

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VICHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 25 Mars 2016

18 H 00

*(Commissions réunies le Lundi 21 Mars 2016 à **18 H 30**)*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2016

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**
- 4-/ **MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES**

SPORTS

- 5-/ **SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT » - EURO 2016 FOOTBALL - SOCIETE EURO 2016 SAS ET VILLE DE VICHY**

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ **DESIGNATION - CENTRE DE GESTION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 7-/ **APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE**
- 8-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°12 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**
- 9-/ **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET LES COMMUNES DE CUSSET ET**

BELLERIVE-SUR-ALLIER - GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AFFAIRES GENERALES

- 10-/ **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE - FEDERATION THERMALE CENTRE FRANCE**
- 11-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - LOTS N°7 ET 13 ALLEE DES AILES - 03200 VICHY**

FINANCES

- 12-/ **CREATION DE TARIFS - VENTE DE VINYLES - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD**
- 13-/ **TARIFS - HYGIENE-SALUBRITE**
- 14-/ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

INFORMATION DES ELUS

- / **ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS - INSPECTION ACADEMIQUE**

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N°2 - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil municipal du 4 décembre 2015.

N°2015-71 du 3 Décembre 2015 - TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CUSSET - AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE - VILLE DE VICHY C/M. ALEXANDRE BARRAUD - IMPASSE DES SOLEILS - CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE METALLIQUE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Il a été décidé de saisir le Tribunal de grande instance de Cusset afin de constater la prescription acquisitive d'une parcelle de 60m² servant de plate-forme aux riverains pour tourner au fond de l'impasse des Soleils, objet d'un litige avec M. Alexandre Barraud, et enjoindre celui-ci à céder en la forme authentique ladite parcelle et de confier cette instance à Me Christian GRAS, avocat, 5 rue Roosevelt à Vichy.

N°2015-72 du 7 Décembre 2015 - CAFIL, SFIL, DEXIA CREDIT LOCAL - CONDITIONS DE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT MPH277158EUR/0296247

Il a été décidé :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur :	VILLE DE VICHY
Score GISSLER :	1A
Montant du contrat de prêt :	16 468 411,22 EUR maximum
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Objet du contrat	

de prêt : - à hauteur de 5 000 000,00 EUR, financer les investissements.
 - à hauteur de 11 468 411,22 EUR maximum, refinancer, en date du 01/01/2016, le contrat de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MPH277158EUR	001	Hors Charte	4 835 411,22 EUR
total			4 835 411,22 EUR

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 6 633 000,00 EUR maximum.

Le montant total refinancé est de 11 468 411,22 EUR maximum.

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MPH277158EUR001, les intérêts dus à l'échéance du 01/01/2016 sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 4,17 %.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/01/2016 au 01/01/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 16 468 411,22 EUR maximum
 Versement des fonds : 11 468 411,22 EUR maximum réputés versés automatiquement le 01/01/2016
 5 000 000,00 EUR versés automatiquement le 01/01/2016
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,25% maximum
 Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
 Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
 Mode d'amortissement : personnalisé
 Remboursement anticipé :

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
jusqu'au 01/01/2034	autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché
au-delà du 01/01/2034 jusqu'au 01/01/2036	autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° 2015-73 du 8 Décembre 2015 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND - AUTORISATION A DEFENDRE - M. ALEXANDRE BARRAUD C/VILLE DE VICHY - IMPASSE DES SOLEILS - CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE METALLIQUE

Cette décision annule et remplace la décision n°2015-47 relative au constat de la prescription acquisitive devant le Tribunal administratif, suite à la requête de M. Alexandre Barraud devant ce même Tribunal demandant l'annulation de l'arrêté municipal du 2 Mars 2015 qui supprimait l'autorisation accordée par la Ville à M. Barraud par arrêté du 22 Mars 2013 à réaliser des travaux de clôture sur la parcelle de 60m2 sise au fond de l'Impasse des Soleils et décide de confier la défense des intérêts de la Ville à Me Christian Gras, avocat, 5 rue Roosevelt à Vichy.

N°2015-74 du 9 Décembre 2015 - PERSONNEL LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Il a été décidé de régler les heures supplémentaires de M. Dominique Soudan qu'il a effectuées au cours du mois de novembre 2015 dans l'exercice de fonctions différentes de celles pour lesquelles cet agent bénéficie d'un logement de fonction.

N°2015-75 du 11 Décembre 2015 - MARCHE COUVERT - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANIMATIONS COMMERCIALES PONCTUELLES ET OCCASIONNELLES

Il a été décidé de modifier les tarifs des redevances pour l'occupation du domaine public ainsi qu'il suit :

ANIMATIONS COMMERCIALES PONCTUELLES ET OCCASIONNELLES	Tarifs TTC 2015	Tarifs TTC 2016
Grand Marché - BUDGET PRINCIPAL		
Exposant extérieur le m ² par jour (animations commerciales à l'extérieur)	1,92 €	2,00 €

ANIMATIONS COMMERCIALES PONCTUELLES ET OCCASIONNELLES	Tarif 2015 HT	Tarif 2016 HT	Tarif 2016 TVA	Tarif 2016 TTC
Grand Marché BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES				
Exposant intérieur le m ² par jour (animations commerciales à l'intérieur)	2,70 €	2,80 €	0,56 €	3,36 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-76 du 11 Décembre 2015 - TARIFS ATELIERS TENNIS ENFANTS ET ADULTES AU CENTRE OMNISPORTS

Il a été décidé de modifier les tarifs des ateliers tennis au Centre omnisports aux prix indiqués sur le tableau ci-après :

<u>Atelier Tennis</u>	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Atelier des Juniors		
<i>Cotisation annuelle</i>	145,55 €	152,80 €
<i>Cotisation 1er trimestre</i>	58,00 €	60,90 €
<i>Cotisation 2ème trimestre</i>	44,70 €	46,90 €
<i>Cotisation 3ème trimestre</i>	44,70 €	46,90 €
Atelier des Etudiants		
<i>Cotisation annuelle</i>	156,00 €	163,80 €
<i>Cotisation 1er trimestre</i>	62,30 €	65,40 €
<i>Cotisation 2ème trimestre</i>	46,80 €	49,10 €
<i>Cotisation 3ème trimestre</i>	46,80 €	49,10 €
Atelier des Adultes		
<i>Cotisation annuelle 1 entrainement par semaine</i>	178,90 €	187,80 €
<i>Cotisation annuelle 2 entrainements par semaine</i>	334,90 €	351,60 €
<i>Cotisation annuelle 1 entrainement par semaine licenciés Fédération Française de Tennis</i>	298,90 €	313,80 €
<i>Cotisation 1er trimestre 1 entrainement par semaine</i>	68,60 €	72,00 €
<i>Cotisation 2ème trimestre 1 entrainement par semaine</i>	54,00 €	56,70 €
<i>Cotisation 3ème trimestre 1 entrainement par semaine</i>	54,00 €	56,70 €
*La carte d'adhésion est comprise dans les tarifs		
<i>Adhésion ateliers plus de 18 ans</i>	15,20 €	15,90 €
<i>Adhésion ateliers moins de 18 ans</i>	10,30 €	10,80 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016

N°2015-77 du 11 Décembre 2015 - CONCESSIONS FUNERAIRES - TARIFS

Il a été décidé de fixer les tarifs applicables aux concessions funéraires tels qu'ils figurent ci-dessous :

	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Concessions funéraires		
1 corps :		
- 15 ans	123,00 €	129,00 €
- 30ans	243,00 €	255,00 €
2 corps :		
- 15 ans	144,00 €	150,00 €
- 30 ans	285,00 €	297,00 €
- 50 ans	750,00 €	786,00 €
3 corps :		
- 50 ans	1 172,00 €	1 230,00 €
4 corps :		
- 50 ans	1 578,00 €	1 656,00 €
Caveau de famille (6 m²) :		
- 50 ans	3 183,00 €	3 342,00 €
- perpétuel	7 146,00 €	7 503,00 €
Caveau de famille (7,5 m²) :		
- perpétuel	8 049,00 €	8 451,00 €
Columbarium :		
- 15 ans	144,00 €	150,00 €
- 30 ans	285,00 €	297,00 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-78 du 11 Décembre 2015 - FOIRES ET MARCHES - DROITS DE PLACE - MARCHES DE PRODUCTEURS ET COMMERCANTS NON SEDENTAIRES

Il a été décidé de modifier les tarifs des droits de places des foires et marchés ainsi qu'il suit :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>Commerçants non sédentaires</u>		
- Périphérie du Grand Marché (le ml par jour)	1.90 €	1.98 €
- Abonnement Périphérie du Grand Marché (le ml par jour)	0.79 €	0.82 €
- Marché des Ailes (le ml par jour)	1.68 €	1.76 €
- Marché des Ailes – Abonnement (le ml par jour)	0.79 €	0.82 €
<u>Producteurs (Marchés du Carreau des Célestins et Porte de France)</u>		
- Le ml par jour	1.68 €	1.76 €
- Abonnement (le ml par jour)	0.79 €	0.82 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-79 du 11 Décembre 2015 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROITS DE PLACE (STATIONNEMENT)

Il a été décidé de modifier les tarifs des redevances pour l'occupation du domaine public ainsi qu'il suit :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>Déménagements : neutralisation d'emplacement sur le domaine public :</u>		
- Hors stationnement payant – la place	7.10 €	7.30 €
- Stationnement payant :		
*Zone verte – la place	10.50 €	10.70 €
*Zone orange et rouge – la place	16.00 €	16.20 €
<u>Chantiers (hors stationnement payant, par m2)</u>	0.30 €	0.31 €
Majoration de 50% à compter du 1 ^{er} jour de dépassement du délai autorisé	0.42 €	0.44 €
<u>Chantiers (sur les places de stationnement payant)</u>		
*Zone verte – la place	2.00 €	2.10 €
*Zone orange et rouge – la place	4.00 €	4.10 €
<u>Périmètre de Périls (en ml et par jour)</u>		
Au-delà d'un mois de maintien du périmètre	0.42 €	0.44 €
<u>Terrasses dans les zones à forte activité commerciale (en m²/an)</u>		
Terrasses ouvertes	35.70 €	36.40 €
Terrasses couvertes	61.20 €	62.40 €
Autres occupations	25.50 €	26.00 €
<u>Terrasses hors zones à forte activité commerciale (en m²/an)</u>		
Terrasses ouvertes	20.40 €	20.80 €
Terrasses couvertes	45.90 €	46.80 €
Autres occupations	15.30 €	15.60 €

Toutes zones

Une majoration de 5€par m² par an sera appliquée sur les terrasses ouvertes qui seraient fermées totalement ou partiellement (notamment en période hivernale ou en fonction des aléas météorologiques) par des structures souples ou amovibles.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-80 du 11 Décembre 2015 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOIRE A LA BROCANTE

Il a été décidé de modifier les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour la foire à la brocante aux prix suivants :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
- Le ml par jour	3.85€	4.00 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-81 du 11 Décembre 2015 - CENTRE OMNISPORTS INSTALLATIONS SPORTIVES - DROIT D'ACCES

Il a été décidé de modifier les tarifs « Centre omnisports - Installations Sportives - Droits d'accès » ainsi qu'il suit :

Désignation	Modalités	Observations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Palais des Sports Pierre Coulon				
Salle A	à l'heure	configuration standard	123,00	129,10
Salle B	à l'heure	configuration standard	29,30	30,70
Salle de musculation	à l'heure	avec matériel spécifique	75,20	78,90
Salle de réception	à la 1/2 journée	configuration standard	111,90	117,30
Salle de réunion	à la 1/2 journée	configuration standard	29,30	30,70
Espace Détente	à l'heure		29,30	30,70
Structure Artificielle d'Escalade	à la 1/2 journée	hors matériel	29,30	30,70
Structure artificielle d'escalade	à l'heure		40,80	42,80
Salle spécialisée d'escrime	à l'heure	hors matériel	29,30	30,70
Salle de judo	à l'heure	hors matériel	29,30	30,70
Tour des Juges				
Salle de réunion pour association vichyssoise	à la 1/2 journée	configuration standard	57,40	60,20
Salle de réunion pour association non vichyssoise	à la 1/2 journée	configuration standard	107,20	112,50
Privatisation de l'ensemble des locaux	à la journée		344,00	361,20
Mise à disposition vidéoprojecteur	à la journée		166,50	174,80
	à l'heure		31,30	32,80
Mise à disposition sonorisation	à la journée		41,70	43,70
Mise à disposition système supports vélos	pour 3 jours		510,00	535,50
	par jour supplém		153,00	160,60
Salle spécialisée de danse	à l'heure	avec matériel spécifique	40,80	42,80
Salle spécialisée de gymnastique	à l'heure	configuration standard	40,80	42,80
Gymnase des Ailes	à l'heure	configuration standard	40,80	42,80
Gymnase Jules Ferry	à l'heure	configuration standard	40,80	42,80
Vestiaires Centre Omnisports	à l'heure		51,20	53,70
	à la journée		104,20	109,40

Désignation	Modalités	Observations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Stade Darragon				
avec éclairage	à l'heure	compris tracage et tonte	249,00	261,40
hors éclairage	à l'heure	compris tracage et tonte	165,30	173,50
Salle de réception	à la 1/2 journée	configuration standard	111,80	117,30
Terrain annexe				
avec éclairage	à l'heure	compris tracage et tonte	116,50	122,30
hors éclairage	à l'heure	compris tracage et tonte	96,10	100,90
Terrain gazonné				
N° 1	à l'heure	compris tracage et tonte	165,30	173,50
N° 2	à l'heure	compris tracage et tonte	96,20	101,00
N° 3	à l'heure	compris tracage et tonte	96,20	101,00
N° 4	à l'heure	compris tracage et tonte	96,20	101,00
N° 6	à l'heure	compris tracage et tonte	96,20	101,00
N° 7	à l'heure	compris tracage et tonte	96,20	101,00
N° 8	à l'heure	compris tracage et tonte	165,30	173,50
N° 9	à l'heure	compris tracage et tonte	165,30	173,50
Terrain Isle de Beauregard	à l'heure	compris tracage et tonte	19,30	20,20
Terrain gazonné N°5				
avec éclairage	à l'heure		115,70	121,40
hors éclairage	à l'heure		96,20	101,00
Terrain synthétique N°10				
avec éclairage	à l'heure		60,80	63,80
hors éclairage	à l'heure		32,80	34,40

Désignation	Modalités	Observations	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Stade d'athlétisme				
avec éclairage	à l'heure	hors matériel	93,00	97,60
hors éclairage	à l'heure	hors matériel	72,20	75,80
Stand de Tir à l'Arc				
avec matériel	à l'heure	hors matériel	19,90	20,80
sans matériel	à l'heure	hors matériel	8,80	9,20
Rivière Artificielle				
Forfait club	à la journée	hors matériel	54,60	57,30
Forfait club	à l'année	hors matériel	137,30	144,10
Particulier	à la journée	hors matériel	8,80	9,20
Particulier	à l'année	hors matériel	82,10	86,20
Etudiants et moins de 18 ans	à la journée	hors matériel	5,20	5,45
Activité commerciale	à la journée	hors matériel	165,85	174,10
Perte d'une clé ordinaire			10,90	11,40
Perte d'une clé de sécurité			43,65	45,80

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-82 du 11 Décembre 2015 - LOCATION SALLE DES FETES - TARIFS

Il a été décidé de modifier les tarifs de location de salles ainsi qu'il suit :

GRANDE SALLE AVEC BAR A DISPOSITION	TARIF 2015 HT	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
La journée	351,67 €	362,50 €	435,00 €
La demi-journée	199,17 €	205,00 €	246,00 €
La soirée	270,00 €	278,33 €	334,00 €
Majoration par heure, de 22h à minuit	56,67 €	58,33 €	70,00 €
Par heure supplémentaire au-delà de minuit	115,83 €	119,17 €	143,00 €

SALLE P.V.LEGER	TARIF 2015 HT	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
La journée	104,58 €	107,50 €	129,00 €
La demi-journée	69,17 €	71,25 €	85,50 €
Majoration par heure, prévue en cas de dépassement	15,30 €	15,83 €	19,00 €

Petite salle Lasteyras (2ème étage)	TARIF 2015 HT	TARIF 2016 HT	TARIF 2016 TTC
La journée	51,67 €	51,67 €	62,00 €
La demi-journée	30,83 €	30,83 €	37,00 €
Majoration par heure, prévue en cas de dépassement	10,00 €	10,00 €	12,00 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-83 du 11 Décembre 2015 - TARIFS DE LOCATION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS ET EXTERIEURS DU CENTRE OMNISPORTS

Il a été décidé de porter les tarifs de la location des courts couverts et extérieurs du Centre omnisports aux prix indiqués sur les tableaux ci-après :

COURTS COUVERTS CENTRE DEPARTEMENTAL DE TENNIS

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Moins de 18 ans, licenciés FFT et étudiants		
1 court pour 30 mn*	5,60 €	5,80 €
1 court abonnement 10 h	85,80 €	90,00 €

Plus de 18 ans		
1 court pour 30 mn*	6,80 €	7,10 €
1 court abonnement 10 h	90,10 €	94,60 €

Club de Vichy		
1 court pour 30mn sur 32 semaines*	107,60 €	112,90 €
1 court pour 30 mn sur 16 semaines*	53,70 €	56,30 €
1 court abonnement de 10h	90,00 €	94,50 €

Club hors Vichy		
1 court pour 30mn sur 32 semaines*	126,20 €	132,50 €
1 court pour 30 mn sur 16 semaines*	62,92 €	66,00 €
1 court abonnement de 10h	108,20 €	113,60 €

Groupes scolaires, centre de loisirs, comités d'entreprise, CGOS		
1 court pour 30 mn*	5,10 €	5,30 €
1 court abonnement 10h	82,00 €	86,10 €

* Réservation obligatoire 1h au minimum

Les tarifs moins de 18 ans, licenciés FFT, étudiants et CGOS seront appliqués sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, carte d'étudiant, carte CGOS, licence FFT)

Amende forfaitaire en cas de non utilisation de la réservation	le double du tarif appliqué lors de la réservation	le double du tarif appliqué lors de la réservation
Remplacement d'une carte perdue	11,40 €	11,90 €

**COURTS EXTERIEURS DE TENNIS
CENTRE OMNISPORTS**

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
<i>Courts n°7, n°8, n°15, n°16, n°17 et n°18</i>		
Moins de 18 ans, licenciés FFT et étudiants		
1 court pour 30 mn*	2,40 €	2,50 €
1 court abonnement 10 h	43,20 €	45,30 €
Plus de 18 ans		
1 court pour 30 mn*	2,90 €	3,00 €
1 court abonnement 10 h	57,30 €	60,10 €
Groupes scolaires, centre de loisirs, comités d'entreprise, CGOS		
1 court pour 30 mn*	2,00 €	2,10 €
1 court abonnement 10h	40,10 €	42,10 €

<i>Courts n°1, n°2, n°4, n°5, n°6</i>	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Groupes scolaires, centre de loisirs pour 30 mn*	2,30 €	2,40 €
Particulier- réservation Internet pour 30 mn*	3,50 €	3,60 €

<i>Courts n°3</i>	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Groupes scolaires, centre de loisirs pour 30 mn*	2,80 €	2,90 €
Particulier - réservation Internet pour 30 mn*	3,50 €	3,60 €

<i>Courts n°9, n°10 et n°11 sans éclairage</i>	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Groupes scolaires, centre de loisirs pour 30 mn*	1,95 €	2,00 €
Particulier - réservation Internet pour 30 mn*	3,50 €	3,60 €

<i>Courts n°9, n°10 et n°11 avec éclairage</i>	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Groupes scolaires, centre de loisirs pour 30 mn*	2,80 €	2,90 €
Particulier- réservation Internet pour 30 mn*	3,50 €	3,60 €

* Réservation obligatoire 1h minimum

Les tarifs moins de 18 ans, licenciés FFT, étudiants et CGOS seront appliqués sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, carte d'étudiant, carte CGOS, licence FFT).

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-84 du 11 Décembre 2015 - TARIFS - YACHT CLUB DE VICHY

Il a été décidé de modifier les tarifs du Yacht club de Vichy ainsi qu'il suit :

YACHT CLUB - Droits de mouillage		Tarif 2015	Tarif 2016
Bateaux au mouillage	par an	136,50 €	143,00 €
	par mois	40,80 €	42,80 €
	par semaine	21,20 €	22,20 €
Bateaux stationnés sur le quai	par an	69,25 €	72,70 €
	par mois	33,90 €	35,50 €
	par semaine	10,90 €	11,40 €
	par jour	8,50 €	8,90 €
Droits de grutage (gratuit pour les adhérents)		13,80 €	14,40 €
YACHT CLUB -Locations diverses	Par an	2015	2016
Casiers		17,50 €	18,30 €
Cabine (2 personnes)		74,25 €	77,90 €
Râtelier intérieur vestiaire (planche à voile)		23,50 €	24,60 €

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-85 du 11 Décembre 2015 - LOCATION DE PLANTES VERTES ET FLEURIES - TARIFS

Il a été décidé de porter les tarifs des espaces verts, pour la location de plantes aux taux suivants :

Location exceptionnelle de plantes vertes ou fleuries - Tarif journalier :

	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarifs 2016</u>
	(Pour mémoire)	
-Plantes vertes et fleuries de moins de 50 cm	2.80 €	2.90 €
-Plantes vertes et fleuries de 0,50 à 1 m	3.30 €	3.45 €
-Plantes vertes de 1 à 2 m en pot de culture	4.40 €	4.60 €
-Plantes vertes > 1m en bac (cuvette bois ou pot plastique) et plantes vertes > 2 m en pot de culture	8.90 €	9.30 €
-Palmiers < 1,50 m	14.70 €	15.40 €
-Palmier touffe moyenne en bac < 2 m	20.00 €	21.00 €
-Palmier touffe forte en bac > 2 m	34.70 €	36.40 €

Forfait de mise en place, en euros, en fonction du prix global de location des plantes P

	TARIF 2015 (pour mémoire)	TARIF 2016
Si P < 500 €	168,00 €	176,00 €
Si 500 € < P < 750 €	229,00 €	240,00 €
Si 750 € < P < 1 250 €	357,00 €	370,00 €
Si 1 250 € < P < 2 500 €	484,00 €	508,00 €
Si P > 2 500 €	20% de "P"	20% de "P"

Tarif dégressif égal à la moitié à compter du deuxième jour de location.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°2015-86 du 11 Décembre 2015 - SOUSCRIPTION D'EMPRUNT AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Il a été décidé :

Article 1 : De contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant de 1 000 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 euros
- Durée : Le prêt s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation.
- Phase de mobilisation à caractère revolving :

Nominal : 1 000 000 €

Début : Date de signature du contrat

Fin : Date de consolidation

Intérêts: Euribor 1 à 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.90%
Euribor flooré à 0%

Commission de non utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé

- Phase de consolidation : Le tirage portera intérêt sur un taux fixe de marché.

Conditions de remboursement anticipé des tirages : les tirages sont remboursables par anticipation, partiellement ou totalement avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ce prêt.

Changement d'index ou de taux :

Sous réserve de préavis précisés dans le contrat, le changement d'index ou de taux est possible à tout moment. Le changement d'index ou de taux hors échéance de la période de l'index en cours ou en cours de période d'application d'un taux fixe ou d'un autre taux de marché donne lieu à des modalités spécifiques de décompte et de perception d'intérêt et de soulte exposées dans le contrat.

Article 2 :

De signer cette offre, qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

Article 3 :

D'un commun accord entre la Société Générale et la ville de Vichy, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage selon les conditions présentées ci – dessous :

Caractéristiques du tirage

- Montant : 1 000 000 euros
- Date de départ : 30/01/2017
- Maturité : 15 ans
- Amortissement : Trimestriel – Linéaire
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul : exact / 360

Pendant 15 ans la ville de Vichy paie: 1.88%.

Article 4 : M. le Maire de Vichy est autorisé à signer les contrats de prêts correspondant et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DECISION N°2015-87 du 31 Décembre 2015 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENT AU GRAND MARCHÉ COUVERT DE VICHY - SOCIETE EN NOM PROPRE « IRMAK HACER »

Il a été décidé de conclure une convention de mise à disposition d'emplacement pour l'installation d'une activité « en préparation sur place » et de vente de spécialités culinaires turques pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2016 dont le loyer s'élève à un montant de 179,09 TTC.

DECISION N°2015-88 du 31 Décembre 2015 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENT AU GRAND MARCHÉ COUVERT DE VICHY

Il a été décidé de conclure une convention de mise à disposition d'emplacement pour l'installation d'une activité de préparation sur place et de vente de spécialités culinaires coréennes et asiatiques, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 19 Décembre 2015 pour un loyer mensuel s'élevant à 179,09 €TTC.

N°s 2016-01/02/03/04/05 du 4 Janvier 2016 - DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES

Il a été décidé d'autoriser :

- M. Morin, Directeur du magasin « Sport 2000 » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,
- M. Chavigny, Responsable du magasin « La Grande Récré » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,
- Mme Rodrigues, Directrice du magasin « Kiabi » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,
- M. le Directeur du magasin « Gemo » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,
- Mme Beurrier, Responsable du magasin « Chaussea » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,

A ouvrir leurs établissements le dimanche 10 Janvier 2016 à l'occasion des soldes d'hiver. Mention leur a été également faite que selon l'article L 3132-26 du Code du travail et de la délibération n°16 du 4 Décembre 2015 qu'ils ne peuvent bénéficier que de cinq dérogations par an à savoir les 10 janvier, le 1^{er} dimanche des soldes d'été et les 4, 11 et 18 Décembre 2016.

N°2016-06 du 7 Janvier 2016 - PERSONNEL LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Il a été décidé de régler les heures supplémentaires de M. Dominique Soudan qu'il a effectuées au cours du mois de Décembre 2015 dans l'exercice de fonctions différentes de celles pour lesquelles cet agent bénéficie d'un logement de fonction.

N°2016-07 du 7 Janvier 2016 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Il a été décidé d'autoriser :

- M. Blanc, Directeur du magasin « La Halle Mode et Accessoires » sis dans la zone commerciale des Ailes de Vichy,

A ouvrir son établissement le dimanche 10 Janvier 2016 à l'occasion des soldes d'hiver. Mention lui a été également faite que selon l'article L 3132-26 du Code du travail et de la délibération n°16 du 4 Décembre 2015 qu'il ne peut bénéficier que de cinq dérogations par an à savoir les 10 janvier, le 1^{er} dimanche des soldes d'été et les 4, 11 et 18 Décembre 2016.

N°2016-08 du 8 Janvier 2016 - ACCEPTATION DU DON DE Mme MARCELLE VIVIER - BROCHURE TOURISTIQUE « VICHY REINE DES VILLES D'EAUX »

Il a été décidé d'accepter le don de Mme Vivier constitué d'une brochure touristique « Vichy Reine des Villes d'Eaux », don qui n'est grevé d'aucune charge ni condition, et qui sera confié aux Archives municipales.

N°2016-09 du 1^{er} Février 2016 - VENTE DE GRE A GRE - 2 CABANES DE CHANTIER AU PROFIT DE M. ROMUALD MANSUY (ASSOCIATION « LE CHEMIN DU HALAGE »)

Il a été décidé de céder à M. Romuald Mansuy, trésorier de l'Association Le Chemin du Halage deux cabanes de chantier au prix de 130 € après que ces articles ont été mis en vente par deux fois sur le site Webenchères et qu'ils n'ont pas trouvé acquéreur. L'enlèvement de ces matériels sont à la charge de l'acquéreur.

N°2016-10 du 4 Février 2016 - PERSONNEL LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Il a été décidé de régler les heures supplémentaires de M. Dominique Soudan qu'il a effectuées au cours du mois de Janvier 2016 dans l'exercice de fonctions différentes de celles pour lesquelles cet agent bénéficie d'un logement de fonction.

N°2016-11 du 9 Février 2016 - PALAIS DES CONGRES-OPERA - GRAND CASINO - RESTAURATION DES FACADES EST ET SUD DU RELAIS DES PARCS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il a été décidé d'approuver le plan de financement relatif à l'opération de restauration des façades Est et Sud du Relais des Parcs ainsi qu'il suit :

Maîtrise d'œuvre VISA – DET – AOR	11 839 ,05
Mission SPS	627,00
Mission Contrôle technique	1 525,00
Travaux	219 632,46
TOTAL HT	233 623,51
Part Etat 15%	35 043,53
Part Département 30%	70 087,00
Part Région 10 %	23 362,00

- Et de solliciter auprès de l'Etat et des Collectivités les subventions correspondantes, les crédits sont inscrits au budget annexe des Salles Meublées Louées.

N°2016-12 du 9 Février 2016 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE VOIRIES - ANNEE 2016 - REFECTION DE LA RUE CAPELET - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il a été décidé d'approuver le plan de financement relatif à l'opération de réfection de la rue Capelet ainsi qu'il suit :

TOTAL TRAVAUX.....	179 288,50 €HT
Part Département	30 000,00 €HT

- et de solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention correspondante, les crédits seront inscrits au budget principal de la ville en 2016.

N°2016-13 du 10 Février 2016 - CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Il a été décidé d'engager un projet de rénovation des 4 700 m² de surface de revêtement synthétique en 2016, par la réalisation d'un topping complet (fraisage, coulage d'une résine polyuréthane sur l'ensemble de la piste et retraçage complet) et d'approuver le plan de financement relatif à l'opération de rénovation de la piste d'athlétisme du Centre omnisports ainsi qu'il suit :

Montant total des travaux :	289 100 €HT
- Part Département 30%	86 730,00
- Part de la Ville de Vichy	202 370,00

- et de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Allier, la subvention correspondante, au titre du soutien aux travaux sur les équipements sportifs. Les crédits seront inscrits au budget principal 2016.

N°2016-14 du 11 Février 2016 - MAISON DE LA MUTUALITE - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il a été décidé d'adopter le projet de rénovation de la Maison de la Mutualité et le plan de financement correspondant ainsi qu'il suit :

Travaux	190 850 €HT
Mission SPS et contrôle technique	2 500 €HT
Diagnostics divers et imprévus	26 650 €HT

TOTAL HT	220 000 €HT
Part Département 30%	66 000 €HT
Contrat de Ville 50 %	110 000 €HT

- et de solliciter les subventions correspondantes, les crédits seront inscrits au budget principal 2016 de la ville.

N°2016-15 du 16 Février 2016 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES - TAXE DE SEJOUR

Il a été décidé :

Article 1^{er} : Il est institué une régie de recettes auprès du service fiscalité de Vichy Val d'Allier dénommée « Taxe de séjour ».

Article 2 : Cette régie est installée provisoirement dans les locaux de la Mairie de Vichy.

Article 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4 : La régie encaisse les produits de la taxe de séjour de la Ville de Vichy.

Article 5 : Les recettes désignées ci-dessus seront encaissées en chèque bancaire contre remise à l'usager d'une quittance ou par le nouveau moyen de paiement en ligne sur le site de la Ville via le portail de gestion de la taxe de séjour « GFI progiciels » acquis par la Ville.

Article 6 : La période de perception et les modalités de recouvrement restent celles indiquées dans la délibération n°28 du Conseil municipal du 3 avril 2015, sauf pour les personnes qui paieront via le site de la Ville et qui pourront donc payer à leur convenance de manière mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.

Article 7 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du Trésor.

Article 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000 euros.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire de Vichy le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois tous les mois.

Article 10 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire de Vichy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois tous les mois.

Article 11 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 13 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 14 : Le Maire et le comptable public assignataire de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

N°2016-16 du 16 Février 2016 - ACCEPTATION DES DONS FAITS A LA MEDIATHEQUE VALÉRY LARBAUD - ANNEE 2015

Il a été d'accepter les dons de divers donateurs, qui ne sont grevés d'aucune charge ni condition, composés : de livres, cartes postales, photos et chaque pièce est estimée à une valeur inférieure à 100 €

N°2016-17 du 16 Février 2016 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE Mme ANGÉLIQUE PASQUIER - PARCS D'ALLIER BOULEVARD JOHN KENNEDY - PROMENADE D'ENFANTS A DOS DE PONEYS

Il a été décidé de souscrire un contrat aux termes duquel la Ville de Vichy autorise à titre précaire et révocable, Mme Angélique Pasquier et M. Carlos Oliveira, son époux, à utiliser une partie des parcs d'Allier située Boulevard John Kennedy pour y exercer leur activité de promenade à dos de poneys.

L'autorisation est consentie et acceptée sous diverses clauses et conditions pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2016 moyennant une redevance de 300 € payable à terme échu à la caisse de Mme la Trésorière principale de Vichy pour la durée de la convention.

N°2016-18 du 16 Février 2016 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC FLUVIAL - PLAGES D'ALLIER - SAS « LES 2 J » - M. JEROME PERRIER

Il a été décidé de signer avec la société SAS « Les 2 J » une convention d'occupation domaniale du domaine public fluvial portant sur un terrain d'une superficie de 1200m², lot Célestins Sud situé sur les Plages entre la Plage des Célestins et le Parc des Bourins, rive droite, pour une durée de 9 années à compter du 15 Janvier 2016, soit jusqu'au 14 Janvier 2025 moyennant une redevance qui se compose d'une partie fixe calculée à la fois en fonction de la surface en mètre carré du bâti et des terrasses et à la fois sur la durée de l'exploitation (5 mois) et d'une partie révisable chaque année à la date anniversaire de la convention en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de base est celui du 3^{ème} trimestre 2015, soit 1608.

N°2016-19 du 22 Février 2016 - ACCEPTATION DU DON DES ARCHIVES MUNICIPALES DE CANNES - PROGRAMME DU THEATRE DU CASINO DES FLEURS

Il a été d'accepter le don de Mme Marie-Hélène CAINAUD et de la Ville de Cannes, qui n'est grevé d'aucune charge ni condition, composé d'un programme du théâtre du Casino des Fleurs (saison 1928) d'une valeur inférieure à 100 €

N°2016-20 du 29 Février 2016 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE CELLIER-CHEVANET SAS - CENTRE INDUSTRIEL DES AILES - STATIONNEMENT D'UN BUS

Il a été décidé de souscrire une convention aux termes de laquelle la Ville de Vichy autorise, à titre précaire et révocable, CELLIER-CHEVANET SAS, à utiliser une place de stationnement dans l'enceinte du Centre Industriel des Ailes situé Boulevard de la Résistance pour y stationner un bus.

L'autorisation est consentie et acceptée sous diverses clauses et conditions, à compter du 17 Août 2015, celle-ci ne pouvant excéder une durée de 12 ans moyennant une redevance mensuelle de 50 €HT soit 60 €TTC payable d'avance à la caisse de Mme la Trésorière principale de Vichy.

N°2016-21 du 11 Mars 2016 - TARIFS - PASS'SPORT SPORTIF

Il a été décidé de fixer les tarifs à compter de la présente selon le tableau ci-après :

Pour le Pass'Sport sportif :

Le tarif de la journée d'accueil est calculé en fonction des revenus des familles. La tarification est calculée sur l'avis d'imposition des revenus de l'année N-2, si ce document n'est pas présenté à l'inscription, il sera appliqué le tarif maximum.

Le barème s'applique dans le cadre d'un plafond et d'un plancher revalorisés chaque année au 1er janvier par la Caisse d'Allocations Familiales.

Au 1er janvier 2016, le plancher s'élève à : **7 925.28 €**

Au 1er janvier 2016, le plafond s'élève à : **58 378.68 €**

Un taux d'effort de 0.023 % aux ressources brutes annuelles sera appliqué pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy. Ce taux pourra être revalorisé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce taux d'effort sera majoré de 20 % pour les enfants domiciliés dans une autre commune.

Enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy

	Tarif journée	Tarif ½ journée*
Revenus < 7 925.28 €	1.82 €	0.91 €
7 925.28 € > R < 58 378.68 €	Ressources brutes annuelles x 0.023 % (pour le tarif « journée)	
Revenus > 58 378.68 €	13.42 €	6.71 €

Enfants domiciliés dans une autre commune

	Tarif journée	Tarif ½ journée*
Revenus < 7 925.28 €	2.18 €	1.09 €
7 925.28 € > R < 58 378.68 €	Ressources brutes annuelles x 0.0276 % (pour le tarif « journée)	
Revenus > 58 378.68 €	16.12 €	8.06 €

* L'inscription au Pass'Sport sportif est au minimum de 5 ½ journées consécutives.

Pass'Sport Groupe 2016

Pour l'accueil de Groupe (12 personnes) au Pass'sport sportif

2015		2016	
RESIDENT CIS (par personne)		RESIDENT CIS (par personne)	
½ journée	5.75 €	½ journée	6.00 €
1 semaine	48.30 €	1 semaine	50.70 €
EXTERIEUR CIS (par personne)		EXTERIEUR CIS (par personne)	
½ journée	14.50 €	½ journée	15.20 €
1 semaine	109.55 €	1 semaine	115.00 €

N°2016-22 du 14 Mars 2016 - PARKING DE LA POSTE - AVENANT N°11 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE PLACES DE STATIONNEMENT DU 20 MAI 2015 AU PROFIT DE LA SOCIETE ORANGE

Il a été décidé de signer un avenant N°11 à la convention du 20 Mai 2005 aux termes duquel ORANGE dispose à compter du 1^{er} Janvier 2016 de :

- 11 abonnements « Actif » (au lieu de 10 précédemment)
- 1 abonnement « 24h/24h »

Ce qui porte le montant annuel à payer par la Société ORANGE à 5 626,80 €

Numéro Marché	Objet du marché	Date de notification	Types de marché (Libellé)	Montant € HT initial	Raison sociale (Libellé)	Code Postal
15AC001	AC TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE - FAIENCE	08/12/2015	Initial	Maximum 60 000 € H.T. par an sur 4 ans	ALEXANDRE JOSE ENTREPRISE SARL / DE MIRANDA PRADILLON SARL / GROUPE BERNARD SEA SARL	03300 / 03410 / 03300
15AC002	ACCORD-CADRE DE MACONNERIE	04/11/2015	Initial	Maximum 70 000 € H.T. par an sur 4 ans	TONELLO DANIEL / SOLFER / PLANCHE / SAER / LTA / DUPRAT	03270 / 03300 / 03200 / 03700 / 03300 / 03300
15C012	MAINTENANCE LOGICIEL SOLUTION DIBTIC	04/11/2015	Maintenance	588,19 € / an / 5 ans	PANTERGA SYSTEMES SARL	04100
15C013	Marché complémentaire au contrat de maintenance de la solution SOLEA (14C006)	10/11/2015	Marché complémentaire	1120 € jusqu'au 31/03/2017	GFI Progiciels	34980
15C014	Hébergement du site WEB de la ville	25/11/2015	Maintenance	1870,00 € / an / 5 ans	BLIZZ	63000
15C015	MAINTENANCE LOGICIEL ADAGIO V5	08/12/2015	Maintenance	1322,94 € / an / 3 ans	ARPEGE AUTOMATISMES	44230
15C016	MAINTENANCE LOGICIEL MAESTRO V5	08/12/2015	Maintenance	696,20 € / an / 3 ans	ARPEGE AUTOMATISMES	44230
15C017	MAINTENANCE LOGICIEL IMAGE	08/12/2015	Maintenance	1947,93 € / an / 3 ans	ARPEGE AUTOMATISMES	44230
15C018	MAINTENANCE LOGICIEL LOGIPOL +	03/12/2015	Maintenance	350 € / an / 5 ans	AGELID	76220
15C019	MAINTENANCE LOGICIEL LOGITUD SOLUTION	30/12/2015	Maintenance	9440,00 € / 4 ans	LOGITUD SOLUTIONS SAS	68200
15F098	Mobilier Médiathèque	10/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C001	3 157,48 €	CADRAGE DEBORD SARL	03200
15F100	Lampes de bureau	10/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C001	333,33 €	VICHY BUREAU	03200
15F101	Acquisition de matériel informatique	17/11/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC003	3 593,00 €	NET SERVICES INFORMATIQUE SARL	63000
15F102	Acquisition de semences, bulbes et/ou gazons	25/11/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC001	184,08 €	CIDEVCO CIMELAK SARL	69210
15F103	Acquisition de semences, bulbes et/ou gazons	16/11/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC001	536,25 €	HORMA SEM SAS	63360
15F104	Acquisition de semences, bulbes et/ou gazons	25/11/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC001	369,25 €	NATURALIS SA	21604
15F105	Sièges de bureau	10/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C001	2 230,57 €	CADRAGE DEBORD SARL	03200
15F106	FOURNITURE ET POSE D'UNE POTENCE MOTORISÉE POUR MISE A L'EAU	30/12/2015	Marché simple	27 840,00 €	VDPI	42100
15F107	ACHAT DE PRODUITS FERTILISANTS LOT 1 - PRODUITS FERTILISANTS ET AMENDEMENTS ORGANIQUES NATURELLES	28/12/2015	Marché à bons de commande	Maximum 25 000 € H.T. par an sur 3 ans	NATURALIS SA	21604
15F108	ACHAT DE PRODUITS FERTILISANTS LOT 2 - PRODUITS FERTILISANTS A LIBERATION PROGRESSIVE	30/12/2015	Marché à bons de commande	Maximum 10 000 € H.T. par an sur 3 ans	NATURALIS SA	21604
15F109	ACHAT DE PRODUITS FERTILISANTS LOT 3 - ENGRAIS HYDRO SOLUBLES POUR FERTI IRRIGATION	30/12/2015	Marché à bons de commande	Maximum 10 000 € H.T. par an sur 3 ans	CIDEVCO CIMELAK SARL	69210
15F110	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 1 - MATERIAUX PREFABRIQUES EN BETON	08/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 10 000 € TTC Maximum 40 000 € H.T. par an sur 4 ans	POINT P BMCE SA	45000

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160322-20160325-3-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016
POINT P BMCE SA 45000

15F111	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 2 - MATERIAUX DE MAÇONNERIE	08/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 12 500 € TTC Maximum 50 000 € H.T. par an sur 4 ans		
15F112	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 3 - MATERIAUX DE RIVIERE	11/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 10 000 € TTC Maximum 40 000 € H.T. par an sur 4 ans	CERF	03500
15F113	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 4 - MATERIAUX DE CARRIERE	11/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 12 500 € TTC Maximum 50 000 € H.T. par an sur 4 ans	CERF	03500
15F114	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 5 - EMULSION DE BITUME	08/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 3 250 € TTC Maximum 13 000 € H.T. par an sur 4 ans	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	03200
15F115	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 6 - ENROBES ET GRAVE BITUME	08/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 7 500 € TTC Maximum 30 000 € H.T. par an sur 4 ans	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	03200
15F116	MATERIAUX DE VOIRIE - LOT 7 - BETON DESACTIVE	11/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 7 500 € TTC Maximum 40 000 € H.T. par an sur 4 ans	CERF	03500
15S023	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	21/12/2015	Marché simple	115008,6 € sur 4 ans	SMACL ASSURANCES	79031
15S024	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	31/12/2015	Marché simple	300559,44 sur 4 ans	SMACL ASSURANCES	79031
15S025	ASSURANCE TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE	31/12/2015	Marché simple	14292 sur 4 ans	SARRE ET MOSELLE ASSURANCES / HELVETIA CIE SUISSE ASSURANCES	57401
15S026	ASSURANCE TOUS RISQUES INFORMATIQUE	31/12/2015	Marché simple	7786,32 sur 4 ans	SARRE ET MOSELLE ASSURANCES / ALBINGIA	57401
15S027	CONVENTION JAV	01/08/2015	Convention	81 308,27 €	JEANNE D ARC VICHY SASP	3200
15T055	Travaux d'entretien des faux-plafonds	12/11/2015	Marché à bons de commande	Maximum 60 000 € H.T. par an sur 4 ans	LAMOTTE SARL	03000
15T057	MAISON DES JEUNES - REFECTION CHAUFFAGE VENTILATION - LOT 1 DESAMIANPAGE	05/01/2016	Marché simple	71 540,00 €	SADOURNY SARL	63000
15T058	MAISON DES JEUNES - REFECTION CHAUFFAGE VENTILATION - LOT 2 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR	04/01/2016	Marché simple	263 054,69 €	SANTERNE AUVERGNE SAS	63000
15T065	Mise en conformité cage d'escalier du parking de la Poste	23/09/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C004	4 853,30 €	ALU.FR SARL	3110
15T066	Marché complémentaire au marché 14T011 - PCO - groupes froids - Lot 2 - Serrurerie	30/09/2015	Marché complémentaire	21 060,90 €	JEANNIN PASCAL METAL CREATION JP	03300
15T067	Palais des Congrès Opéra - Mise en conformité des locaux accueillant les groupes froids	15/10/2015	Marché simple	4 745,63 €	SAEM SAS	03300
15T068	Remplacement de deux portes de garage au parking de la Poste	20/11/2015	Marché simple	13 560,00 €	THYSSEN KRUPP ASCENSEURS SAS	49000
15T069	Carrelage - Maison de la Mutualité	17/11/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 11C005	1 421,16 €	GROUPE BERNARD SEA SARL	03300
15T070	Mise en place d'un garde-corps à la maternelle La colline	01/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C004	720,00 €	JEANNIN PASCAL METAL CREATION JP	03300
15T071	Réfection des portes vitrées du sas intérieur du C.C.V.L.	01/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C004	4 623,00 €	GRANGE ENTREPRISE EURL	3700

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160322-20160325-3-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de dépôt en préfecture : 29/03/2016

15T072	FOURNITURE ET POSE ABRIS VELOS MATERNELLE ALSACE	24/12/2015	Marché simple	5 500,00 €	GERMANNI GERMANNI SARL	03110
15T073	MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHÉ MS 15T060 REPRISE PENTE MATERNELLE COLLINE	04/12/2015	Marché complémentaire	1 500,00 €	TONELLO DANIEL ARTISAN MACON	03270
15T074	Réalisation de joints de dilatation au parking de la Poste	23/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 15AC002	8 820,00 €	PLANCHE SA	3200
15T075	MARCHE COMPLEMENTAIRE PORTES GARAGE PARKING POSTE AU MARCHÉ SIMPLIFIE 15T068	01/12/2015	Marché complémentaire	1 960,00 €	THYSSEN KRUPP ASCENSEURS SAS	49001
15T076	MARCHE COMPLEMENTAIRE HOTEL DE VILLE SALON D'ATTENTE AU MARCHÉ SUBSEQUENT 15T017 - ELECTRICITE	04/12/2015	Marché complémentaire	3 253,35 €	SAEM SAS	03301
15T077	ROTONDE LAC - REFECTION CARRELAGE CUISINE	08/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 15AC001	34 947,05 €	ALEXANDRE JOSE ENTREPRISE SARL	03300
15T078	OTT - MISE EN PLACE SORTIE DE SECOURS	18/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C004	2 250,00 €	JEANNIN PASCAL METAL CREATION JP	03300
15T079	HOTEL DE VILLE - BUREAU SERVICES TECHNIQUES REFECTION ELECTRICITE	23/12/2015	Marché subséquent à l'accord-cadre 12C002	1 687,00 €	KOLASINSKI ARMAND SARL	03270
15T080	MARCHE COMPLEMENTAIRE - COSEC DES CELESTINS - LOT 3 PLATRERIE	23/12/2015	Marché complémentaire	8 203,35 €	MAZET ENTREPRISE SAS	03300
16V_001	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 1 - SOURCES LUMINEUSES ET APPAREILLAGES	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 350 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	CGE DISTRIBUTION SAS	63000
16V_002	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 2 - APPAREILLAGES ELECTRIQUES DIVERS	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 500 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	CGE DISTRIBUTION SAS	63000
16V_003	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 3 - CABLES ET FILS ELECTRIQUES	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 180 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	CGE DISTRIBUTION SAS	63000
16V_004	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 4 - PILES ET ACCUMULATEURS	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 30 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	VDI ENERGIE AUTONOME SA	38522
16V_005	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 5 - CANDELABRES, CONSOLES ET MATS	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 300 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	VALMONT FRANCE SAS	03110
16V_006	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 6 - LANTERNES PROJECTEURS APPAREILLAGES COMATELEC	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 300 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	COMATELEC SA	18400
16V_007	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 7 - LANTERNES PROJECTEURS APPAREILLAGES ECLATEC	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 150 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	ECLATEC	54528
16V_008	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 8 - LANTERNES PROJECTEURS APPAREILLAGES PHILIPS	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 70 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	PHILIPS FRANCE	92156
16V_009	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 10 - LANTERNES PROJECTEURS APPAREILLAGES BEGA	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 50 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	TEISSIER SAS	42964
16V_010	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOT 12 - LANTERNES PROJECTEURS APPAREILLAGES RAGNI	22/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 30 000 € T.T.C. par an sur 4 ans	TEISSIER SAS	42964
16V_011	SEMENCES PLANTES BULBES - LOT 1 MINIMOTTES, VIVACES	22/01/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC001	6 985,94 €	BALL DUCRETTET SAS	74200
16V_013	FOURNITURE TABLEAU AFFICHAGE ELECTRONIQUE POUR LE STADE DARRAGON ET D'UN TABLEAU D'AFFICHAGE MOBILE	20/01/2016	Initial	7 328,50 €	STRAMATEL SAS	44850

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160322-20160325-3-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception en préfecture : 29/03/2016

16V_014	QUINCAILLERIE ET PRODUITS CONNEXES	10/02/2016	Marché à bons de commande	Maximum 160 000 € H.T. sur 4 ans	SETIN	127340
16V_015	OUTILS A MAINS ET PRODUITS CONNEXES	10/02/2019	Marché à bons de commande	Maximum 45 000 € H.T. sur 4 ans	LEGALLAIS BOUCHARD SAS	14200
16V_016	IMPRESSION D'AFFICHES	27/01/2016	Initial	Minimum 3 000 € H.T. Maximum 17 000 €H.T. sur un an	NOUAILLAS SERIGRAPHIE SARL	63100
16V_019	Acquisition de matériel informatique	26/01/2016	Marché subséquent à l'accord-cadre 14AC003	19 054,67 €	ABICOM SAS	63170
16V_020	PNEUMATIQUES - ACQUISITION MONTAGE RÉPARATION	29/01/2016	Marché à bons de commande	Maximum 120 000 € H.T. sur 4 ans	AYME ET FILS SAS	84204
16V_021	DISTRIBUTION DU JOURNAL C'EST À VICHY	28/01/2016	Marché à bons de commande	Minimum 1 500 € H.T. Maximum 12 000 €H.T. sur un an	LA POSTE CLERMONT FD	63033
16V_022	FOURNITURE BOISSONS NON ALCOOLISES	10/02/2016	Marché à bons de commande	Maximum 20 000 € H.T. sur 3 ans	PAPUT BOISSONS SAS	42300
16VC012	MOE SEVIGNE LAFAYE - RESTAURATION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	22/01/2016	Marché simple	273 800,00 €	ALVERGNAT SARL / B2ES SARL / CHEVRIER LE BAHERS INGENIERIE SA / ECHOLOGOS AUVERGNE / ICS LANQUETTE SARL / SEQUOIA SARL	03200
16VC017	ESPACE DU PARC - MISE EN CONFORMITE INCENDIE - LOT 1 PLATRERIE PEINTURE	26/01/2016	Initial	53 720,19 €	MAZET ENTREPRISE SAS	03300
16VC018	ESPACE DU PARC - MISE EN CONFORMITE INCENDIE LOT 2 ELECTRICITE	26/01/2016	Initial	12 978,91 €	EIFFAGE ENERGIE AUVERGNE	63202

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

VILLE DE VICHY

COMMUNE DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 Mars 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°4

OBJET :

**COMMISSIONS
MUNICIPALES**

MODIFICATION

**SECRETARIAT
GENERAL**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération n°5 du 11 Avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de former les commissions municipales,

Vu la délibération n°2 du 25 Avril 2014 entérinant le choix des élus à participer auxdites commissions,



Séance du 25 Mars 2016

Considérant que Mme Christiane LEPRAT, Conseillère municipale, a fait part de son souhait de participer à la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Environnement en lieu et place de la Commission Education, Jeunesse et Vie sociale,

Propose au Conseil municipal d'approuver la participation de Mme Christiane LEPRAT à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- M. le Maire et le M. Directeur général des services sont chargés de l'exécution de cette décision.

.....

En Mairie, à Vichy le 25 Mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





VILLE DE VICHY

Direction générale des services

COMMISSIONS MUNICIPALES 2014/2015

- **Délibération N°2 du Conseil municipal du 25 avril 2014 -**
 - **Délibération N°2 du 3 avril 2015 -**
 - **Délibération N° 4 du 25 Mars 2016 -**

1- ECONOMIE, TOURISME, THERMALISME

Commerce et artisanat, emploi, tourisme et économie sportive, thermalisme, aéroport :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Gabriel MAQUIN | - William PASZKUDZKI |
| - Marie-Christine STEYER | - Muriel CUSSAC |
| - Yves-Jean BIGNON | - Anne-Sophie RAVACHE |
| - Bernard KAJDAN | - Orlane PERRIN |
| - Christiane LEPRAT | - Marie-Martine MICHAUDEL |
| - Jean-Louis GUITARD | - François SKVOR |
| - Franck DICHAMPS | - Marianne MALARMEY |
| - Béatrice BELLE | - Isabelle RECHARD |
| - Stéphane VIVIER | - Claudine LOPEZ |
| - Julien BASSINET | |

2- URBANISME, HABITAT, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Renouvellement urbain et habitat, travaux, accessibilité, NTIC, développement durable, propreté urbaine, déplacements et stationnement :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Gabriel MAQUIN | - Jean-Philippe SALAT |
| - Claire GRELET | - Stéphane VIVIER |
| - Frédéric AGUILERA | - Julien BASSINET |
| - Marie-Christine STEYER | - William PASZKUDZKI |
| - Jean-Jacques MARMOL | - Mickaël LEROUX |
| - Evelyne VOITELLIER | - Marie-Martine MICHAUDEL |
| - Christiane LEPRAT | - François SKVOR |
| - Marie-Hélène ROUSSIN | - Christophe POMMERAY |
| - Marie-Odile COURSOLO | - Claudine LOPEZ |
| - Franck DICHAMPS | |

3- **EDUCATION, JEUNESSE et VIE SOCIALE**

Affaires scolaires, enseignement supérieur, formation, jeunesse ; Action sociale et solidarités, prévention et santé, associations de quartier :

- Claire GRELET
- Marie-Christine STEYER
- Yves-Jean BIGNON
- William ATHLAN
- Myriam JIMENEZ
- Marie-Hélène ROUSSIN
- Sylvie FONTAINE
- Marie-Odile COURSOLO
- Franck DICHAMPS
- Jean-Philippe SALAT
- Julien BASSINET
- Marie-Martine MICHAUDEL
- François SKVOR
- Isabelle RECHARD
- Jean-Pierre SIGAUD

4- **SPORTS, CULTURE, ANIMATION, RELATIONS INTERNATIONALES**

Equipements sportifs et culturels, associations sportives, culturelles et de loisir, manifestations culturelles, enseignement musical, lecture publique, animation de la ville, jumelages :

- Gabriel MAQUIN
- Charlotte BENOIT
- Bernard KAJDAN
- Myriam JIMENEZ
- Marie-Hélène ROUSSIN
- Sylvie FONTAINE
- Jean-Louis GUITARD
- Marie-Odile COURSOLO
- Franck DICHAMPS
- Jean-Philippe SALAT
- Julien BASSINET
- Muriel CUSSAC
- Anne-Sophie RAVACHE
- Marianne MALARMEY
- Marie-Martine MICHAUDEL
- Isabelle RECHARD
- Jean-Pierre SIGAUD

5- **ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SECURITE PUBLIQUE**

Ressources humaines, formation et dialogue social, finances, sécurité publique (ERP, réglementation économique et occupation du domaine public, hygiène-salubrité) :

- Gabriel MAQUIN
- Frédéric AGUILERA
- Jean-Jacques MARMOL
- Evelyne VOITELLIER
- William ATHLAN
- Christiane LEPRAT
- Jean-Louis GUITARD
- Béatrice BELLE
- Julien BASSINET
- Mickaël LEROUX
- Orlane PERRIN
- Imen BELLAHRACH
- Marianne MALARMEY
- Christophe POMMERAY
- Claudine LOPEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°5

OBJET :

SIGNATURE
AVENANT N°1 A LA
CONVENTION
« CENTRE
D'ENTRAINEMENT »
EURO 2016 FOOTBALL
SOCIETE EURO 2016
SAS ET VILLE DE
VICHY
DIRECTION DES
SPORTS

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention « Centre d'entraînement », signée le 21 juillet 2015, par laquelle la Ville de Vichy met à disposition les installations sportives du Centre Omnisports de Vichy - terrain n°1 et du Stade Darragon, à la société Euro 2016 SAS,



Considérant que la Ville de Vichy a été retenue par l'équipe nationale de Slovaquie comme camp de base, en vue de participer au Championnat d'Europe de Football, qui se déroulera en France du 10 juin au 10 juillet 2016,

Considérant que cette équipe a pour obligation d'ouvrir au public au moins une de leurs séances d'entraînement, afin de permettre à la population locale et aux visiteurs n'ayant pas pu obtenir de billets de matchs, de profiter de l'accueil d'une équipe nationale,

Considérant que la société Euro 2016 SAS est chargée de l'organisation des entraînements publics, mais souhaite confier à la ville hôte un certain nombre de missions liées à cette organisation,

Considérant que « le Centre d'entraînement » de Vichy s'est engagé à examiner de bonne foi avec Euro 2016 SAS, la possibilité de fournir des services supplémentaires pour l'organisation des séances d'entraînement au public, notamment ce qui concerne la planification générale, la billetterie, les débits de boissons et de nourriture ou le nettoyage,

Considérant que la date limite de confirmation du nombre d'entraînements, leurs dates et heures ainsi que leurs capacités d'accueil du public, est fixée au 30 avril 2016,

Considérant qu'en contre partie de ces services, Euro 2016 SAS s'engage à verser une somme globale et forfaitaire couvrant le coût des services supplémentaires par entraînement ouvert au public,

Considérant que ces engagements réciproques sont formalisés dans le projet d'avenant à la convention initiale,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à finaliser et signer l'avenant n°1 à la convention « Centre d'entraînement » avec la société Euro 2016 SAS et à recourir aux différents prestataires chargés de la fourniture des services supplémentaires,
- de percevoir la participation financière de la société Euro 2016 SAS et d'affecter cette recette sur l'antenne 70631-B428 - EURO 2016 – Redevance à caractère sportif.



Séance du 25 mars 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition d'avenant,
- autorise M. le Maire à finaliser et signer le projet d'avenant ci-joint,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 Mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



AVENANT N°1

A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT »

Entre:

EURO 2016 SAS,

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros,
Enregistrée sous le n° 531 326 080 R.C.S. Paris,
Ayant son siège social au 112, avenue Kléber, CS 81671, FR-75773 Paris CEDEX 16,
ci-après «EURO 2016 SAS»,

et

[INSÉRER NOM et DÉTAILS RELATIFS À LA COLLECTIVITÉ / L'ASSOCIATION]

OU

[INSÉRER NOM DE LA SOCIÉTÉ],

Société [insérer type de la société] au capital de [insérer capital de la société] euros,
Enregistrée sous le n° RCS [insérer le numéro d'enregistrement de la société],
Ayant son siège social à [insérer adresse du siège social de la société],
ci-après «Centre d'entraînement»,

PREAMBULE :

- A. Dans le cadre du tournoi de football UEFA EURO 2016™, qui aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016, les Parties ont conclu le [date] une convention de Centre d'entraînement, par laquelle le Centre d'entraînement met ses Installations d'entraînement à disposition d'EURO 2016 SAS.
- B. Des entraînements ouverts au public sont envisagés pendant la Période de mise à disposition.
- C. Les Parties ont donc échangé sur la possibilité pour le Centre d'entraînement de fournir des services pour ces entraînements.
- D. Suite à ces échanges, les Parties ont convenu du présent avenant qui vient préciser les conditions applicables à ces services.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

En application de l'article 3.9 de la Convention, le Centre d'entraînement s'engage à fournir les Services supplémentaires décrits en Annexe 1.

2. CONTREPARTIE FINANCIERE

En contrepartie et sous réserve de la fourniture par le Centre d'entraînement des Services supplémentaires conformément à l'Annexe 1, EURO 2016 SAS s'engage à verser, en plus des sommes visées à l'Annexe 1 de la Convention, la somme globale forfaitaire de [XXX] euros ([XXX] €) par entraînement ouvert au public, et ce pour une capacité de [XXX] places assises. Ce montant s'entend impôts et taxes applicables compris, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le cas échéant. En cas de demande de Services supplémentaires non confirmés par le présent avenant, ou de changement de capacité admise lors des entraînements ouverts au public, le Centre d'Entraînement l'examinera de bonne foi, et elle fera l'objet d'un accord financier complémentaire.

L'intégralité de ce montant sera facturée par le Centre d'entraînement à EURO 2016 SAS le 31 juillet 2016.

3. ANNULATION D'UN ENTRAINEMENT OUVERT AU PUBLIC

- 3.1. En cas d'annulation par EURO 2016 SAS ou un tiers d'un entraînement ouvert au public, quelle que soit la cause, et sauf faute du Centre d'entraînement :
 1. Si l'annulation intervient jusqu'au 05 juin 2016 inclus : aucun paiement n'est dû par EURO 2016 SAS au Centre d'entraînement ;
 2. Si l'annulation intervient à compter du 06 juin 2016 inclus : EURO 2016 SAS est tenu au paiement de l'intégralité du montant visé à l'article 2 du présent avenant.
- 3.2. En cas de report par EURO 2016 SAS ou un tiers d'un entraînement ouvert au public, quelle que soit la cause, et sauf faute du Centre d'entraînement, ce dernier fournit les services au même tarif que celui visé à l'article 2 du présent avenant et n'est pas en droit de facturer un quelconque montant supplémentaire. À toutes fins utiles, un report n'est pas considéré ni comptabilisé comme une annulation suivie d'une commande de Services additionnels.
- 3.3. EURO 2016 SAS n'encourt aucune responsabilité, ni aucun autre coût que ceux expressément susvisés pour toute annulation et tout report d'entraînement ouvert au public.

4. DISPOSITIONS DIVERSES

- 4.1 Les mots et expressions utilisés avec une majuscule ont le même sens que celui défini dans la Convention.
- 4.2 Toutes les dispositions de la Convention non modifiées par le présent avenant, notamment celles applicables aux Services et Services supplémentaires, demeurent en vigueur et sont applicables aux services visés par l'avenant.
- 4.3 En cas de contradiction entre la Convention et le présent avenant, les dispositions de ce dernier prévaudront.

Pour et au nom d'EURO 2016 SAS :

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Pour le CENTRE D'ENTRAÎNEMENT :

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Annexe 1 – Description des Services supplémentaires

À la date de signature de l'avenant, la description détaillée des prestations n'est pas connue. Toutefois, le Centre d'entraînement déclare qu'il est en mesure de fournir les Services supplémentaires décrits sommairement ci-après et qui seront affinés de bonne foi entre les parties, sans que la somme globale forfaitaire soit affectée. Le Centre d'entraînement reconnaît et accepte que la nature du projet requière une flexibilité inhabituelle, à laquelle elle est en mesure et s'engage à répondre sans coût supplémentaire pour EURO 2016 SAS. Cette dernière s'engage parallèlement à rester raisonnable dans l'expression de ses besoins.

<p style="text-align: center;">A - SERVICES SUPPLÉMENTAIRES CONFIRMÉS couverts par la somme globale forfaitaire mentionnée dans l'article 2 du présent avenant</p>
<p>1- Organisation, planification et livraison des entraînements ouverts au public :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Désignation d'un interlocuteur unique : Chef de Projet « Entraînements Ouverts au Public », dans la mesure du possible, le Centre d'entraînement s'assure que cet interlocuteur soit le même que celui visé à l'article 3.5 de la Convention.b) Gestion des effectifs et du personnel nécessaires à la livraison de l'événement.c) Obtention de l'ensemble des permis et autorisations nécessaires à la tenue des entraînements ouverts au public, en ce incluses ceux liés aux services décrits dans le présent avenant. Seule la déclaration de manifestation, dans le cas où elle est exigible, est exclue du périmètre des Services supplémentaires à la charge du Centre d'entraînement.
<p>2- Billetterie</p> <ul style="list-style-type: none">- Planification :<ul style="list-style-type: none">a) Mise en place d'un plan de placement soit en placement libre, soit en placement fixe, pour [XXX] places assises.b) Détermination d'un billet, selon un modèle fourni par EURO 2016 SAS. La décision finale concernant l'aspect des billets revient à EURO 2016 SAS.- Production :<ul style="list-style-type: none">c) Impression des billets selon la capacité admise décidée par EURO 2016 SAS.d) Contrôle de la qualité de l'impression.- Distribution :<ul style="list-style-type: none">e) Distribution des billets à la population locale, selon une répartition convenue à l'avance avec l'équipe nationale participante et EURO 2016 SAS.f) Les billets seront gratuits, aucun tarif ne pourra y être appliqué.g) Récupération des reliquats.- Contrôle d'accès :<ul style="list-style-type: none">h) Si le contrôle des billets nécessite la gestion d'un équipement supplémentaire (douchettes de contrôle, tourniquets, bornes de lecture) et sous réserve que le Centre d'entraînement ait déjà un système en place, le Centre d'entraînement mettra disposition ce système et le personnel nécessaire en support.
<p>3- Débits de boissons et de nourriture :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Le Centre d'entraînement installera un nombre suffisant de débit(s) de boisson et débit(s) de nourriture par rapport à la jauge estimée et après discussion avec EURO 2016 SAS.b) Si le Centre d'entraînement dispose d'installations permanentes à même d'accueillir les débits de boissons et/ou de nourriture, elles peuvent être utilisées. Dans le cas inverse,

- des structures temporaires devront être érigées par le Centre d'entraînement.
- c) Aux débits de boissons et de nourritures, les produits officiels de l'UEFA EURO 2016 (notamment Coca-Cola et Carlsberg) seront vendus en exclusivité, sauf accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS. EURO 2016 SAS fera la liaison entre le Centre d'entraînement et les sponsors concernés.
 - d) Les débits de boissons et de nourriture devront respecter le principe de site sans publicité, mais ne seront pas habillés par EURO 2016 SAS.
 - e) Les frais d'exploitation de ces débits seront à la charge du Centre d'entraînement.
 - f) Les recettes générées par les débits de boisson et de nourriture reviendront au Centre d'entraînement.

4- Hygiène et nettoyage :

- a) Le Centre d'entraînement est responsable du nettoyage de tout le stade, y compris des espaces suivants : terrain, abords du terrain, vestiaires, tribunes, accès au site, abords du site.
- b) La gestion des déchets est à la charge du Centre d'entraînement, notamment les déchets provoqués par les débits de boissons et de nourritures seront récoltés et triés.
- c) Afin d'éviter une multiplication excessive des déchets, EURO 2016 SAS mettra le Centre d'entraînement en contact avec un fournisseur de gobelets réutilisables. Le Centre d'entraînement examinera de bonne foi la possibilité de mettre en place un système de gobelets réutilisables.
- d) La nourriture et/ou boissons non consommés seront redistribués afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

5- Consignes :

- a) Si le Centre d'entraînement dispose d'infrastructures existantes permettant la mise en place d'une consigne, il le fera.
- b) EURO 2016 SAS communiquera une liste d'objets prohibés.
- c) La consigne sera gratuite.

À toutes fins utiles, sans préjudice de l'article 4 de la Convention, le Centre d'entraînement n'assure pas les besoins supplémentaires en sécurité privée liés aux entraînements ouverts au public.

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES NON CONFIRMÉS

non-couverts par la somme globale forfaitaire mentionnée dans l'article 2 du présent avenant, et devant le cas échéant faire l'objet d'un nouvel accord

6- Signalétique :

- a) EURO 2016 SAS travaillera, dans la mesure du possible, en s'appuyant sur la signalétique présente sur site.
- b) Suite à une inspection spécifique envisagée en février 2016, EURO 2016 SAS évaluera les potentiels besoins en signalétique directionnelle supplémentaire.
- c) Suite à cette inspection, EURO 2016 SAS, si le besoin est identifié :
 - o Installera un kit standardisé de signalétique ; et/ou
 - o Transmettra une liste de signalétique supplémentaire dont le Centre d'entraînement examinera de bonne foi les possibilités et coûts de production.

7- Tribunes : le cas échéant, le besoin sera exprimé par EURO 2016 SAS.

Annexe 2 – Planning et échéances :

Date	Objet	Interlocuteurs
31 janvier 2016	Date limite pour le choix du Camp de Base	Equipes Nationales, confirmé par EURO 2016 SAS
1 ^{er} avril 2016	Date limite pour demande de : - Nombre d'entraînements ouverts au public - Dates et heures des entraînements ouverts au public - Vœux de capacités pour les entraînements ouverts au public	Equipes Nationales à EURO 2016 SAS
30 avril 2016	Date limite pour confirmation: - Nombre d'entraînements ouverts au public - Dates et heures des entraînements ouverts au public - Capacités pour les entraînements ouverts au public	EURO 2016 SAS aux Equipes Nationales et au Centre d'entraînement
J-5 avant le 1 ^{er} match J-1 avant le 1 ^{er} match	- Entraînements ouverts au public obligatoires	Equipes Nationales et l'EURO 2016 SAS
J-5 avant le 1 ^{er} match 19 juin	- Le cas échéant, entraînements ouverts au public additionnels (choix des Equipes, non imposés par le règlement de la compétition)	Equipes Nationales et l'EURO 2016 SAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°6

OBJET :

CENTRE DE GESTION
DE LA REGION
AUVERGNE RHONE
ALPES AU TITRE DU
CONSEIL DE
DISCIPLINE DE
RECOURS

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1984, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux

Vu la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation, aux élections régionales et départementales et modification du calendrier électoral

Vu la création au 1^{er} janvier 2016 de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes



Séance du 25 Mars 2016

Vu L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes,

Vu le courrier en date du 28 janvier de Mme la Sénatrice du Rhône rappelant les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils de discipline de recours

Considérant que le conseil de discipline comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et établissements publics de la région

Considérant la nécessité après la création de la région Auvergne Rhône-Alpes, de renouveler les membres représentant les communes, lors des séances du conseil de discipline

Considérant que le Conseil municipal décide, à l'unanimité de procéder aux désignations à main levée

Propose au Conseil municipal :

- d'élire parmi ses membres, à la majorité absolue, après vote à main levée, le délégué en charge de représenter au sein du conseil de recours compétent pour la région Auvergne Rhône-Alpes

A obtenu à la majorité absolue :

Nombre de votants :	34
Abstentions :	5
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15
M. Jean-Jacques MARMOL	29 voix

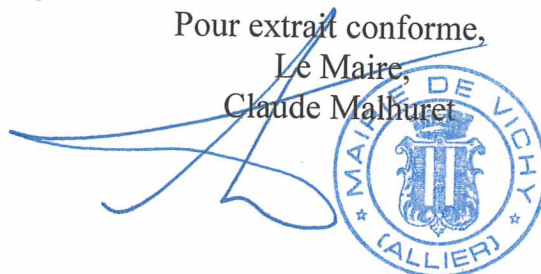
L'intéressé a déclaré accepter cette fonction.

- M. le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 Mars 2016

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

**APPROBATION DU
PROGRAMME
D'OPERATION ET DE
L'ENVELOPPE
FINANCIERE**

**RENOVATION DU
BARRAGE DE VICHY**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,



Séance du 25 Mars 2016

Considérant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée le 21 novembre 2014 au groupement d'études BRL Ingénierie (mandataire), AP Management (cotraitant) et Cabinet Clément (sous-traitant) dans le but, d'une part d'établir un nouveau programme de réhabilitation du barrage à partir d'un diagnostic de l'ouvrage, de l'étude de l'historique des études et travaux sur celui-ci notamment les études de maîtrise d'œuvre menées par EDF-CIH entre 2006 et 2013 et les travaux réalisés par Baudin-Châteauneuf sur le clapet n°2 entre 2009 et 2013, et d'autre part de proposer le montage technique et juridique le mieux adapté à la situation pour poursuivre sur les études techniques approfondies et les travaux de rénovation,

Considérant l'expertise menée par le cabinet Foc Transmissions en 2015 sur les mécanismes de manœuvre des clapets, treuils et chaînes gales et vérin hydraulique, dans le but d'évaluer la faisabilité de sécuriser les systèmes existants ou la nécessité de les remplacer

Considérant le classement réglementaire de l'ouvrage et les conclusions des études en découlant, notamment l'étude de danger réalisée en 2015, préconisant entre autres des travaux de rénovation des éléments mécaniques du barrage (remplacement des clapets, sécurisation de la manœuvre, amélioration du contrôle-commande),

Considérant le programme d'opération établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, comprenant principalement :

- le remplacement des 6 vannes clapets originelles restantes (et le désamiantage des clapets déposés),
- la modernisation des organes de manœuvre et la sécurisation des systèmes de freinage,
- l'ajout de verrous de chômage pour les interventions ultérieures sur les vannes,
- l'amélioration des conditions d'entretien des chaînes gales et treuils,
- la modification du système de fixation des lignes d'eau pour les compétitions nautiques sur le plan d'eau,
- l'adaptation des réseaux électriques et du contrôle-commande,
- l'amélioration des batardages amont et aval de chaque passe,
- les reprises de génie civil au droit de chaque passe,



Séance du 25 Mars 2016

Considérant les différents modes opératoires envisagés pour la suite de l'opération, conception-réalisation ou marchés de maîtrise d'œuvre puis de travaux, et leurs avantages et inconvénients pour la Ville de Vichy,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'opération de restauration du barrage ci-annexé pour une enveloppe financière prévisionnelle de 9 077 000 € HT (sur trois ans) (études, travaux et divers),
- d'affermir la tranche conditionnelle n°2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération,
- de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme n° 2126 en la portant à 11 000 000 € TTC avec un crédit de paiement de 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



Restauration du barrage de Vichy

Programme final_Rév.2



RESTAURATION DU BARRAGE DE VICHY– PROGRAMME

FINAL_REV2

1. INTRODUCTION	2
1.1 Objet du présent document	2
1.2 Présentation de l'ouvrage	2
1.3 Contexte de l'opération	3
1.4 Objectifs et enjeux de l'opération	5
1.5 Domaine d'application du présent programme	6
1.6 Exclusions	6
2. DONNEES DISPONIBLES RELATIVES AU PROJET	7
2.1 Localisation du site	7
2.2 Description générale de l'ouvrage existant	7
2.3 Domanialité	10
2.4 Contexte hydrologique et hydraulique	11
2.4.1 Contexte hydrologique	11
2.4.1.1 Stations hydrométriques	12
2.4.1.2 Données hydrologiques sur l'Allier	12
2.4.2 Débits caractéristiques de l'Allier à Vichy	13
2.4.3 Niveaux caractéristiques au droit du site	13
2.4.4 Esquisse de la loi Zaval en fonction du débit	14
2.4.4.1 Loi générale d'après document EDF-CIH	14
2.4.4.2 Approche actualisée pour les débits courants	14
2.5 Mode de gestion hydraulique du barrage	15
2.5.1 Arrêtés	15
2.5.2 Gestion actuelle du barrage :	16
2.6 Principales Caractéristiques du barrage en service	16
2.6.1 Structures de génie civil	16
2.6.1.1 Radier	16
2.6.1.2 Piles	17
2.6.2 Structures métalliques	19
2.6.2.1 Tabliers des clapets (hors clapet N°2)	19
2.6.2.2 Tablier du clapet N°2 installé en 2012	20
2.6.3 Caractéristiques générales des organes de manœuvre des clapets	20
2.6.3.1 Réducteur – Noix d'entraînement	20

2.6.3.2	Moteur - frein	21
2.6.3.3	Caractéristiques du moteur	22
2.6.3.4	Caractéristiques du vérin hydraulique	22
2.6.3.5	Chaines	23
2.6.3.6	Commande manuelle - verrouillage	23
2.6.4	Caractéristiques principales des batardeaux amont et aval	24
2.7	Fond documentaire	25
2.7.1	Diagnostics, études et expertises disponibles	25
2.7.2	Documents topographiques et bathymétriques	26
2.7.3	Plans historiques disponibles	27
2.8	Historique de l'ouvrage	27
2.8.1	Historique de la construction des ouvrages	27
2.8.2	Incidents	27
2.8.3	Régime de surveillance (périodicité des actions de surveillance)	28
2.8.4	Travaux de maintenance	28
2.8.5	Récapitulatif des évènements et interventions faites sur les ouvrages	29
2.9	Synthèse de l'état existant	31
2.9.1	Structure génie civil	31
2.9.1.1	Conditions générales de l'ouvrage	31
2.9.1.2	Radier	31
2.9.1.3	Piles	31
2.9.1.4	Local d'abri de la poutre batardeau	32
2.9.2	Structure métalliques	33
2.9.2.1	Protection contre la corrosion	33
2.9.2.2	Arête supérieure	33
2.9.2.3	Soudures du bras de manœuvre	34
2.9.2.4	Epaisseurs des tôles des tabliers	34
2.9.2.5	Joint d'étanchéité	34
2.9.2.6	Paliers et pivots	35
2.9.3	Organes de manœuvre	36
2.9.3.1	Moteurs et freins	36
2.9.3.2	Réducteurs	36
2.9.3.3	Chaines et noix	37
2.9.3.4	Contrôle commande	38
2.9.4	Batardage	38
2.9.5	Exploitation – Maintenance	39
3.	BESOINS	40
3.1	Besoin 1 : Remplacement des vannes clapets originelles	40
3.2	Besoin 2 : Modernisation des organes de manœuvres	42
3.3	Besoin 3 : Devenir des freins équipant la chaîne de transmission actuelle des efforts de manœuvre	45
3.4	Besoin 4 : Adjonction de verrous de chômage	46
3.5	Besoin 5 : Aération des lames déversantes	46
3.6	Besoin 6 : désamiantage des vannes clapets	47

3.7	Besoin 7 : Remise en peinture des passerelles	47
3.8	Besoin 8: Protection des organes de manœuvre contre les embâcles	47
3.9	Besoin 9 : Amélioration des conditions d'entretien – et notamment de lubrification – des chaînes Galles et autres organes de manœuvre	48
3.10	Besoin 10: Protection des organes de manœuvre contre les eaux de pluies	49
3.11	Besoin 11 : Dispositif de maintien des lignes d'eau pour les compétitions de kayak	49
3.12	Besoin 12 : Adaptation des réseaux électriques et du contrôle-commande aux nouveaux motoréducteurs – changement des armoires	51
3.13	Besoin 13 : Supervision, télétransmission et télésurveillance	51
3.14	Besoin 14 : Amélioration des conditions de batardage d'une passe	52
3.15	Besoin 15 : Passivation et ragréage de certains éléments porteurs de la structure génie civil	53
3.16	Besoin 16 : Affouillements aval et amont	54
3.17	Besoin 17 : mise au niveau de la sureté requise concernant l'actionneur du clapet de la passe n°2	54
4.	CONTRAINTES.....	55
4.1	Contraintes de fonctionnement et d'exploitation de l'ouvrage	55
4.1.1	Plage horaire de fonctionnement du barrage	55
4.1.2	Contraintes d'exploitation du barrage	55
4.1.3	Circulation routière	56
4.2	Contraintes performantielles de conception des ouvrages	56
4.2.1	Temps de manœuvre des bouchures mobiles	56
4.2.2	Durée de vie des ouvrages et équipements	56
4.3	Contraintes relatives à l'entretien et la maintenance	57
4.4	Nuisance sonore	57
4.5	Contraintes architecturales et paysagères	57
4.6	Contraintes relatives aux coûts d'investissement et d'exploitation-maintenance	57
4.7	Contraintes foncières, domaniales et d'accès	58
4.8	Contraintes relatives à la durée des travaux	58
4.9	Autres contraintes réglementaires	58
4.9.1	Protection de l'environnement	58
4.9.2	Protection du patrimoine	59
4.9.3	Protection de la santé	59
4.10	Contraintes techniques	59

4.10.1	Contraintes hydrauliques	59
4.10.2	Contraintes hydrogéologiques et géotechniques	60
4.10.3	Contraintes relatives à la mise à sec du batardage	60
4.10.4	Contraintes liées aux prises d'eau potable	60
4.10.5	Contraintes de réseaux	60
4.11	Projets connexes	61
4.11.1	Mise en valeur du secteur de la boucle des Isles et des têtes de pont	61
4.11.2	Installation d'une microcentrale hydraulique	61
5.	EXIGENCES.....	63
5.1	Exigence 1 : Référenciel documentaire et réglementaire	63
5.2	Exigence 2 : Faciliter et réduire la maintenance	63
5.3	Exigence 3: Gestion des déchets	64
5.4	Exigence 4: Lubrifiants	64
6.	ORGANISATION DE L'OPERATION – INTERVENANTS.....	65
6.1	Maitrise d'ouvrage	65
6.2	Exploitant	65
6.3	Assistant au maitre d'ouvrage	65
6.4	Processus de realisation	65
6.5	Maître d'œuvre	66
7.	PLANNING PREVISIONNEL ET ASPECTS FINANCIERS	67
7.1	Planning prévisionnel	67
7.2	Enveloppe financière prévisionnelle	69
7.2.1	Montant des travaux	69
7.2.2	Montant total de l'opération	70
8.	ANNEXES	72
8.1	Données hydrologiques	72
8.1	Etudes préalables, diagnostics et expertises disponibles	74
8.2	Plans des ouvrages disponibles	77
8.3	Rapport d'expertise des organes de manœuvre des clapets (novembre 2015)	80
8.4	Rapport d'incidence relatif à l'installation éventuelle d'une microcentrale électrique	81

BARRAGE DE VICHY – PROGRAMME FINAL_REV2

2	16/03/16	DCA	DCA	Quelques corrections et précisions d'ordre mineur
1	23/12/15	DCA/PSC/SRO	DCA	Première émission
Rev.	Date	Établi par :	Approuvé par :	Observations

1. INTRODUCTION

1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document constitue le programme d'opération de réhabilitation et de rénovation du barrage désigné sous le nom de Pont de l'Europe à Vichy sur la rivière Allier que le Groupement BRLi – AP Management – Cabinet Clément & associés sous-traitant a élaboré pour le compte de ville de Vichy maître d'ouvrage.

Le programme est ainsi défini à l'article 2 de la Loi MOP : « *le Maître de l'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage* ».

Ce programme constitue ainsi la commande de la Maîtrise d'ouvrage formulée au maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir le projet. Il s'agit d'une pièce contractuelle majeure du marché de maîtrise d'œuvre. Il est annexé à l'acte d'engagement, ainsi il prime sur les autres pièces du cahier des charges.

Le présent programme résulte des études préalables et de programmation réalisées par le Groupement BRLi au cours de l'année 2015.

1.2 PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le pont-barrage de Vichy franchit la rivière Allier situé à la frontière des communes de Vichy et de Bellerive-sur-Allier, dans le département de l'Allier et permet de créer un plan d'eau de 2,2 km de long par 130 m de large, destiné aux loisirs nautiques et aux compétitions sportives de niveau international dans le domaine des sports nautiques, ainsi qu'à l'alimentation en eau potable des communes de Vichy et Bellerive-sur-Allier. Il constitue aussi un ouvrage de franchissement routier de la rivière – Cf. § 2.1.

L'ouvrage désigné sous le nom de « Pont de l'Europe » a été mis en service en 1963.

Ce barrage mobile est constitué de 7 bouchures mobiles de type clapet, dont la forme spécifique en ventre de poissons offre une très grande rigidité à la torsion, permettant ainsi une commande unilatérale pour chacune des passes.

Chaque passe a une largeur unitaire de 29,50m et 4,15m de hauteur, offrant ainsi une longueur nette hydraulique de 206,50 ml.

Le barrage est aujourd'hui équipé de 2 ouvrages de franchissement piscicole à raison d'un ouvrage le long de chaque rive, conférant ainsi aux passes de rive n°1 et 7 un mode de gestion spécifique.

Le tablier du pont et la chaussée sont gérés par le Conseil Départemental de l'Allier (CG 03).

Dans ce cadre, la Ville de Vichy est engagée dans une politique de maintenance et gros entretien visant à fiabiliser le barrage pour garantir les niveaux de service, sécuriser l'exploitation du barrage et faciliter l'entretien des parties de l'ouvrage dont elle est responsable.

Cette opération s'inscrit dans le souhait de la ville de réhabiliter et rénover un ouvrage vieux d'un peu plus de 50 ans.

Après des études de définition réalisées en 2001, puis une étude de programmation technique, la Ville de Vichy a engagé en 2005 un programme global de réhabilitation du barrage. Pour cela, elle a confié une mission de maîtrise d'œuvre à EDF-CIH, puis après la phase de conception du maître d'œuvre, un marché de travaux a été confié en 2009 à l'entreprise Baudin et Châteauneuf.

Lors de la période de préparation des travaux, cette entreprise a relevé une dégradation plus forte que prévue du clapet n°2. S'en est suivie une longue période de discussions et d'échanges entre l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. N'ayant pas de garantie de résultat quant à la solution de réparation prévue au marché, le maître d'ouvrage a dû « arbitrer » en faveur de l'entreprise qui préconisait la solution de remplacement à neuf. Aussi, le maître d'ouvrage a décidé début 2012 de résilier partiellement le marché de travaux au moyen d'un accord transactionnel, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre, en limitant les travaux à la seule passe n°2.

Sur cet état de fait, la Ville de Vichy a décidé début 2014 de « remettre à plat » le programme de travaux de réhabilitation du barrage avec l'appui d'une équipe d'AMO en vue d'engager une nouvelle opération de réhabilitation

Il est à noter par ailleurs que, suite à la mise en classe B du pont-barrage de Vichy par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014, de nouvelles obligations - assorties de délais - incombent au maître d'ouvrage. En particulier la première visite technique approfondie et le premier rapport d'auscultation qui ont été transmis à la DREAL dans les délais (à l'été 2015).

C'est dans ce contexte que la Ville de Vichy a confié fin 2014 au Groupement BRLi une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant dans un premier temps sur la définition du programme de travaux de l'opération de réhabilitation, l'aide au choix de processus de réalisation et la constitution du dossier d'ouvrage réglementaire. Concernant la définition du programme, la mission a consisté à i) identifier toutes ces imperfections et désordres de l'ouvrage, ii) analyser les enjeux et niveaux de risque afférents, iii) proposer les solutions techniques jugées les plus adaptées permettant la pérennisation, la sécurisation globale et la maintenance aisée et sécurisée de l'ouvrage et iv) écrire les différents items devant constituer un Programme, y compris évaluation de l'enveloppe budgétaire afférente.

1.4 OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'OPERATION

Cet ouvrage mis en service en 1963 répond aujourd'hui de plus de 50 ans *de bons et loyaux services*, ce qui pour des équipements hydromécaniques mobiles en métallerie baignant dans un milieu relativement agressif correspond à un âge qu'on peut qualifier de respectable. Il est en effet à noter que les eaux de l'Allier sont pures, donc agressives, et que les crues de cette rivière ne sont pas exemptes de transports sédimentaires significatifs qui contribuent à l'agressivité du milieu.

L'ouvrage a connu plusieurs incidents de fonctionnement dont certains - comme l'ouverture inopinée d'un clapet à cause d'un problème de freins ou de désaxage des trains réducteurs entraînant la libre rotation des engrenages – auraient pu avoir des conséquences très graves pour les populations d'aval.

Il est à noter que chaque clapet ne possède qu'un unique actionneur disposé latéralement, ce qui présente certes l'avantage de pouvoir s'affranchir de tout synchronisme entre les actionneurs lors de la manœuvre du clapet, mais qui en contrepartie n'apporte aucune redondance ni sécurité étant en cas de défaillance du seul actionneur, comme pourrait le faire un second actionneur pour pallier la panne temporairement. Fait aggravant, il est noté plus loin que le système actuel de motoréducteur n'est pas irréversible et rend donc possible en cas de casse un mouvement inverse d'abattement du clapet vers le bas mû par la seule pression de l'eau agissant sur le clapet, ce qui est déjà arrivé pratiquement 2 fois dans la vie de l'ouvrage.

L'ouvrage retenant sous le niveau normal de la retenue (251,55 NGF) de l'ordre de 2,5 millions de mètres cubes d'eau sous une dénivelée comprise entre 4 et 5m, son classement en classe B au titre du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 peut prêter à la discussion suivant la façon dont on interprète les textes, et plus précisément suivant la façon dont est estimée le paramètre *Hauteur* mais, quoi qu'il en soit – obligation d'une étude de danger ou pas - on peut avancer aujourd'hui que les systèmes de manœuvre actuels sont non sécurés et recèlent un niveau de risque trop important pour les personnes situant en aval ainsi qu'en amont qu'il convient de corriger dans les meilleurs délais dans le cadre d'un programme de réhabilitation.

De plus, la maintenance de deux systèmes de manœuvre différents (treuil avec chaîne Galle et vérin hydraulique) n'est pas aisée, et se fait dans des conditions de sécurité non satisfaisantes. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses opérations de maintenance ou travaux d'amélioration ont été réalisés sans parvenir à solutionner définitivement les imperfections et/ou désordres que connaît ce barrage.

L'objectif principal poursuivi par la Ville de Vichy pour cette opération est réhabiliter le pont-barrage. Au-delà de cet objectif général, il s'agit de :

- Fiabiliser et sécuriser l'ouvrage « barrage » ainsi que son exploitation ;
- Restaurer les parties métalliques mobiles de l'ouvrage pour une nouvelle tranche de vie de 50 ans ;
- Plus précisément, moderniser, sécuriser et fiabiliser son système de manœuvre et de contrôle- commande ;

- Faciliter l'entretien courant de ses organes de manœuvre.
- Enfin, améliorer et faciliter si possible les opérations de batardage amont et aval.

1.5 DOMAINE D'APPLICATION DU PRESENT PROGRAMME

Ce Programme porte sur les aspects *réhabilitation / réfection / rénovation* des items suivants :

- a) Le barrage et son génie civil pour les aspects fondations, piles, radier, culées, aval-radier ;
- b) les bouchures mobiles, leurs organes de manœuvre et de contrôle-commande ;
- c) le bâtiment de commande situé sous la culée de la rive gauche pour les aspects batardage ;
- d) Pour tout ou partie : les installations électriques du site pour les aspects : remise aux normes des tableaux TGBT, réseaux enterrés, modernisation et mise aux normes des éclairages ;
- e) La passerelle de service ;
- f) Le cas échéant : les aspects d'automatisme, supervision et télégestion.

1.6 EXCLUSIONS

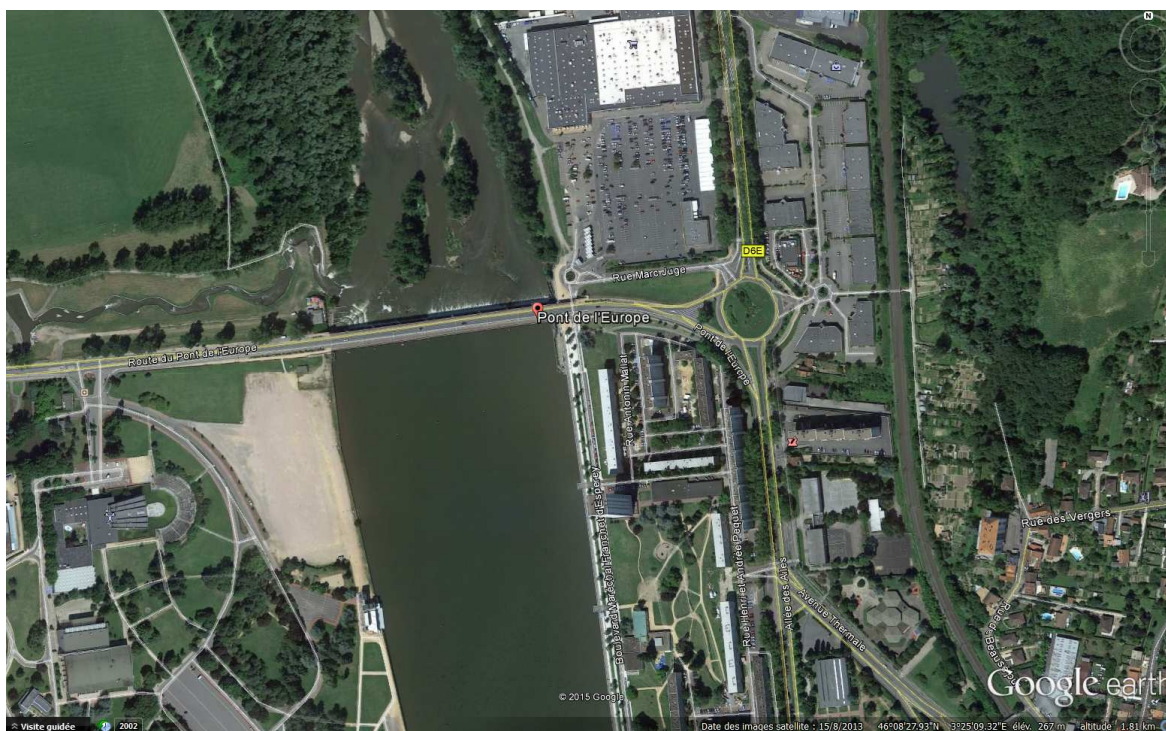
Sortent du champ d'application du présent Programme les points suivants :

- a) Le tablier y compris les plaques en néoprène fretté, son étanchéité, ses joints de dilatation et tous les équipements situés dessus (chaussée, trottoirs, garde-corps, etc) ;
- b) Les passes à poissons.

2. DONNEES DISPONIBLES RELATIVES AU PROJET

2.1 LOCALISATION DU SITE

Ce pont-barrage est situé sur la route départementale 6E qui va de Bellerive-sur-Allier à Creuzier-le-Vieux en passant par la zone commerciale des Ailes. Le barrage est long de 234 m entre la culée rive gauche et le mur du quai rive droite.



Vue aérienne du pont-barrage « Pont de l'Europe » sur le « Lac d'Allier »

2.2 DESCRIPTION GENERALE DE L'OUVRAGE EXISTANT

Le barrage de Vichy (ou Pont de l'Europe de Vichy), sur l'Allier, a été réalisée par les entreprises ANDRE BOIRIE pour la partie génie civil et BOUCHAYET & VIALLET pour la partie vantellerie en 1962 et mise en service dans les années 1963.

Le barrage est composé de 7 passes identiques. Elles sont chacune fermées par un clapet de 29,5 x 4,15 m qui permet le stockage d'un volume d'eau de 2 500 000 m³ à la cote normale d'exploitation de 251,15 m NGF. Les clapets sont articulés en pied par des paliers espacés de 1,5 m et manœuvrés d'un seul côté par un treuil à chaîne galle logé en rive droite de chacune des piles, à l'exception du clapet N°2 qui est manœuvré par un vérin hydraulique installé récemment en 2012. Les clapets sont en ventre de poisson pour limiter la torsion.

La chaîne s'enroule sur un treuil motorisé de capacité 100 t et est stockée dans un magasin à chaîne. Les treuils possèdent 5 étages de réduction (4 trains droits et une roue et vis sans fin réversible). Un frein électromagnétique à manque de courant est monté sur l'arbre moteur.



Vue d'ensemble du pont-barrage



Relevage des clapets par treuil motorisé



Relevage du clapet N°2 par vérin hydraulique

La manœuvre est soit manuelle, soit motorisée. La commande est située pour chaque passe sur la pile accueillant le treuil. Chaque passe dispose de sa propre commande indépendante des autres. La régulation se fait manuellement de visu par un opérateur accrédité sur place 7 jours sur 7 et parfois la nuit comprise. Il n'existe pas de régulation automatique actuellement. Le réglage s'effectue au nombre de maillons comptés entre le bras du clapet et la noix du treuil.

En rives droite et gauche, des passes à poisson sont aménagées. Celle de la rive gauche a été construite en même temps que le barrage en 1963. Elle a été modernisée au début des années 90. Celle de la rive droite a été mise en service en 1996.

Le batardage amont est constitué d'une poutre de tête amovible et de panneaux venant en appui dessus. La poutre de tête est mise en place par un treuil monorail suspendu sous le tablier du pont. Elle est stockée dans un local abrité (sous la bute d'accès au pont) en rive gauche. Les panneaux sont amenés par route et mis en place par une grue depuis le pont.

Le batardeau aval se fait par l'enfoncement de profilés HEB dans les réservations en aval où on viendra glisser des bastaings pour assurer l'étanchéité.

Le profil en travers du pont est composé de deux voies de circulation côté aval, et d'un large trottoir avec piste cyclable à l'amont.



Vue sur la voirie supportée par le pont-barrage

2.3 DOMANIALITE

La rivière l'Allier à Vichy est dans le domaine public fluvial (D.P.F.) géré directement par l'Etat.



Superposition du cadastre sur la vue aérienne

L'Etat a autorisé la Ville à construire le pont-barrage par ??? en attente information Ville.

Les berges, au droit du pont-barrage, sont comprises dans le domaine public (fluvial en rive droite et routier en rive gauche).

L'arrêté préfectoral du 11 juillet 2007 définit la police de navigation du plan d'eau dont l'emprise est comprise entre les limites suivantes :

- A l'aval, l'extrémité aval du radier du pont-barrage – Point kilométrique 116,9 – en vertu de l'arrêté d'autorisation en date du 20 Avril 1961 ;
- A l'amont, la section du lit à l'extrémité amont du parc dit « Les Bourins » - Point kilométrique 121,5.

2.4 CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE

2.4.1 Contexte hydrologique

Le bassin versant de l'Allier couvre une superficie de 14 320 km². La longueur de la rivière Allier est estimée à 425 km depuis ses sources en Lozère, au Moure de la Gardille (altitude de 1 485 m), jusqu'à sa confluence avec la Loire au Bec d'Allier à proximité de Nevers (altitude de 170 m).

Suivant le Service de prévision des crues du bassin de l'allier dans leur document « Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC) » approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2013, les crues de l'Allier peuvent être regroupées en trois familles :

- les crues océaniques : ce sont les plus fréquentes. Elles ont lieu surtout en hiver et sont provoquées par des fronts pluvieux en provenance de l'océan Atlantique. Ces crues sont d'importances variables suivant l'intensité et la répartition des pluies qui affectent plus ou moins les différents bassins. Elles se font sentir surtout à partir de la confluence de l'Alagnon et atteignent leur plein développement après les confluences de la Dore puis de la Sioule.
- les crues cévenoles : ce sont les plus brutales. Elles résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne qui surviennent en général à l'automne (de début septembre à début décembre) ou plus rarement au printemps (mai-juin) sur les hauts bassins de l'Allier et parfois sur l'Alagnon. Localisées sur ces hauts bassins, elles s'atténuent généralement rapidement. La dernière crue cévenole très importante date de septembre 1980. Elle a été provoquée par des pluies dépassant localement 600 mm en 24h. Un débit de 1 200 m³/s fut atteint à Langogne où, en quelques heures, le niveau de l'Allier est monté à 8,50 m au-dessus de l'étiage. La crue s'est ensuite amortie à l'aval et les débits sont restés de l'ordre de 700 m³/s à Vic le Comte.
- les crues mixtes : ce sont les plus redoutables. Elles naissent de la conjonction, plus ou moins marquée, d'une crue cévenole et d'une crue océanique qui va se traduire par une montée des eaux généralisée sur l'ensemble du bassin. Trois des grandes crues historiques (mai 1856, septembre 1866 et septembre 1875) sont des crues mixtes. En septembre 1866, le débit à Moulins est estimé entre 4 000 m³/s et 4 500 m³/s.

La crue de novembre 1790 apparaît pour l'Allier comme la crue historique la plus importante (7,15 m à Langeac ; 5,90 m à Pont-du-Château ; 6,60 m à Moulins) ; cependant peu d'informations ont été conservées.

Pour l'Allier moyen et aval, la crue du 25 septembre 1866 (5,67 m à Langeac ; 5,00 m à Pont-du-Château ; 5,63 m à Moulins) est prise comme référence (sa période de retour est de l'ordre de la centennale).

Outre la crue de septembre 1980 (à l'amont), les crues importantes du XXème siècle sont celles d'octobre 1907, d'octobre 1943, de décembre 1973 et de novembre 1994.

Plus récemment, la crue de décembre 2003 a généré des débordements notables, bien que très inférieurs aux grandes crues historiques (sa période de retour est comprise entre 12 et 15 ans). Celle de novembre 2008 a été plus forte que 2003 sur la partie amont mais moins soutenue sur l'aval (sa période de retour est estimée à 50 ans sur l'amont et entre 5 et 10 ans à l'aval).

2.4.1.1 Stations hydrométriques

Le barrage de Vichy se trouve dans le tronçon de l'Allier situé entre les rivières Sioule et Dore. Il existe 1 station de référence (St-Yorre) en amont du barrage et 2 stations d'observations (Cusset et Moulin Vidot) qui prennent des mesures des hauteurs d'eau et des débits en continu.

On trouvera en annexe 1 :

- L'hydrographie de l'Allier et les positions des ouvrages hydrauliques y compris le barrage de Vichy ;
- Les positions des stations de mesures hydrologiques proches du barrage de Vichy ;
- Un tableau récapitulatif des crues importantes recensées par la station hydrométrique de St-Yorre ;
- Une liste des crues supérieures ou égales à 2,00 m avec l'origine du zéro fixé à 250,57 m NGF durant la période 1854-1964 mesuré au droit du barrage.

2.4.1.2 Données hydrologiques sur l'Allier

Les données utilisées pour estimer les débits de l'Allier sont celles de la station St-Yorre situé à 13 km en amont du barrage de Vichy. La synthèse des données (1967 à 2015) est fournie en annexe extraite de la banque de données HYDRO du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 09 Mars 2015.

2.4.2 Débits caractéristiques de l'Allier à Vichy

Le barrage de Vichy intercepte un bassin versant de l'ordre de 8940 km². Le débit moyen annuel est pris égal à module interannuel de la quinquennale humide issu de la banque HYDRO. Le débit d'étiage est pris égal au débit des basses eaux QMNA biennale HYDRO.

Selon le rapport de SOMIVAL (2001), EDF, dans son étude sur modèle réduit (1993) de la passe à poissons rive droite, donne la cote amont atteinte, toutes vannes baissées, pour certains débits caractéristiques dont la fréquence théorique de retour, en années, est indiquée entre parenthèses :

- 1100 m³/s (1/10) 249,65 m NGF
- 2000 m³/s (1/30) 251,15 m NGF
- 3500 m³/s (1/100) 252,90 m NGF

	unités	Valeurs estimées	Cote NGF (m)
Débit moyen annuel	m ³ /s	130	251,15
Débit d'étiage QMNA5	m ³ /s	26	-
Débit PHEN ~ VCX5	m ³ /s	1200	254,30
Débit de crue Q 10 ans	m ³ /s	1100	249,65
Débit de crue Q 30 ans	m ³ /s	2000	251,15
Débit de crue Q 100 ans	m ³ /s	3500	252,90

2.4.3 Niveaux caractéristiques au droit du site

Les niveaux du tableau sont indiqués dans le système NGF. Les données disponibles sont les niveaux des crues survenues pendant la période 1954 à 1964. La taille des données ne permet pas d'avoir des estimations précises sur les niveaux au droit du barrage. A ce stade, nous prenons en compte les ordres de grandeurs suivants :

	Amont	Aval	Delta
Niveau Normal de régulation	251,15 m NGF	247,30 m NGF	3,85 m
Niveau PHEC	254,30 m NGF	253,30 m NGF	m
Niveau de crue Q100	Clapets abaissés	Clapets abaissés	0 m

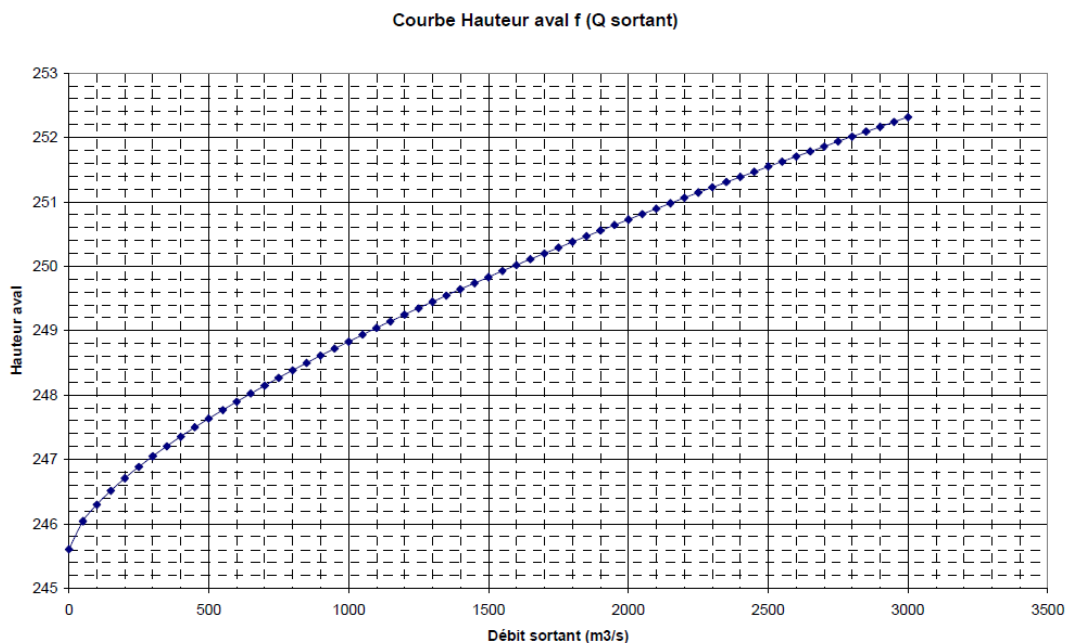
L'arrêté préfectoral N°1083-01 du 29 mars 2001 portant sur le règlement d'eau du pont-barrage indique 254,30 m NGF comme côte des plus hautes eaux connues au droit du barrage.

Lorsqu'une crue est annoncée, un abaissement préventif est réalisé. Dès que le débit de l'Allier dépasse 500 m³/s, le barrage est totalement effacé.

2.4.4 Esquisse de la loi Zaval en fonction du débit

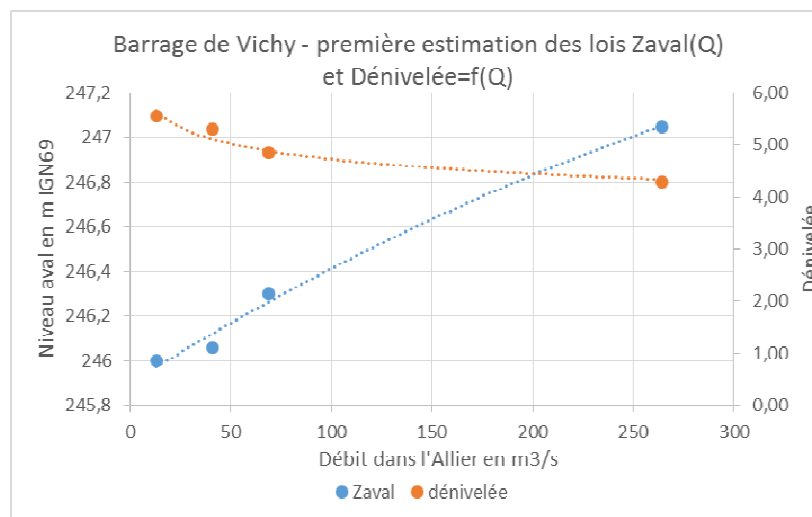
2.4.4.1 Loi générale d'après document EDF-CIH

D'après le document EDF – CIH référencé IH.VICHY-PONT.ACT-GC.00002 la loi Zaval(Q) peut être approchée par le graphe suivant :



2.4.4.2 Approche actualisée pour les débits courants

Pour les débits courants, une loi actualisée $Zaval=f(Q)$ peut être déduite des récentes observations sur site, comme suit :



Il est à noter que cette loi Zaval(Q) est donnée ici à titre purement informatif, car les mesures Z(aval) résultant de simples observations mais n'ayant donné lieu à aucun contrôle topométrique systématique, on peut considérer que certaines d'entre elles sont manquantes ou insuffisamment précises, voire erronées.

2.5 MODE DE GESTION HYDRAULIQUE DU BARRAGE

2.5.1 Arrêtés

Les conditions d'exploitation du barrage de Vichy sont régies par l'arrêté N°1083/01 du « Règlement d'eau » en date du 29/03/2001 modifié par l'arrêté N°3500/2011 en date du 27/12/2011.

Les points principaux d'exploitation sont résumés ci-dessous :

- Côte de la retenue à son niveau normal est de 251,55 m NGF ;
- Les vannes sont gérées et leur niveaux d'arase ajustés de manière à maintenir le niveau amont constant dans une tolérance de + 0 cm/- 20 cm ;
- Les vannes sont abaissées totalement lors des crues déterminées par la station Saint-Yorre en amont lorsque le débit dépasse 500 m³/s ;
- Le débit réservé à l'aval du barrage, y compris durant les périodes de remplissage, est fixé à 30 m³/s ou au débit entrant si celui-ci est inférieur à 30 m³/s ;
- Le barrage ne doit pas réduire de plus de 2/3 le débit entrant dans le plan d'eau ;
- Pour les travaux de maintenance, le batardage peut se faire au plus sur une seule passe du barrage, mais sans restriction de saisonnalité ;
- La passe à poisson sur la rive droite doit permettre la migration des poissons quel que soit la position des clapets (abaissé ou relevé).

L'arrêté N°3123/08 en date du 29 juillet 2008 conditionne les opérations de vidange dont les points principaux sont détaillés ci-dessous :

- La manœuvre d'abaissement total des vannes du pont-barrage pour une vidange complète de la retenue est autorisée à partir du 15 novembre. Sauf alerte de crue, le plan d'eau devra être ramené à son niveau normal (251,55 NGF) le 15 février au plus tard ;
- La vidange totale se fera au moins une fois tous les trois ans et les vannes devront être totalement abaissées pour une durée minimale de deux mois
- L'opération de vidange se déroulera avec un débit amont au moins égal à 80 m³/s avec comme référence les débits mesurés à la station de St-Yorre.

Les informations données ci-dessus concernant le règlement d'exploitation du barrage ne sont pas exhaustives. On trouvera en annexe lesdits arrêtés pour plus de précision :

- Arrêté N°1083/01 du en date du 29/03/2001 (Règlement d'eau)
- Arrêté N°3500/2011 en date du 27/12/2011 (Passe à poissons)
- Arrêté N°3123/08 en date du 29/07/2008 (Vidange du plan d'eau)
- Arrêté N°2636 en date du 11/07/2007 (Police de navigation)

2.5.2 Gestion actuelle du barrage :

Le barrage est régulé 7 jours sur 7 et même parfois la nuit. Toutes les manœuvres sont manuelles.

2.6 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BARRAGE EN SERVICE

2.6.1 Structures de génie civil

Les dimensions récapitulées dans les tableaux ci-dessous proviennent de la base documentaire détaillée par ailleurs. Elles n'ont pas donné lieu à vérification particulière in situ dans le cadre de l'élaboration du présent Programme.

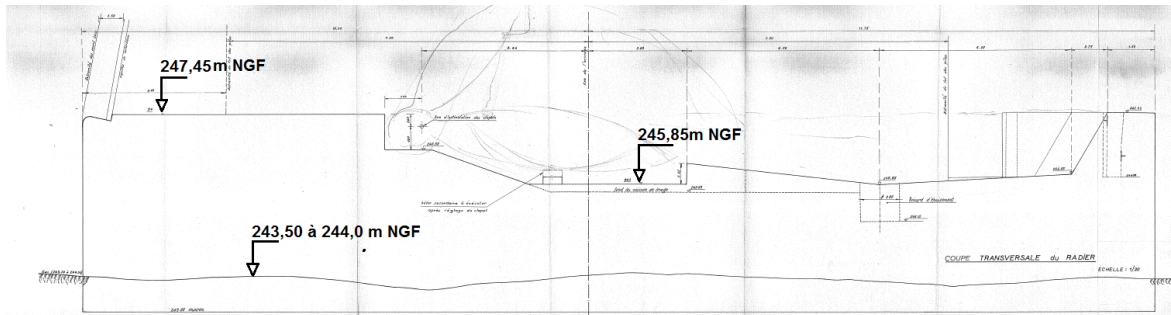
Quant aux niveaux, ceux-ci sont indiqués dans le repère de nivellement général français NGF.

2.6.1.1 Radier

Le radier est une structure massive en béton armé qui a été coulée entre chaque pile et fondé sur les marnes du substratum. Il s'appuie en coin sur le pied des piles qui s'élargissent progressivement jusqu'à leur fondation. Cette disposition a permis de reporter à la construction une bonne partie du poids du radier sur les piles et ainsi limiter les mouvements différents entre piles et radier après pose des clapets.

L'étanchéité entre les piles et le radier est assurée par des joints "WATERSTOP" en caoutchouc.

Longueur théorique du radier	234 m
Largeur du radier	22,25 m
Epaisseur moyenne du radier	1,85 m
Arase supérieur du radier	247,45 m NGF
Arase inférieur du radier	243,50 à 244,0 m NGF
Arase supérieur du caisson de levage	245,85m NGF



Coupe transversale du radier – Plan EXE PONTS ET CHAUSSEES Radier-coupe-coffrage

2.6.1.2 Piles

Les piles en béton armé sont fondées sur les marnes raides du substratum. Leur section est profilée ce qui permet d'améliorer la débitance des passes.

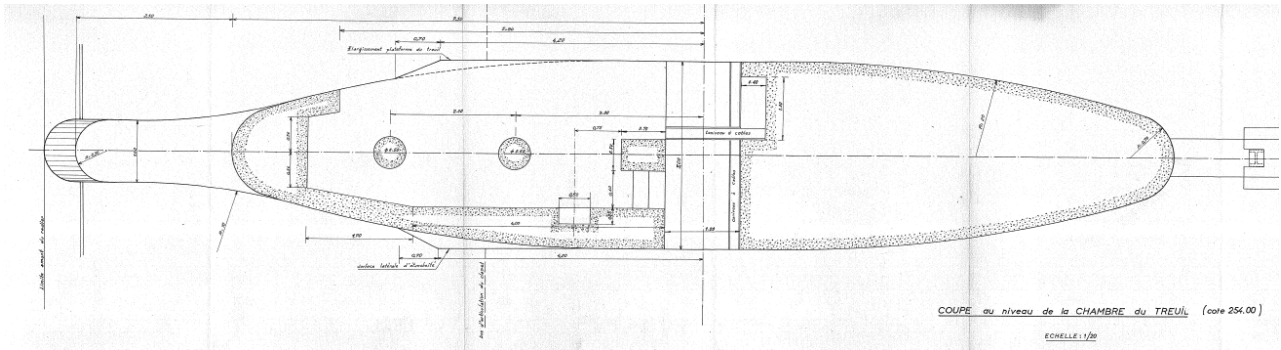
Leur section courante hors d'eau est de 3 m de largeur pour 15 m de longueur. Elles sont élargies progressivement à leur base qui atteint 6 m de largeur et 22,75 m de longueur. Cet élargissement permet de réduire les contraintes en fondation et donc les tassements possibles.

Elles présentent au niveau du radier une importante réservation qui permet de claver le radier avec la pile au droit du pivot du clapet.

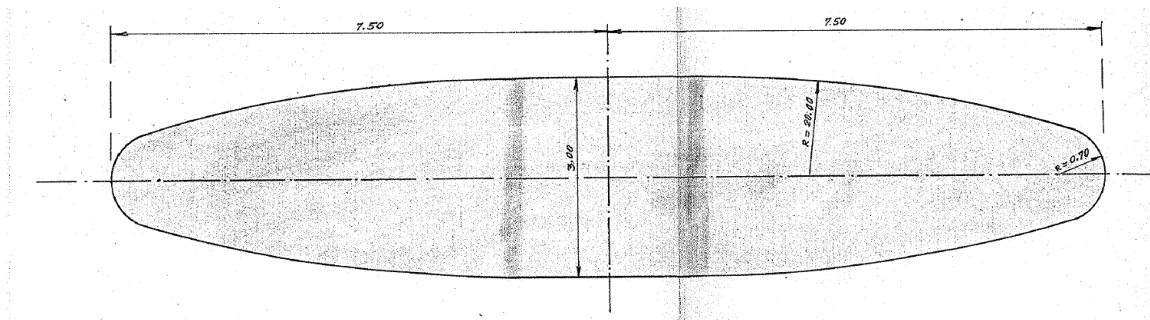
Au-dessus de cette réservation chaque pile est évidée pour permettre :

- le passage piétonnier d'une passe à l'autre,
- le logement du treuil de manœuvre du clapet.

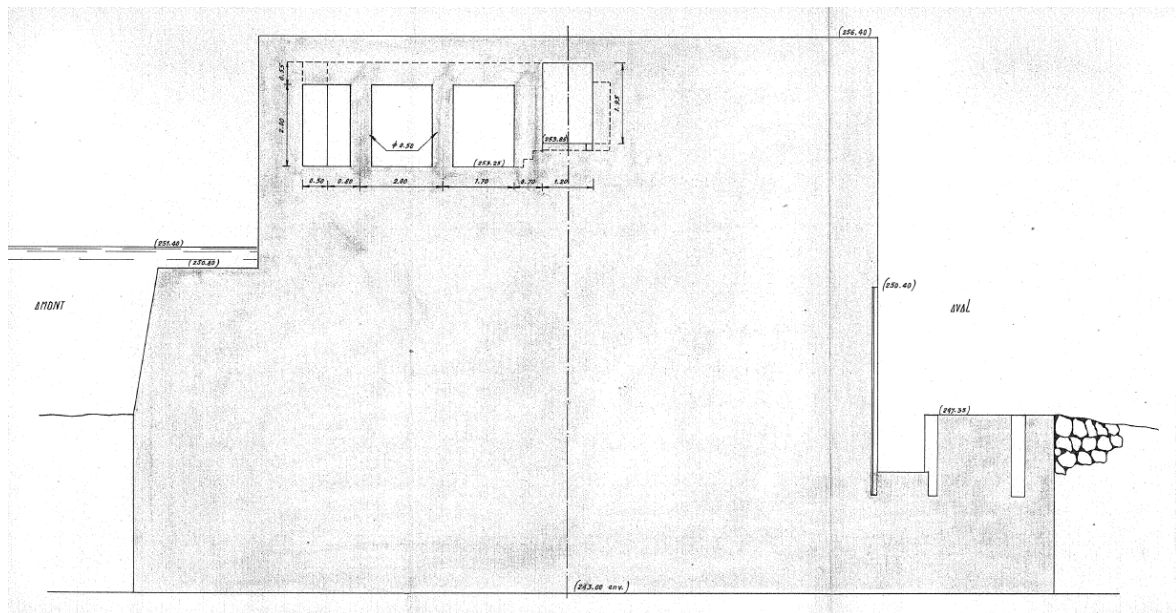
Longueur de la pile	15 m
Largeur maximum de la pile	3,0 m
Arase supérieur de la pile	256,55m NGF
Niveau de la passerelle de service	254,00m NGF
Niveau du motoréducteur	253,40m NGF
Distance entre axe des piles	32,50 m
Distance entre la culée C8 et la pile 7	26,70 m



Coupe de la pile au niveau de la chambre de treuil et de la passerelle



Coupe de la pile au sommet



Coupe verticale longitudinale dans l'axe de la pile

2.6.2 Structures métalliques

2.6.2.1 Tabliers des clapets (hors clapet N°2)

Les tabliers des clapets sont du type « ventre de poisson ». Ils sont réalisés par l'assemblage de deux tôles de bordée cintrées ; une tôle amont d'un rayon de cintrage de 10 000 mm et d'une tôle aval d'un rayon de cintrage de 2 400 mm. Les deux tôles ainsi soudées forment un caisson d'une excellente résistance à la torsion. Cinq ouvertures, de diamètre 500 mm, sont pratiquées dans la tôle de bordée aval afin d'accéder à l'intérieur de certains caissons. Quatorze ouvertures de diamètre 60 mm sont pratiquées en partie inférieure de tôle aval permettant ainsi le remplissage et la vidange de l'intérieur du caisson.

Le tablier du clapet est réalisé en deux parties (RD et RG) assemblés sur site au moyen d'un plat riveté.

Un ensemble de voiles verticaux permet l'articulation du tablier du clapet dans les paliers fixés au génie civil du radier. L'articulation du clapet est complétée par un pivot scellé dans la partie inférieure bajoyer rive droite. Les paliers d'articulation et le pivot sont équipés de bagues en bronze.

Le bras de manœuvre du clapet est fixé à l'extrémité rive droite du tablier. Ce bras est constitué de deux tôles de forte épaisseur parallèles aux voiles verticaux d'articulation et reliées entre elles à l'amont et à l'aval par deux tôles de moindre épaisseur. La tôle amont est placée dans la continuité de la tôle de bordée amont du clapet. L'ensemble du bras de manœuvre forme ainsi un caisson étanche.

Il existe un dispositif d'étanchéité entre les extrémités latérales du clapet et les bajoyers ainsi qu'entre le radier amont et la partie inférieure de la tôle de bordée amont. L'étanchéité latérale est réalisée au moyen d'un joint plat en laiton plié d'épaisseur 1,5mm. Ce joint est maintenu par un contreplat en acier vissé sur la tôle de bordée amont du clapet.

L'étanchéité inférieure est réalisée au moyen d'un joint type note de musique en néoprène. Ce joint est maintenu par un contreplat en acier vissé sur une cornière supportée par les paliers d'articulation.

Longueur du clapet	29,50 m
Hauteur du clapet	4,2 m
Epaisseur du bordé amont	12 mm
Epaisseur du bordé aval	10 mm
Type de métal	S235

2.6.2.2 Tablier du clapet N°2 installé en 2012

La conception du tablier du clapet N°2 installé en 2012 par la société Baudin-Châteauneuf est identique à celle des clapets anciens à l'exception du mode d'exécution où le tablier du clapet est réalisé en une seule partie, entièrement soudé. La nuance des aciers est passée en revanche à S355. Le tablier a été posé directement sur les paliers à l'aide d'une grue sur le pont de l'Europe.

L'étanchéité du tablier est similaire à celle des autres clapets. Ce nouveau clapet intègre par rapport aux autres clapets un système de verrouillage à cale. La cale est en pivot sur le bajoyer, en situation normale, celui-ci est maintenu par un treuil manuel, en condition de maintenance, le treuil abaisse la cale qui vient se buter contre une cornière soudé au bras de manœuvre évitant que le clapet ne bascule en arrière

2.6.3 Caractéristiques générales des organes de manœuvre des clapets

2.6.3.1 Réducteur – Noix d'entraînement

Chacun des clapets (excepté le N°2) est manœuvré sur une seule rive par un treuil électrique à chaîne galle à levage direct.

La chaîne articulée à la partie supérieure du clapet passe sur la noix clavetée sur l'arbre lent du treuil et va se stocker sur une rampe inclinée (magasin à chaîne).

Le réducteur est monobloc (tous ses organes sont renfermés dans un carter unique). Le réducteur est composé de 5 étages de réduction, soit :

- un train rapide composé d'un engrenage roue et vis ayant un rapport de réduction de 2/29. La vis étant entraînée par le moteur électrique
- et 4 trains d'engrenages droits d'un rapport de réduction unitaire de 16/89

Les arbres des roues des trois premiers trains d'engrenage sont montés sur roulement, les arbres des roues des 2 derniers trains d'engrenage sont montés sur bague bronze.

Le rapport de réduction total est de 1/13882.

Les noix d'entraînement, dont le nombre de dents est de 9, sont montées en porte à faux sur l'arbre de sortie du réducteur. La liaison mécanique entre la noix et l'arbre du réducteur est réalisé au moyen de 2 clavettes de cisaillement placées à 135°.

L'ensemble de ces trains d'engrenage est monté dans un carter en tôle d'acier mécanosoudée. La lubrification est assurée par une pompe à huile. Le démarrage de la pompe à huile précède d'environ 30 s le démarrage du moteur afin d'assurer une lubrification des trains d'engrenage et des paliers avant leur utilisation.

Le réducteur est équipé d'un système de manœuvre de secours par groupe thermique mobile. Ce système est équipé d'un frein d'irréversibilité.

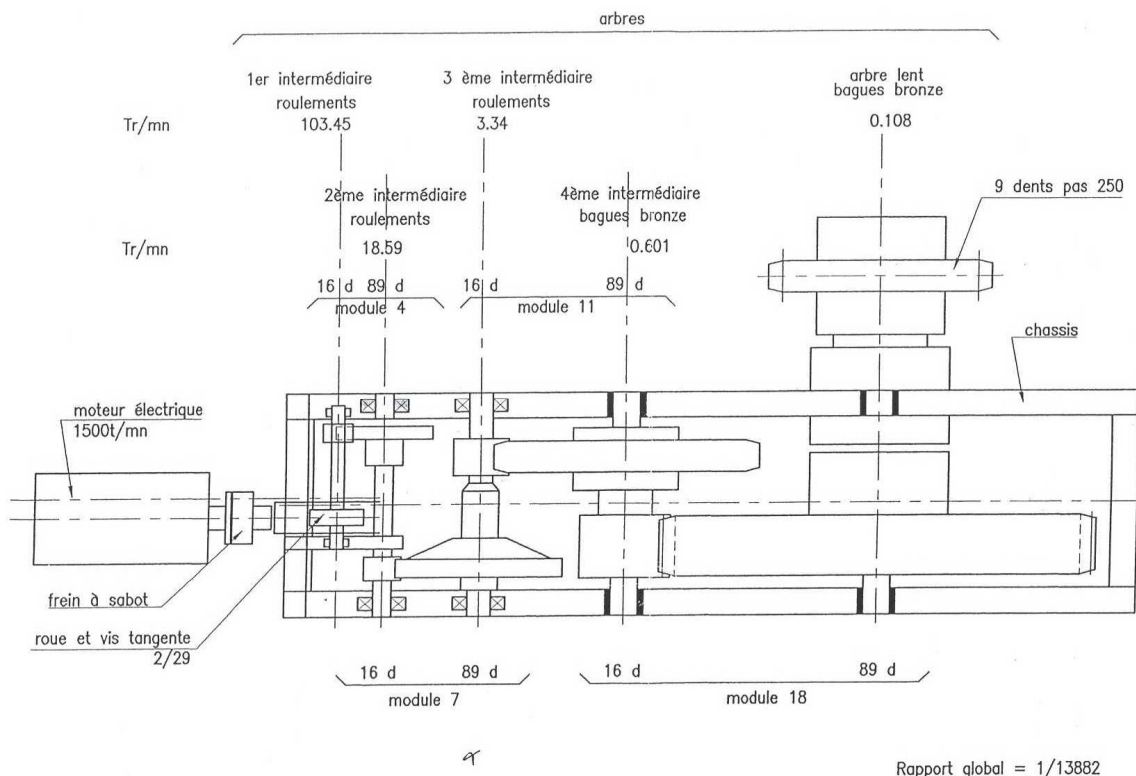


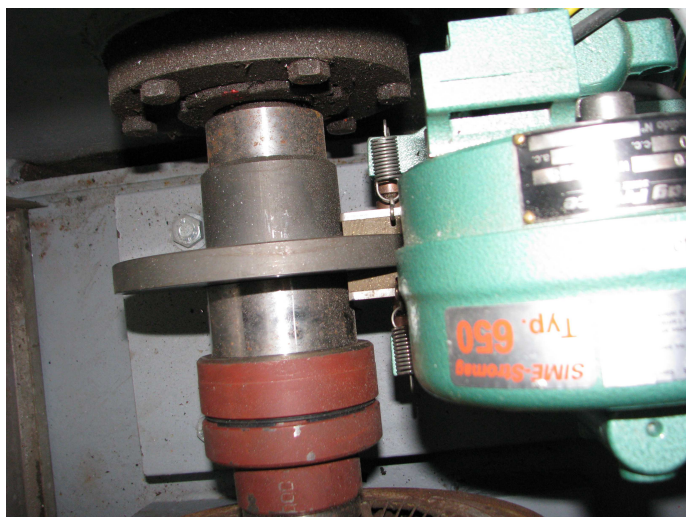
Schéma du réducteur – Extrait du Rapport technique d'EDF-CIH « : Incident freinage sur les treuils des clapets du pont barrage, Faisabilité d'une sécurisation du freinage des clapets » en date du 10/04/2008

2.6.3.2 Moteur - frein

Le moteur est monté sur une console fixée sur le carter du treuil, par un accouplement élastique formant la poulie de frein. Pour les passes 1, 3, 4, 5 et 7 le frein agissant sur cet accouplement élastique est du type frein à disque « ambiance marine », avec un réglage automatique des jeux et un contact de contrôle d'ouverture. Ce frein est actionné par un électro-aimant qui intervient par manque de courant (volontaire ou accidentel). Sans alimentation électrique, le frein est donc fermé uniquement par l'action de l'électro-aimant.

Pour la passe 6, le frein est du type frein à mâchoires (ou à sabots).

Un coupleur élastique réalise une liaison souple entre l'arbre de sortie du moteur et l'arbre d'entrée du réducteur permettant ainsi d'absorber les désalignements entre ces deux arbres. La couronne intérieure de l'accouplement élastique est liée au moteur, la couronne extérieure étant liée à l'arbre d'entrée du réducteur.



Coupleur élastique (en rouge) et frein à disque électro-aimant

Ces freins à disques ont été montés récemment en 2008 suite à un abaissement accidentel du clapet N°1 survenu le soir du 15 mars 2008 à cause d'un dysfonctionnement des freins à sabots électromagnétiques d'origine. Les nouveaux freins à disques sont protégés de la corrosion par un capotage enveloppant aussi le moteur et l'accouplement élastique.

2.6.3.3 Caractéristiques du moteur

Conditions de fonctionnement	- 20°C à + 40°C
Puissance du moteur	10 ch soit 7,36 kW
Vitesse du moteur	1450 tr/mn en charge,
Vitesse de levage à la montée	0,23 m/mn
Vitesse de levage à la descente	0,27 m/mn
Effort de levage	100 à 127 tonnes suivant l'angle du rotor au démarrage
Accouplement	Jouvenel/cordier (Nanterre – Seine), électro-aimant n°159770, type T75, S4, travail 50 kg/cm, course 4 cm, 220 /380 V, 50hz.
Maintenance préventive	Huile de réducteur : Carter EP 100 Graisse pour chaîne galle : bio adhésive plus.

2.6.3.4 Caractéristiques du vérin hydraulique

Le clapet N°2 est manœuvré sur une seule rive par un vérin hydraulique :

Constructeur	HYDROTECH PROVENCE S.A
Nom de l'appareil	Vérin de 380x140 C=6572mm
Type de vérin	Vérin double effet
Désignation du fluide contenu	Huile minérale
Diamètre d'alésage du vérin	380 mm
Diamètre de la tige du vérin	140 mm
Course totale	6572 mm
Pression de calcul	160 bars
Pression d'épreuve	240 bars
Volume intérieure ou contenance	745 Litres
Température de service minimale et maximale	20 à 60°C
Dimensions (hors tout de la partie sous pression)	L=7604mm ; D=457mm
Maintenance préventive	Tige huilée 1 fois par an et articulations graissées 1 fois par an

2.6.3.5 Chaines

Les chaînes sont du type Galle et ont un pas de 250 mm. Elles sont composées de 8 plaques de dimension 475 mm x 160 mm et d'épaisseur 12 mm. Ces plaques sont reliées entre elles par des axes de diamètre 90 mm. Un axe démontable est prévu afin de limiter les opérations de remplacement.

Les chaînes sont fixées dans la partie supérieure du bras de manœuvre du clapet par l'intermédiaire d'un axe de diamètre 160 mm.

Lors de la manœuvre des clapets, la portion de chaîne qui ne se trouve pas entre la noix et le bras de manœuvre vient se stocker, par l'intermédiaire de petits galets latéraux, dans un rack situé à l'amont et au-dessous du réducteur.

2.6.3.6 Commande manuelle - verrouillage

Une commande de secours à bras est incorporée au treuil. Elle attaque par un couple de pignons coniques la vis sans fin du treuil. Elle comporte un frein d'irréversibilité immobilisant la charge en descente lorsqu'on lâche la manivelle (amovible se plaçant sur un arbre de sortie carré). Un débrayage à main permet de solidariser ou de désolidariser cette commande manuelle de l'arbre rapide du treuil. Un contact électrique actionné par le débrayage interdit toute manœuvre électrique lorsque la commande manuelle est engagée. Le dégagement du frein ne peut être manœuvré que lorsque la commande à bras est embrayée (donc charge placée sous la dépendance du frein d'irréversibilité intégré à cette commande manuelle). Inversement, on ne peut débrayer la commande manuelle que lorsque le frein est serré.

Chaque clapet est équipé d'une armoire locale de manœuvre qui se situe respectivement dans les piles rive droite de chacun des clapets au niveau de la passerelle d'exploitation. Les manœuvres de montée et de descente sont obtenues par pression sur des boutons situés en face avant de ces armoires.

Les positions extrêmes sont repérées par un sélecteur de position à vis, entraîné par l'arbre lent du réducteur au moyen d'un système chaîne et pignon.

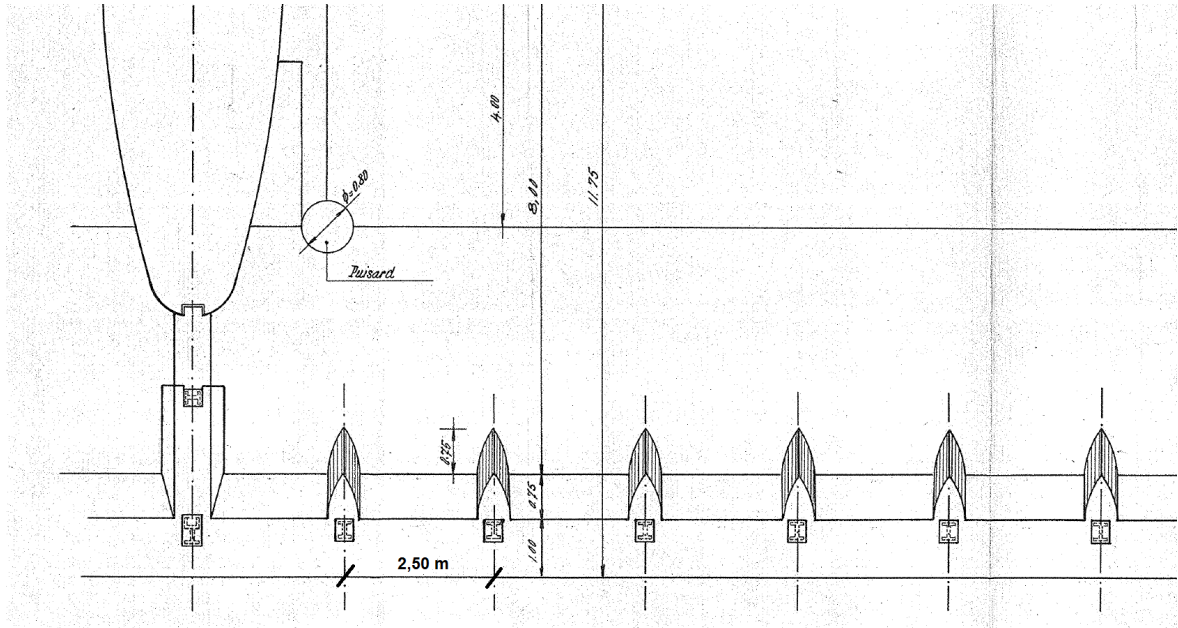
Une fin de course indiquant la position « trop haute » des clapets est actionnée par une came placée directement sur la chaîne.

2.6.4 Caractéristiques principales des batardeaux amont et aval

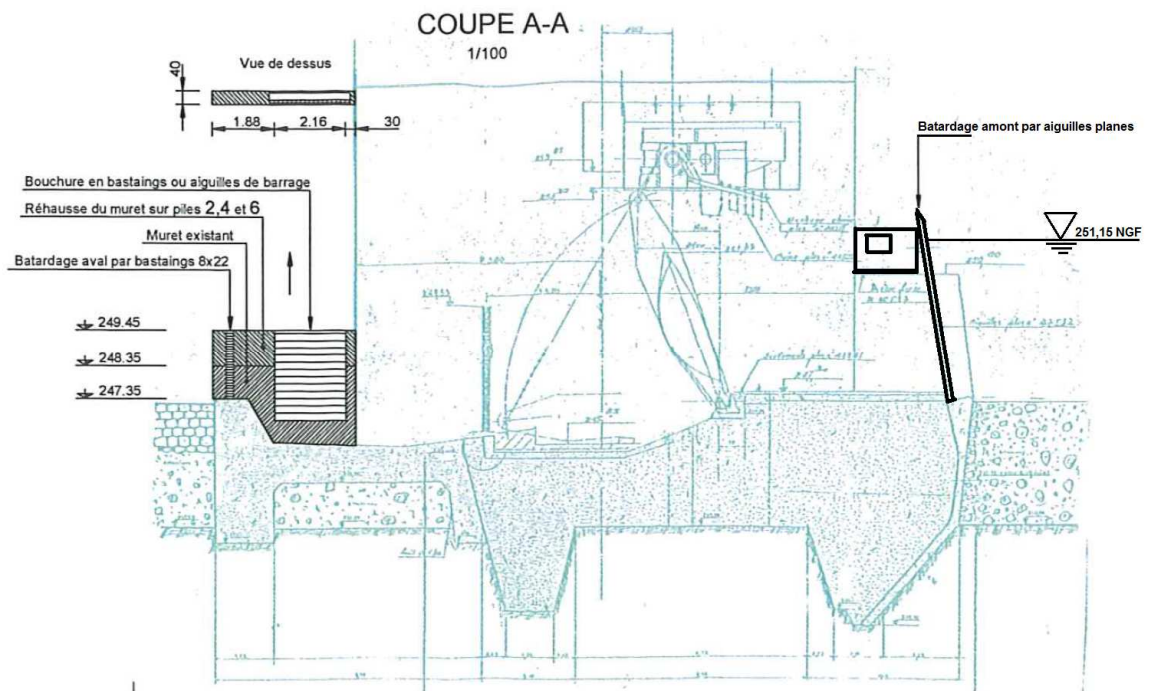
En 2009, des travaux de réhabilitation ont été effectués sur le batardeau aval par Baudin Châteauneuf pour augmenter la hauteur du batardeau aval de la passe N°2 afin de déposer en toute sécurité les motoréducteurs. Le sabot au droit de la pile N°2 a été surélevé de 1 m environ (249,45m NGF) et un muret supplémentaire a été créé au droit de la pile N°3¹. Le batardeau aval se fait par la mise en place de bastaings 8x22 entre les rainures des profilés HEA180 espacés entre eux de 2,50 m. Ces profilés HEA180 sont emboîtés dans des réservations sur le redan aval du radier et des profilés UAP175 sont intercalés entre la pile et le sabot servant de guides pour les bastaings.

Actuellement le batardeau amont de chacune des passes est réalisée par la mise en place d'une poutre horizontale d'une longueur de 33 mètres environ au niveau 250,95 NGF, celle-ci reposant alors sur les avant becs des piles intermédiaires. Cette poutre, stockée dans le local d'exploitation RG, est manœuvrée à l'aide d'un palan double d'une force utile de 10 t circulant sur un monorail suspendu sous le pont routier à l'amont des clapets, lors de la manœuvre le personnel d'exploitation prend place sur la poutre. Lorsque la poutre est en place, l'étanchéité est réalisée par la mise en œuvre d'un rideau d'aiguilles. Ces aiguilles prennent appui, dans leur partie supérieure sur la poutre horizontale et dans leur partie inférieure sur le radier amont. L'étanchéité des aiguilles est assurée par leur remplissage avec du sable et la mise en place d'un polyane sur la face amont du rideau. Il est à noter qu'auparavant le rideau était constitué de panneaux métalliques positionnés au moyen d'une grue depuis le pont routier. Ces panneaux ont été conservés dans les ateliers municipaux et peuvent encore servir.

¹ Les mêmes opérations étaient prévues pour les passes 4 et 6 mais elles n'ont pas été réalisées suite à l'interruption du marché de Baudin-Châteauneuf.



Vue en plan du batardage aval et du sabot au droit de la pile



Principe des batardage amont et aval

2.7 FOND DOCUMENTAIRE

2.7.1 Diagnostics, études et expertises disponibles

On trouvera en annexe la liste exhaustive de toutes les expertises, études et diagnostics réalisés sur cet ouvrage, mise à jour de l'époque de la construction à fin 2015.

Nous rappelons ci-après les principales études et diagnostics réalisées à ce jour sur l'ouvrage.

- SOMIVAL – 2001 - Etude de définition. Le rapport présente l'analyse du fonctionnement du barrage et de son exploitation.
- STUCKY – 2001 – Réhabilitation du barrage de Vichy - Etude de définition. L'étude établit un chiffrage sur une liste de travaux de réhabilitation à envisager. Elle souligne le caractère non-irréversible des motoréducteurs. Elle ne considère pas encore nécessaire le changement des clapets
- ISM – 2005 – Note de programmation. Le programme souligne le besoin de remplacer les moteurs et les couples roue et vis du réducteur à fin de les rendre irréversible. Il préconise une réparation des clapets. Il propose enfin la réalisation d'un système de batardage aval.
- CIH – 2009 – Barrage de l'Europe – Réhabilitation des ouvrages – Ouvrages de génie civil – CCTP. Le CCTP décrit les travaux à réaliser sur les paliers des clapets, les bajoyers latéraux, le béton du barrage, le batardage aval.
- PARALL'AXE – 2011 – Relevé des mesures des épaisseurs des clapets – Rapport final
- ISL – 2015 – Etude de danger. Le risque de rupture des vannes d'une part, et l'ouverture intempestives des vannes d'autre part sont classés en risques inacceptables.
- FOC – 2015 – Rapport d'expertise – Actionneurs des vannes clapet du barrage de Vichy. Le rapport confirme la non-irréversibilité des treuils. Il envisage diverses solutions pour remédier à ce problème. Il se prononce aussi sur le niveau de sécurité du vérin de la passe n°2 qui lui apparaît très inférieur à celui qu'offre un treuil irréversible.

Le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre devra, à partir des documents ci-avant ainsi que des autres pièces mentionnées en annexes, se faire sa propre opinion sur l'état du barrage et de ses équipements. Il pourra si besoin définir un programme d'investigations complémentaires pour les points restant à éclaircir.

2.7.2 Documents topographiques et bathymétriques

Intitulé du plan	Sous-titre	Date établissement	Echelle	Document établi par (société) :
Levé bathymétrique Bathymétrie et topographie du TN calée dans le système NGF	Zone à l'aval du barrage Courbes isobathes (pas de 0,20 m)	27/02/2007	1/1000	BATHYS
Levé bathymétrique Bathymétrie toit du terrain dur (basse fréq.)	Bathymétrie du barrage au pont de Bellerive - Planche ½ - Courbes isobathes (pas de 0,50 m)	28/02/2007	1/1000	BATHYS

calée dans le système NGF				
Levé bathymétrique Bathymétrie toit du matériau (haute fréq.) calée dans le système NGF	Bathymétrie du barrage au pont de Bellerive - Planche 1/2	01/03/2007	1/1000	BATHYS
Carte bathymétrique du lac de vichy Et topographie des berges	Altitude maximale d'exploitation 251.55 m NGF Levés réalisés les 2, 3, et 4 juin 2014	05/06/2014	1/500	VEODIS-3D
Carte des profondeurs du lac de vichy et topographie des berges Exprimée par rapport à la cote du barrage	Altitude maximale d'exploitation 251.55 m NGF Levés réalisés les 2, 3, et 4 juin 2014	05/06/2014	1/500	VEODIS-3D

2.7.3 Plans historiques disponibles

Un certain nombre de plans d'archives sont disponibles pour cet ouvrage, et correspondant aux différentes périodes de travaux sur site, allant de la construction originelle aux périodes d'interventions les plus récentes en 2014.

Une liste des principaux plans disponibles est proposée en annexe à ce document.

2.8 HISTORIQUE DE L'OUVRAGE

2.8.1 Historique de la construction des ouvrages

D'après les plans et les divers documents d'archive, le chronogramme de la construction de l'écluse et des principales interventions qui ont suivi a été reconstitué comme suit :

- a) 1961-63 : Construction du barrage originel
- b) 1996 : Construction de la passe à poisson en rive droite et amélioration de la passe en rive gauche
- c) 2009 : Construction/rehausse des murets à l'aval dans l'axe des piles 2 et 3 pour le batardage aval de la passe N°2

2.8.2 Incidents

1963	Abaissement du clapet N°7 suite au dysfonctionnement du système d'asservissement
1964	Changement du roulement de l'arbre de la vis sans fin des treuils N°1 et 6 à la suite du bruit constaté lors de la manœuvre
1976	Changement de la pompe à huile du treuil N°5 à la suite de son éclatement dû au gel (eau dans l'huile)

1991	Intervention lourde sur le treuil N°4 (changement des roulements de l'arbre intermédiaire N°1 et de la roue dentée de l'arbre N°2, de la roue et de la vis sans fin) à la suite de l'abaissement brusque de la vanne le 21 décembre 1991 occasionnant une vidange complète intempestive du plan d'eau
2008	Corrosion des freins à sabots empêchant les vannes d'être manœuvrées (le 15 mars 2008) et desserrement du frein du clapet N°1 entraînant l'affaiblissement progressive de celui-ci.
2013	Affaiblissement du clapet N°2 le 22/08/2013 durant une opération de réglage de l'automate (remise à zéro).
2015	Le clapet n°7 s'est abaissé de 1 m environ le 21/04/2015 puis s'est arrêté. La raison n'est pas connue.

2.8.3 Régime de surveillance (périodicité des actions de surveillance)

- 07/07/1991 : Inspection détaillée périodique
- 1997 : Visite annuelle
- 10/08/1998 : Inspection détaillée périodique effectuée par IOA LEXIQ
- 09/12/2004 : Inspection détaillée périodique effectuée par GETEC Ile-de-France
- 27/07/2010 : Inspection détaillée périodique effectuée par ARTEIS Ingénierie

2.8.4 Travaux de maintenance

1964	Changement du roulement de l'arbre de la vis sans fin des treuils N°1 et 6 à la suite du bruit constaté lors de la manœuvre
1976	Changement de la pompe à huile du treuil N°5 à la suite de son éclatement dû au gel (eau dans l'huile)
1991	Intervention lourde sur le treuil N°4 (changement des roulements de l'arbre intermédiaire N°1 et de la roue dentée de l'arbre N°2, de la roue et de la vis sans fin)
1992	Curage de la partie aval du bassin (SGDC)
1993-1994	Confortement aval du sabot (France OCEAN SERVICE)
1996	Fabrication des éléments plans du nouveau batardeau amont (SERMETO)
1996	Remplacement du système de levage de la poutre batardeau (SAEM)
1996	Rénovation et mise en conformité de toutes les armoires de commande(SAEM)
1996	Décapage des chaînes et graissage avec un produit TOTAL
1997	Reprise de l'éclairage (SAEM)
1997-1998	Réfection de la chape d'étanchéité et du revêtement de chaussée. Reprise des trottoirs (revêtement et étanchéité) et remplacement des caniveaux techniques côtés amont et aval. Reprise des joints de chaussée et de trottoirs sur P1 à P7.
1999	Remplacement des trolleys monorail de la poutre-batardeau (SAEM), sablage, peinture
2008	Remplacement des freins sabots par des freins disques sur tous les treuils excepté les treuils 2 et 6.
2012	Remplacement du clapet N°2 et mise en place d'un actionneur hydraulique au clapet

	N°2 (BAUDIN CHATEAUNEUF).
2012	Réhabilitation des ouvrages – Travaux électriques et Contrôle Commande (SAEM).
2014	Maintenance complète des ensembles motoréducteurs et des chaînes Galle des passes 1 et 3 à 7 (voir rapport des opérations de maintenance BETKA 2014). Le clapet de la passe N°2 et son vérin étant neufs. Ils n'ont pas fait l'objet du marché de maintenance.

2.8.5 Récapitulatif des évènements et interventions faites sur les ouvrages

Les principales interventions et autres évènements survenus sur le site sont répertoriés dans le tableau suivant :

2.9 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT EXISTANT

2.9.1 Structure génie civil

2.9.1.1 Conditions générales de l'ouvrage

Dans l'ensemble, l'ouvrage a été correctement conçu et réalisé. Bien qu'âgé maintenant de 52 ans, on ne note pas de défaut de structure majeur si ce n'est le tassement du local d'abri de la poutre batardeau qui - très probablement - date des toutes premières années et n'évolue plus depuis lors.

L'analyse de l'état actuel du barrage et la définition des travaux de confortement éventuels ne concernent que la structure du barrage proprement dit. Est donc exclu de cette analyse, le tablier du pont de l'Europe dont le suivi et la définition des travaux d'entretien sont de la responsabilité du conseil départemental.

2.9.1.2 Radier

Il ne semble pas qu'il y ait eu de mesure de déformation altimétrique et planimétrique des radiers.

Les mesures faites au niveau des paliers des axes d'articulation des clapets et des jeux latéraux observés entre les piles et les clapets démontrent qu'il n'y a pas eu de mouvement significatif au niveau des radiers.

L'inspection des radiers réalisée par SOGETRAM en 1991 ne fait pas état de dégradation du béton des radiers proprement dit. En contrepartie, des affouillements ont été observés en aval de la bêche dont certains relativement importants entre les piles P2 et P3, P3 et P4, P4 et P5, P6 et P7.

Il semble que depuis cette inspection, des enrochements aient été mis en place.

Compte tenu de la date de la dernière inspection, il sera utile à l'occasion de la réhabilitation du barrage de vérifier l'état des affouillements actuels en aval par une nouvelle inspection pour décider d'éventuels travaux de confortement par mis en place d'enrochements.

Il semble que les inspections détaillées périodiques font état des aciers apparents sur l'aval du radier sûrement dû à l'abrasion du transport des solides par le courant. Cependant, l'aval du radier était immergé lors des visites. Une nouvelle inspection est à prévoir pour l'état de surface du radier.

2.9.1.3 Piles

Les piles ont fait l'objet d'une inspection par l'APAVE en novembre et décembre 2000 comprenant :

- un examen visuel des bétons des piles,
- des mesures de résistance des bétons autour des paliers au pied de la vanne, de l'ancrage de l'axe du palier dans les piles et de l'ancrage du treuil.

L'observation visuelle a montré que les structures en béton armé ne présentent pas de désordres graves. Ont été seulement observés :

- des traces de coulures aux extrémités des culées et piles accompagnées localement de calcite
- quelques érosions des bétons dans les zones d'écoulement,
- quelques corrosions d'armatures.
- des zones de faïençage sur mur de front des culées
- des nids de cailloux, pelade, ségrégation sur piles
- des fissures horizontales
- quelques fissures verticales au droit des bossages d'appuis
- éclats et épaufrures + Aciers apparents oxydés en partie haute des culées et des piles
- dépôt + humidité sur les sommiers de la pile causée par l'accessibilité difficile pour le nettoyage par l'équipe de maintenance
- quelques éclats parfois accompagné d'aciers apparents oxydés dispersés sur l'ouverture créée pour la passerelle
- quelques épaufrures sur les faces latérales des piles causant une étanchéité imparfaite avec les joints latéraux du clapet

Au niveau des résistances des bétons, il apparaît que :

- les zones d'appui des treuils sont très bonnes,
- à proximité de l'axe du clapet les valeurs sont bonnes,
- au droit des paliers, les résistances sont à surveiller car peut-être un peu faible (à vérifier).

2.9.1.4 Local d'abri de la poutre batardeau

Ce local construit à côté de la culée rive gauche du pont barrage n'a manifestement pas été fondé au même niveau que la culée.

Depuis sa construction, il a tassé de 7 cm. Du fait de ce tassement, le rail qui permet la manœuvre de la poutre batardeau a été recalé une fois.

Afin de faciliter la manœuvre de la poutre batardeau, il sera nécessaire de revoir une nouvelle fois le calage du rail pour absorber au mieux la différence de niveau observée, laquelle ne devrait plus évoluer de façon significative.

2.9.2 Structure métalliques

2.9.2.1 Protection contre la corrosion

Les rapports AIF de 1995, d'APAVE de 2000 et de PARALL'AXE de novembre 2011 font constat que la protection contre la corrosion sur l'ensemble des tôles de bordée amont de l'ensemble des clapets avait complètement disparue

La protection contre la corrosion des faces aval des tabliers et des bras de manœuvre est encore existante mais celle-ci présente des dégradations importantes.

Les rapports AIF et APAVE indiquent que les protections contre la corrosion des caissons intérieurs qui ont pu être inspectés sont encore existantes même si elles sont dégradées par endroit. Le tablier du clapet N°2 qui a été retiré pour être remplacé contient une protection contre la corrosion des caissons intérieurs. Celle-ci contient de l'amiante.

Le rapport AIF indique que les faces intérieures des tôles amont présentent une attaque par corrosion plus importante au niveau des ouvertures Ø 500 mm se situant sur la tôle aval.

2.9.2.2 Arête supérieure

Les arêtes supérieures des clapets sont déformées. Ces déformations sont essentiellement dues aux chocs de corps flottants sur la partie supérieure des tôles de bordée amont des clapets.

Ces déformations ne sont pas uniformes sur tous les clapets. Les déformations sont plus importantes pour les clapets situés vers la rive droite. Ce phénomène est très probablement dû à la forme du lit de l'Allier en amont du barrage, qui a tendance à drosser les corps flottants vers la rive droite.

L'arête supérieure du clapet supporte les cornières de protection des anciens dispositifs de graissage qui sont également déformés.

Ces cornières ont également pour fonction le sectionnement de la lame déversant au-dessus des clapets afin d'assurer une aération de la face aval des clapets par les ouvertures ainsi pratiquées.

A la lecture du rapport ORYS de Janvier 2000, il apparaît que le tablier du clapet N°7 présente, en position ouverte à 90% une pente de 40 mm vers la rive gauche.

STUCKY précise, lors de leur visite du 9 avril 2001, qu'ils ont contrôlé visuellement l'horizontalité de la crête déversant des clapets. Ce contrôle a été réalisé en manœuvrant chacun des clapets afin d'aligner le niveau de déversement avec le niveau du plan d'eau amont (voir photos en annexe). Malgré les déformations de l'arête supérieure, ils n'ont pas constaté de défaut d'horizontalité majeur. Le déversement de l'eau au-dessus des crêtes des clapets était homogène sur toute la longueur de ceux-ci. Il est important de noter que, à la lecture des plans de fabrication BOUCHAYER ET VIALLET, l'extrémité RD de la crête du clapet est 29,4 mm plus haute que l'extrémité RG, cette disposition est généralement prise afin d'assurer un déversement régulier malgré la déformation en torsion due à la charge d'eau amont.

2.9.2.3 Soudures du bras de manœuvre

Le rapport APAVE de 2000 fait état de diminution de hauteur de la soudure entre le bras de manœuvre et la tôle de bordée amont sur une hauteur d'un mètre environ pour les clapets 4, 5 et 6.

2.9.2.4 Epaisseurs des tôles des tabliers

L'analyse des rapports d'intervention AIF de 1995 et APAVE 061.13/00.4129/DR.MSA de 2000 nous renseigne sur l'épaisseur actuelle des tôles de bordée amont et aval des tabliers ainsi que des bras de manœuvre des clapets.

La campagne de mesures effectuée par AIF portait sur l'ensemble des 7 clapets pour les tôles amont du tablier ; sur les clapets 1 à 6 pour les bras de manœuvre et sur les clapets 1, 2, 3 et 7 pour les tôles aval du tablier.

La campagne de mesure effectuée par l'APAVE portait sur les clapets 4, 5 et 6.

Il est à noter que le repérage des lignes de mesure verticales est inversé dans le sens RG – RD entre les rapports AIF et APAVE.

Une campagne de mesure a été menée par PARALL'AXE en novembre 2011 sur l'épaisseur de la tôle du bordé amont des 7 clapets et ainsi une étude de résistance des clapets sous les charges d'exploitation.

Au vu des bilans quantitatifs qui ont été tirés de ces mesures et diagnostics quant aux pertes de matières et de la conclusion qui en a été tirée sur la nécessité de procéder au remplacement pur et simple de ces clapets, il n'est pas jugé utile de poursuivre plus avant ces mesures de perte d'épaisseur.

2.9.2.5 Joint d'étanchéité

Lors de notre visite du 4 mars 2015, nous n'avons pas pu constater que les joints latéraux des clapets étaient dégradés. L'amont du clapet étant inondé nous n'avons pas pu voir le joint d'étanchéité inférieur.

L'exploitant nous informe que les joints latéraux des autres clapets sont également dégradés, les joints de seuil ne présentent pas de défaut majeurs.

2.9.2.6 Paliers et pivots

2.9.2.6.1 Etat général

Lors de la VTA des 20 et 21 mai 2015 nous avons pu accéder aux paliers du clapet n°4. Ils étaient en bon état apparent..

Le rapport AIF de 1995 fait état d'une corrosion importante sur les articulations et la boulonnerie d'ancrage des clapets 1, 2, 3 et 7

Le rapport APAVE de 2000 fait état d'absence d'oxydation sur les paliers et les axes pour les clapets 5 et 6 (les paliers du clapet 4 étaient inaccessibles)

Nous n'avons que peu d'informations sur l'état actuel des paliers. Néanmoins le fonctionnement sans vibration et sans à-coups particulier des clapets peut nous laisser supposer que les paliers ne sont pas endommagés. L'état de corrosion des chapes et des boulonneries d'ancrage devra être vérifié.

Il est à noter que compte tenu de l'épaisseur des chapes des paliers (30 mm), une diminution d'épaisseur par corrosion de quelques millimètres ne présente pas les mêmes effets en ce qui concerne l'augmentation des contraintes que sur les tôles de bordée.

2.9.2.6.2 Jeux dans les paliers

D'après le plan BOUCHAYER et VIALLET n° 4437 le jeu existant entre le bossage d'articulation soudé sur les voiles verticaux des tabliers et les faces internes des bossages des chapes des paliers est de 6 mm de chaque côté. Le jeu entre le bossage d'articulation et les faces internes des chapes des paliers est de 11 mm de chaque côté. Voir plan ED04.

Lors de la campagne de mesure AIF de 1995 les jeux existants entre les chapes des paliers et les voiles d'articulation des tabliers des clapets N° 1, 2, 3 et 7 ont été mesurés (du fait des conditions, les mesures concernant le clapet N°7 n'ont pu être réalisées complètement). Compte tenu des difficultés de mesure de ces jeux et des résultats obtenus, nous pensons que les mesures portent sur le jeu entre les bossages d'articulation sur les voiles verticaux et les faces internes des chapes des paliers (jeu théorique = 11 mm). Compte tenu des jeux de construction la valeur maximale possible de ce décalage est de 6 mm.

Les tabliers des clapets ont été construits en deux parties raccordées entre elles sur site lors du montage. Le raccordement des deux parties se situe entre les paliers 6 et 7. Compte tenu des tolérances de fabrication sur des pièces chaudronnées de ces dimensions, des ajustements ont dû être effectués au montage, notamment sur le clapet N°2 et probablement sur le clapet N°1.

La valeur estimée de la dilatation du tablier du clapet est de 0,3 mm/°C, soit environ 3mm pour 10°. Cette valeur n'est pas négligeable au regard des décalages mesurés et doit être prise en considération. Cependant nous n'avons pas d'indication sur les conditions de température pendant la campagne de mesure.

2.9.3 Organes de manœuvre

2.9.3.1 Moteurs et freins

La note de calcul ALSTOM de Janvier 1999 et l'étude de définition de STUCKY de Juillet 2001 donne, en tenant compte des inclinaisons différentes de chaque clapet, l'intensité des moteurs en fonction de la traction exercée sur la chaîne.

L'état général des moteurs est bon d'après le rapport des opérations de maintenance de BETKA de Juillet 2014.

L'état général des freins à disque (passes 1, 3, 4, 5 et 7) semble bon du fait de leur installation récente.

Le frein à mâchoires de la passe 6 a été révisé par BETKA en 2014 en même temps que les treuils. Il est de ce fait dans un état correct.

Le frein est le seul élément bloquant de la chaîne cinématique, son fonctionnement fiable est donc indispensable pour assurer une sécurité totale de l'installation.

Il est à noter que la mise en cohérence de tous les freins existants aux fins de n'avoir plus qu'un seul type à maintenir fait partie des besoins du programme.

2.9.3.2 Réducteurs

Le temps de fonctionnement de chaque réducteur peut être estimé à environ 2 à 3 heures par an.

La lubrification des différents trains d'engrenage est réalisée par une circulation d'huile pompée en partie inférieure du carter et transférée au moyen de tubulures. La pompe de lubrification est démarrée manuellement et de met en route 30 s avant le moteur.

Le rapport AIF de 1995 fait état :

- d'une usure du profil d'engrènement roue/vis sur l'ensemble des réducteurs (excepté le réducteur N°4),
- une dégradation probable d'un des roulements de la vis sur le réducteur N°4,
- d'une usure de denture du 3° train, notamment sur les clapets 5 et 6 et probablement sur le clapet 7.

Selon le rapport de STUCKY de Juillet 2001, sur certains réducteurs, des fuites d'huiles apparaissent au niveau de la sortie de l'arbre de la noix d'entraînement (notamment clapet 1, 2, 4, 7).

Ce même rapport de STUCKY fait état de la présence de métaux tels que : plomb, zinc, cuivre, et parfois d'eau dans certains réducteurs. L'eau peut provenir soit d'infiltrations à travers les joints des capots, soit d'une condensation, lors des changements de température, de la vapeur d'eau contenue dans l'air à l'intérieur des réducteurs. Les métaux doivent probablement provenir de la roue du couple roue/vis, ou éventuellement des bagues des paliers des 2 derniers étages de réduction, en effet ces métaux entrent dans la composition chimique des bronzes autolubrifiants.

Concernant l'état des réducteurs et leur diagnostics, tant sur le plan de leur conception d'origine, de leur dimensionnement que de leur état d'usure, le rapport le plus complet et le plus fouillé est sans conteste le très récent rapport d'expertise réalisé par la société FOC dont la version la plus récente date de novembre 2015. Le maître d'œuvre devra en faire une analyse approfondie aux fins d'en tirer tous les enseignements utiles quant à la réponse technique à apporter au programme sur cet item.

Ce rapport FOC confirme un sous-dimensionnement des dents d'engrenages se traduisant par des pressions de contact trop élevées. Il confirme également le phénomène de condensation dans les carters de réducteurs – surtout pour le treuil n°7 plus exposé aux embruns émanant de la passe à poissons – qui entraîne la formation d'un mélange huile-eau.

Autre point essentiel : étant donné le rapport de réduction et l'angle du filet de la vis sans fin du premier étage de réduction, ce même rapport confirme en le démontrant **la non irréversibilité de ces réducteurs**, ce qui conduit à ce que, en cas de défaillance du frein ou de casse dans le réducteur, la charge sur le clapet due à la seule pression de l'eau puisse entraîner ou déclencher le mouvement du réducteur et, ainsi, occasionner une ouverture incontrôlée du clapet.

2.9.3.3 Chaînes et noix

2.9.3.3.1 Alignement des chaînes

Les désalignements entre la chaîne de manœuvre et la noix d'entraînement ont été mesurés en décembre 1998 par la société ALSTOM.

Nous avons rapproché les valeurs du décalage des chaînes avec les valeurs moyennes du décalage des voiles d'articulation dans les paliers (voir § "Paliers et pivots") cependant aucune corrélation significative n'apparaît entre les deux séries de valeurs.

2.9.3.3.2 Angle des noix

Les valeurs mesurées indiquent un désalignement angulaire des noix de manœuvre aussi bien dans un plan horizontal que dans un plan vertical. D'après les informations recueillies, il semble que ces mesures aient été réalisées clapet en charge.

Il est à noter que la chaîne exerce sur la noix une force de traction ayant pour effet une flexion de l'arbre support de la noix et donc une flèche de celui-ci.

2.9.3.3.3 Usure

Jusqu'à une époque récente, les maillons de la chaîne qui ne sont jamais entraînés par la noix, soit les 6 premiers et les quatre derniers, ont pu devenir solidaires entre eux par grippage.

Dans le même registre, certains galets de stockage de la chaîne ont pu ne plus tourner librement et correctement. Les rapports AIF, APAVE et BETKA nous indiquent plusieurs anomalies relatives à l'usure des éléments constitutifs des chaînes (axes, goupilles, rondelles).

Les dimensions des maillons des chaînes ont été contrôlées lors des inspections AIF et APAVE.

L'état général des noix d'entraînement est jugé globalement bon.

Il est à noter un travail d'entretien important réalisé récemment en 2014 par la société BETKA sur l'ensemble des chaînes Galle.

De ce fait, les chaînes sont dans un état moyennement bon, mais peuvent néanmoins présenter une certaine ovalisation d'un seul côté des mailles dû en partie par le désalignement des chaînes (Cf. Rapport des opérations BETKA)

2.9.3.3.4 Eaux de pluies de la chaussée

Lors de notre visite du 4 mars 2015, nous avons constaté que les chaînes étaient situées sous les joints de chaussée. Ceux-ci n'étant pas étanches laissaient passer les eaux de pluie de la chaussée qui contenaient des agents corrosifs venant laver la graisse bio-adhésive des chaînes.

Un dispositif est à prévoir au droit des chaînes pour les protéger des eaux de pluies provenant de la chaussée.

2.9.3.4 Contrôle commande

Actuellement le positionnement des clapets est réalisé manuellement depuis l'armoire de commande locale de chaque clapet, les positions étant repérées par rapport au maillon en prise sur la noix d'entraînement.

Les capteurs de fin de course sont opérationnels pour arrêter le mouvement de manœuvre aux positions extrêmes de la vanne (ouverte ou fermée) lors des manœuvres manuelles.

2.9.4 Batar dage

L'état général de la poutre caisson du batardeau amont semble bon.

Lors de notre visite du 4 mars 2015 puis de la VTA des 20 et 21 mai 2015, nous avons constaté un décalage, dans le sens vertical, de deux segments du rail de manutention du palan double. Ce décalage se situe à l'intérieur du local de stockage de la poutre batardeau, sa localisation précise correspond au joint entre les structures génie civil du barrage lui-même et de la culée. Ce décalage provient très probablement du tassement du terrain naturel sous la structure génie civil du bâtiment d'abri de la poutre batardeau.

L'exploitant nous a signalé le jour de la visite de la présence d'un panneau de batardage dans les voiles d'isolement des passes 3 et 4 en aval de la pile 4 bloqué dans ses rainures.

Nous avons également noté qu'il n'y a pas de voile de séparation en aval des piles 5 et 7, ce qui empêche de mettre à sec isolément les passes 4, 5, 6 ou 7.

2.9.5 Exploitation – Maintenance

L'exploitation et la maintenance du barrage sont assurées par l'équipe de gestion du plan d'eau qui comprend le responsable du barrage Monsieur PALUMBO et cinq agents techniques.

Les opérations les plus délicates sont :

- la mise en place du batardage d'une passe,
- le graissage des chaînes.

La méthode de mise en place du batardage d'une passe est bien rodée et l'équipe du barrage fait appel à une équipe de plongeurs pour toutes les opérations subaquatiques ainsi qu'à un grutier.

Le graissage des chaînes s'effectuait à partir d'une nacelle. L'analyse ergonomique SOFCAP de Septembre 1999 de cette opération montre qu'elle comporte de nombreux risques, ce qui a conduit les services techniques à la supprimer.

Il importe de proposer de nouvelles dispositions qui permettent le graissage de chaînes en toute sécurité.

3. BESOINS

Pour la présente opération de réhabilitation du barrage, les besoins du maître d'ouvrage en termes de 1. vantellerie, 2. métallerie, 3. électricité-contrôle-commande, 4. génie civil et 5. sûreté de la passe n°2 sont listés ci-après.

3.1 BESOIN 1 : REMPLACEMENT DES VANNES CLAPETS ORIGINELLES

Les structures métalliques des 6 clapets n°1 et 3 à 7 sont d'origine et ont donc à ce jour plus de 50 ans de bons et loyaux service. Les différentes mesures d'épaisseur faites dès 2001 permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

- Voiles des bras de manœuvre : état correct ;
- Caissonnage amont du bras de manœuvre : perte de 1mm en 35 ans, soit en extrapolant sur 50 ans -7% d'épaisseur, soit une épaisseur résiduelle de 18 mm sur les 20 mm originelles ;
- Tôle de bordée aval : -1 mm en 35 ans sur 10 mm, soit -15% en 50 ans, soit encore 8,5 mm d'épaisseur résiduelle sur les 10 mm originelles ;
- Tôle de bordée amont : -2,5 à -4 mm en 35 ans sur les 12 mm originels, soit en extrapolant - 4,8 à -5mm sur les 12 mm originels sur 50 ans, soit encore -40% en 50 ans.

Les mesures effectuées en 2011 confirment des pertes d'épaisseur moyennes² sur le bordé amont de l'ordre de 4 mm mais avec des pertes d'épaisseurs locales de 6 mm (sur des panneaux de 2 m²). Ces valeurs diffèrent très peu d'un clapet à l'autre.

Au total, il ressort des analyses faites antérieurement que les contraintes limites admissibles de ces clapets sont largement dépassées du fait de la perte d'épaisseur, et que, même si la ruine de ces équipements n'est pas à craindre à très court terme, ces clapets sont aujourd'hui totalement en fin de vie et qu'il convient de les remplacer³ entièrement dans un délai relativement court, estimé à 5 ans maximum.

² Moyenne des mesures effectuées par la société PARALL'AXE sur une aire de 4 m x 4 m.

³ Une réparation lourde des clapets tels que le remplacement de tout ou partie du bordé amont ou de la moitié du clapet s'avèrerait très délicate du fait des risques de déformations non réversibles, d'emménagement de contraintes internes, d'endommagement des soudures d'origines, et du fait de la présence de peintures contenant de l'amiante. Elle ne permettrait par ailleurs qu'une faible prolongation de la durée de vie de ces équipements.



Photo 1 - Clapet n°4



Photo 2 - Bordé amont du clapet n°5



Photo 3 - Vue du joint d'étanchéité latérale gauche du clapet n°5



Photo 4 - Vue des paliers du clapet n°4

Ces besoins comprennent :

- Le remplacement des clapets des passes n°1 et 3 à 7 ;
- La protection anticorrosion par peinture des clapets et remise en peinture complète des pièces fixes;
- Le remplacement des étanchéités latérales et de palier et le ragréage si besoin des surfaces d'évolution des joints latéraux des clapets sur les piles et culées.
- Le changement des bagues et axes des paliers et pivots de vannes,

L'entraxe des paliers est de 2010 mm. Le changement des tabliers n'impose pas le changement des paliers. Ils seront simplement vérifiés ainsi que leurs ancrages. Seuls les ancrages défectueux seront remplacés.

Il est à noter par ailleurs qu'à l'origine de l'installation, le graissage des bagues des paliers et des pivots était assuré au moyen d'un ensemble de tuyauteries remontant jusqu'à la crête du clapet, leur extrémité était protégée par les déflecteurs. Ce système, s'étant colmaté, a été abandonné. Aujourd'hui le graissage n'est plus assuré. Afin d'alléger les procédures de maintenance nous préconisons le remplacement des bagues en bronze existantes par des bagues en matériaux autolubrifiant (bronze avec insert graphite). Cette disposition permettra de supprimer le graissage par les plongeurs.

Le remplacement des clapets nécessitera l'étude des problèmes de batardage des passes et de manutention des clapets.

Lors de la construction du barrage, les conditions de mise à sec du site avaient permis un accès aisé pour le montage des tabliers.

La manutention des nouveaux clapets pour leur mise en place et leur montage nécessitera la mise en place de moyens particuliers. A priori il s'agira de grues de forte puissance et moyens de levage spécifique pour un accès depuis le pont (la circulation sera perturbée lors des opérations de levage). C'est la solution qui a été utilisée pour le remplacement du clapet N°2 en 2012. Elle présente l'avantage de ne pas intervenir depuis la rivière.

Pour autant, la solution d'une manutention depuis une embarcation nautique de type bigue flottante avec accès depuis le plan d'eau amont devra également être envisagée avec intérêt, non sans avoir vérifié au préalable que cette solution de manutention ne nécessite pas la mise en œuvre d'une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

D'autres solutions, à première vue plus problématiques, peuvent néanmoins être envisagées :

- piste d'accès à l'aval en prenant en considération les données hydrauliques de l'Allier,
- piste d'accès à l'amont à la faveur d'un assèchement du plan d'eau.

Afin de limiter le poids des charges à manutentionner, les tabliers pourront être construits en plusieurs éléments. Cependant cette opération présente de réelles difficultés de mise en œuvre sur site pour la manutention de charge aussi lourdes.

3.2 BESOIN 2 : MODERNISATION DES ORGANES DE MANŒUVRES

Il ressort des analyses antérieures, y compris celle de FOC de novembre 2015 :

- a) Que les motoréducteurs actuels, également de conception ancienne mais révisés en profondeur récemment, ne sont mécaniquement pas irréversibles, ni statiquement, ni dynamiquement. De cette non irréversibilité, combinée à l'absence de redondance des organes de manœuvre proprement dit (un seul actionneur par clapet), résulte le fait qu'en cas de casse inopinée – le cas s'est déjà produit -, un mouvement réversible inverse dû par le seul poids de l'eau sur les clapets peut toujours se produire, et ainsi provoquer à l'aval une crue subite dont l'importance et l'intensité seront directement liées à l'amplitude et la vitesse de descente du clapet qui ne sont pas connues, mais qui en tout état de cause peut constituer un cas de dysfonctionnement tout à fait inacceptable pour la sécurité des personnes et des biens à l'aval ;
- b) Que la pignonnerie est sous-dimensionnée au regard des règlements de calcul l'époque de fabrication (1963) et, a fortiori au regard des règlements de calculs actuels (note CETIM levage d'avril 2000 et norme anglaise BS 721). La tenue en pression superficielle des dents est trop faible, ce qui entraîne l'apparition de pitting, écaillage et grippage, autant de défauts confirmés par examen visuel ;

c) En d'autres termes, il est ainsi démontré que le niveau de sûreté de l'ensemble des actionneurs actuels est notoirement insuffisant et qu'il doit y être remédié dans le cadre de ce projet de rénovation du barrage par des modifications profondes du système de manoeuvre actuel et de la cinématique associée en sorte de pouvoir bénéficier in fine après rénovation :

- D'un système mécanique répondant aux règles de dimensionnement actuelles,
- D'un système mécanique garantissant l'irréversibilité du système à la fois statique et dynamique,
- D'un système mécanique offrant une redondance dans l'irréversibilité, c'est-à-dire une irréversibilité mécanique du treuil garantissant l'absence de chute possible des clapets, doublée d'une irréversibilité apportée par le système de freinage associé,
- D'une protection efficace des organes mécaniques contre l'humidité,
- D'une possibilité d'abaissement manuel du clapet en cas de perte d'énergie.

Plusieurs solutions sont envisageables pour remédier à ces problèmes :

1. La modification et la rénovation des treuils sur place ;
2. La modification et la rénovation des treuils en atelier ;
3. Le remplacement des treuils par des treuils neufs.

La solution 1 comprend le changement de plusieurs étages du réducteur de manière à obtenir l'irréversibilité, ainsi que le changement du moteur et du frein.

La solution 2 comprend l'adjonction d'un système d'irréversibilité, un nouveau capotage, une révision complète des treuils et la rectification des dentures endommagées.

Toutefois la solution 2 ne répond pas au problème de sous-dimensionnement des engrenages. On envisage donc également une solution 2 bis qui comprendrait en outre le changement de toute la pignonnerie.

La solution 3 consiste à fournir des ensembles réducteur/frein/moteur entièrement neufs répondant aux critères d'irréversibilité, de redondance de la sécurité à l'abattement du clapet et de dimensionnement selon les normes actuelles.

Une analyse multicritères de toutes ces solutions est donnée dans le tableau de la page suivante.

		solution 1 : modification et rénovation sur place	solution 2 : modification et rénovation en atelier	solution 3 : remplacement par un treuil neuf	solution 2 bis : modification et rénovation en atelier avec remplacement de toute la pignonnerie
Caractéristiques des travaux		changement du couple roue et vis sans fin	ajout d'un système d'irréversibilité FOC		ajout d'un système d'irréversibilité FOC
		changement de la ligne MV5 d'entrée complète	nouveau capotage	treuil entièrement neuf incluant:	nouveau capotage
		changement du moteur	révision complète du treuil	- système d'irréversibilité FOC	révision complète du treuil
		changement des freins	changement des pièces d'usure rectification des dentures endommagées	- le système de frein associé	changement des pièces d'usure changement de toute la pignonnerie
Résultats performantiels de la rénovation	Pb irréversibilité statique résolue ?	OUI (classe irréversibilité 5)	OUI	OUI	OUI
	Pb irréversibilité dynamique résolue ?	NON	OUI	OUI	OUI
	Pb étanchéité résolue ?	NON	OUI	OUI	OUI
	Pb sous-dimensionnement résolu ?	NON	NON	OUI	OUI
	conformité aux normes DIN ?	NON	NON	OUI	OUI
Autres avantages / inconvénients spécifiques	avantage A1			redondance dans l'irréversibilité	ne nécessite aucune adaptation du génie civil et des ancrages existants pour la repose des treuils
	avantage A2				redondance dans l'irréversibilité
	Inconvénient I1			ne nécessite éventuellement l'adaptation du génie civil et des ancrages existants pour la pose du nouveau treuil	
	Inconvénient I2			ne nécessite de fabriquer une nouvelle noix Galle parfaitement adaptée à la chaîne existante	
Coût en K€HT (*) pour les 6 passes		250	490	1190	870
Analyse multi-critères / Critères de classement	performances / sûreté	*	**	*****	*****
	facilité exploitation / maintenance	**	***	****	***
	durée de vie / coût de maintenance	*	**	*****	*****
	aléas / tenue de l'enveloppe financière	**	***	**	****
	coût d'investissement	*****	****	*	**
Total points / 25		11	14	17	18
Classement des solutions		4	3	2	1

(*) non compris: frais généraux de chantier, batardage, manutention enlèvement et remise en place treuil, adaptations GC et circuits électriques

Le tableau de la page précédente montre que la solution 2bis présente le meilleur rapport Performance / Prix. Elle offre en effet, pour un coût sensiblement inférieur à celui du remplacement des treuils à neuf, un excellent niveau de sécurité et, forcément, une bonne adaptation à son environnement génie civil. C'est donc celle qui est préconisée pour répondre au besoin de modernisation des organes de manœuvre.

Ainsi ce besoin inclura :

- Le remplacement des moteurs existants ;
- La remise à neuf des motoréducteurs aux fins de répondre aux problèmes de sous-dimensionnement des engrenages et de non-réversibilité. L'irréversibilité pourra être obtenue par les moyens suivants, par ordre de préférence :
 - La modification du rapport de réduction, en augmentant par exemple le rapport de réduction d'une valeur de 2 ;
 - Et/ou par un changement du type de denture de certains étages d'engrènement (ou un changement de l'angle d'engrènement de la vis sans fin).
- Le système de freinage actuel qui sera soit adapté, soit remplacé par un système de freinage intégré répondant aux critères de double irréversibilité du cahier des charges.

Le remplacement complet des motoréducteurs pourra aussi être envisagé en alternative à leur remise à neuf s'il s'avère plus intéressant d'un point de vue technico-économique.

3.3 BESOIN 3 : DEVENIR DES FREINS EQUIPANT LA CHAÎNE DE TRANSMISSION ACTUELLE DES EFFORTS DE MANŒUVRE

Comme déjà dit, les freins actuels constituent le seul élément bloquant de la chaîne cinématique permettant d'éviter les accidents graves en cas de casse dans le réducteur. Dès lors se posent à leur sujet deux questions :

- 1) Sachant qu'il convient in fine d'obtenir une double sécurité vis-à-vis de l'abaissement intempestif d'un clapet, une première sécurité devra être apportée par l'irréversibilité statique et dynamique des treuils, la deuxième sécurité devra être apportée par un système de freins, qu'il s'agisse des freins actuels ou de freins neufs associés ou combinés aux treuils à rénover (cf besoin 2 précédent) ;
- 2) La deuxième question à résoudre s'agissant des freins est de bénéficier in fine de freins homogènes en regard des contraintes d'exploitation et d'entretien, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'il existe deux types différents de freins.

Au final, la question de leur devenir, c'est-à-dire de leur maintien, de leur remplacement à l'identique ou de leur remplacement au profit d'un système mécanique alternatif réellement redondant est à considérer dans le cadre du besoin 2, étant répété ici qu'il s'agit bien d'obtenir in fine la double sécurité évoquée ci-dessus.

3.4 BESOIN 4 : ADJONCTION DE VERROUS DE CHOMAGE

Les clapets n°1 et n°3 à n°7 doivent pouvoir être maintenus en place sans l'aide des vérins pour des opérations de maintenance. Il est donc à prévoir des verrous de chômage pour ces 6 clapets.

Les clapets prendront appuis au niveau de leurs montants de commande sur un butoir articulé autour d'un pivot. Un verrou sera donc installé pour chacun des clapets des 6 passes.

Un verrou de chômage se compose d'un butoir monté sur pivot par rapport à un chevêtre ancré dans le génie civil au niveau des bajoyers, côté aval. L'extrémité du butoir est terminée par un tube raidi qui vient en contact dans une engravure réalisée sur les montants de commande du clapet.

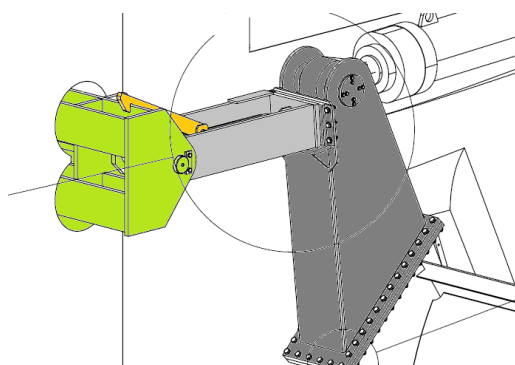


Figure 1 - Schéma du verrou installé sur la passe n°2 en 2012

La mise en place du butoir doit se faire en sécurité depuis la plateforme technique de la pile ou depuis la passerelle.

La manœuvre du butoir doit être sécurisée (verrouillage à clef) afin d'éviter toute manœuvre par erreur ou acte de vandalisme.

Les verrous permettent le maintien des clapets pour une arase à la retenue nominale amont.

3.5 BESOIN 5 : AERATION DES LAMES DEVERSANTES

Afin de limiter les vibrations des tabliers lorsque la lame déversante est de faible épaisseur, il est nécessaire d'assurer l'aération du volume compris entre l'aval du clapet et la lame d'eau déversante. A cette fin des profils en forme de cornières seront mise en place sur la partie supérieure de la tôle de bordée amont. La forme et la longueur de ces profils devront prendre en compte le risque d'accrochage des corps flottants. Il pourra être envisagé certains aménagements du génie civil des passes permettant de garantir cette aération (reniflards).

3.6 BESOIN 6 : DESAMIANTAGE DES VANNES CLAPETS

Les vannes clapets actuelles sont réputées contenir de l'amiante au sein de leur protection anticorrosion, notamment à l'intérieur du caisson.

Est donc inclus au programme de travaux le désamiantage des clapets (in situ ou dans un atelier) avant recyclage de l'acier.

Les travaux de dépose et d'évacuations des clapets et éléments afférents peuvent relever des sous-sections 3 ou 4 de la section 3 du chapitre II du titre 1^{er} de la quatrième partie du code du travail. Une analyse du plan de retrait de l'amiante est à mener afin de justifier le choix de la sous-section et évaluer les couts, méthodes et délais de travaux en conséquence.

3.7 BESOIN 7 : REMISE EN PEINTURE DES PASSERELLES

Les passerelles de la passe n°2 a été repeinte en atelier en 2012 lors des travaux de réhabilitation de la passe n°2. Le dispositif retenu est le C3 AMI 340 dans le système ACQPA. La nuance est le gris.

Les passerelles des passes n°1 et 3 à 7 sont à repeindre de la même manière. Cette remise en peinture inclus les garde-corps, les supports d'extrémité et les suspentes intermédiaires.






				
Passé 1 – Peinture usée	Passé 2 – Peinture refaite (hors caillebotis)	Passé 3 – Peinture hors d'usage	Passé 7 – Peinture T usée (idem passes 4, 5 et 6)	Passé 7 – Attache suspendue corrodée

Photo 5 - Passerelle - Extrait du rapport de VTA de mai 2015

Les garanties seront conformes au fascicule 56

3.8 BESOIN 8: PROTECTION DES ORGANES DE MANŒUVRE CONTRE LES EMBACLES



On voit que les chaînes Galle et leurs noix d'entraînement sont relativement exposées aux embâcles.

Il convient de concevoir un dispositif de protection de la chaîne simple, robuste et efficace. Il pourra être étudié conjointement avec le besoin n°9 « Amélioration des conditions d'entretien des chaînes Galle ».

3.9 BESOIN 9 : AMELIORATION DES CONDITIONS D'ENTRETIEN – ET NOTAMMENT DE LUBRIFICATION – DES CHAINES GALLES ET AUTRES ORGANES DE MANŒUVRE

Les interventions de graissage des chaînes étaient réalisées au moyen d'une nacelle amovible. Cette procédure a été supprimée pour des raisons de sécurité. Actuellement le graissage est réalisé depuis la plate-forme de pose du groupe motoréducteur.



Il convient de concevoir des outils fiables et facilement utilisables aptes à faciliter le travail de l'Exploitant dans ses tâches d'entretien, et notamment de nettoyage et graissage des chaînes Galle et ce dans des bonnes conditions de sécurité.

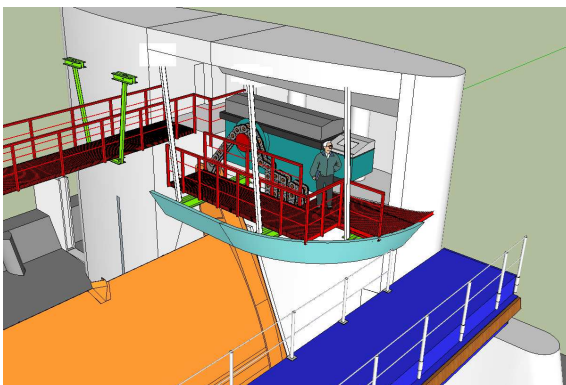


Figure 2 - Esquisse d'une structure alliant les fonctions d'accès à la chaîne Galle et de pare-embâcles

3.10 BESOIN 10: PROTECTION DES ORGANES DE MANŒUVRE CONTRE LES EAUX DE PLUIES

Les organes de manœuvres sont situés sur les piles, au-dessous des joints de chaussées du tablier. Par suite les organes de manœuvres, treuils et centrale à huile (passe 2) et les chaînes Galle, sont exposés à des venues d'eau régulières. Ces venues d'eau détériorent les sous-faces des chevêtres situés au-dessus des treuils. Elles endommagent aussi les carénages des treuils et de la centrale à huile. Elles délavent enfin les chaînes Galle de leur lubrifiant, accélérant ainsi le processus de grippement des maillons.

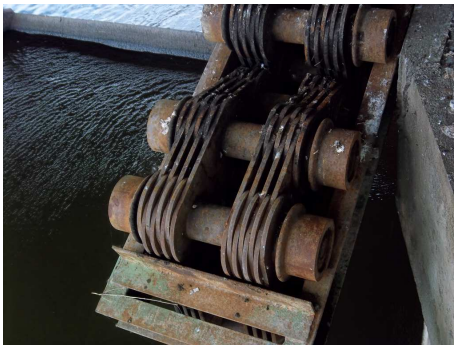


Photo 6 - On voit que la chaîne Galle de la passe N°4 est couverte de fientes et que la graisse a disparu.



Il convient de prévoir des déflecteurs sur les faces verticales des chevêtres supports de tablier qui feront aussi office de gouttière. Ces déflecteurs protégeront les organes de manœuvre des clapets contre les eaux de pluies.

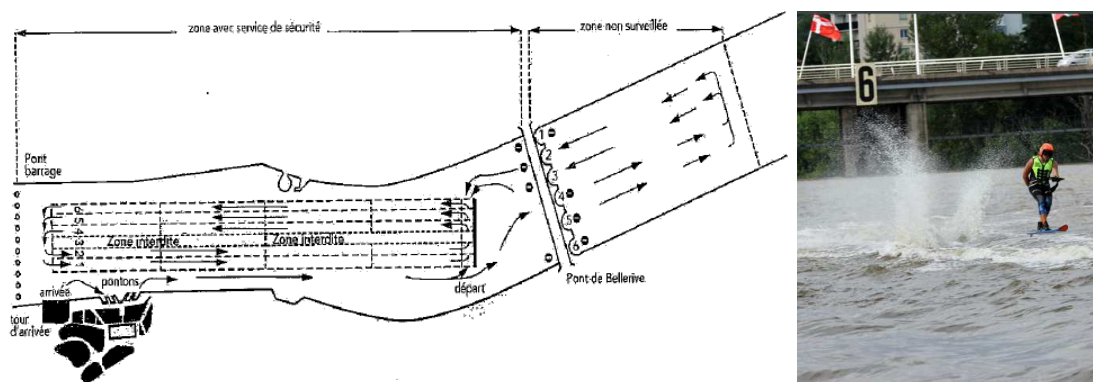
3.11 BESOIN 11 : DISPOSITIF DE MAINTIEN DES LIGNES D'EAU POUR LES COMPETITIONS DE KAYAK

Pour être agréé comme champ de courses, le bassin doit satisfaire aux spécifications de la Fédération Internationale de Sports à l'Aviron (F.I.S.A) ce qui requiert que le champ de course ait les caractéristiques physiques suivantes :

- En ligne droite,
- Au moins 6 couloirs, au plus 8,
- 6 équipages en ligne doivent bénéficier des mêmes conditions de course,
- Longueur minimale de 2 150 m (standard) ou 1 150 (masters),
- Largeur minimale de 81 m (6 x 13,5 m),
- Profondeur minimale de 3 m (standard) si le fond est irrégulier, 2 m si le fond est régulier,

- Berges ne devant pas renvoyer les vagues mais les absorber,
- Distance minimum absolue de 5 m (recommandée 27 m) entre les limites extérieures du parcours et les berges.

Figure 3 - Délimitation du champ de course sur le plan d'eau



Les lignes d'eau sont également utilisées pour d'autres compétitions (aviron, triathlon, ski nautique, ...).

Actuellement les lignes d'eau sont accrochées directement aux clapets des passes 4 à 6.



Photo 7 - Les positions des lignes d'eau sont repérées par des numéros disposés sur les travées 4 à 6 du tablier du pont. Les lignes sont accrochées aux clapets par des élingues (ici élingue sur le clapet n°5).

Ce besoin consiste donc à concevoir un nouveau dispositif de maintien des lignes d'eau qui réponde aux attentes des équipes de la Ville, à savoir des manœuvres d'accrochage facilitées et réalisables sans approche de l'embarcation à moins de 4 m des clapets.

3.12 BESOIN 12 : ADAPTATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DU CONTROLE-COMMANDE AUX NOUVEAUX MOTOREDUCTEURS – CHANGEMENT DES ARMOIRES



Les armoires existantes situées sur les piles doivent subir de nombreuses modifications afin de les sécuriser et d'y intégrer les nouveaux équipements (moteur, frein, indication de position des clapets et verrous).

Dans le cadre d'une automatisation plus poussée du barrage, les armoires existantes devraient être aussi profondément modifiées.

C'est pourquoi ce besoin consiste en leur remplacement complet et à l'adaptation des réseaux électriques en conséquence.

A noter que le TGBT situé dans le local électrique du barrage a été remplacé en 2012 ainsi que l'armoire de commande du clapet n°2.

3.13 BESOIN 13 : SUPERVISION, TELETRANSMISSION ET TELESURVEILLANCE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des équipements électriques en 2012, un système de supervision a été mis en œuvre au niveau du barrage. Ce système installé dans le local électrique en rive gauche permet le regroupement de l'ensemble de l'information relative aux clapets et aux mesures hydrauliques (niveau amont rive gauche mesuré à la tour des juges, niveau amont rive droite mesuré à la passe à poissons, niveau aval mesuré à la passe à poissons de rive droite, débit déversant par clapet et débit total ouvrage). Ce système comprend un dispositif d'appel d'astreinte en cas de défaut et aussi la mesure de débit de l'Allier à Saint-Yorre.

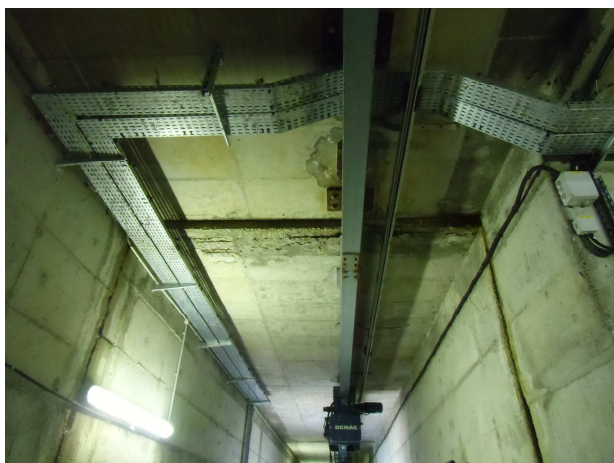
Les données hydrauliques et techniques sont consultables sur un certain nombre de postes informatiques de la Ville de Vichy. La nécessité de relayer ces informations pour d'autres utilisateurs via un serveur WEB n'est pas avérée.

Ce besoin consiste donc uniquement aux adaptations rendues nécessaires par l'ensemble des modifications apportées aux équipements du barrage, notamment :

- La modernisation des organes de manœuvre des passes n°1 et 3 à 7 ;
- La modification des freins ;

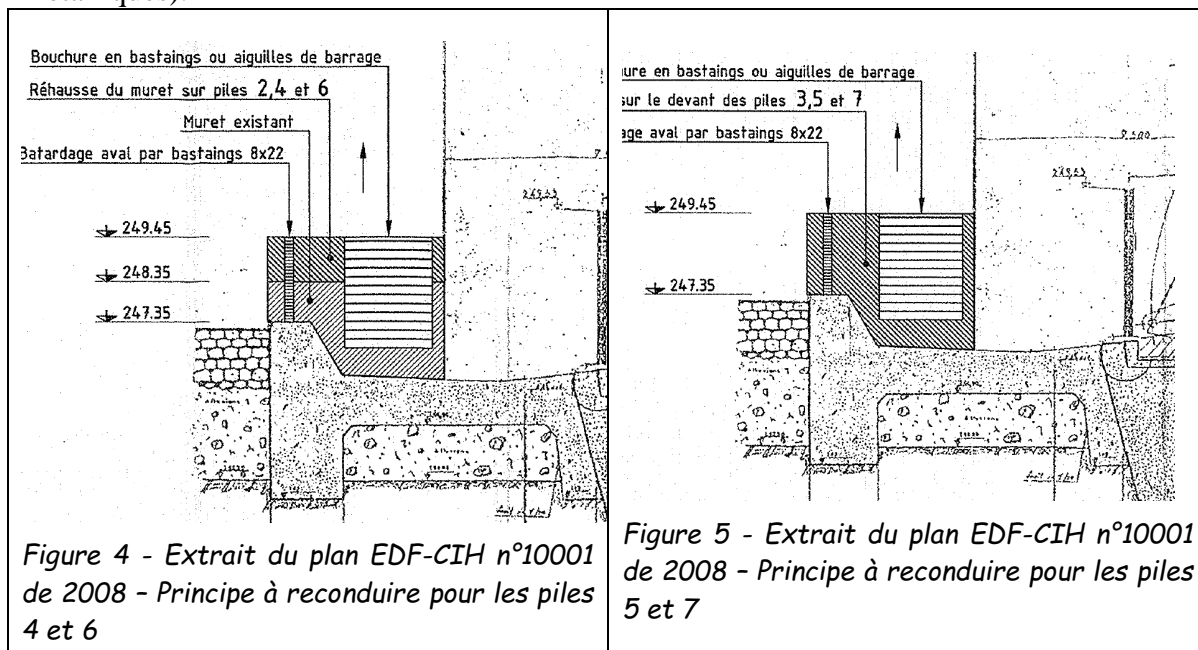
- L'ajout de dispositifs de maintien des lignes d'eau pour les compétitions de kayak ;
- L'ajout de verrous de chômages sur les 6 clapets à remplacer ;
- La mise au niveau de la sureté requise concernant l'actionneur du clapet de la passe n°2.

3.14 BESOIN 14 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE BATARDAGE D'UNE PASSE



Il a été noté un décalage de nivellement significatif à l'intérieur du local de stockage de la poutre support du batardeau situé au joint entre les structures génie civil du barrage lui-même et de la culée. Ce décalage provient très probablement du tassement du terrain.

A l'aval les batardeaux d'isolement des passes prévus dans les travaux de 2012 sont à terminer, seuls les voiles des piles 2 et 3 ayant été réalisés. Ces voiles sont dimensionnés pour préserver les passes contre la crue de période de retour de 30 ans. Ils sont munis de rainures métalliques pouvant accueillir des bouchures amovibles (bastaings ou panneaux métalliques).



Ce besoin consiste donc en :

- Le repositionnement et le recalage dans le sens vertical de l'élément de monorail de circulation des palans de manutention de la poutre batardeau situé à l'intérieur du local de stockage de cette dernière ;
- La surélévation des voiles de batardage actuels situés à l'aval des piles 4 et 5 jusqu'à la cote 249,60 m NGF ;
- La réalisation de voiles de batardage complets à l'aval des piles 5 et 7 jusqu'à la cote 249,60 m NGF.

3.15 BESOIN 15 : PASSIVATION ET RAGREAGE DE CERTAINS ELEMENTS PORTEURS DE LA STRUCTURE GENIE CIVIL



Photo 8 - Fers apparents sous chevêtre d'appui routier de pile



Photo 9 - Béton éclaté sous appuis passerelle

Il est patent que certains éléments porteurs de la structure du génie civil font actuellement apparaître des fers à nus avec début de corrosion. D'autres dégradations se situent probablement dans les parties immergées des passes.

Le rapport de VTA de mai 2015 a notamment mis en évidence :

- Du béton éclaté sous tous les appuis des passerelles de service de la pile 5 ;
- De nombreux fers apparents sur les chevêtres d'appui routier des piles 4, 5 et 6 ;
- Une dégradation prononcée du parement de la joue d'étanchéité de la pile P6 côté clapet 5 ;
- Une dégradation importante de l'arête en bord de plateforme du treuil 6.

Ce besoin consiste donc en la réparation de toutes les dégradations observées sur les bétons du barrage. Les travaux seront de type purge, passivation des fers mis à nus, ragréages, colmatage de fissures.

3.16 BESOIN 16 : AFFOUILLEMENTS AVAL ET AMONT

Des affouillements en aval du radier sont à craindre. L'examen des relevés bathymétriques les plus récents font apparaître notamment des débuts de fosse en aval de la passe 5 et en aval de la pile 7.

L'examen de l'évolution des relevés bathymétriques au fil des ans devra permettre d'identifier un phénomène d'érosion à l'aval ou à l'amont immédiat du radier ainsi que d'éventuelles formations de fosses plus à l'aval.

Le besoin consiste, si ces désordres sont avérés, en une protection de l'aval-radier ainsi qu'un comblement des fosses amont ou aval au moyen d'enrochements convenablement calibrés et éventuellement percolés.

3.17 BESOIN 17 : MISE AU NIVEAU DE LA SURETE REQUISE CONCERNANT L'ACTIONNEUR DU CLAPET DE LA PASSE N°2

Le rapport d'expertise FOC joint en annexe au présent document conduit au constat que le système de manœuvre du clapet de la passe n°2 recèle un niveau de sureté moindre que celui qui prévaudra pour les autres passes après réhabilitation.

Il conviendra donc de prévoir pour cette passe les modifications de l'organe de manœuvre propres à fournir pour cette passe un niveau de sureté et de sécurité au moins équivalent à celui des autres passes après réhabilitation.

Le remplacement à terme du vérin par le système originel sera une hypothèse à étudier, notamment en cas d'installation d'une microcentrale sur une passe, auquel cas le motoréducteur de cette passe pourrait être récupéré pour être installé sur la passe n°2.



Verrou de chômage pour clapet de 31 m x 3,80 m sur le barrage de Venette. Selon son positionnement le verrou peut offrir une sécurité intéressante à l'ouverture intempestive d'un actionneur de type vérin.

4. CONTRAINTES

L'opération doit être conçue et exécutée au regard et dans la stricte prise en considération d'un certain nombre de contraintes, dont en particulier : contraintes environnementales, contraintes réglementaires, contraintes techniques, etc.

4.1 CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION DE L'OUVRAGE

4.1.1 Plage horaire de fonctionnement du barrage

Les études seront menées dans l'optique de pouvoir faire fonctionner les bouchures mobiles de l'ouvrage – en manuel ou en automatique - 24h sur 24.

4.1.2 Contraintes d'exploitation du barrage

Les travaux ne doivent pas perturber l'exploitation continue du barrage de Vichy soumise aux arrêtés suivants (joints en annexes) :

- Arrêté N°1083/01 du en date du 29/03/2001 (Règlement d'eau) ;
- Arrêté N°3500/2011 en date du 27/12/2011 (Passe à poissons) ;
- Arrêté N°3123/08 en date du 29/07/2008 (Vidange du plan d'eau) ;
- Arrêté N°2636 en date du 11/07/2007 (Police de navigation).

Plus précisément, les travaux de réhabilitation et modernisation devront être conçus et exécutés en sorte de permettre la continuité de l'exploitation de l'ouvrage dans les conditions suivantes :

- Pour les travaux, le batardage peut se faire au plus sur une seule passe du barrage, mais sans restriction de période hydrologique dans l'année ;
- Les autres vannes seront régulées de manière à maintenir les eaux au niveau normal ;
- Les vannes non batardées sont abaissées totalement lors des crues déterminées par la station Saint-Yorre en amont lorsque le débit dépasse 500 m³/s ;
- La passe à poisson sur la rive droite doit permettre la migration des poissons quel que soit la position des clapets (abaissé ou relevé) ;
- Le plan d'eau devant être maintenu à RN durant la période des travaux, le titulaire du marché de travaux devra rédiger une procédure d'exploitation exceptionnelle du barrage avec recours à un système sûr de consignation des vannes.
- Le batardage peut se faire tout au long de l'année. En cas de crue, le titulaire devra justifier de la stabilité de celui-ci aux actions induites par le courant d'eau ;

- Le batardage des clapets N°1 et 7 est à réaliser de préférence hors des périodes de migration des poissons à travers les passes à poissons (saumons) ;

Pendant les travaux, les activités nautiques du bassin ne sont pas arrêtées. Des manifestations sportives sont organisées de mars à septembre. Elles occupent la zone A (entre le barrage et le pont de Bellerive) entre 20 et 30 jours dans la période. Les dates sont données chaque année par arrêtés préfectoraux. Ces manifestations nécessitent la libération du plan d'eau et, pour certaines d'elles, la mise en place des lignes d'eau. Le bassin ne sera pas abaissé et toutes les précautions seront prises pour éviter une vidange accidentelle.

4.1.3 Circulation routière

Le pont de l'Europe (nom du pont-barrage) est une artère clé de la ville de Vichy. Sa fermeture pourrait alourdir considérablement la circulation dans le centre de Vichy. Elle ne pourra être fermée, même partiellement, que pendant des phases très courtes et planifiées. Des travaux de nuit pourront être exigés pour certaines opérations telles que la dépose d'un des clapets actuels ou la mise en place d'un nouveau clapet.

4.2 CONTRAINTES PERFORMANTIELLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES

4.2.1 Temps de manœuvre des bouchures mobiles

- Ouverture et fermeture complète des clapets : 2 x 5 heures

4.2.2 Durée de vie des ouvrages et équipements

La conception des nouveaux ouvrages devra permettre d'obtenir les durées de vie suivantes :

Eléments de génie civil		100 ans
Structures mécaniques en acier		75 ans
Structures et éléments électromécaniques		25 ans
Charpentes métalliques		50 ans
Pièces mécaniques	Pompes	50 000 h
	Vérins hydrauliques	15 ans
	Joints d'étanchéité	15 ans
Pièces électriques		25 ans
Automates & autres équipements d'informatique industrielle		10 ans

4.3 CONTRAINTES RELATIVES A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE

L'entretien et la maintenance devront être les plus aisés possibles. Pour ce faire, les préconisations suivantes devront être prises en compte :

- Concevoir des systèmes simples sans nécessité de réglage ou alors avec possibilité de réglages aisés ;
- Rendre tous les composants soumis à usure facilement remplaçables. Ces composants remplaçables devront être identifiés lors des études ainsi que les méthodologies d'intervention et les moyens d'accès à mettre en œuvre ;
- Choisir tous les composants critiques en fonction de la fréquence des opérations de maintenance ;
- Rendre accessibles et facilement visitables toutes les parties de l'ouvrage pour permettre leur contrôle et leur entretien dans des conditions de sécurité optimales (notamment l'accès aux sommiers des piles et des organes de manœuvre);
- Prévoir un plan de maintenance ;
- Prévoir un stock de pièces de rechange en fonction du plan de maintenance ;
- Les systèmes devront être économes en énergie.

Cela signifie aussi que la conception s'attachera à standardiser au maximum les équipements de ce barrage.

4.4 NUISANCE SONORE

Le barrage de Vichy est en pleine ville. Les méthodes de travaux envisagées prendront en compte cette contrainte.

4.5 CONTRAINTES ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Sans réel objet d'agissant d'une opération de réhabilitation. Toutefois, toute modification substantielle des parties visibles de l'ouvrage devra faire l'objet d'une approche architecturale afin de réduire son impact visuel – Cf. 4.9.2

4.6 CONTRAINTES RELATIVES AUX COÛTS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION-MAINTENANCE

Les choix techniques devront être comparés au vu des coûts de réalisation des équipements et des coûts d'entretien / maintenance. Une optimisation entre ces 2 éléments de coûts doit être recherchée.

4.7 CONTRAINTES FONCIERES, DOMANIALES ET D'ACCES

En rive gauche, se trouve un parking dont une partie peut être utilisée pour former la base de vie du chantier, sous réserve de remise en état en fin de chantier.

Deux pentes d'accès existent à l'aval, celle rive gauche est plus facile d'accès. Toutefois il s'agit de l'accès à la rivière artificielle dans sa partie représentant le plus d'activité sportive et donc le plus de fréquentation. Les contraintes induites sont à prendre en compte.

4.8 CONTRAINTES RELATIVES A LA DUREE DES TRAVAUX

Du fait de leur vétusté les 6 clapets d'origine doivent être remplacés avant fin 2020. Le calendrier des travaux devra en tenir compte.

Si l'objectif de remplacement avant fin 2020 ne s'avère pas tenable, des mesures particulières de préservation sont à définir pour les clapets d'origine maintenus en service au-delà de cette date.

4.9 AUTRES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Au vue des caractéristiques de l'opération de réhabilitation du barrage (renouveau de pièces mécaniques et petites réparations sur le génie-civil), l'ouvrage n'étant pas modifié, ni le fonctionnement hydraulique du barrage, il n'y a pas d'obligation à faire une étude d'impact environnementale, ni à demander une modification du règlement d'eau.

Par ailleurs, s'agissant de travaux de gros entretien et de rénovation, on fait l'hypothèse que les travaux seront conçus et réalisés en sorte qu'il n'y ait pas lieu de procéder à une déclaration ou à une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Une prise de contact des différents services de l'Etat et instructeur sera réalisée afin d'identifier les éventuelles procédures à mettre en œuvre en fonction des enjeux environnementaux relevés sur le site et les impacts des travaux (DREAL, Service de la Police de l'Eau...).

4.9.1 Protection de l'environnement

Pour mémoire : La réalisation de l'opération envisagée peut être conditionnée par l'obtention d'un certain nombre d'autorisations fondées sur un processus d'instruction régi par le code de l'environnement :

- Procédure au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques visée par les articles L214-1 à 6 (Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques) ;

- Selon le type de travaux envisagés et les rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées, une étude d'impact sur l'environnement pourrait être nécessaire (articles L122-1 à 3 avec enquête publique) ;
- La présence d'un site Natura 2000 (Directive Habitats » Vallée de l'Allier Sud) induit une évaluation des incidences Natura 2000.
- La présence d'une Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB) sur la « rivière Allier », et de la ZNIEF de type 2 n°830007463 sur les mêmes espaces dans la zone du barrage.

4.9.2 Protection du patrimoine

Les travaux comme les futures installations s'inscrivent dans un contexte paysager, et doivent donc satisfaire aux dispositions prévues par le Code de l'environnement et par le Code de l'urbanisme, pour la protection du patrimoine (Présence du site inscrit « centre ancien de Vichy et rives d'Allier »). L'identification d'éventuelles autres protections en vigueur (Monuments Naturels et Sites classés et inscrits, Monuments historiques classés et inscrits, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, Archéologie préventive), sera réalisée avec analyse de leur portée sur la conception, définition de modalités d'insertion des ouvrages envisagés en concertation avec les services concernés.

4.9.3 Protection de la santé

Les travaux comme l'exploitation du dispositif à terme concernent indirectement la santé et doivent donc satisfaire aux dispositions prévues par le Code de l'environnement pour la protection de la ressource en eau et par le Code du travail pour la sécurité des personnels.

- Protection de la ressource en eau : identification des usages de la ressource à proximité de l'opération (captages d'eau potable ou autres) et de leur éventuelle vulnérabilité aux pollutions, identification des activités sources de pollutions potentielles (génie civil, matériaux, dragages, etc.), définition de mesures appropriées.
- Sécurité des personnels : identification des dangers potentiels liés aux travaux de l'opération (enjeux des travaux en milieu submersible) et définition de dispositions préventives adaptées.

4.10 CONTRAINTES TECHNIQUES

4.10.1 Contraintes hydrauliques

Les caractéristiques performantielles des ouvrages hydrauliques sont celles définies à l'item 2.4.

Quant aux contraintes hydrauliques, celles-ci résultent de la nécessité d'assurer tous les services à l'utilisateur et, le cas échéant et si nécessaire, toutes les contraintes de gestion des niveaux et des débits pendant la période du chantier.

4.10.2 Contraintes hydrogéologiques et géotechniques

Le contexte hydrogéologique, géologique et géotechnique du site est notamment connu au travers des résultats d'une campagne de sondages effectués sur le site, à savoir :

- Les sondages réalisés le 12 mars 1959 par l'entreprise CINQUIN Frères (6 sondages carottés descendus entre 6,35 m et 8,10 m de profondeur) ;
- Les sondages carottés de SOGETRAM en 1993 et les essais en laboratoire (Rapport sur le confortement des sabots du barrage).

4.10.3 Contraintes relatives à la mise à sec du batar dage

Toutes les dispositions doivent être mises en œuvre pour assurer une étanchéité parfaite du batar dage amont et aval, notamment la mise en place d'une membrane étanche, d'outillage en caoutchouc en pied des aiguilles et à la jonction entre le batardeau et le génie civil.

La mise en place, le retrait et le stockage du système de batar dage devront être aisés et simple, les préconisations suivantes sont à prendre en compte :

- Prévoir un plan de pose ;
- Prévoir un plan de retrait ;
- La mise en œuvre du batardeau doit se faire en toute sécurité pour l'opérateur à toute les phases ;
- Prévoir un stock de pièces de rechange en cas de défaillance d'un ou plusieurs éléments du batardeau.

4.10.4 Contraintes liées aux prises d'eau potable

Des prises d'eau potable pour les villes de Vichy et de Bellerive-sur-Allier sont installées sur le plan d'eau. Ces prises fonctionnent mal lorsque le barrage est effacé et le plan d'eau abaissé en périodes d'étiage (débit inférieur à 30 m³/s).

Cette contrainte devra être prise en compte dans le cas où l'abaissement du plan d'eau serait envisagé pour les besoins des travaux.

4.10.5 Contraintes de réseaux

Deux conduites d'eau traversent la culée C0. Elles sont situées sous le plafond du local. Ces conduites doivent être préservées.

Le maître d'œuvre procédera à la mise en œuvre de la procédure DT / DICT.



Photo 10 - Conduite dans culée CO côté passe



Photo 11 - Conduite dans culée CO côté terre-plein

D'autres réseaux peuvent transiter par le tablier du pont.

4.11 PROJETS CONNEXES

Le ou les projets indiqués ci-après sont susceptible d'influer sur les études de l'opération.

4.11.1 Mise en valeur du secteur de la boucle des Isles et des têtes de pont

Dans le cadre de son « Projet d'agglomération 2015/2025 » approuvé en Conseil communautaire du 18/06/15, Vichy Val d'Allier a inscrit parmi ses grand thèmes de projet « les têtes de pont et le parc de la boucle des Isles ».

Les études seront lancées début 2016. Le projet vise à faire de cette zone située en rive gauche du plan d'eau, aux abords du pont de Bellerive, une zone d'accueil touristique majeure de l'agglo.

4.11.2 Installation d'une microcentrale hydraulique

La Ville de Vichy étudie l'opportunité et la faisabilité de l'installation d'une microcentrale hydraulique directement à l'aval du pont-barrage de Vichy. Suivant l'étude préalable réalisée par BRLi :

- La production électrique annuelle serait de 18 M kWh
- La microcentrale serait installée directement à l'aval de la passe n°7. Le clapet de cette passe retenue serait supprimé pour que la passe constitue le chenal d'aménée de l'eau à la microcentrale. Celle-ci ne devra pas avoir d'impact sur le niveau régulé du plan d'eau.

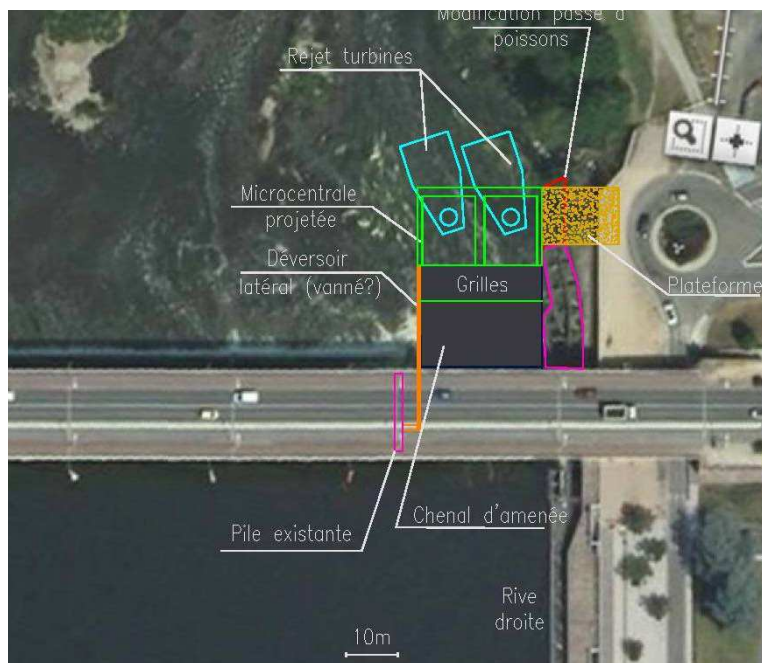


Figure - implantation de la microcentrale (BRLi)

La Ville va étudier le montage juridique et financier, avant de statuer sur une décision d'engagement opérationnel.

5. EXIGENCES

5.1 EXIGENCE 1 : REFERENCIEL DOCUMENTAIRE ET REGLEMENTAIRE

La conception des ouvrages et de leurs équipements hydromécaniques et électromécaniques ainsi que la conduite de leurs études détaillées et d'exécution devront être conforme aux recommandations pour le calcul aux états-limites des Ouvrages en site aquatique (ROSA 2000) et aux fascicules de recommandations techniques LUBAQUA du CETMEF, ainsi qu'aux textes règlementaires suivants :

- Le corpus des Eurocodes ;
- DIN 19 704 ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux ;
- Décret n° 47-1592 du 23 août 1947, modifié par décrets n° 50-1121 du 9 septembre 1950 et n° 62-1028 du 18 août 1962 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges ;
- Arrêté du 16 août 1951, modifié par arrêté du 30 mars 1952, fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges ;
- Règles FEM 2001 ;
- Directive machine 2006/42/CE ;
- Normes AFNOR spécifiques aux composants et aux ouvrages.
- Conduite des calculs de denture :
 - ◆ F.E.M.
 - ◆ ISO 6336 – Calcul de la capacité des charges des engrenages cylindriques ;
 - ◆ Note CETIM levage d'avril 2000 – Spécifications pour le dimensionnement des transmissions de puissance par engrenage pour les appareils de levage sous une durée équivalente ;
 - ◆ BS 721 1963 – Spécifications pour les engrenages à vis.

5.2 EXIGENCE 2 : FACILITER ET REDUIRE LA MAINTENANCE

Le concepteur, devra, dès les premiers stades de la mission, étudier, analyser et chiffrer les besoins en maintenance courante ainsi qu'en maintenance lourde de l'ensemble des équipements qu'il envisage de proposer au maître d'ouvrage, en contenu, en fréquence d'intervention comme en coûts – en sorte d'en optimiser et en réduire la charge pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte que ses moyens propres dédiés à la maintenance de ces équipements ne seront pas augmentés dans le temps, mais seulement maintenus en l'état dans le meilleur des cas.

Il résulte de ce qui précède que face à des choix de matériels ou d'architecture de matériels, seront privilégiés à coût équivalent ceux qui seront réputés pour leur rusticité, leur longévité et leur entretien réduit.

De manière générale, il devra être visé une fiabilité et une durabilité accrues des ouvrages et des équipements, tout en restant dans des coûts d'investissement en rapport avec le budget prévisionnel de l'opération.

5.3 EXIGENCE 3: GESTION DES DECHETS

En plus des contraintes réglementaires, l'opération devra respecter la charte départementale de Gestion des Déchets issus du BTP.

5.4 EXIGENCE 4: LUBRIFIANTS

Les lubrifiants huile ou graisse devront être biodégradables en accord avec la Loi n°2006-11 du 05/01/2006 d'orientation agricole (LOA) et les matériels adaptés pour fonctionner et durer avec ce type d'huile.

6. ORGANISATION DE L'OPERATION – INTERVENANTS

6.1 MAITRISE D'OUVRAGE

Maitre d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage opérationnelle
Ville de Vichy	Ville de Vichy/DGST
Mairie de Vichy	Service de la Voirie
BP 42158	BP 42158
03201 VICHY CEDEX	03201 VICHY CEDEX

6.2 EXPLOITANT

L'Exploitant de l'ouvrage est représenté par :

Ville de Vichy/DGST / Centre Technique Municipal

BP 42158

03201 VICHY CEDEX

6.3 ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE

La Ville de Vichy a confié fin 2014 au Groupement « BRL ingénierie / AP Management » associé en sous-traitance au cabinet Clément & Associés une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage portant dans un premier temps sur la définition du programme de travaux de l'opération de réhabilitation, l'aide au choix de processus de réalisation et la constitution du dossier d'ouvrage réglementaire. La mission couvre ensuite les phases de conception et de réalisation.

BRL ingénierie est mandataire et assure la dimension « technique » de la mission d'AMO. AP Management assure toutes les autres dimensions de la mission d'AMO, en lien avec le cabinet Clément & Associés qui apporte son expertise « contractuelle ».

6.4 PROCESSUS DE REALISATION

A partir de l'étude des choix possibles réalisée par le groupement BRLi, la Ville a retenu le processus de réalisation « Loi MOP », avec les aménagements suivants :

- un macro lot de travaux afin de réduire les risques liés à la coordination entre marchés de travaux (en lots séparés) ;

- un macro lot de travaux passé en procédure de dialogue compétitif afin d'analyser des offres de prix et méthodes étayées avec un projet détaillé (offre avec remise de prestation) et de pouvoir négocier.

6.5 MAITRE D'ŒUVRE

A désigner

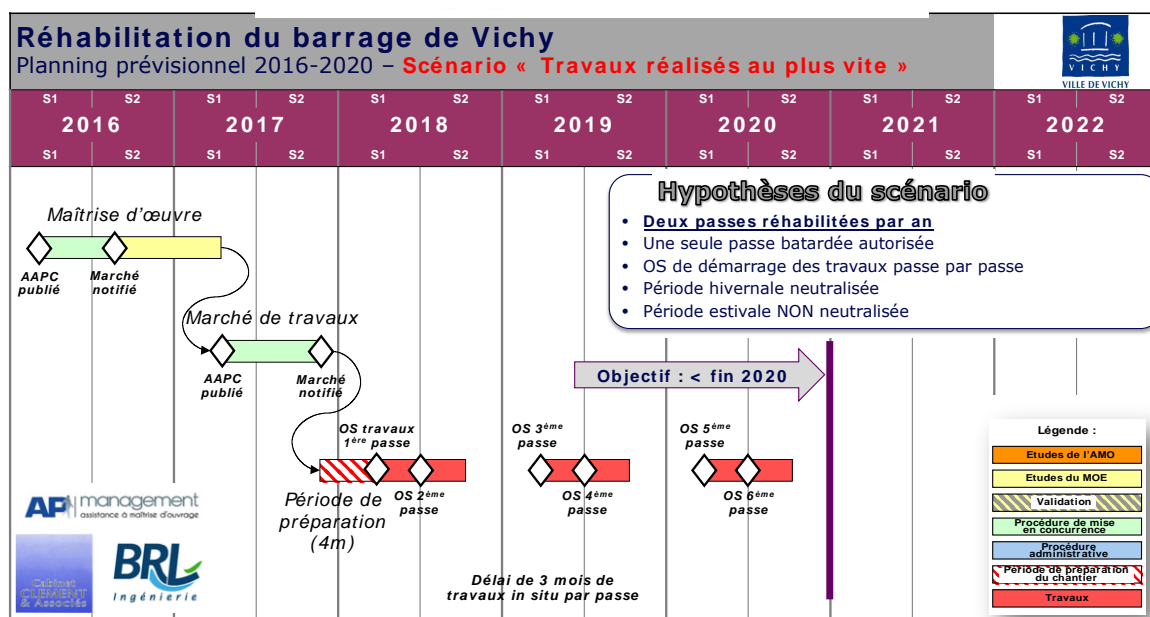
Le maître d'œuvre se verra confier la mission suivante :

- à caractère réglementaire : AVP, PRO, ACT, OPC, DET, AOR
- à caractère complémentaire :
 - o définition et pilotage des diagnostics complémentaires
 - o suivi de la conception et de la réalisation des interfaces de la microcentrale sur le pont-barrage
 - o autre ?

7. PLANNING PREVISIONNEL ET ASPECTS FINANCIERS

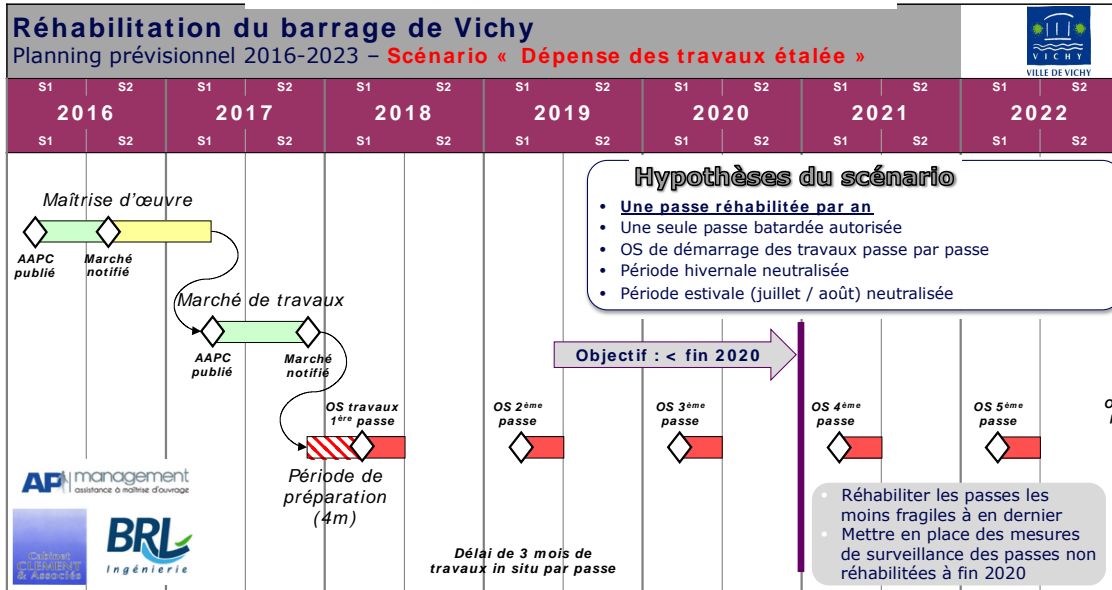
7.1 PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel « au plus vite » de l'opération est illustré par le chronogramme ci-dessous. Ce scénario présente l'avantage de respecter la date « échéance » de 2020 pour l'achèvement total de l'opération de réhabilitation et constitue par ailleurs l'optimum technico-économique pour le maître d'ouvrage. Par contre, il implique une dépense de travaux d'environ 9 M € HT concentrée sur trois années.



Un autre scénario dit « dépense des travaux étalée » est envisagé dans le cas où la Ville aurait des contraintes financières non compatibles. Il présente les inconvénients suivants :

- Date échéance de 2020 non respectée → **augmentation du risque d'affalement des passes non réhabilitées à fin 2020**
- **Implique la mise en place des mesures de surveillance des passes non réhabilitées à fin 2020**
- Conditions économiques de réalisation des travaux non optimale → surcoût de près de 20% (soit 1,7 M€) & risque de perte de la continuité de la maîtrise technique



7.2 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

7.2.1 Montant des travaux

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 8,1 millions d'euros hors taxes, valeur avril 2015. Il est fondé sur une hypothèse d'une durée de travaux de trois années, correspondant à la rénovation de deux passes par ans.

A titre indicatif, le montant prévisionnel des travaux ressort des estimations suivantes :

Besoins	Estimation en k€HT, yc frais généraux d'études et d'installations de chantier
B1 : Remplacement des vannes clapets originels	4140
B1a: batardage des passes	120
B2 : Motorisation des organes de manœuvre	
B2a: partie mécanique seule <i>Option chiffrée</i> : rénovation des moto-réducteurs en atelier, y compris changement de la pignonnerie.	900
B2b: manutention, enlèvement de l'existant & remise en place	240
B3 : Devenir des freins équipant la chaîne de transmission actuelle des efforts de manœuvre	= traité avec B2 =
B4 : Verrous de chômage	150
B5 : Aération des vannes déversantes	= traité avec B1 =
B6 : Désamiantage des vannes avant évacuation	600
B7 : Remise en peinture des passerelles	220
B8 : Protection des organes de manœuvre contre les embâcles	130
B9 : Amélioration des conditions d'entretien – et notamment de lubrification – des chaînes Galles et autres organes de manœuvre	130

B10 : Protection des organes de manœuvre contre les eaux de pluies	30
B11 : Dispositif de maintien des lignes d'eau pour les compétitions de kayak	160
B12 : Adaptation des réseaux électriques et du contrôle-commande aux nouveaux moto-réducteurs	90
B13 : Besoins de supervision, télétransmission et télésurveillance	35
B14 : Amélioration des conditions de batardage d'une passe	40
B15 : Passivation et ragréage de certains éléments porteurs de la structure génie civil	65
B16 : Affouillements amont et aval	160
B17 : Mise au niveau de la sureté requise concernant l'actionneur du clapet de la passe n°2	190
TOTAL GENERAL HORS DIVERS	7 400
Provisions pour divers non estimé	740
TOTAL GENERAL, YC DIVERS	8 140
Arrondi à :	8 100

Il est à noter qu'en cas d'étalement des travaux sur six années le coût des travaux serait plus élevé d'environ 15% du fait du maintien des installations de chantier sur une plus longue période et du nombre d'amenée/replis du gros matériel de montage deux fois plus élevé.

7.2.2 Montant total de l'opération

L'estimation du montant total de l'opération (soit l'enveloppe financière prévisionnelle suivant les termes de la Loi MOP) est donnée dans le tableau ci-après. Il est fourni pour deux hypothèses de durées des travaux :

- H1 : Travaux étalés sur 3 ans
- H2 : Travaux étalés sur 6 ans.

	H1: 2 passes/ an	H2: 1 passe/an
Hypothèse sur durée du contrat de MOE	4 ans	7 ans
Hypothèse sur durée du contrat de travaux	3 ans	6 ans
1- Travaux	8 100,00	9 315,00
2- MOE	537,00	720,00
3- Contrôles extérieurs	100,00	110,00
4- Coordonnateur Sécurité	40,00	70,00
5- révision des prix	300,00	620,00
Total général	9 077,00	10 835,00
écart		1 758,00
en %		19%

8. ANNEXES

8.1 DONNEES HYDROLOGIQUES

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés. Hydrographie de l'Allier et position des ouvrages - Carte extraite du RIC en date du 31 décembre 2013

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés.

Position des stations de mesures proche du barrage de Vichy - Carte extraite du RIC en date du 31 décembre 2013

ALLIER ENTRE DORE ET SIOULE (Allier)		STATIONS DE REFERENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Yorre	
		Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		
	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	5 décembre 2003 7 novembre 1994	5,46 m 4,97 m
	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	4 novembre 2008	4,73 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	4 mai 2013	3,45 m
	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		
	<i>Situation normale.</i>		

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

RIC V3

Tableau des crues importantes survenues au droit de la station hydrométrique de St-Yorre

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés.

RELEVÉ DES CRUES de 2,00 m et au-dessus du PONT de VICHY

(crues à l'échelle du pont - zéro 250,57)

DECEMBRE 1854	1,97	6 AVRIL 1932	2,45
OCTOBRE 1855	2,83	24 SEPTEMBRE 1933 ...	2,48
MAI 1856	3,91	5 MAI 1940	2,09
OCTOBRE 1857	2,85	14 NOVEMBRE 1941	2,38
SEPTEMBRE 1866	4,05	27 OCTOBRE 1943	3,60
OCTOBRE 1868	3,50	9 DECEMBRE 1944	2,11
OCTOBRE 1872	3,10	19 JANVIER 1955	2,05
DECEMBRE 1872	2,00	27 MAI 1964	1,30*
SEPTEMBRE 1875	4,65		
MARS 1876	2,08		
JUIN 1876	2,50		
JUIN 1877	2,48		
AVRIL 1879	2,10		
1 ^{er} JANVIER 1889	2,55		
7 FEVRIER 1892	2,00		
10 OCTOBRE 1893	2,00		
27 MAI 1894	2,28		
13 MARS 1895	2,80		
3 FEVRIER 1897	2,00		
1 ^{er} OCTOBRE 1900	2,19		
26 SEPTEMBRE 1901	2,80		
31 MARS 1902	2,10		
20 NOVEMBRE 1905	2,02		
18 OCTOBRE 1907	3,00		
8 DECEMBRE 1910	2,37		
4 JUIN 1913	3,17		
31 OCTOBRE 1913	2,28		
28 DECEMBRE 1923	1,97		
9 MARS 1927	2,40		
19 JUIN 1930	2,48		

* après curage du lit de
la rivière dans la
traverse de Vichy.

8.1 ETUDES PREALABLES, DIAGNOSTICS ET EXPERTISES DISPONIBLES

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	<u>5. QMOS</u>	travaux clapet n°2	nc	19-juin-09	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>Plan assurance qualité BC</u>	travaux clapet n°2	S DIF GES 25 05	1-juil.-09	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>6. QUALIFICATION SOUDEUR</u>	travaux clapet n°2	nc	19-mars-12	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>Note d'Hypothèses Clapet n°2 neuf</u>	travaux clapet n°2	NDC_15105 5_H0001-1	21-mai-12	SPRETEC	NDC CLAPET
	<u>Classe d'exécution des structures ST.NF.FN.1090</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9002	8-juil-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>PQR peinture atelier clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9003	28-juin-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>PQR peinture chantier pieu fixe et passerelle</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9006	19-juil.-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>PQR support vérin</u>	travaux clapet n°2	nc	26-juil.-12	ETS GROEBLI	PQR CLAPET
	<u>Note de calcul structure clapet clapet n°2 neuf</u>	travaux clapet n°2	NDC_15105 5_2300	6-août-12	SPRETEC	NDC CLAPET
	<u>Programme de soudage clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9005	7-août-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>Nomenclature des pièces d'acier du clapet</u>	travaux clapet n°2	nc	10-sept.-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>NDC VERROUILLAGE</u>	travaux clapet n°2	NDC_15105 5_3001-1	11-sept.-12	SPRETEC	NDC CLAPET
	<u>NDC SUPPORT VERIN</u>	travaux clapet n°2	NDC_15105 5_3003-1	11-sept.-12	SPRETEC	NDC CLAPET
	<u>3. NOTE DE CALCUL</u>	travaux clapet n°2	NDC_15105 5_E5250-1	25-sept.-12	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>7. PV SOUDEUR</u>	travaux clapet n°2	nc	1-oct.-12	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>Fiche de contrôle des soudures</u>	travaux clapet n°2	S AT CTL 10 01	3-oct.-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>Contrôle dimensionnel du clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9009	8-oct.-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>PQR articulation du clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9010	22-oct.-12	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>NDC débitance clapet</u>	travaux clapet n°2	151055-2301-1	29-oct.-12	SPRETEC	NDC CLAPET
	<u>8. PV PEINTURE</u>	travaux clapet n°2	nc	31-oct.-12	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>Dossier technique Schéma hydraulique - Clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	nc	9-Janv.-13	GHP	HYDRAU
	<u>Protocole et essai à vide du clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9011	28-mai-13	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>Protocole et essai en charge du clapet n°2</u>	travaux clapet n°2	PQR_15105 5_9007	28-mai-13	Baudin-Chateaufneuf	PQR CLAPET
	<u>A - Doc technique composant GHP - Clapet anti-retour type ADR</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	ATOS	HYDRAU
	<u>B - Doc technique composant GHP - Distributeurs 4/3 - 4/2 - 2/3</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	BOSCH/REXROTH	HYDRAU
	<u>C - Doc technique composant GHP - Thermoplongeur avec barillet</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	CETAL - CITEC	HYDRAU
	<u>D - Doc technique composant GHP - Ball valve</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	DEFA - DIFF	HYDRAU

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	<u>E- Doc technique composant GHP - Niveau électrique longueur modifiable</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	EDH	HYDRAU
	<u>H- Doc technique composant GHP - Pompe hydraulique à engrenage</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	HPI-HYDAC-HYDROTECHNIK	HYDRAU
	<u>L- Doc technique composant GHP - Thermostat pour montage en saillie</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	JUMO	HYDRAU
	<u>L- Doc technique composant GHP - Moteurs</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	KOHLER	HYDRAU
	<u>M- Doc technique composant GHP - Moteurs</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	MARZOCCHI-MEB-MURRELEK	HYDRAU
	<u>P- Doc technique composant GHP - Sonde température</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	PYROCAPT	HYDRAU
	<u>S- Doc technique composant GHP - Vanne à sphère laiton</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	SFERACO	HYDRAU
	<u>T- Doc technique composant GHP - Coupleurs</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	TUTHILL	HYDRAU
	<u>U- Doc technique composant GHP - Pompe à main</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	UNIDRO/CONTARINI	HYDRAU
	<u>W- Doc technique composant GHP - Vanne d'arrêt à boisseau HP</u>	travaux clapet n°2	nc	12-juin-13	VOSS	HYDRAU
	<u>0.SOMMAIRE</u>	travaux clapet n°2	nc	1-juil.-13	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>1. ETAT DESCRIPTIF</u>	travaux clapet n°2	nc	1-juil.-13	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>2. PLAN</u>	travaux clapet n°2	nc	1-juil.-13	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>4. CCPU</u>	travaux clapet n°2	nc	1-juil.-13	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>9. NOTICE D'INSTRUCTION</u>	travaux clapet n°2	nc	1-juil.-13	HYDROTECH PROVENCE	VERIN
	<u>Bathymétrie du lac ALLIER - Rapport d'intervention</u>	bathymétrie - topographie	1140-BATH-NGF-RAP-005	1-févr.-08	BATHYS	BATHY
	<u>Estimation du transport solide de l'Allier en amont de la retenue de Vichy</u>	bathymétrie - topographie	nc	17-févr.-15	VEODIS-3D	
	<u>1998 - Alstom - Alignement des organes de manoeuvres 1 - Relevés géométrie</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	20-juin-98	Gec - Alstom	
	<u>1999 - Alstom - Alignement des organes de manoeuvres 2 - Analyse des contraintes</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	21-juin-99	Gec - Alstom	treuil
	<u>1999 - Orys Tricastin - Relevés metrologiques clapets 1 et 7</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	21-juin-99	Orys Tricastin	
	<u>1995 - AIF Services - Fonctionnement des treuils</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	17-juin-00	AIF Services	treuil
	<u>1995 - Diagnostic des clapets</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	17-juin-00	AIF Services	
	<u>2000 - AIF - Vérification des installations électriques</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	22-juin-00	AIF Services	inst.électriques
	<u>2000 - APAVE - Vérifications techniques clapets 4 5 6</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	22-juin-00	Apave	treuil
	<u>2000 - AIF - Poutre Batardeau</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	30-juin-00	AIF Services	
	<u>schéma accouplement</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	4-avr.-08	STROMAG France	freins
	<u>Analyse Plomb</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	9-sept.-08	Eurofins - LHCF Environnement	plomb
	<u>Contrôle en magnétoscopie 2 axes de la chaîne n°7</u>	contrôles et diagnostics divers	8319050014 01	28-Janv.-14	BETKA	treuil
	<u>Contrôle en magnétoscopie 2 axes de la chaîne n°6</u>	contrôles et diagnostics divers	8332745121 401	26-févr.-14	BETKA	treuil
	<u>Contrôle en magnétoscopie 2 axes de la chaîne n°5</u>	contrôles et diagnostics divers	nc	30-juil.-14	BETKA	treuil
	<u>1991 - Sogetram - Visite de l'ouvrage</u>	inspections périodiques pont routier	nc	13-juin-91	Sogetram	general

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	RD6E - 1994 - Auscultation complémentaire l'inspection de 1991	4 inspections périodiques pont routier	03/92/4820	20-déc.-94	Laboratoire régional des ponts et chaussées	
	Inspection détaillée périodique - Campagne 1998	4 inspections périodiques pont routier	C98.096 INS IDP 001	12-août-98	IOA Lexiq	
	Inspection détaillée périodique - Campagne 2004	4 inspections périodiques pont routier	nc	15-déc.-04	GETEC	
	Photos - Campagne 2004	4 inspections périodiques pont routier	nc	15-déc.-04	GETEC	
	Inspection détaillée périodique - Campagne 26/07/2010	4 inspections périodiques pont routier	D0006E011-IQQA:3U	5-nov.-10	ARTEIS Ingénierie	
	Repérage visuel des matériaux et produits contenant de l'amiante après travaux avec confirmation par analyses (Réfection de peinture sur le clapet n° 2 face aval exclusivement) Clapet n°2 - Rapport janvier 2011 - Etalonnage du 07/01/11	5 études préalables	nc	4-mai-10	ALP EXPERT INDUSTRIE	
	Relevé des mesures des épaisseurs des clapets - Rapport final - Mesures 19/01/2011 et 31/02/2011	5 études préalables	nc	7-janv.-11	PARALL'AXE	
	Courrier - Prestation complémentaire vérif calcul clapet 2	5 études préalables	VY0345	28-févr.-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 1	5 études préalables	nc	21-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 2	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 3	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 4	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 5	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 6	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Note de calcul du clapet 7	5 études préalables	nc	24-mars-11	PARALL'AXE	
	Courrier Parall'axe - avril 2011	5 études préalables	nc	19-avr.-11	Ville de Vichy	
	Récépissé notification Avenant 1 M. 10 267	5 études préalables	nc	6-mai-11	Ville de Vichy	
	2001 - SOMIVAL - Etude de définition	6 études de définition & 1er AMO	nc	30-juin-01	Somival - CNR	
	2001 - STUCKY - Etude de définition	6 études de définition & 1er AMO	nc	30-juin-01	Stucky	
	Etude de définition - Réhabilitation du barrage de Vichy	6 études de définition & 1er AMO	nc	1-juil.-01	STUCKY	
	Synthèse des études	6 études de définition & 1er AMO	VIC443-1547-C	17-mai-05	ISM Ingénierie	
	Note de programmation	6 études de définition & 1er AMO	VIC443-1783-D	29-juin-05	ISM Ingénierie	
	Convention d'exploitation entre le département de l'Allier et la ville de vichy	7 aspects technico-réglementaires	nc	10-mars-76	Prefet de l'ALLIER	
	Arrêté de navigation	7 aspects technico-réglementaires	nc	11-juil.-07	Prefet de l'ALLIER	
	Arrêté vidange	7 aspects technico-réglementaires	nc	29-juil.-08	Prefet de l'ALLIER	
	Règlement d'eau	7 aspects technico-réglementaires	nc	29-mars-11	Prefet de l'ALLIER	
	Arrêté passes à poissons	7 aspects technico-réglementaires	nc	27-déc.-11	Prefet de l'ALLIER	
	Fiche réflexe en cas de crue de l'Allier	7 aspects technico-réglementaires	nc	15-déc.-14	nc	
	Fiche de procédure en cas d'abaissement accidentel d'une vanne du pont barrage	7 aspects technico-réglementaires	nc	18-déc.-14	nc	
	Arrêté classement B	7 aspects technico-réglementaires	nc	24-déc.-14	Prefet de l'ALLIER	

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	Etude de danger - ISL	7 aspects technico-réglementaires	14F-183-RL-1_C	9-juin-15	ISL Ingénierie	
	Rapport de VTA de mai 2015	7 aspects technico-réglementaires		15-juil.-15	BRL Ingénierie	
	Rapport d'expertise FOC ind D	7 aspects technico-réglementaires	15/00364/EI	27-nov.-15	FOC Transmission	
	Sondages géologiques avant la construction du barrage	8 Géotechnique	nc	12-mars-59	CINQUIN Frères	
	1992 - Sogtram - confortement du barrage	8 Géotechnique	nc	15-juin-93	Sogetram	
	Projet de réalisation de deux forages destinés à l'irrigation des espaces verts - Avis hydrogéologique pompage	8 Géotechnique	nc	1-sept.-08	Ville de Vichy	
	Dossier sur l'exploitation du pompage et l'irrigation des espaces verts	8 Géotechnique	nc	1-mai-09	Ville de Vichy	
	DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS	9 Hydraulique	nc	1-juil.-09	SOGREAH	
	PPT de présentation - Diagnostic de vulnérabilité aux risques d'inondation et Propositions d'aménagements	9 Hydraulique	nc	19-nov.-09	SOGREAH	
	Valorisation des rives de l'allier - Les plages rive droite - Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement	9 Hydraulique	N°4151267	1-sept.-12	Ville de Vichy	
	Programme d'opération	10 MOE EDF-CIH	nc	4-août-05	ISM	
	CCAP	10 MOE EDF-CIH	nc	27-oct.-05	EDF-CIH	
	Acte d'engagement	10 MOE EDF-CIH	nc	24-avr.-06	EDF-CIH	
	Note méthodologique 1ere partie	10 MOE EDF-CIH	nc	3-mai-06	EDF-CIH	
	Note méthodologique 2e partie	10 MOE EDF-CIH	nc	3-mai-06	EDF-CIH	
	Ds n° 1 06 080	10 MOE EDF-CIH	nc	28-juin-06	Ville de Vichy	
	Avenant n° 1 au Marché 06.080	10 MOE EDF-CIH	nc	1-juil.-08	EDF-CIH	
	Envoi avenant n°2	10 MOE EDF-CIH	nc	9-juil.-13	Ville de Vichy	
	Avenant n°2	10 MOE EDF-CIH	nc	16-juil.-13	EDF-CIH	
	Notif avenant n°2	10 MOE EDF-CIH	nc	24-juil.-13	Ville de Vichy	
	PLAN ASSURANCE QUALITE	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	11-avr.-07	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	MANUEL QUALITE	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	1-déc.-08	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENT	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	21-janv.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Justificatif technique VARIANTE 5 - Délais	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	3-avr.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Justificatif technique	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	3-avr.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	PLANNING	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	3-avr.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Acte d'engagement	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	1-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Bordereau prix Variante 3bis après mise au point	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	10-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	CCAP	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	10-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	CCTP travaux électriques	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	10-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	CCTP	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	10-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	CSCT Fournitures et travaux mécaniques	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	10-juil.-09	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Avenant n° 1	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	20-sept.-10	Baudin-Chateauneuf et SAEM	
	Avenant n° 2	11 Marché Baudin-Chateauneuf	nc	20-mars-12	Baudin-Chateauneuf et SAEM	

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	Avenant n° 2 - Annexe 1	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	20-mars-12	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Avenant n° 2 - Annexe 2	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	20-mars-12	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Avenant n° 2 - Annexe 3	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	20-mars-12	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Récépissé notification avenant n° 2 + 3 annexes	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	23-mars-12	Ville de Vichy	
	Avenant 3 BC SAEM	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	29-mars-13	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Avenant n°3	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	29-mars-13	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Marché complémentaire - M14T004 - CCP valant AF	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	16-juin-14	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Marché complémentaire - M14T004 - DPGF	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	16-juin-14	Baudin-Chateaufeuf et SAEM	
	Marché complémentaire - M14T004 - Notification	Marché Baudin-Chateaufeuf	nc	16-juin-14	Ville de Vichy	
	1999 - SOFCAP - Etude ergonomique	Etudes diverses	nc	21-juin-99	SOFCAP	
	Organigramme des services municipaux	Etudes diverses	nc	31-déc.-13	nc	
	Cahier des charges de rénovation des freins de service	Travaux d'entretien	IH VICHY- PONT FREIN 00002	16-juin-08	EDF	freins
	Ndc Pines	Travaux d'entretien		10-juil.-08	STROMAG France	freins
	Excel - Comparatif des offres du 15 juillet 2008	Travaux d'entretien	nc	15-juil.-08	EDF	freins
	Analyse amiante négatif	Travaux d'entretien	nc	8-sept.-08	nc	amiante
	Ndc Support frein	Travaux d'entretien	NTE_080339	20-oct.-08	ANTECIM	freins
	Vichy Schéma Elec Modif Freins	Travaux d'entretien	96288	3-nov.-08	SAEM	freins
	Vichy Frein Fiche d'obs Elec 0003 A SOLDEE	Travaux d'entretien	IH VICHY- PONT FREIN 00003	13-nov.-08	EDF	freins
	Vichy Frein Fiche d'obs Meca ANTECIM 0004 A	Travaux d'entretien	IH VICHY- PONT FREIN 00004	18-nov.-08	EDF	freins
	Vichy Frein Fiche d'obs Meca SIM 0005 A	Travaux d'entretien	IH VICHY- PONT FREIN 00005	18-nov.-08	EDF	freins
	VICHY ESSAIS DE QUALIFICATION DES FREINS DE CLAPETS	Travaux d'entretien	nc	18-janv.-09	BETKA	freins
	Vichy Fiches d'essais	Travaux d'entretien	nc	19-janv.-09	BETKA	freins
	23 photos sur le frein à disque installé	Travaux d'entretien	nc	19-janv.-09	nc	freins
	Notice de fonctionnement des freins des treuils du barrage de Vichy	Travaux d'entretien	nc	4-févr.-09	BETKA	treuil
	Pv de réception - Réhabilitation des freins des clapets	Travaux d'entretien	nc	4-févr.-09	EDF	freins
	Rapport - Opérations de contrôle, entretien et maintenance des équipements mécaniques du barrage et de la rivière artificielle de Vichy	Travaux d'entretien	nc	30-juil.-14	BETKA	treuil

N°	Désignation	thématique	N°pièce	Date	Emetteur	Partie concernée
	COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE 17/09/08	circulation routière	nc	17-sept.-08	EGIS Mobilité	
	Diagnostic et orientations	circulation routière	nc	17-sept.-08	EGIS Mobilité	
	Présentation du 17/09/2008 - Etude relative à l'élaboration d'un schéma des déplacements pour améliorer le cadre de vie dans le secteur nord de Vichy	circulation routière	nc	17-sept.-08	EGIS Mobilité	
	Synthèse pistes d'évolutions v1	circulation routière	nc	6-oct.-08	EGIS Mobilité	
	Bilan de capacité un soir de semaine	circulation routière	nc	30-oct.-08	HARRE ONLINES	
	Bilan de capacité un soir de semaine avec recommandations	circulation routière	nc	31-oct.-08	HARRE ONLINES	
	Organisations des parkings et des Accès	circulation routière	nc	31-oct.-08	HARRE ONLINES	
	Compte rendu - Réunion de travail	circulation routière	nc	6-nov.-08	EGIS Mobilité	
	Note spécifique sur les accès du centre commercial	circulation routière	nc	11-déc.-08	EGIS Mobilité	
	Note de comparaison sur les résultats EGIS Mobilité et Charré Conseils	circulation routière	nc	9-janv.-09	EGIS Mobilité	
	Schéma des déplacements du secteur Nord - Périmètre d'études	circulation routière	nc	nc	nc	
	Echange de note avec l'entreprise	pièces écrites anciennes	nc	15-déc.-61	PONTS et CHAUSSEES	GC
	Culée rive droite calcul de stabilité	pièces écrites anciennes	nc	6-janv.-62	PONTS et CHAUSSEES	GC
	Réponses aux questions du 29 mars 1962	pièces écrites anciennes	nc	13-avr.-62	André Borie TP	
	Avant-métré du tablier	pièces écrites anciennes	B3	30-juin-62	PONTS et CHAUSSEES	GC
	Memoire justificatif des dispositions execution betons	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	PONTS et CHAUSSEES	NDC GC
	Note de Calcul culée rive gauche	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	nc	NDC GC
	Note de calcul du tablier en béton précontraint travée de 32,50 m	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	nc	NDC GC
	Note de calcul du tablier en béton précontraint travée de 28,97m	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	nc	NDC GC
	Note de calcul du tablier en béton précontraint travée de 26 m	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	nc	NDC GC
	Note de calcul du tablier en béton précontraint travée de 32,47 m	pièces écrites anciennes	nc	30-juin-62	nc	NDC GC
	Trottoirs - Note de calcul	pièces écrites anciennes	nc	7-juil.-62	André Borie TP	
	échelle poissons rive droite note calcul ferrailage	pièces écrites anciennes	nc	30-juil.-62	PONTS et CHAUSSEES	GC
	Calcul dalle couverture caniveau aval	pièces écrites anciennes	nc	5-déc.-62	PONTS et CHAUSSEES	GC
	1992 - Bureau veritas - visite clapet 4 suite ... incident	rapports d'incidents PSH - EISH	nc	14-juin-92	Bureau veritas	
	Faisabilité d'une sécurisation du freinage des clapets	rapports d'incidents PSH - EISH	IH VICHY- PONT FREIN 00001	23-avr.-08	EDF	freins

8.2 PLANS DES OUVRAGES DISPONIBLES

N°ordre	Désignation	N°plan	Indice	Date	Emetteur	Niveau	index	Partie concernée	commentaires
1	Plan d'implantation	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Plan d'implantation
2	Radier - Plan	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Radier - Plan
3	Radier - Coupe - Coffrage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Radier - Coupe - Coffrage
4	Radier - Coupe - Ferrailage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Radier - Coupe - Ferrailage
5	Pile - Elévation latérale - Vue de gauche	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Pile - Elévation latérale - Vue de gauche
6	Pile - Coupe verticale longitudinale dans l'axe - Coupe horizontale au sommet - Coffrage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Pile - Coupe verticale longitudinale dans l'axe - Coupe horizontale au sommet - Coffrage
7	Pile - Coupe verticale longitudinale dans l'axe - Coupe horizontale au sommet - Ferrailage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Pile - Coupe verticale longitudinale dans l'axe - Coupe horizontale au sommet - Ferrailage
8	Coupe verticale en travers dans la chambre du treuil - Coffrage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Coupe verticale en travers dans la chambre du treuil - Coffrage
9	Coupe verticale en travers dans la chambre du treuil - Ferrailage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Coupe verticale en travers dans la chambre du treuil - Ferrailage
10	Coupe horizontale à la base	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Coupe horizontale à la base
11	Coupe horizontale dans la chambre du treuil - Coffrage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Coupe horizontale dans la chambre du treuil - Coffrage
12	Coupe horizontale dans la chambre du treuil - Ferrailage	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Coupe horizontale dans la chambre du treuil - Ferrailage
13	Chambre de treuil - Détails des ancrages	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Chambre de treuil - Détails des ancrages
14	Culée rive droite	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Culée rive droite
15	Culée rive gauche	nc	nc	6-févr.-61	PONTS et CHAUSSEES	PROJET	1	plans PRO GC Ponts et Ch.	Culée rive gauche
43	Protection de la Berge RG - Coupe du Perré et détails	61_1_29	A	11-janv.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Protection de la Berge RG - Coupe du Perré et détails
37	Culée rive gauche - Echelle à poissons	61_1_25	D	18-janv.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Echelle à poissons
47	Culée rive gauche - Murs en retour val - Ferrailage	61_1_32	O	7-févr.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Murs en retour val - Ferrailage
16	Terrassements de 1ère phase	61_1_3	A	2-juin-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Terrassements de 1ère phase
17	Plan de masse des installations	61_1_4	A	2-juin-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan de masse des installations
18	Terrassements de 2ème phase	61_1_5	O	2-juin-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Terrassements de 2ème phase
85	Plan de Masse - Fabrication des Poutres	PV 18	nc	30-juin-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan de Masse - Fabrication des Poutres
19	Pile - Coffrage	61_1_6	E	21-juil.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Pile - Coffrage
23	Radier - Massif support du pivot	61_1_11	B	24-juil.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Radier - Massif support du pivot
24	Ferrailage de la pile	61_1_12	C	26-juil.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Ferrailage de la pile
25	Joints d'étanchéité - Existants de chaque côté de la pile	61_1_13	B	31-juil.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Joints d'étanchéité - Existants de chaque côté de la pile
28	Encastrement des palplanches sur la 3ème pile à partir de la rive gauche	61_1_17	B	31-juil.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Encastrement des palplanches sur la 3ème pile à partir de la rive gauche
20	Radier-Coffrage-Scellements	61_1_7	A	2-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Radier-Coffrage-Scellements
21	Radier - Plan	61_1_8	B	2-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Radier - Plan
27	Joints d'étanchéité - Autour du support de pivot	61_1_16	A	3-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Joints d'étanchéité - Autour du support de pivot
22	Pile - Scellement du treuil - Coffrage	61_1_10	A	4-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Pile - Scellement du treuil - Coffrage
30	Partie supérieure de la pile - Ferrailage	61_1_21	O	8-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Partie supérieure de la pile - Ferrailage
33	Chambre de treuil - Détails des ancrages	61_1_23(1/2)	O	18-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Chambre de treuil - Détails des ancrages
34	Chambre de treuil - Détails des ancrages	61_1_23(2/2)	O	19-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Chambre de treuil - Détails des ancrages
35	Chambre de treuil - Détails des ancrages	61_1_23(2/2)	O	20-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Chambre de treuil - Détails des ancrages
36	Pile n°3 - Partie inférieure ferrailage	61_1_24	O	23-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Pile n°3 - Partie inférieure ferrailage
29	Radier Ferrailage	61_1_18	A	24-août-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Radier Ferrailage
26	Joints d'étanchéité - Détails	61_1_15	A	12-sept.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Joints d'étanchéité - Détails
38	Ferrailage du massif du batardeau provisoire	61_1_26	O	15-sept.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Ferrailage du massif du batardeau provisoire
31	Culée rive gauche - Coffrage	61_1_22(1/2)	C	20-nov.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Coffrage
32	Culée rive gauche - Coffrage	61_1_22(2/2)	C	20-nov.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Coffrage
39	Culée rive gauche - Ferrailage	61_1_27(1/2)	A	1-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Ferrailage
40	Culée rive gauche - Ferrailage	61_1_27(2/2)	A	2-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Ferrailage
41	Culée rive gauche - Ferrailage des cheminées de regards	61_1_28(1/2)	O	14-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Ferrailage des cheminées de regards
42	Culée rive gauche - Ferrailage des cheminées de regards	61_1_28(2/2)	1	15-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Ferrailage des cheminées de regards
45	Culée rive gauche - Murs en retour - Additif au plan N°61_1_27_A	61_1_31(1/2)	O	29-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Murs en retour - Additif au plan N°61_1_27_A
46	Culée rive gauche - Murs en retour - Additif au plan N°61_1_27_A	61_1_31(2/2)	O	30-déc.-61	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Culée rive gauche - Murs en retour - Additif au plan N°61_1_27_A
62	Plan 62 - 2 - 1 Travée de 32.5m - Coffrage	62 - 2 - 1	O	23-févr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 1 Travée de 32.5m - Coffrage
54	Regard de la régulation - Prise d'eau en rive gauche	61_1_36	O	27-févr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Regard de la régulation - Prise d'eau en rive gauche
63	Plan 62 - 2 - 2 Travée 32.5 Câblage	62 - 2 - 2	O	28-févr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 2 Travée 32.5 Câblage
69	Plan 62 - 2 - 7a Joint de Dilatation	63 - 2 - 7a	A	28-févr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 7a Joint de Dilatation
70	Plan 62 - 2 - 8 Planning	63 - 2 - 8	O	28-févr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 8 Planning
65	Plan 62 - 2 - 3 Travée de 26m - Coffrage-Câblage	62 - 2 - 3	O	2-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 3 Travée de 26m - Coffrage-Câblage
66	Plan 62 - 2 - 4 Elévation Amont	62 - 2 - 4	O	5-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 4 Elévation Amont
67	Plan 62 - 2 - 5 Aile de Préfabrication	63 - 2 - 5	O	7-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_A.Borie	Plan 62 - 2 - 5 Aile de Préfabrication

N°ordre	Désignation	N°plan	Indice	Date	Emetteur	Niveau	index	Partie concernée	commentaires
68	Plan 62 - 2 - 6 Graphique de Préfabrication des Poutres	63 - 2 - 6	0	7-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 6 Graphique de Préfabrication des Poutres
50	Culée Rive gauche - Galerie de stockage - Partie courante - Ferrailage	61_1_34(1/2)	B	15-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée Rive gauche - Galerie de stockage - Partie courante - Ferrailage
51	Culée Rive gauche - Galerie de stockage - Partie courante - Ferrailage	61_1_34(2/2)	B	16-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée Rive gauche - Galerie de stockage - Partie courante - Ferrailage
55	Galerie de stockage - Partie renforcée et partie solidaire de la culée - Ferrailage	61_1_37	A	19-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Galerie de stockage - Partie renforcée et partie solidaire de la culée - Ferrailage
48	Culée Rive gauche - Galerie de stockage et couronnement de la culée	61_1_33(1/2)	C	23-mars-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée Rive gauche - Galerie de stockage et couronnement de la culée
56	Culée Rive gauche - Dalle de couverture la galerie transversale - Ferrailage	61_1_38	A	11-avr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée Rive gauche - Dalle de couverture la galerie transversale - Ferrailage
57	Batardeau amont - scellements chemin de roulement du monorail	61_1_39	0	20-avr.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Batardeau amont - scellements chemin de roulement du monorail
72	Plan 62 - 2 - 11 Tablier en Béton Précontrain	63 - 2 - 11	0	17-mai-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 11 Tablier en Béton Précontrain
44	Culée rive droite - Coffrage	61_1_30	D	2-juin-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée rive droite - Coffrage
71	Plan 62 - 2 - 10A Plaques d'About Coffrage - Ferrailage	63 - 2 - 10	A	5-juin-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 10A Plaques d'About Coffrage - Ferrailage
59	Culée rive droite - Coffrage et ferrailage des escaliers	61_1_42(1/2)	B	19-juin-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée rive droite - Coffrage et ferrailage des escaliers
60	Culée rive droite - Coffrage et ferrailage des escaliers	61_1_42(2/2)	B	20-juin-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée rive droite - Coffrage et ferrailage des escaliers
73	Plan 62 - 2 - 12 Travée de 32.47m - Ferrailage du Tablier	63 - 2 - 12	0	4-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 12 Travée de 32.47m - Ferrailage du Tablier
64	Plan 62 - 2 - 2b Poutre de 32.47m - Câblage	62 - 2 - 2b	B	5-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 2b Poutre de 32.47m - Câblage
58	Quai RD Pile N°7 et Echelle à poissons - Coffrage	61_1_41	A	11-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Quai RD Pile N°7 et Echelle à poissons - Coffrage
52	Culée rive droite - Ferrailage	61_1_35(1/2)	B	17-juil.-62	ANDRE BORIE	EXF	2	Plans EXF GC_ A.Borie	Culée rive droite - Ferrailage
53	Culée rive droite - Ferrailage	61_1_35(2/2)	B	18-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée rive droite - Ferrailage
61	Quai RD Echelle à poissons - Ferrailage	61_1_44	0	30-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Quai RD Echelle à poissons - Ferrailage
74	Plan 62 - 2 - 13A Disposition des Anneaux de suspension	63 - 2 - 13	A	31-juil.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 13A Disposition des Anneaux de suspension
75	Plan 62 - 2 - 14 Planning Général du Chantier	63 - 2 - 14	0	28-août-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 14 Planning Général du Chantier
76	Plan 62 - 2 - 15 Appui des Poutres	63 - 2 - 15	0	1-sept.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 15 Appui des Poutres
77	Plan 62 - 2 - 16 Monorail Aval - Ssys. Fixation Anneaux Susp	63 - 2 - 16	0	6-sept.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 16 Monorail Aval - Ssys. Fixation Anneaux Susp
78	Plan 62 - 2 - 17 Anneau de Suspension	63 - 2 - 17	0	7-sept.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 17 Anneau de Suspension
80	Plan 62 - 2 - 18 Ferrailage des Trottoirs	63 - 2 - 18	0	16-nov.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 18 Ferrailage des Trottoirs
79	Plan 62 - 2 - 17A Evacuation des Eaux	63 - 2 - 17a	0	22-nov.-62	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 17A Evacuation des Eaux
82	Plan 62 - 2 - 20 Joint de Dilatation	63 - 2 - 20	0	2-janv.-63	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 20 Joint de Dilatation
81	Plan 62 - 2 - 19A Trottoirs - Détails des Caniveaux	63 - 2 - 19	A	7-janv.-63	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 19A Trottoirs - Détails des Caniveaux
84	Plan 62 - 2 - 22 Travée de 28.97m Ferrailage du Tablier	63 - 2 - 22	0	22-janv.-63	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 22 Travée de 28.97m Ferrailage du Tablier
49	Culée Rive gauche - Galerie de stockage et couronnement de la culée	61_1_33(2/2)	C	23-mars-63	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Culée Rive gauche - Galerie de stockage et couronnement de la culée
83	Plan 62 - 2 - 21 Travée de 28.97m Ferrailage du Hourdis Inf	63 - 2 - 21	0	18-nov.-63	ANDRE BORIE	EXE	2	Plans EXE GC_ A.Borie	Plan 62 - 2 - 21 Travée de 28.97m Ferrailage du Hourdis Inf
96	Pivot : détail	44345	0	1-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Pivot : détail
87	Tablier	44343	0	19-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Tablier
100	Palier	44348	0	24-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Palier
89	Coupe	nc	0	26-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe
90	Coupe	nc	0	26-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe
98	Coupe des paliers	44347	0	26-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe des paliers
99	Coupe des paliers	44347	0	26-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe des paliers
94	Coupe du pivot	44344	0	30-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe du pivot
95	Coupe du pivot	44344	0	30-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Coupe du pivot
97	Axes - Bagues	44346	0	31-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Axes - Bagues
91	Scellements	44341	0	13-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Scellements
92	Pièces fixes - Etanchéités	44342	A	13-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Pièces fixes - Etanchéités
93	Pièces fixes - Etanchéités	44343	A	13-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Pièces fixes - Etanchéités
86	Ensemble général	44340	0	3-mars-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Ensemble général
88	Ensemble d'un pertuis	52649	0	5-mai-64	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	3	Plans EXE vantellerie	Ensemble d'un pertuis
101	Poutre de 32,50m - Ensemble - Détails	45534	A	2-févr.-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Poutre de 32,50m - Ensemble - Détails
102	Poutre de 32,50m - Détails - Garde-corps	45535	A	7-févr.-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Poutre de 32,50m - Détails - Garde-corps
103	Scellements des pièces fixes	45609	B	20-févr.-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Scellements des pièces fixes
105	Schéma électrique de câblage	46511	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Schéma électrique de câblage
106	Schéma développé	46513	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Schéma développé
104	Scellements définitifs	44780	B	5-déc.-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Scellements définitifs
107	Détail des poteaux et pièces fixes	44778	C	6-déc.-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Détail des poteaux et pièces fixes
108	Passerelle de service - Ossature - Ensemble - détails	49276	C	17-oct.-62	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Passerelle de service - Ossature - Ensemble - détails
109	Passerelle de service - Suspentes	49277	A	25-oct.-62	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Passerelle de service - Suspentes
110	Passerelle de service - Appui détail	49278	0	25-oct.-62	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	4	plans EXE batardeaux & passerelle	Passerelle de service - Appui détail

N°ordre	Désignation	N°plan	Indice	Date	Emetteur	Niveau	index	Partie concernée	commentaires
134	Manchon d'accouplement Ø200	880731	0	3-mai-54	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Manchon d'accouplement Ø200
122	Lever d'embrayage	441117	A	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Lever d'embrayage
124	Bielle	25/02/3325	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bielle
131	Corps coulissant	630122	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Corps coulissant
136	Bague Ø90/100 Lg.70	5302249	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague Ø90/100 Lg.70
140	Bague Ø60/70 Lg.25	5302250	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague Ø60/70 Lg.25
141	Bague Ø40/50 Lg.26	5302251	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague Ø40/50 Lg.26
142	Bague Ø40/50 Lg.15	5302252	0	31-oct.-58	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague Ø40/50 Lg.15
139	Boitard	531523	0	8-avr.-59	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Boitard
138	Bague bronze	5302270	0	1-juin-59	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague bronze
143	Bague	5302269	0	1-juin-59	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Bague
123	Noix de 9 dents - Pas : 250	511419	A	21-juin-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Noix de 9 dents - Pas : 250
125	Palier Applique	530630	0	24-juin-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Palier Applique
126	Palier applique 4ème intermédiaire	530631	0	25-juin-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Palier applique 4ème intermédiaire
129	2ème arbre intermédiaire - Ensemble et détails	5310160	0	12-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	2ème arbre intermédiaire - Ensemble et détails
128	Roue dentée 89 dents m : 11	5110132	0	16-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Roue dentée 89 dents m : 11
144	Roue et pignon dentés	5110130	0	16-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Roue et pignon dentés
127	Roue dentée 89 dents m : 7	5110131	0	17-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Roue dentée 89 dents m : 7
130	3ème arbre intermédiaire - Ensemble et détails	5310161	0	17-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	3ème arbre intermédiaire - Ensemble et détails
120	Treuil monobloc n°18 - Noix à gauche - Carter	44672	A	24-août-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Noix à gauche - Carter
133	Chaîne galle de 100T	44525	0	14-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Chaîne galle de 100T
116	Treuil monobloc n°18 - Installation de fin de course sur courant total	44564	0	16-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Installation de fin de course sur courant total
132	Stockage de la chaîne	44517	B	20-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Stockage de la chaîne
111	Treuil monobloc n°18 - Ensemble de l'installation sur pile	44460	B	30-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Ensemble de l'installation sur pile
137	Pignon 16 dents position 12,7	44654	0	3-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Pignon 16 dents position 12,7
118	Scellement du treuil			4-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Scellement du treuil
112	Treuil monobloc n°18 - Palier 4ème intermédiaire	44663	0	6-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Palier 4ème intermédiaire
121	Dispositif de graissage - Ensemble	44673	C	10-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Dispositif de graissage - Ensemble
114	Treuil monobloc n°18 - Arbre lent - Ensemble et détails	44468	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Arbre lent - Ensemble et détails
115	Treuil monobloc n°18 - 1ère arbre intermédiaire - Ensemble et détails	44476	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - 1ère arbre intermédiaire - Ensemble et détails
119	4ème intermédiaire - Ensemble et détails	44665	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	4ème intermédiaire - Ensemble et détails
135	Pompe à huile - Ensemble	810337	0	18-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Pompe à huile - Ensemble
117	Installation d'appareillage accessoire	44603	A	25-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Installation d'appareillage accessoire
113	Treuil monobloc n°18 - Noix à gauche - Ensemble	44466	B	30-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	5	plans EXE organe de manœuvre	Treuil monobloc n°18 - Noix à gauche - Ensemble
145	Régulateur électrique - Ensemble récepteur	44552	A	26-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Régulateur électrique - Ensemble récepteur
146	Automatisme des clapets - Calage des cames	44629	0	26-sept.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Automatisme des clapets - Calage des cames
147	Automatisme des clapets - Régulation - Ensemble et détails	44650	0	4-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Automatisme des clapets - Régulation - Ensemble et détails
148	Régulateur électrique - Ensemble transmetteur (direct)	44652	0	4-oct.-60	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Régulateur électrique - Ensemble transmetteur (direct)
150	2 clapets à commande automatique - schéma développé	46448	0	11-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	2 clapets à commande automatique - schéma développé
151	5 clapets à commande manuelle - Schéma électrique de cablage	46515	0	21-août-61	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	5 clapets à commande manuelle - Schéma électrique de cablage
149	Electrification du barrage - Ensemble	49853	A	8-janv.-63	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Electrification du barrage - Ensemble
152	Electrification du barrage - Alimentation du treuil et éclairage	49854	A	11-janv.-63	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Electrification du barrage - Alimentation du treuil et éclairage
153	Electrification - Installation des projecteurs	50720	0	2-mai-63	BOUCHAYET & VIALLET	EXE	6	plans EXE électricité & automatisme	Electrification - Installation des projecteurs
154	Cofortement du sabot - Etat existant - Solution envisagée - Coupes	43	A	1-août-93	Ville de Vichy	PREL	7	études EDF	Cofortement du sabot - Etat existant - Solution envisagée - Coupes
155	Pont barrage - Profil transversal type de l'existant	5	0	5-août-93	Ville de Vichy	PREL	7	études EDF	Pont barrage - Profil transversal type de l'existant
156	Réhabilitation du barrage - battardage aval	IH VICHY PRO X 070	A	5-août-08	EDF	PROJET	7	études EDF	Réhabilitation du barrage - battardage aval
157	Pont barrage de Vichy - Manutention du réducteur - Planche 1/2	IH VICHY PONT D000*001	A	6-août-08	EDF	PROJET	7	études EDF	Pont barrage de Vichy - Manutention du réducteur - Planche 1/2
158	Pont barrage de Vichy - Manutention du réducteur - Planche 2/2	IH VICHY PONT D000*002	A	6-août-08	EDF	PROJET	7	études EDF	Pont barrage de Vichy - Manutention du réducteur - Planche 2/2
167	Repérage tôles tablier + bras	PL_151055_D2112	A2	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Repérage tôles tablier + bras
168	Brise-lame	PL_151055_D2113	A2	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Brise-lame
169	Sous-ensemble clapet	PL_151055_E2010	A2	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Sous-ensemble clapet
170	Détail soudures du tablier	PL_151055_E2011	A3	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Détail soudures du tablier
171	Détails Soudure du bras	PL_151055_E2012	A3	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Détails Soudure du bras
172	Sous-ensemble palier	PL_151055_E2020	A3	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Sous-ensemble palier
173	Sous-ensemble pivot	PL_151055_E2030	A3	27-févr.-13	Baudin-Chateaufort	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Sous-ensemble pivot

N°ordre	Désignation	N°plan	Indice	Date	Emetteur	Niveau	index	Partie concernée	commentaires
174	Sous-ensemble Liaison vérin	PL_151055_E2040	A3	27-févr.-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Sous-ensemble Liaison vérin
162	Epure des débats du clapet – Manœuvre par vérin	PL_151055_E0100	A4	6-mars-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Epure des débats du clapet – Manœuvre par vérin
163	ENS - Verrouillage-clapet - Verrou ouvert	PL_151055_E3000	C	7-mars-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	ENS - Verrouillage-clapet - Verrou ouvert
164	ENS- Vérin de manœuvre	PL_151055_E3010	C	7-mars-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	ENS- Vérin de manœuvre
165	ENS – Etanchéité - Clapet ouvert	PL_151055_E3030	A4	7-mars-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	ENS – Etanchéité - Clapet ouvert
166	Passerelle d'accès au batardeau	PL_151055_E3050	C	7-mars-13	Baudin-Chateauneuf	DOE	9	plans DOE modernisation passe n°3	Passerelle d'accès au batardeau
175	Bathymétrie de la zone à l'aval du barrage	1140-BATH AVAL-NGF-ISO-001	A	27-févr.-07	BATHYS		10	bathymétrie & topographie	Bathymétrie de la zone à l'aval du barrage
176	Bathymétrie du barrage au pont de Belleverie - Planche 1/2	1140-BATH BF-NGF-ISO-003	A	28-févr.-07	BATHYS		10	bathymétrie & topographie	Bathymétrie du barrage au pont de Belleverie - Planche 1/2
177	Bathymétrie du barrage au pont de Belleverie - Planche 1/2	1140-BATH BF-NGF-ISO-002	A	1-mars-07	BATHYS		10	bathymétrie & topographie	Bathymétrie du barrage au pont de Belleverie - Planche 1/2
178	CARTE BATHYMETRIQUE DU LAC DE VICHY ET TOPOGRAPHIE DES BERGES - altitude maximale	nc	nc	4-juin-14	VEODIS-3D		10	bathymétrie & topographie	CARTE BATHYMETRIQUE DU LAC DE VICHY ET TOPOGRAPHIE DES BERGES - altitude maximale d'exploitation 251.55 m NGF
179	CARTE DES PROFONDEURS DU LAC DE VICHY ET TOPOGRAPHIE DES BERGES exprimée par rapport	nc	nc	4-juin-14	VEODIS-3D		10	bathymétrie & topographie	CARTE DES PROFONDEURS DU LAC DE VICHY ET TOPOGRAPHIE DES BERGES exprimée par rapport à la cote du barrage - altitude maximale d'exploitation 251.55 m NGF
180	1/2 vue en plan RG	1	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	1/2 vue en plan RG
181	1/2 vue en plan RD	2	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	1/2 vue en plan RD
182	Intrados Travée C0/P1	3	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée C0/P1
183	Intrados Travée P1/P2	4	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P1/P2
184	Intrados Travée P2/P3	5	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P2/P3
185	Intrados Travée P3/P4	6	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P3/P4
186	Intrados Travée P4/P5	7	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P4/P5
187	Intrados Travée P5/P6	8	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P5/P6
188	Intrados Travée P6/P7	9	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P6/P7
189	Intrados Travée P7/C8	10	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Intrados Travée P7/C8
190	Poutres I à III C0/P1	11	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres I à III C0/P1
191	Poutres V à VIII C0/P1	12	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres V à VIII C0/P1
192	Poutres I à IV P1/P2	13	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres I à IV P1/P2
193	Poutres V à VIII P1/P2	14	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres V à VIII P1/P2
194	Poutres I à IV P2/P3	15	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres I à IV P2/P3
195	Poutres V à VIII P2/P3	16	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres V à VIII P2/P3
196	Poutres I à IV P3/P4	17	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres I à IV P3/P4
197	Poutres V à VIII P3/P4	18	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres V à VIII P3/P4
198	Poutres II à IV P4/P5	19	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres II à IV P4/P5
199	Poutres VI à VIII P4/P5	20	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres VI à VIII P4/P5
200	Poutres II à VIII P5/P6	21	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres II à VIII P5/P6
201	Poutres II à VIII P6/P7	22	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Poutres II à VIII P6/P7
202	Culée C0-Pile P1	23	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Culée C0-Pile P1
203	Piles P2 P3 P4 P5	24	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Piles P2 P3 P4 P5
204	Piles P6 P7 - Culée C8	25	nc	30-juin-98	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Piles P6 P7 - Culée C8
205	Plan autocad - Inspection 2004	nc	nc	30-juin-04	GETEC	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Plan autocad - Inspection 2004
206	Plan autocad - Inspection 2010	nc	nc	30-juin-10	IOA Lexiq	EXE	11	inspections détaillées périodiques	Plan autocad - Inspection 2010
159	Plan de maçonnerie - Aménagements des sols et des murs	621210		30-juin-61	S.A.E MATHEIX		12	divers	Plan de maçonnerie - Aménagements des sols et des murs
160	Relevé des crues de 2,00 m et au-dessus du pont de Vichy - période 1854 à 1964	nc	nc	30-déc.-64	nc		12	divers	Relevé des crues de 2,00 m et au-dessus du pont de Vichy
161	Rapports d'essais - 2 morceaux de pièces référencés chaîne Galle	nc	nc	15-janv.-07	CTIF		12	divers	Rapports d'essais - 2 morceaux de pièces référencés chaîne Galle

8.3 RAPPORT D'EXPERTISE DES ORGANES DE MANŒUVRE DES CLAPETS (NOVEMBRE 2015)

On trouvera en annexe séparé le rapport d'expertise élaboré par la société FOC Transmission relatif à l'état des treuils existants qui équipent les passes n°1 à 7.

Ce rapport d'expertise contient également une analyse du degré de sureté et d'irréversibilité du vérin de manœuvre du clapet de la passe n°2.

8.4 RAPPORT D'INCIDENCE RELATIF A L'INSTALLATION EVENTUELLE D'UNE MICROCENTRALE ELECTRIQUE

On trouvera par ailleurs en annexe séparée un rapport d'incidence décrivant succinctement les conditions et les incidences techniques, administratives et réglementaires qui peuvent présider à l'installation éventuelle d'une micro-centrale électrique au droit de ce barrage.



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

N°8

OBJET :

APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE

AVENANT N°12

CONTRAT DE
DELEGATION DU
SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte en date du 28 février 1990 par lequel la Ville de Vichy a délégué à la CBSE, Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement, la gestion du service public de l'eau potable pour une durée de 30 ans,



Séance du 25 mars 2016

Vu les avenants précédemment conclus sur ce contrat de concession, au nombre de 11, qui ont permis sur les 25 ans passés d'ajuster les conditions économiques et techniques aux évolutions des besoins,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et ses textes d'application,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et les modifications des articles L554-1 à 5 et R554-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux dans leur voisinage,

Vu la norme NFS 70-003 publiée en octobre 2014 introduisant la notion de guichet unique chargé de répertorier les réseaux, identifier les exploitants, déclarer les chantiers,

Considérant la baisse importante des volumes vendus sur ces 5 dernières années et les nouvelles exigences réglementaires nécessitant un nouvel ajustement des conditions économiques et techniques du contrat,

Considérant les négociations menées avec CBSE depuis février 2015 pour la mise au point d'un avenant n°12 au contrat de concession, portant principalement sur les points suivants :

- Le solde à 0 du bilan financier de l'application de l'avenant n°11 pour les années 2013 et 2014,
- la prise en compte de l'évolution de la réglementation pour la réalisation de travaux à proximité de réseaux souterrains sensibles,
- la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau autorisant, pour la durée résiduelle du contrat, une hausse portant principalement sur la part abonnement de l'utilisateur,
- l'ajustement des volumes de référence annuels que CBSE escompte vendre jusqu'à la fin de contrat,



Séance du 25 mars 2016

Propose au Conseil municipal :

- de conclure un avenant n°12 au contrat de concession du 28 février 1990 pour le service public eau potable entérinant les dispositions ci-avant exposées,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix pour, 5 contre et une abstention :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



DEPARTEMENT DE L'ALLIER

VILLE DE VICHY

AVENANT N°12

Au contrat de concession du service public de l'eau potable
visée le 15 mars 1990

Entre

La ville de Vichy, représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil municipal suivant délibération en date du désignée dans le texte qui suit par « la Collectivité »,

d'une part,

Et

La Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement ; CBSE, Société Anonyme au capital de 3 506 000 euros inscrite au RCS de Cusset sous le n° 352 256 473 dont le siège social est 38 avenue de la Croix Saint Martin 03200 Vichy , représenté par Monsieur Cyril COURJARET Président Directeur Général, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Concessionnaire »,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par contrat de concession en date du 1^{er} mars 1990, visé en Sous-Préfecture de Vichy le 15 mars 1990, ci-après désigné par « le contrat initial », et modifié depuis par onze avenant, la commune de Vichy a confié à C.B.S.E, la gestion du service public de l'eau potable.

La baisse des volumes consommés sur le périmètre affermé entraîne une baisse de rémunération du Concessionnaire dans des proportions qui permettent, selon l'article 27.5 de l'avenant n°11, de revoir les modalités de rémunération du Concessionnaire.

Depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage.

Cette réforme, qui a entraîné la modification des articles L. 554-1 à 5 et R. 554-1 et suivants du code de l'environnement, a nécessité la publication de nombreux arrêtés d'application, d'un guide technique et de la norme NF S 70-003 dont la dernière partie (partie 4) a été publiée en octobre 2014.

Cette réforme est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012. Elle prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de répertorier les réseaux et de permettre aux responsables de travaux d'en identifier les exploitants afin de leur déclarer les chantiers qu'ils se proposent de réaliser.

Cette réforme, qui modifie considérablement les rapports entre les différents intervenants implique une mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation qui n'avaient pas été prises en compte lors de la conclusion du contrat.

Soucieuse de l'amélioration de la prévention des dommages lors des travaux qui seront réalisés sur son territoire, la Collectivité, autorité organisatrice du service, a souhaité adapter les obligations du Concessionnaire par référence aux dispositions de la partie 4 de la norme NF S 70-003 et en tirer la conséquence sur sa rémunération au regard de l'accroissement des charges d'exploitation dont il est désormais possible de chiffrer l'ampleur.

Il s'ensuit une évolution des charges du délégataire, qu'il convient de prendre en compte dans sa rémunération auprès des abonnés.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - ATTEINTE DES CLAUSES DE REVISION CONTRACTUELLES

Les volumes d'eau consommés sur le périmètre de la Collectivité sont en nette diminution.

L'article 27.5 de l'avenant n°11 prévoit la possibilité de réviser le tarif du Déléataire « en cas de variation de plus de 5% des volumes annuels d'eau vendus » par rapport aux volumes de référence définis en annexes 8 dudit avenant.

Le Concessionnaire et la collectivité ont actés le déficit de rémunération, dû à la baisse des volumes consommés.

La justificatioin des impacts financiers sur la rémunération prévisionnelle du délégataire est jointe en annexe 3A du present avenant.

Ce montant sera à réintégrer dans la rémunération du Concessionnaire par la facturation aux abonnés.

Article 2 - Guichet unique

L'Article 15.2 «Inventaire » du contrat est complété par les dispositions suivantes :

« Conformément aux dispositions des articles R. 554-7 et suivants du code de l'environnement, le Concessionnaire a procédé au référencement initial et au zonage du réseau. Il en a fait la déclaration au guichet unique prévu à l'article L. 554-2 du code de l'environnement. Il réalisera les mises à jour nécessaires dans les délais et formats prescrits par la réglementation.

Lorsqu'annuellement le Concessionnaire procède à la déclaration prévue à l'article R. 554-10 du code de l'environnement, il intégrera dans les données celles relatives au réseau exploité dans le cadre du présent contrat.

Le Concessionnaire s'acquittera chaque année de la redevance prévue à l'article L. 554-5 du code de l'environnement au titre des ouvrages exploités au 31 décembre de l'année précédente dans le cadre du présent contrat. »

Article 3 - Obligations de réponses aux responsables de projet et aux exécutants de travaux.

Conformément aux dispositions des articles R554-22 et R554-26 du code de l'environnement, le Concessionnaire est tenu de répondre, dans les formes et dans les délais prescrits, aux déclarations de projet des responsables de projets, aux déclarations d'intention de commencer les travaux des exécutants de travaux, et aux sollicitations pour travaux urgents qui lui sont adressées.

Afin d'apporter des informations favorisant l'élaboration des projets sans aléas, le Concessionnaire inclura les branchements neufs dans la cartographie et répondra aux demandes alternativement :

- soit en fournissant des plans des ouvrages qui seront a minima d'une classe définie à l'article « Cartographie du réseau » du présent avenant. Si en dépit de la fourniture d'un plan le demandeur sollicite une réunion sur site le Concessionnaire sera en droit de la lui facturer au tarif figurant au bordereau de prix,
- soit en proposant à ses frais une réunion sur site en application du II de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 et en réalisant le marquage ou le piquetage au sol conformément à l'article R 554-27 du Code de l'environnement.

Hors les cas dans lesquels la réglementation les rend obligatoires, les visites sur site et les opérations de marquage piquetage auxquelles le Concessionnaire donnera suite seront à la charge du demandeur.

A mesure de l'amélioration de la précision des données relatives à l'ensemble du réseau qui lui est confié, le Concessionnaire pourra être conduit à prendre en charge tout ou partie des investigations complémentaires menées conformément à l'article R554-23 du Code de l'environnement.

Article 4 - Obligations en tant que responsable de projet et exécutant de travaux

Il est inséré en préambule des dispositions relatives à l'exécution des travaux la rédaction suivante :

« Pour répondre aux dispositions prévues à l'Article L554-1 du Code de l'environnement, et pour tout chantier le nécessitant, le Concessionnaire :

- consultera le guichet unique, procèdera aux déclarations de projet de travaux, d'intention de démarrer les travaux nécessaires,
- diligentera les investigations complémentaires nécessaires ou obligatoires,
- intégrera à ses marchés de travaux les conditions techniques et financières particulières permettant à l'exécutant des travaux :
 - o d'appliquer les précautions nécessaires à l'intervention à proximité des ouvrages ou tronçons d'ouvrages lorsque la position des réseaux n'est pas connue avec une précision suffisante,
 - o de ne pas subir de préjudice en cas d'arrêt de travaux dû à la découverte, d'écarts notables de position entre les données communiquées avant le chantier et la situation constatée au cours du chantier, ou d'endommagement accidentel d'ouvrages dans les conditions prévues à l'article R 554-28 du Code de l'environnement,
- respectera et veillera au respect par ses exécutants des prescriptions techniques fixées par le guide technique et la norme NFS 70-003. »

Article 5 - Cartographie du réseau : amélioration progressive et inventaire patrimonial

Le Concessionnaire réalisera, en utilisant le meilleur fond de plan géo-référencé disponible auprès de la Collectivité, une cartographie numérique du réseau dont la classe de précision, au sens de l'article 1 de l'arrêté du 15 février 2012, est :

- pour les ouvrages enterrés existants : une classe de précision C,
- pour les ouvrages neufs ou renouvelés : une classe de précision A.

Le Concessionnaire intégrera, sous réserve de validation de sa part, les éléments provenant des investigations complémentaires prévues à l'article R 554-23 du Code de l'environnement.

Le Concessionnaire exigera des maîtres d'ouvrages ayant réalisé des ouvrages neufs le plan de récolement en classe A.

Pour les travaux de réparation dont il est lui-même chargé et lors de toute intervention lui permettant d'améliorer la précision des données dont il dispose, le Concessionnaire assurera la mise à jour de ses plans en classe A conformément à l'article 6 de l'arrêté du 15 février 2012.

Article 6 - Cas spécifique des travaux en urgence et des sinistres

Les dispositions relatives aux interventions d'urgence sont complétées par :

« Le Concessionnaire veille à l'application des dispositions de l'Article R 554-32 du Code de l'environnement. »

Article 7 - Solde Travaux Avenant n° 11

Les parties conviennent que les obligations prévues aux articles 9.9, 9.10 et 5.1 de l'avenant n°11 ont été réalisés par le concessionnaire et donc soldées au 31/12/2014.

Article 8 - Rémunération du Concessionnaire

L'article 27.2.1 de l'avenant 11 relatif au montant de la rémunération du Concessionnaire est supprimé et remplacé comme suit :

« 27.2.1 - Partie fixe semestrielle

La partie fixe semestrielle F_{s0} fonction du diamètre du compteur est définie comme suit:

Diamètre du compteur (en mm)	Partie fixe semestrielle en Euros HT (valeur septembre 2010)	Partie fixe semestrielle en Euros HT (valeur 1 ^{er} janvier 2016)
15 millimètres	12,52	13,5
20-25 millimètres	19,48	21,00
30 millimètres	60,30	65,00
40-50 millimètres	92,76	100,00
60-65 millimètres	139,15	150,00
80 millimètres	347,87	375,00
100-125 millimètres	556,59	600,00
150 millimètres	788,50	850,00

La rémunération F_{s0} ci-dessus s'entend à la date du mois de septembre 2010 et révisé par l'application de la formule de variation. »

L'article 27.2.2 de l'avenant 11 « partie proportionnelle à la consommation » est supprimé et remplacé comme suit :

« 27.2.2- Partie proportionnelle à la consommation

La part proportionnelle au mètre cube R_0 est définie comme suit :

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant

Tranche de consommation	Euros HT/m3 (valeur septembre 2010)	Euros HT/m3 (valeur 1 ^{er} janvier 2016)
0 – 120 m3	1,6141	1,7400
> 120 m3	1,6419	1,7700

La rémunération R_0 ci-dessus s'entend à la date du mois de septembre 2010 et révisé par l'application de la formule de variation. »

Article 9 - Clause de renégociation

A l'article 27.5 de l'avenant 11 relatif aux conditions de révision de la redevance du Concessionnaire est modifié comme suit :

- 8) En cas de variation de plus de 5% du volume annuel d'eau vendu.
Le volume de référence à prendre en compte est indiqué ci-après
L'annexe 8 de l'avenant 11 est supprimée.

VOLUMES DE REFERENCE

Année	Volume de référence annuel (Von)
2016	1 626 966
2017	1 610 696
2018	1 594 589
2019	1 578 643
2020	1 562 857

Article 10 - Prise d'effet - Validité des dispositions antérieures

Les clauses du présent avenant sont applicables à compter du 1er janvier 2016 à zéro heures ou à partir du jour de son acceptation par la Collectivité et de sa transmission auprès du représentant de l'Etat, si cette dernière est postérieure, conformément aux dispositions des articles L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutes les clauses du contrat initial et de ses avenants antérieurs, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

Article 11 - Annexes

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :

Annexe 1 : Compléments au bordereau des prix

Annexes 2A & 2B : Justification Delta de rémunération
Justification de l'établissement du nouveau tarif

Fait le

Pour la Collectivité

Le Maire

Pour le Concessionnaire

Le Directeur Délégué Pôle Eau

ANNEXE 1

**Complément réforme « Construire sans détruire »
au bordereau des prix**

COMPLEMENTS AU BORDEREAU DES PRIX

Les articles suivants sont rajoutés au bordereau des prix :

Libellé de l'article	Prix unitaire
Récolement XYZ sur branchement neuf, y compris la mise à jour de la cartographie numérisée, l'unité	133,00 € HT
Réunion sur site à la demande d'un intervenant pour localisation ponctuelle d'un réseau, l'unité	150,00 € HT
Additif au bordereau des prix renouvellement/extensions	6,11 €HT/mL

Ces montants sont en valeur au 1^{er} janvier 2015 et sont révisés dans les conditions prévues par le bordereau des prix du contrat initial.

ANNEXE 2

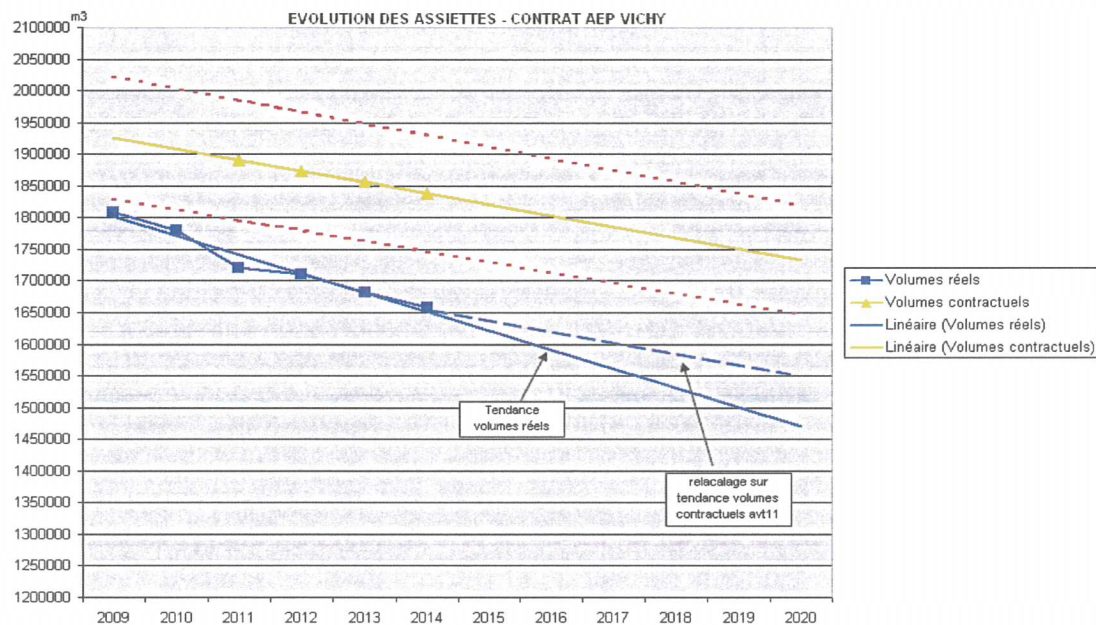
Justification de l'établissement du nouveau tarif

AVENANT n°12 annexe 2A JUSTIFICATION DELTA REMUNERATION

1) Bilan des volumes consommés

Volumes consommés VICHY AEP	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Abonnés (facturés)	1 719 848 m3	1 652 384 m3	1 634 127 m3	1 670 160 m3	1 614 033 m3	1 592 009 m3
Volumes contractuels			1 772 300 m3	1 754 577 m3	1 737 031 m3	1 719 661 m3
écart			-8,46%	-5,05%	-7,62%	-7,42%
Communaux (facturés)	88 489 m3	127 591 m3	86 965 m3	90 280 m3	67 669 m3	67 898 m3
Volumes contractuels			118 545	118 545	118 545	118 545
écart			-26,64%	-23,84%	-42,92%	-42,72%
Total	1 808 337 m3	1 779 975 m3	1 721 092 m3	1 760 440*	1 681 702 m3	1 659 907 m3
Volumes contractuels			1 890 845 m3	1 873 122 m3	1 855 576 m3	1 838 206 m3
écart			-9,86%	-6,40%	-10,34%	-9,70%
				delta =	173 874 m3	178 299 m3

* Les volumes facturés ont été ajustés en 2012 pour ramener l'écart volume prévus contractuellement – volumes réellement facturés = 5%



2) Démarrage d'un avenant n° 12 au 1er janvier 2015

Hypothèse d'un recalage des volumes à -5% du volume de référence défini à l'avenant n°11 :

	m3
Volumes consommés 2014	1 659 907
Volumes contractuels avenant 11	1 838 206
Recalage du Volume sur fourchette basse à -5%	1 746 296
Écart entre volume 2014 / volume fourchette basse -5%	86 389

	total en Euros
Impact perte des volumes déduction faite de l'impact des rejets de boues et de la nouvelle réglementation CSD	82 500
Intégration de la perte non compensée en 2015	19 832
TOTAL	102 332
ARRONDI pour l'avenant 12 à	100 000

VILLE DE VICHY - AVENANT N°12

26

ANNEXE - Justification de l'établissement du nouveau tarif

Prise d'effet du contrat	01/03/1990
Fin du contrat	28/02/2020
Nombre années restant à courir	4,16
Coefficient d'actualisation au 01/01/2016	1,078
Assiette de facturation	1 626 966 m3
Nombre d'abonnés de référence	- abonnés
Plus value répartie à 90% sur la part fixe et 10% sur les volumes consommés	

SURCOUT ANNUEL TOTAL AVENANT N°12

€100 000 HT

Coefficient d'actualisation au 01/01/2016

k = 1,07800

Nouveau tarif de l'avenant n°12 aux conditions économiques de base du 01/09/2010

	Nouveau tarif (€ HT/sem)
15 millimètres	12,53
20-25 millimètres	19,48
30 millimètres	60,30
40-50 millimètres	92,76
60-65 millimètres	139,14
80 millimètres	347,86
100-125 millimètres	556,59
150 millimètres	788,50
	Nouveau tarif (€ HT/m3)
Part proportionnelle 0-120 m3	1,6141
Part proportionnelle > 120 m3	1,6419

Nouveau tarif de l'avenant n°12 aux conditions économiques du 01/01/2016

	Nouveau tarif (€ HT/sem)
15 millimètres	13,50
20-25 millimètres	21,00
30 millimètres	65,00
40-50 millimètres	100,00
60-65 millimètres	150,00
80 millimètres	375,00
100-125 millimètres	600,00
150 millimètres	850,00
	Nouveau tarif (€ HT/m3)
Part proportionnelle 0-120 m3	1,7400
Part proportionnelle > 120 m3	1,7700



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

N°9

OBJET :

**APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE**

**CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC
VVA ET LES
COMMUNES DE
CUSSET ET
BELLERIVE-SUR-
ALLIER – GESTION
MUTUALISEE DES
MARCHES PUBLICS
DE SERVICES ET DE
PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 8,

Vu la délibération n°35 du 25 septembre 2015 aux termes de laquelle le Conseil municipal de Vichy a approuvé le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'agglomération et de ses communes membres,



Séance du 25 mars 2016

Considérant que ce schéma de mutualisation permet une mise en commun progressive des services communaux et intercommunaux, notamment dans les domaines des marchés publics et achats pour lequel un service mutualisé a été créé, et de l'Ingénierie, pour lequel une mission « Ingénierie bâtiments-voirie » a été créée, réunissant à ce jour des agents des services techniques de la communauté d'agglomération et de la Ville de Vichy,

Propose au Conseil municipal :

- de constituer, au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics de prestations de services et de prestations intellectuelles, des groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les communes de Bellerive-sur-Allier et Cusset,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée aux présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES
EN VUE DE PRESTATIONS DE SERVICES
ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
Sise 9, Place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Michel GUYOT, Conseiller délégué
en charge notamment de la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et
pour le compte de ladite communauté, par délégation du Bureau Communautaire en
date du 4 février 2016, ci-après désignée Vichy Val d'Allier,

D'une part,

Et :

La Commune de Vichy,
Sise 1, Place de l'Hôtel de Ville - BP 42158 - 03201 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Claude MALHURET, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil municipal, en vertu d'une délibération du 25 mars 2016, ci-après désignée
la Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de Cusset,
Sise 9, Place Victor Hugo – BP 20305 - 03306 CUSSET Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil municipal, en vertu d'une délibération du 2 mars 2016, ci-après désignée la
Ville,

D'autre part,

Et :

La Commune de Bellerive-sur-Allier,
Sise 12, Esplanade François Mitterrand – 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, agissant
en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du
Conseil municipal, en vertu d'une délibération du 31 mars 2016, ci-après désignée la
Ville,

D'autre part.

EXPOSE

Par délibération en date du 5 novembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2020.

Ce schéma de mutualisation a eu pour effet la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, de six services communs ainsi que d'une mission « ingénierie locale » dans les domaines bâtiments communaux et voirie.

Afin d'assurer, d'une part, une gestion efficiente des ressources humaines et des moyens logistiques associés mis à disposition de la mission « ingénierie locale » et, d'autre part, de mutualiser les coûts induits liés aux procédures de marchés publics, Vichy Val d'Allier et les communes concernées sont convenues de constituer, au fur et à mesure de l'échéance de leurs contrats de prestations de services et de prestations intellectuelles, des groupements de commandes tels que prévus à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

CONVENTION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention constitutive un groupement de commandes, en vue de la passation de marchés publics relatifs à des contrats de prestations de services et de prestations intellectuelles pour les contrats suivants :

- Contrats d'entretien et de maintenance des installations électriques et mécaniques, notamment :
 - Désenfumage
 - SSI
 - Eclairage de sécurité
 - Alarme incendie
 - Alarme intrusion et vidéo-surveillance
 - Chauffage – VMC – Climatisation
 - Portes automatiques, semi-automatiques
 - Ascenseurs et monte-charges
 - Vérification des extincteurs
 - Groupes électrogènes

- Contrats relatifs aux contrôles réglementaires portant sur des installations ou des biens d'équipements collectifs, notamment :
 - Aires de jeux et autres équipements sportifs
 - Tribunes
 - EPI
 - Installations électriques des ERP
 - Ascenseurs et monte-charges

- Contrats de prestations intellectuelles, notamment :
 - Missions de coordination sécurité et de protection de la santé
 - Missions de contrôle technique

Les procédures de mise en concurrence concernées par la présente convention, sans que cette liste ne soit exhaustive, engloberont à la fois les marchés initiaux, mais également leurs avenants utiles à la réalisation des prestations.

La mise en œuvre des prestations objet de la présente convention est désignée par les termes « marchés publics ».

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes visé à l'article 1^{er} de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
- La Commune de Bellerive-sur-Allier
- La commune de Cusset
- La Commune de Vichy

Considérant l'ensemble des domaines concernés par le groupement de commandes, les parties conviennent dès à présent de se réserver le droit de participer ou non aux marchés publics objet du groupement de commandes.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement de commandes sont libres de se retirer du présent groupement, selon les modalités qui leur sont propres.

Cette décision de retrait est notifiée aux autres membres.

Le retrait du groupement sera alors immédiat sauf pour les marchés en cours pour lesquels le membre restera engagé jusqu'à leur terme.

ARTICLE 4 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Les parties conviennent de désigner, comme coordonnateur du groupement de commandes prévu à l'article 1^{er} de la présente convention, par ordre de préférence, sous réserve que ces membres participent au groupement concerné, la Ville de Vichy ou la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.

Le Coordonnateur est chargé d'exercer les missions prévues par l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 5 : MISSION DU COORDONNATEUR

5.1 Recueil des besoins et du financement

Dans le cadre de chacun des groupements, le coordonnateur est chargé de recenser les besoins respectifs de chaque membre en vue de la passation des marchés publics, objet de la présente convention. Il assiste, si nécessaire, les autres membres du groupement dans

la définition de leurs besoins, opérée conformément aux dispositions des articles 1 et 5 du Code des marchés publics.

Il est ici précisé que le coordonnateur doit veiller lors de la définition des besoins au strict respect du plafond donné par les inscriptions budgétaires des membres du groupement avant tout lancement de marché.

Ces données sont communiquées officiellement au coordonnateur par les membres du groupement à l'occasion de chaque recensement de besoins, chaque membre du groupement faisant son affaire des modalités internes propres à cette prise de décision.

Le coordonnateur recense les sources de financement des marchés publics, assiste si nécessaire les autres membres du groupement dans ce cadre, et met en œuvre toute démarche nécessaire à l'obtention du financement des marchés publics et notamment à l'obtention de subventions.

5.2 Organisation des opérations de sélection de cocontractants

Le Coordonnateur est chargé, conformément à l'article 8-II du Code des marchés publics, de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, et en particulier des dispositions du Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, nécessaire à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Cette mission implique notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, que le coordonnateur :

- définisse les procédures de publicité et de mise en concurrence applicables pour la passation des marchés publics,
- procède à la mise en œuvre de ces procédures, depuis la publication des éventuels avis de pré information et avis de marchés jusqu'au choix des attributaires des marchés publics, ce qui inclut notamment la rédaction des dossiers de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, la rédaction des documents constitutifs des marchés publics, l'information des candidats évincés, etc.

Le Coordonnateur tient à tout moment, les autres membres du groupement informés du déroulement des procédures et leur soumettra préalablement à leur envoi, les avis de publicité et les pièces du Dossier des Consultation des Entreprises.

5.3 Ouverture des plis, analyse des offres et attribution des marchés

L'ouverture des plis et l'analyse des offres seront faites conjointement par les membres du groupement. Pour ce faire, le coordonnateur conviera les autres membres du groupement à toute réunion de travail ou commission qu'il jugera utile d'organiser afin notamment de respecter ses éventuelles procédures internes.

Les marchés seront attribués sur la base de cette analyse dans le respect du Code des Marchés Publics et, le cas échéant, par la CAO du groupement constituée des membres concernés.

5.4 Signature et notification des marchés publics

Une fois les marchés attribués par l'organe compétent, le Coordonnateur est chargé de les signer, le cas échéant de les transmettre au contrôle de légalité, et de les notifier aux cocontractants retenus au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Une copie de chaque pièce des contrats sera transmise à chacun des membres.

5.5 Exécution des marchés publics

Chaque membre du groupement devra s'assurer de la bonne exécution technique, administrative et financière des marchés publics, en lien avec le pôle Ingénierie.

5.6 - Avenants aux marchés publics

Le Coordonnateur du groupement devra organiser la passation des avenants convenus dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que de la présente convention.

5.7 - Assurance – responsabilités

Le coordonnateur s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de la présente convention mais ne sera tenue que dans la limite de cette convention.

Elle ne supporte que la responsabilité du mandataire telle que définie aux articles 1991 et suivants du Code Civil.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

6.1 Pour le Coordonnateur

Les missions du Coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Les coûts inhérents aux procédures de passation des marchés (Frais de publicité et d'annonces légales) seront supportés par le coordonnateur.

6.2 Pour les autres membres du groupement

Ils s'engagent à faire voter l'ensemble des crédits nécessaires à l'exécution des marchés publics et de ses éventuels avenants.

Il donne chaque année lors de la définition des besoins et de l'enveloppe budgétaire allouée (Cf. art. 5) mandat au coordonnateur pour engager les procédures nécessaires à l'exécution des marchés publics qui en découlent dans le cadre des limites ainsi définies.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée du schéma de mutualisation, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette durée englobe les procédures de mise en concurrence, de choix du ou des attributaires, de notification des marchés publics, leur exécution technique, administrative et financière. Elle s'éteint à la fin des obligations respectives des parties telles que définies dans la présente convention.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant approuvé par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres.

ARTICLE 9 : CAPACITES A AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, les éventuels frais de justice et dommages et intérêts seront répartis au prorata du montant des prestations définies dans le marché notifié, modifié par avenant le cas échéant.

Le coordonnateur règlera le tout et effectuera un appel de fonds auprès des autres membres du groupement du montant qui leur incombe.

ARTICLE 10 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Vichy en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération
De Vichy Val D'Allier

Pour la Commune
de Bellerive-sur-Allier

Pour la Commune
de Cusset

Pour la Commune
de Vichy



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

N°10

OBJET :

**DESIGNATION
DE REPRESENTANTS
DE LA VILLE**

**FEDERATION
THERMALE DU
CENTRE DE LA
FRANCE**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association « Fédération Thermale du Centre de la France » de 1912,

Vu le récépissé préfectoral de déclaration de modification de l'association « Fédération Thermale du Centre de la France » en date du 28 décembre 2015,



Vu le courrier en date du 18 janvier 2016 par lequel le Président de la Fédération Thermale du Centre de la France souhaite la désignation de deux représentants de la ville de Vichy au sein de cette association,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la ville de Vichy au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ces deux délégués,

Considérant que le Conseil municipal décide de procéder à la désignation à main levée,

Propose au Conseil municipal :

- de désigner le délégué titulaire :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- M. Yves-Jean Bignon	28
- Mme Marie-Martine Michaudel	5

M. Yves-Jean BIGNON est élu en tant que délégué titulaire.

- de désigner le délégué suppléant :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- Mme Marie-Martine Michaudel	33

Mme Marie-Martine MICHAUDEL est élue en tant que déléguée suppléante.



Séance du 25 Mars 2016

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve ces désignations,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 Mars 2016

N°11

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

**LOTS N°13 ET N°7
15 ALLEE DES AILES
03200 VICHY**

**DIRECTION
DES AFFAIRES
JURIDIQUES
PATRIMONIALES ET
FISCALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 et suivants,

Vu le courrier de Maître GARO-PATTELARD, notaire chargé du règlement de la succession RONGERE, en date du 3 mars 2015, aux termes duquel la ville de Vichy a été informée de la volonté des héritiers de vendre les lots n° 13 et n° 7 de la copropriété située 15 allée des Ailes à Vichy,



Vu l'avis du service du Domaine de la Direction départementale des finances publiques de l'Allier en date du 8 septembre 2015 évaluant le bien au prix global de 49 000€,

Considérant que, pour la Ville de Vichy, le principe d'acquisition d'un certain ensemble immobilier du secteur du stade Darragon et du quartier des Ailes, s'inscrit dans un processus d'études d'urbanisme et d'aménagement pour une opération de rénovation urbaine,

Considérant l'accord intervenu entre l'indivision RONGERE, propriétaire des deux lots de copropriété susmentionnés, et la Ville de Vichy, sur un prix s'élevant à 53 900€, soit à un prix supérieur de 10% à l'évaluation de France-Domaine,

Considérant la réelle nécessité pour la Ville de Vichy de se rendre propriétaire desdits lots, afin de poursuivre le principe d'acquisitions à l'amiable qu'elle a déjà engagé dans ce secteur aux fins de l'opération de rénovation urbaine prévue,

Propose au Conseil Municipal :

- de majorer dans la limite de 10% l'évaluation de France-Domaine et d'acquérir auprès de l'indivision RONGERE les lots de copropriété n°13 (appartement de 66 m²) et n°7 (cave) sis 15 allée des Ailes à Vichy, figurant au cadastre sur la parcelle BE n°4 à Vichy, au prix de cinquante-trois mille neuf cents euros (53 900€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition,
- dit que la dépense relative à ladite acquisition sera imputée à l'article 2138 fonctionnalité 020 du budget de la Commune pour l'année 2016,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 Mars 2016
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 Mars 2016

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

**CREATION DE
TARIF**

**VENTE DE
VINYLES**

**MEDIATHEQUE
VALERY-LARBAUD**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections de la Médiathèque municipale Valery-Larbaud, il convient de procéder régulièrement au tri de ses documents et donc de retirer les documents devenus inutiles, compte tenu d'un contenu périmé ou d'un support obsolète ainsi que les documents en exemplaires multiples ne correspondant plus à la demande du public ; un seul exemplaire étant conservé.

Considérant que cette opération appelée « désherbage » est indispensable à la gestion des fonds et que les documents qui présentent un état correct peuvent, après leur désaffectation de l'inventaire, être mis en vente au profit des particuliers,



Considérant que le déclassement de ces documents dénudés du caractère ancien, rare et précieux au sens de la réglementation en vigueur ne lèse aucun intérêt patrimonial,

Considérant qu'il est envisagé de procéder à la vente publique de vinyles de faible valeur le 16 avril 2016 à la Médiathèque municipale Valery-Larbaud,

Considérant que sur chaque document mis à la vente est apposé un cachet indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la Médiathèque municipale Valery-Larbaud,

Considérant que la liste des documents concernés a été établie et jointe à la délibération et qu'elle est aussi conservée à la Médiathèque Valery-Larbaud,

Considérant que ces éléments, souvent fortement usagés, n'ont pas une valeur marchande justifiant leur vente sur « Webenchères » et que cette opération constituera une animation se déroulant au sein de la médiathèque et pouvant par conséquent y drainer de futurs usagers,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de cette opération,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à désaffecter les documents concernés conformément à la liste ci-jointe,
- d'autoriser la vente publique des documents déclassés au profit des particuliers dans le cadre des animations de la Médiathèque Valery-Larbaud,
- de fixer le tarif à 1€ l'unité,
- l'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie des recettes.



Séance du 25 Mars 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7788, fonctionnalité 321 du Budget Principal
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 Mars 2016.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret

Auteur Interprète	Titre de l'album	durée (P XXXX)	Titre	codebarre
Little Richard	Original hits	9	761773	36913
Elton John's	Greatest hits vol. 2	11	756449	36870
Frehel	Comme un moineau	14	744769	38169
Dvorak	Concerto pour violoncelle (Lynn Harrell, Ashkenazy)	24	751595	35466
anthologie	Von Venedig nach Wien : frühe kammermusik im 17 Jahrhundert	25	751591	38449
Chuck Berry's	Golden decade	37	755148	36090
Duran Duran	Seven and the ragged tiger	44	744863	36772
Schubert	Impromptus op.90 et op.142 (Radu Lupu)	64	567881	35710
Palestrina / Victoria	Messe et motet "tu es Petrus" & "O quam gloriosum"	75	xxxxx	35642
Granados	Goyescas volumes 1 & 2	82	754043	35498
Beethoven	Symphonie n°2	88	754044	35323
Coati Mundi	Little the former 12 year old genius	94	759098	37445
Deep Purple	Made in Europe	96	759365	36733
Daniel Lavoie	Tension attention	97	746603	38214
Eagles	Eagles live	126	676654	36779
The Grateful Dead	Live Dead	128	745037	36826
Doors	L.A. Woman	130	595278	36769
Louis Armstrong	Hello, Dolly	148	XXXXXXXXXX	36043
Jimmy Gourley	The jazz trio	149	661493	36318
Lonnie Brooks Band	Turn the night	150	590861	36123
Willie Smith	The lion	155	751170	36621
Laurie Anderson	Big science	157	572625	37032
Jarmila Novotna	The artist's own selection	166	754042	35824
Rita Gorr	Lohengrin, Tristan et Isolde, Don Carlos, Le Trouvère, etc	184	xxxxx	35819
Mahalia Jackson's	Greatest hits	187	590603	36390
Bill Baxter	La belle vie	190	755053	37049
Gerard Badini	Swing machine	193	755386	36062
Joe Jackson's	Sumpin' jive	198	615154	36855
Bill Haley	On stage	202	757398	36831
Garland Jeffreys	Guts for love	207	756701	36864
Patrick Coutin	Un étranger dans la ville	208	745568	38097
Charlie Christian	1941 live sessions	210	683926	36153
Haydn	Symphonies n°45 "Les adieux" et n°95 (Pablo Casals)	235	xxxxx	35516
Chausson	Trio pour piano, violon et violoncelle ; Pièce violoncelle et piano (L	255	xxxxx	35409

Brois Cristoff	Czar e Re (Don Carlo, Boris Godounov, Attila, etc)	258	xxxxx	38438
Cheap Trick	At Budokan	264	788989	37102
Bryan Adams	Cuts like a knife	265	588792	37012
Bach	Die 6 Motetten BWV 225-230 (Harnoncourt)	284	xxxxx	35284
Mozart	Symphonies	285	XXXXXXXXXX	35619
J.S. Bach	Cantate du paysan	286	XXXXXXXXXX	35283
Monteverdi	Selva Morale e Spirituale	287	649041	35605
Bach	Concerto en Ré mineur	288	XXXXXXXXXX	35276
Kammermusik	Concerto Castello	289	XXXXXXXXXX	38435
Rachmaninoff	Symphonie n° 3	302	XXXXXXXXXX	35672
Ravel	Mélodies Lieder	303	XXXXXXXXXX	35687
John Lennon	Plastic ono band	307	568298	36896
Erna Berger	Sing Lieder von	311	XXXXXXXXXX	35806
John Lennon	Rock'n'Roll	313	629484	36895
Simon and gardfunkel	Rosemary and thyme	315	578936	38284
The Bix Beiderbecke Story	Bix and his gang	318	756002	36087
Culture Club	Kissing to be clever	326	775288	36726
Blanchard	Troglo dancing	331	755640	37061
Difford & Tilbrook	Action speaks faster	337	759731	36749
Djavan	Lilas	338	XXXXXXXXXX	38141
Isaac Stern, Enesco...	Sonata n°.3	340	XXXXXXXXXX	35475
Mendelssohn...	Mendelssohn : concerto for violin & orchestra, op. 64	345	XXXXXXXXXX	35585
Kate Bush	The dreaming	352	755847	37085
Franco Battiato	Orizzonti Perduti	353	746490	38054
Mozart	Airs de concert (Kiri Te Kanawa)	354	xxxxx	35630
Randy Newman	Littles criminals	371	764161	36939
Red Rodney	Live at the village vanguard	374	756098	36577
Hank Jones	Bluesette	376	756153	36409
Michel Roques	Pipault	377	756154	36589
John Coltrane	The legend giant steps	384	756157	36169
Fleetwood Mac	Rumours	386	569076	36803
Eagles	Their greatest hit 1971-1975	387	676655	36780
Don Cherry	Old and new dreams	397	575146	36152
The Jimmy Giuffre 4	Dragonfly	400	756672	36330
Fats Domino	The fat man	410	759763	36211
Max Roach feat, Anthony Braxton	Birth and rebirth	416	577546	36572

Indochine	L'aventurier	428	595280	36848
Léo Ferré	Les grandes chansons de Léo Ferré	429	748248	5994
History of the Byrds	Mr. Tambourine Man	444	775061	37086
Mike Oldfield	Tubular bells	472	761646	36942
Electric Light Orchestra	Discovern	492	568326	36785
Joan Baez	Farewell, Angelina	493	745940	38047
Adama Dramé	Tambour djembé	501	756847	38379
Sonny Red	Out of the blue	507	756850	38707
Leo Parker	Let me tell you bout it	511	737286	36536
Jimmy Smith	The champ	512	756702	36658
Freddie Redd Quartet	The connection	514	571214	36559
Jimmy Smith	Home cookin	515	658056	36622
Mozart	Requiem (Krips)	517	761052	5993
Mozart	Symphonies n°31 "Paris" & n°39 (Krips)	518	761053	35621
Mozart	Concertos pour piano n°23 et 24 (Curzon, Krips)	520	761051	35615
Herbie Nichols Trio	Herbie Nichols Trio	523	xxxxx	36513
The Horace Silver	Finger poppin' with	524	751403	36612
Rimsky-Korsakov	n° 20 Kastchei l'immortel	539	759505	35876
Bortnianski Pashkevitch	Le Faucon l'Avare	542	745720	35919
Willie Lewis	Paris 1935-1937	575	756915	36008
Premier Jazz Band en France	1919-1923	576	755301	36004
Black Bands in Paris	1929-1930	577	756917	36006
Premier Jazz Band en France	1919-1923	579	755301	36002
Michel Warlop	1934-1938	583	755379	36010
Chopin	Polonaises (Lazar Berman)	584	742246	35418
Aretha Franklin	Yeah!!!	588	757045	36301
Duke Ellington	Such sweet thunder	589	756695	36233
Duke Ellington	Masterpieces	592	683659	36229
Purcell	Didon & Enée (St Martin in the Fields)	594	761332	35874
Offenbach	La vie parisienne (Michel Plasson)	595	568820	35864
Bill Evans	The Paris concert (edition one)	609	751198	37472
Kevin Eubanks	Guitarist	610	659756	36260
Donald Fagen	The nightfly	611	568252	36798
The Pretenders	Learning to crawl	613	582329	36962
Dogs	Legendary lovers	619	759733	36760
Gerschwin	Gerschwin live (Sarah Vaughan)	620	761303	37352

Bach, CPE Bach, WF Bach, JCF Bach	Rampal, Isaac Stern, L. Parnas & J.S. Ritter	622	761300	38462
Mozart	Piano concertos n°15 & 16 (Perahia)	623	761295	35613
De Falla, Rodrigo, Garcia Lorca	Mélodies espagnoles (Garcisanz & Pons)	624	761293	35478
Bach	Suites pour luth BWV 996 & 997 (Söllscher)	639	761331	35268
Pergolèse	La serva padrona	659	xxxxx	37127
Ockeghem	Requiem (Clemencic)	660	761421	35638
Raymond Devos	Un ange passe...	697	569157	37451
Beethoven	Piano sonatas n°12 n°13 (Glenn Gould)	703	721269	35306
Bob Dylan	Infidels	705	569319	36774
J,S Bach	Orgelwerke	707	760136	35261
Robert Schumann	Symphonie n°2	710	760138	35731
Mozart	Une petite musique de nuit, Sérénade "cor de postillon" (Levine)	717	760130	35628
Beethoven	The complete string quartets vol, 2	753	763078	35316
Beethoven	The complete string quartets	755	763078	38913
Beethoven	The complete string quartets vol, 3	758	751996	38914
Bande original du film	Mikf's Murder	763	756399	35936
Barry Wedgle	Take	766	757321	36693
Les Swan Silvertones	My rock	768	590635	36637
Mike Westbrook	A little Westbrook music	781	757474	36698
Week End (with Keith Tippett)	Live at Ronnie Scotts	806	763606	36694
Donald Byrd	September Afternoon	810	753975	37334
Mozart	Les concertos pour cor	815	762635	70191
Paul Desmond	Bossa antigua	821	757481	36201
Robert Schumann	Scènes de la forêt op.82	823	762631	35728
Delalande	De profundis regina coeli	824	762629	35454
Mozart	La flûte enchantée	831	761942	35910
Haydn	Symphonies n°91 & 92 (Colin Davis)	844	578907	35517
Mozart	Piano quartets	876	762493	35611
Bizet	Jeux d'enfants	881	762042	35347
Chopin	14 valse	884	742243	35425
Jacques Lenot	Pour mémoire II	895	684172	38116
Pascal Dusapin	Trio a cordes quatuor a cordes	896	684174	38117
anthologie	Airs d'opera slaves (teresa Zylis-Gara)	906	762036	35820
François Couperin	Leçons de tenebres	907	741502	35437
Bande originale de film	La petite bande	909	761947	35968
Léo Ferré	Il est six heures ici...	912	748246	38161

Cecil Taylor	Garden	928	751397	36643
Pierre Charial	Swing valse machine	998	751431	37140
Pierre Charial	Swing valse machine	998	751431	37866
Monteverdi	Il combattimento di Tancredi e Clorinda (Corboz)	999	756697	35603
Purcell	Dido & Aeneas (Leppard)	1000	756780	38529
Richard Strauss	Vier letzte lieder (Jessye Norman)	1015	567886	35752
Brahms	16 vales, 2 rapsodies, 6 klavierstücke	1017	756908	35357
Richard Strauss	Vier letzte lieder (Jessye Norman)	1018	567886	35571
Dire Straits	Love over gold	1021	XXXXXXXXXX	36751
D, Cimarosa	Sonates pour pianoforte	1028	757556	35433
Albert Ayler	Mothers and children	1034	750280	36060
Richie Cole	Back to pop...	1047	752275	36160
Jean Guidoni	Je marche dans les villes...	1049	748502	38180
Michel Jonasz	Tristesse	1052	615156	38201
Paul Simon	Hearts and bones	1057	761550	38285
Laurie Anderson	Mister Heartbreak	1059	XXXXXXXXXX	37034
Johnny Copeland	Make my home where I hang my hat	1060	752290	36172
Guy Lafitte/Wild Bill davis	Three men on a beat	1061	752291	36453
Michel Berger	La Groupie du pianiste, Celui qui chante...	1062	746979	38060
Stan Getz	Jazz samba	1068	646338	36324
Blossom dearie	Once upon a summer time	1071	73633	36198
Schubert	An die Musik, et 12 autres lieder	1077	756932	35722
Hildegard Von Bingen	Ordo virtutum	1078	756933	35525
Rachmaninov	concertos pour piano n°1 & 4 (Z. Kocsis)	1083	756911	35666
Schumann	Carnaval op.9 Carnaval de Vienne op.26 (Brigitte Engerer)	1086	756919	35729
Teresa Berganza	Villa Lobos, Braga, Guastavino	1088	756907	35821
Galuppi	Musiche Veneziane, concerti e sinfonie	1093	614294	38466
Earth Wind & Fire	The best of	1096	764159	36781
Count Basie	Kansas city suite	1101	753207	36073
Charlie Parker	One night in Washington	1102	753208	36519
Sidney Bechet	Jazz classics	1103	753209	36082
Louis Armstrong	V S O P vol, 1	1106	753434	36049
Sidney Bechet	Blues in Paris	1121	753462	36085
Max Roach - Clifford Brown	2 Giants	1123	753490	36573
James Brown	The best of	1125	751151	36906
Thelonious Monk	Little rootie tootie	1126	753501	36497

Sonny Rollins	Taking care of business	1128	753503	36586
Muddy Waters	Chicago golden years	1132	590706	36685
Roy Eldridge	Une petite laitue	1135	753522	36226
Corneille	Horace	1141	XXXXXXXXXX	38018
Molière	Vie du théâtre (Le Malade Imaginaire)	1143	XXXXXXXXXX	38023
Victor Hugo	Vie du théâtre (Ruy Blas)	1146	XXXXXXXXXX	38022
Beaumarchais	Le Mmariage de Figaro	1149	XXXXXXXXXX	38015
Racine	Vie du théâtre (Phèdre)	1152	XXXXXXXXXX	38011
Molière	Vie du théâtre (Les Fourberies de Scapin)	1155	XXXXXXXXXX	38017
Molière	Vie du théâtre (Le Médecin malgré lui)	1157	XXXXXXXXXX	38016
Corneille	Vie du théâtre (Cinna)	1159	XXXXXXXXXX	35979
Corneille	Vie du théâtre (Le Cid)	1161	XXXXXXXXXX	35980
Racine	Vie du théâtre (Andromaque)	1163	XXXXXXXXXX	35978
Molière	Vie du théâtre (Le misanthrope)	1165	XXXXXXXXXX	38019
Aragon	Extraits de : Les yeux d'Elsa, Le crève-cœur...	1167	XXXXXXXXXX	35986
Racine	Les Plaideurs	1171	XXXXXXXXXX	35981
Molière	Les précieuses ridicules	1172	XXXXXXXXXX	35982
Labiche	Le voyage de M. Perrichon	1174	XXXXXXXXXX	35983
Frédéric Mistral	Extraits de Mireille, Les Iles d'or, Le Poème du Rhône...	1176	XXXXXXXXXX	35990
Jean Jacques Rousseau	Les confessios	1177	XXXXXXXXXX	35988
Shakespeare	La vie de Shakespeare	1179	XXXXXXXXXX	35985
Anatole France	Le crime se Sylvestre Bonnard...	1180	XXXXXXXXXX	38005
Molière	Vie du théâtre (Le Bourgeois Gentilhomme)	1181	XXXXXXXXXX	38020
Molière	Vie du théâtre (Le tartuffe)	1184	XXXXXXXXXX	38014
Arethas Franklin	Arethas greatest hits	1207	750124	36795
Ray Charles	vol.1	1210	750115	36147
Ray Charles	vol.2	1211	750116	36148
Ray Charles	vol,3	1212	753541	36149
Charles de Gaulle	Mémoires de guerre	1265	XXXXXXXXXX	35974
Alfred de Vigny	Poèmes antiques et modernes	1271	XXXXXXXXXX	35973
Corneille	Nicomède	1274	XXXXXXXXXX	38013
The Platters	Leurs 12 plus grands succès	1314	758746	36550
The Platters	Only you	1315	758747	36551
Maurice Chevalier	Eternellement vôtre	1317	748022	38090
Marcel Amont	Grands succès vol.1	1319	746019	38028
Léo Ferré	Je te donne	1326	617327	38163

Status Quo, Black Sabbath...	Whatever	1331	775277	37001
Brassens	Chanssons de 1952 à 1956	1334	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Brassens	Chanssons de 1961 à 1966	1337	746982	304774
Brassens	Chanssons de 1966 à 1976	1340	746997	XXXXXXXXXX
Dizzy Gillespie	Vol, 1/2	1351	759032	36314
Maynard Ferguson	Conducts the birdland dreamband vol, 1 & 2	1356	759041	36282
Coleman, Johnny Hodges, Barney Bigard...	Saxophone giants	1360	755062	36023
Lionel Hampton	Historical recording sessions 1937-1939	1363	759091	36353
Lionel Hampton	Historical recording sessions 1939-1941	1366	759094	36352
Louis Armstrong	That's my home	1369	759097	36041
Benny Goodman	After you've gone	1372	759100	36338
Fats Waller Memorial	Fats Waller Memorial n°1	1375	759139	36680
Marvin Gaye	Superstar series	1385	757608	36817
Earl Hines	The indispensable	1410	755178	36376
Alain Kremski	Musiques rituelles pour cloches et gongs	1443	745197	37429
anthologie	Musiques du Mexique traditionnel : marimbas	1444	xxxxx	38416
Ney de Castro	Percussions brésiliennes	1451	xxxxx	35198
Bruitage	Oiseaux des champs et des jardins, des bois et dees étangs	1458	xxxxx	35190
Bruitage	Le grand concert de la forêt	1459	xxxxx	35191
Lionel Hampton	Hamp in Haarlem (1979)	1473	759275	36351
Xavier Cobo	Xavier Cobo Quartet	1479	760096	36157
Les Doubles Six	"Tickle-toe	1483	760100	36218
Bechara El-Khoury	Suite symphonie op, 29	1486	763640	35473
Robert Schumann	Symphonie n°2 Manfred ouverture	1487	768100	35733
Mozart	Requiem (Corboz)	1488	768102	35634
Brahms	4 ballades op,10 op, 118	1491	763252	35360
César Franck	Prélude chorale & fugue	1492	768097	35482
Beethoven	Symphonies n°5 et n°8 (Sawallisch)	1493	765645	35327
Jacques Brel	Intégrale des chansons de 1954 à 1962	1495	747127	37460
Bach	Englische suiten (Leonhardt)	1503	763258	35249
Brahms	4 ballades op,10 op, 118	1514	763252	35359
Honegger	Symphonie n°3 et n°5 (Dutoit)	1515	568421	35531
Berlioz	Symphonie fantastique (Conlon)	1521	763249	35339
Vivaldi	Concerti per mandolini (Scimone)	1522	567790	35780
Vivaldi	Concerti per oboe, arechi e cembalo (Scimone)	1523	567791	35782
Vivaldi	Concerto per quattro violini, concerti & sinfonie (Scimone)	1524	763248	35778

Mozart	Symphonie n°40 & 41 "Jupiter"	1525	763247	35620
"Fauré, Caplet, Poulenc [et al,]	Musique sacrée française pour soli	1531	759233	38434
Gesualdo	Repons du vendredi saint	1532	766542	35494
César Franck	Prélude chorale & fugue	1534	768097	35483
Benny Goodman	Swing a la king !	1537	759100	36337
Elvis Presley	Elvis Forever	1546	566842	36963
Nicolas Vassal	Propheties	1551	751585	38299
Dizzy Gillespie	Vol, 1/2	1557	759032	36311
Dick Rivers	La nationale	1560	764160	38278
Duke Ellington	All star road band	1562	683660	36227
Bach	Französischen suiten (Leonhardt)	1565	763805	35250
J,S Bach	Suites Françaises	1566	736805	35251
J,S Bach	Chorale pour orgue	1570	465646	35259
Beethoven	Symphonie n°5 et 8	1571	765645	35326
Sonny Rollins	The alternative rollins	1572	754405	36584
Chopin	Polonaises (Rubinstein)	1574	742473	35419
Lee Konitz & Martial Solal	Duo	1608	755949	36435
Léo Ferré	Premier Ferré	1610	578036	38160
Michael Levinas	Appels	1625	766452	37317
Mikis Theodorakis	Le Chant du monde	1640	xxxxxx	35186
Nerone Boito	Opera in four acts	1659	570158	322010
Valeria Munarriz	Tango	1678	742201	38413
Chopin	Prélmudes (Ranki)	1689	742476	35422
Joseph Haydn	Harmoniemesse	1690	575405	35519
Claude Le Jeune, Titelouze	Missa ad placitum, Quatre versets sur "veni creator" (Deller)	1693	747776	35549
Marcel Pagnol	Extraits de : Topaze/Marius/Fanny...	1704	XXXXXXXXXX	38004
Henri Bergson	Dynamisme de la vie intérieure	1705	XXXXXXXXXX	38006
Baudelaire	Les fleurs du mal	1706	XXXXXXXXXX	35975
Jean-Paul Sartre	La nausée	1707	XXXXXXXXXX	35972
Luigi Pirandello	Chacun sa vérité	1707	XXXXXXXXXX	35976
Racine	Esther	1708	XXXXXXXXXX	38012
Jean Giraudoux	Provinciales	1710	XXXXXXXXXX	35971
Albert Camus	Noces	1711	XXXXXXXXXX	1711
Jean Cocteau	Plain-chant	1712	XXXXXXXXXX	35969
Léon Tolstoï	Notre perceuteur	1713	XXXXXXXXXX	35999
Franz Kafka	Je ne t ai jamais parlé à cœur ouvert	1714	XXXXXXXXXX	38001

Alfred de Musset	Vie du théâtre (Lorenzaccio)	1715	XXXXXXXXXX	38021
Roger Martin du Gard	Les Thibault	1718	XXXXXXXXXX	38002
Romain Rolland	Le fleuve...	1719	XXXXXXXXXX	38003
Saint John Perse	Eloges	1720	XXXXXXXXXX	35977
Django Reinhardt	The versatile giant	1761	760652	36566
Muddy Waters	The real folk blues	1765	590609	36682
Villa Lobos	bachianas brasileiras, choros, ciranda des sept notes	1766	764738	35775
Mozart	Requiem (Harnoncourt)	1768	764702	35635
Tchaikovski	Casse-Noisette	1769	745180	35767
Djavan Luz	Pétala	1795	806644	38139
Dave Brubeck's	Greatest hits	1797	664516	36137
Miles Davis	Miles Smiles	1798	600951	36187
Stan Getz	The chick corea	1815	760887	36309
Wes Montgomery	Movin' Along	1829	655166	36498
Liszt	Harmonie poétiques & religieuses	1836	746668	35566
Bruckner	Symphonie n°6 (Sawallisch)	1840	764748	35400
Berlioz	Harold en Italie (Colin Davis)	1841	764753	35338
Mahler	Symphonie 5 & 7	1843	765736	38918
Liszt	Les 2 conertos pour piano et orchestre (Berman - Giulini)	1864	746648	35562
Beethoven	Symphonie n°6	1868	771843	35328
Haydn	6 string quartets	1882	773292	35511
Berlioz	Te deum (Abbado)	1885	574853	35343
Paganini	24 capricci (Mintz)	1886	576820	35639
anthologie	A Vienne au temps des Strauss (Karajan)	1917	773468	35753
Liszt	Les Rhapsodies Hongroises	1923	746528	35568
Haendel	Water music (Leppard)	1929	773495	35501
Liszt	Années de pèlerinage	1943	746659	38916
Brahms	Ballades op.10, Rhapsodies op.79 (Glenn Gould)	1949	770678	35356
Bartok	Concertos pour violon et orchestre	1973	740350	35296
Berg Schoenberg Webern	Lulu suite, theme & variations, Im Sommerwind (Ormandy)	1977	766838	35334
Beethoven	9 Symphonien Karajan	1982	768090	326989
Mozart	Concerto pour clarinette, pour basson (St-Martin-in-the-Fields)	1993	766824	35617
Haydn	Symphonies n°94 "surprise" et n°96 "miracle" (St-Martin-in-the-Fie)	1997	768092	35515
Bartok/Debussy/Mozart	Martha Argerich & Bishop Kovacevich	1998	762607	35292
Mozart	Sonates n°11 "alla turca" & n°13	2000	770624	35561
Arnold Schönberg	Pelleas und melisande op.5	2004	771446	35708

Rachmaninoff	Les 4 Concertos pour piano	2008	771447	2008
Arthur Honegger	Symphonie Liturgique	2011	771448	35528
Franz Liszt	Années de pèlerinage	2025	746659	35551
Schumann	Symphonie n°2	2033	770671	35734
Schumann	Symphonie n°2	2033	770671	35734
Liszt	Après une lecture du Dante	2042	746656	35552
Franz Liszt	Sonate pour piano	2054	659464	35557
Beethoven	Concerto en ré majeur	2071	740243	35321
Madrigaux de Giulio Caccini et Jacob Peri	La camerata fiorentina	2168	741736	38447
Maurice Ravel	Orchestral music	2196	758762	38911
Willie Kelly, Joe Colman...	Boogie woogie	2242	753928	36024
Art Tatum	Willow weep for me	2245	753909	36641
Debussy	Les 3 sonates	2252	759158	35446
Mendelssohn...	Quintettes a cordes	2253	759159	35583
Tom Jobim	A arte de Tom Jobim	2254	659753	36405
Maurice Ravel	The complete solo piano works played by	2259	XXXXXXXXXX	35678
Bob Florence	Big Band	2275	753976	36294
Shorty Rogers Bud Shank	Yesterday, today and forever	2281	753971	36578
Woody Herman	Woody's Winners	2286	753979	36366
Louis Armstrong	Satch Plays Fats	2287	753980	36050
Charles Mingus	Mingus dynasty	2288	754261	36485
Billie Holiday	Lady in satin	2289	754262	36381
Fats Waller	The indispensable 3/4 (1935-1936)	2302	754321	36675
Brian Ferneyhough	Rencontre Pierre-Yves Artaud (flûte)	2308	756792	37123
Ange	Tome VI	2309	590872	37036
Maurizio Giammarco Quartet	Vivere a Roma	2311	748530	36347
Eddie Taylor	Stormy Monday	2333	590784	37440
Claude Debussy	La mer, nocturnes	2335	759165	35447
Gabriel Fauré	L'horizon chimérique, cinq mélodies,,,	2344	759187	35480
David Bowie	The motion picture	2350	755638	37071
Ornette Coleman	Friends and neighbors	2355	754417	36164
J,J, Johnson	Swing spring	2356	754419	36406
Lionel Hampton	Leapin with Lionel	2368	754597	36348
Quatuor Gabriel Pierné	Trois conversations	2381	755169	38118
Earl Hines	The indispensable	2388	755178	5990
John Coltrane	Coltranology vol, 1	2391	726219	36168

Al Stewart	Russians & Americans	2399	762534	36036
Pat Benatar	Promises in the dark	2404	755050	37056
Xavier Cobo	Senor Vargas	2406	xxxxx	36156
Philippe Laccarrière	Direction sud-ouest	2407	xxxxx	36437
Dire Straits	Love over gold	2415	567115	36753
Philippe Delettrez	The 13th moon	2416	747597	38132
Dire Straits	Making movies	2417	572658	297898
Les Doubles Six	Rencontre	2418	760119	36219
Bob Marley & The Wailers	Natty dread	2423	592549	38476
Serge Gainsbourg	Aux armes et caetera	2424	575923	38171
Olivier Hutman	Six songs	2431	761736	36386
Horn Stuff & Cathy Valdes	Black lips	2434	761811	36635
Skuas	Traversée	2438	761830	37141
Roxy Music	Avalon	2449	710154	36973
Steckar Tubapack	Turbanisation	2451	761765	37134
Franz Schubert	"Lieder Dietrich Fischer-Dieskau,,,	2471	756904	35724
Mozart	Symphonie concertante, concerto pour hautbois (St-Martin-in-the-	2472	568792	35626
Mozart	Messe du couronnement ; Messe des moineaux	2473	769765	35633
Keith Jarrett	Standars, vol, 1	2479	761836	36400
Benjamin Britten	Sérénade pour ténor, cor & cordes	2484	769425	35389
Liszt Schumann	Sonate en si mineur : somante en sol mineur (Martha Argerich)	2485	659464	35558
Mozart	Airs de concert	2486	769430	37117
Schubert Mendelssohn	Symphonie n°8 Inachevée ; Symphonie n°4 Italienne	2488	769434	35716
Amadeus Quartet	Beethoven quartet op.59 n°3 Mozart quartet op.76 n°2 "Quintes"	2489	769470	35313
Richard Strauss	Ainsi parlait Zarathoustra (Lorin Maazel)	2490	769471	35760
Handel	Dettingen te deum	2491	769469	35504
anthologie	Chant grégorien	2494	769472	38453
Stan Getz & Joao Gilberto	Getz / Gilberto	2495	644554	36310
Charlérie Couture	Charlérie Couture	2496	648316	38091
The Bill Broonzy	Last session vol, 3	2501	590607	36128
The Allman	Brothers band at fillmore east	2504	753916	37026
Armande Altaï	Informule	2512	753922	37031
Benjamin Britten	Peter Grimes	2514	761198	35838
Liszt	12 études d'exécution transcendante	2517	746651	35556
Chick Corea	Trio music	2521	611274	36174
Johannes Brahms	Les concertos pour piano	2529	763276	35373

Haydn	La création	2533	763279	35522
Haydn	La création	2536	763279	35521
Johannes Brahms	Les concertos pour piano	2537	763276	35374
James Brown	At the apollo vol, 2	2539	757233	36905
The Style Council	Introducing	2544	762082	37204
Trésor de la poésie lyrique française	Le moyen âge	2554	XXXXXXXXXX	35995
Trésor de la poésie lyrique française	La renaissance	2555	XXXXXXXXXX	35994
Trésor de la poésie lyrique française	Le dix-septième siècle	2556	XXXXXXXXXX	35993
Trésor de la poésie lyrique française	Dix-huitième siècle et pré-romantiques	2557	XXXXXXXXXX	35992
Trésor de la poésie lyrique française	Les grands romantiques	2558	XXXXXXXXXX	39448
Trésor de la poésie lyrique française	Romantisme et parnasse	2559	XXXXXXXXXX	35991
Trésor de la poésie lyrique française	Poésie de notre temps 1	2560	XXXXXXXXXX	38010
Trésor de la poésie lyrique française	Poètes d'hier	2561	XXXXXXXXXX	38009
Chopin	Les mazurkas (Rubinstein) vol.1	2568	741630	35415
Chopin	Les mazurkas (Rubinstein) vol.3	2569	741894	35416
Maurice Ravel	Concerto sol majeur, Concerto pour main gauche	2571	769427	35681
Toscanini	La grande musique française au tournant du siècle	2606	763602	38129
Henri Dutilleux	Timbres, espace, mouvement metaboles	2615	763550	35462
Bach	Matthäus Passion (Corboz)	2621	763553	35286
Barbara	Chante Brassens et Brel	2624	590203	38052
The Alan Parsons Project	Eye in the sky	2627	572611	37017
Robert de Visée	Musik am Hofe des Sonnenkönigs	2628	750700	35777
Joan Baez	On the banks of the ohio	2639	754272	38045
Chopin	Geza Anda joue Chopin (les valse)	2640	741901	35424
Ravel, Dukas	Bolero ; L'apprenti sorcier	2642	765846	35683
Toute la danse des années 40 a nos jours	Boogie woogie, Cow-cow boogie...	2643	775310	37340
Elton John	Greatest hits	2648	756359	36872
Acker Bilk	Stranger on the shore	2649	775312	37336
Kevin Coyne	Beautiful extremes et cetera	2654	760663	37114
Orchestralmanoeuvres in The Dark	Dazzle ships	2656	568097	36953
Status Quo	1972-1980	2661	762072	37197
Primo Corchia	Les plus célèbres tangos et paso dobles	2669	775311	37324
Albert collins	Frostbite	2670	590611	37110
Paul Anka	The Essential...	2674	754424	38030
Martin Circus	Marylène	2676	751016	38227
Caravan	Back to front	2677	757716	37098

Acker Bilk	Aria	2679	775320	36992
Caravan	The album	2680	759185	37097
Statu Quo	The best of	2681	762068	37196
Acker Bilk	Invitation	2683	775313	36991
Nougaro	Ami chemin	2688	751532	38248
Beethoven	Ouvertures	2690	763573	35329
Claude Debussy	L œuvre de piano	2693	761945	38909
Prévert	En sortant de l'école	2702	XXXXXXXXXX	38008
Beethoven	Symphonie n°4	2705	xxxxxx	35324
Bruitages	Bruits	2708	588014	35098
Bruitages	Bruits de la nature	2709	590848	35097
Bruitages	Bruits de la marine	2711	590847	35094
Bruitages	Bruits de trains	2713	590845	35092
Bruitages	Bruits d'industrie & Bruits familiers	2715	587730	35090
Bruitages	Bruits d'horreur et d'épouvante	2716	586392	35089
Bruitage	Bruits d'avions	2717	590846	35218
Bruitages	Bruits militaires	2718	588413	35088
Bruitages	Bruits d'automobiles	2719	590849	35087
Bruitages	Bruits de foules	2720	590844	35099
Lucia Popp	Kinder und Wiegenlieder	2722	xxxxxx	35050
Status Quo	Mean Girl	2727	762071	37194
Snail	Flow	2740	761878	37180
Shyllo	Stones and sand	2741	761537	37169
Shooting star	Ill Wishes	2742	761536	37168
Gillan	Future Shock	2743	760714	36822
The Shadows	Life in the jungle	2744	673827	37164
Gilles Servat	Je ne hurlerai pas avec les loups	2746	752754	38290
Santers	Shot down in flames	2747	761539	37160
Santers	Racing time	2748	757328	37159
Sanderson Richard	Surprise	2749	753194	38280
Saga	Silent Knight	2752	761545	37155
Saga	Heads or tails	2753	761540	37156
Phil Seymour	Love receiver	2755	757287	37163
Shakatak	Night birds	2756	738816	36937
Sylvester	All i need	2757	761879	37211
Silver Condor	Trouble at home	2758	761551	37170

David Werner	Can't imagine	2761	766288	36980
Yazoo	The other side of love ode to boy	2762	766442	37266
Timmy Thomas	Why can't we live together	2771	767509	36648
T-Connection	Everything is cool	2772	767444	37219
Richard Strange	The phenomenal rise of Richard Strange	2781	761921	37200
The Temptations	Reunion	2782	634825	37222
Suzi Quatro	Rock hard	2783	766281	36967
Tozzi	Notte rosa	2785	753620	38309
Translator	No time like now	2786	766273	37231
Sky	The grace	2788	761926	37176
The The	Soul minin	2789	766201	37224
Spliff	Herzlichen Glückwunsch !	2793	761882	37188
Shakin' Street	Shakin' street	2794	761547	37165
Starfighter	In-flight movie	2795	761883	37192
Jim Steinman	Bad for good	2796	779217	35965
Jean Sommer	Premières chansons 1968-1969	2799	753511	38282
Snail	Snail	2800	761960	37181
Jr. Tucker	Jr. Tucker	2801	765969	37237
Gino Vannelli	Nightwalker	2803	765877	37245
Bad news travels fast	Ordinary man	2804	755085	37045
Gilles Servat	En public	2807	752742	38288
Michael Stanley band	Heartland	2808	762076	36922
Spider	Rock'n'roll gypsies	2810	762074	37187
Slade	The amazing kamikaze syndrome	2811	761958	37177
Sniff'n' the tears	Love action	2812	762533	38472
Steve Smith	Vital Information	2813	761955	37178
Rachel Sweet	And then he kissed me	2814	762535	38281
Suzy Quatro	Main attraction	2815	765967	36966
Styx	Kilroy was here	2816	762531	37207
Steve Hillage	For to next	2819	757336	36840
Steve Hillage	And not or	2820	760677	36841
Caravelli	Noëls	2821	777478	37337
Ennio Morricone	OST Il était une fois dans l'Ouest	2822	775393	35962
Irène Cara	Anyone can see	2826	747125	38078
Caron	Migraine	2827	747406	38082
Maria Carta	Sonos de memoria	2828	XXXXXXXXXX	38079

Roberto Carlos	Meu querido, meu velho, meu amigo	2829	XXXXXXXXXX	38080
Roberto Carlos	A guerra dos meninos	2830	XXXXXXXXXX	38081
Stocks	Enregistré en public	2832	762080	37198
Stocks	Eclats de Rock	2833	762079	37199
Steap Ahead	Eyes	2834	XXXXXXXXXX	36632
Roy Sundholm	East to west	2836	762620	37209
The Stylistics	Hurry up this way again	2837	762426	37206
Survivor	Caught in the game	2838	762536	37210
Gilbert O'Sullivan	Life & rhymes	2839	764224	38253
Quartz	Histoire éphémère	2840	752339	38262
Rose Tattoo	Starred for life	2841	763079	36974
Rose Tattoo	Rose Tattoo	2842	763080	36975
Rebel	Stargazer	2843	764158	36988
Alexandre Révérend	Alexandre Révérend	2844	752793	38272
Alexandre Révérend	6 titres	2845	752794	38273
Bande originale de film	Coup de torchon (Sarde)	2851	775351	35967
Bande originale de film	La guerre du feu (Sarde)	2852	775350	35949
Yarbrough & Peoples	Be a winner	2853	767249	37265
Nigel Olsson	Changing tides	2855	764222	38251
Eve Moon	Eve Moon	2859	759092	38233
Jean-Baptiste Quenin	Aimer avant de l'être	2866	753103	38263
André Peyron	La grande ourse	2867	752351	38257
Ph.D.	Ph.D.	2868	764225	38258
Plasmatics	Metal priests	2869	764267	39695
Claude Puterflam	Claude Puterflam	2874	752352	38261
Alexandre Révérend	Chanson d'une grande banane alitée	2875	753191	38271
Maurice Reverdy	Energie bleue	2876	753189	38274
Maurice Reverdy	Lucidealiste	2877	753190	38275
T.Rex	Best of	2878	767247	36986
Utopia	Libertine	2879	767245	37241
Fiddle and banjo blue grass	Succès de la country music	2895	XXXXXXXXXX	38399
Georges Moustaki	Les amis de Georges	2905	752106	38235
Georges Moustaki	Le Méthèque	2906	766382	38237
Laurie Anderson	And the sighs	2907	755046	38206
Faith	H.2.0	2912	760715	36796
Marc Ogeret	Vivre	2916	752101	38250

Jules and the Polar Bears	Fanetiks	2919	760670	36982
20/20	20/20	2920	766366	36981
The Rockers	Wild love	2921	763083	36978
Nicole Rieu	Zut	2922	763085	38277
Paul Mauriat	Pour le plaisir	2924	777161	37329
Moraz Bruford	Music for piano and drums	2925	762054	37149
Martha and the Muffins	Mystery walk	2926	759052	39917
Guy Marchand	Delirium	2927	750172	38223
Memoriance	L'écume des jours	2928	751145	38300
Jeanne Manson	Amitié et amour	2929	750170	38222
Mannick	Les mots difficiles à dire...	2930	750273	38219
Paul Rodgers	Cut loose	2931	763082	38279
Rox	Ddddddance	2933	763077	36972
Rufus La chanson	Musique de Jean-Marie Senia	2934	753627	38308
Ted Nugent	Scream Dream	2936	762684	36936
Martin Circus	Tous des robots	2940	751006	38228
Pierre Meige	Toute la nuit	2941	751011	38229
Minor Detail	Canvas of life	2942	762602	36924
Bande original du film	Les Misérables	2943	778002	35943
Roland Magdene	Je suis puni	2946	776941	37452
Willie Nile	Golden down	2948	762685	38245
The Reddings	Back to basics	2949	764128	36987
Pierre Rapsat	Donner tout son cœur	2950	753307	38267
Sharon Redd	You got my love	2952	763086	38268
Righeira	tanzen mit Righeira	2955	763084	36985
Guy Mardel	Papa	2956	750267	38224
Hank Marvin	Au alone with friends	2957	762077	38701
Accept	I'm a rebel	2963	753784	37003
Accept	Best of	2964	753795	37005
Pierre Rapsat	Ligne claire	2965	753196	38265
Bande original du film	Xanadu	2967	778073	35959
Bande original du film	La femme d'à côté	2968	777999	35958
Pierre Rapsat	Un coup de rouge un coup de bleues	2971	753306	38266
Bande original du film	Flashdance	2973	778053	35956
Mort Shuman	Ma ville	2975	750107	38286
Denis	Head pile	2976	749726	38133

The Only Ones	Baby's got a gun	2977	762686	36946
Oxo	Oxo	2982	762691	36954
America	Alibi	2984	753926	37028
Alvin Lee Band	Free fall	2985	673023	36893
Isabelle Aubret	Liberté	2988	745035	38035
Hugues Aufray	Va t'en petite sorcière	2989	746022	38037
Aram	Paroles & musique	2993	746023	38033
Any Trouble	Where are all the nice girls ?	2994	754590	37037
Antoine	Quel beau voyage !	2996	746026	38032
Alain Aurenche	L'enfant mutant	3003	746056	38039
Pascal Bacoux	Aujourd'hui	3004	746558	38043
François Bernheim	Je m'sens mieux	3007	747368	38062
The Blasters	Marie Marie	3010	582852	37062
Guy Bonnet	Chante e provençal	3012	747277	38064
Rick Bowles	Free for the evening	3013	756178	38065
Herman Brood	Saturdaynight	3014	755963	37079
BB Brune	City watch	3016	747409	38076
Belgazou	Nouvelle femme	3017	XXXXXXXXXX	38057
Michael Bolton	Fools game	3020	756177	37067
Hot Night The Bad Boys	Young Boy	3021	755081	37044
Australian Crawl	The Bboys light up	3022	754610	38474
Antoine Arjac	Caractères présents	3023	746057	38034
Paul Anka	Walk a fine line	3024	755106	38031
Amir	Archets	3025	777971	323962
America	From the ground	3026	753892	37029
Anacrusa	Fuensa	3028	746017	37437
Mary Burns	The Opera aint over	3030	757200	37084
Blue way	Remember "your first love"	3031	760649	36107
Alcool	Rhythm'n'blues	3033	753883	37018
Herman Brood	Gonutz	3034	755958	37080
Claudio Baglioni	Un peu de toi	3036	746570	38049
Philip Bailey	Continuation	3037	755080	38063
Tina Turner, Billy Mackenzie...	Ball of confusion	3038	775144	37078
Ashford & Simpson	A musical affair	3039	755103	37038
Andrew Powell & The Philharmonia Orchestra	Play the best of	3040	755394	37015
Al Green	At his best	3041	760441	37019

Al Green	The lord will make a way	3042	760442	37020
Bagatelle	Second violin	3043	755232	37046
The Fleshtones	Hexbreaker!	3044	631856	36802
Foreigner		4	3045	758583
John Foxx	The Garden	3046	760445	37423
Gamma	What's gone is gone	3048	757542	36812
Gamma	Mean streak	3049	757541	36813
Pierre Eliane	On change de peau	3053	748120	38148
The enid	Touch me	3055	760449	36787
Patrick Dietsch	Encore	3057	761342	38138
Michel Esquelin	Michel Esquelin	3058	748119	38150
José Feliciano	Escenas de amor	3059	748349	38155
Jean Falissard	Ultimatum	3060	748253	38154
Jean Falissard	Traction avant	3061	748252	38153
Jean Pierre Ferland	Jean Pierre Ferland	3064	748250	38156
Claude Bolling & Hubert Laws	California suite	3067	763608	37449
Claude Bolling	Suite for Chamber Orchestra and jazz piano trio	3068	xxxxxx	36112
Neel Govern	Hauteville	3072	748402	38175
Sha Na Na	Is here to stay	3076	761535	37167
Marvin Gaye	I heard it through the grapevine (maxi 45t)	3077	760443	36816
Georges Delerue	OST L'été meurtrier	3097	775355	35963
Georges Delerue	OST L'été meurtrier	3098	775355	35964
Jean Giraudoux	Hommage par Louis Jouvet	3103	xxxxxx	35996
Olivier Messiaen	Catalogue d'oiseaux	3106	727873	35588
Weber	Symphonien	3125	567709	35794
Beethoven	Eroica - Variationen	3126	770582	35302
Antoine Bruckner	Symphonie n°6	3127	764748	35399
Wagner Die Feen	The fairies, Les fées	3134	756601	38860
Paolo Conte	Dancing	3151	747899	37436
Cesar Camargo Mariano & Cia	Pedra verde	3153	782949	37138
Boris Santeff	Regarde ma ville	3165	753193	38292
Brenton Wood	Come Softly	3167	773508	37261
Bande originale de film	Staying alive	3168	775416	35939
Robert de Visée	Musik am hofe des sonnenkönigs	3170	750700	35776
Lauritz Melchior	Red Polydors and blue parlophones	3172	763393	36480
Monteverdi	Marianische vespermusik	3174	763365	35604

Mozart et Ravel	Les oiseaux	3176	763337	35808
Alexander Zemlinsky	L'anniversaire de l'infante	3177	747841	35917
Willaert, Gabrieli, Monteverdi,,,	Chormusik der venezianischen schule	3179	763330	38429
Rimsky-Korsakov	Suites	3180	574141	35692
Placido Domingo	Genios de la musica Espagnola	3184	763290	38355
Horn Stuff & Cathy Valdes	"Black lips"	3195	761811	36710
Nina Simone	My baby just cares for me	3212	782952	36615
Jacques Debrockart	un, deux, trois!	3214	747386	38131
Detressan	Y'aura toujours quelqu'un...	3217	747724	38136
The Dice	Broken rules	3219	761290	36747
Diesel	Watts in a tank	3220	761343	36748
Francesco De Gregori	La donna cannone	3221	747417	38479
Andre Demay	Generic	3222	761299	37444
Deutsch Amerikanische Freundschaft	Alles ist gut	3223	761301	36739
Michel Corringe	Aldebaran	3225	745938	38096
Dalecky	Abus dangereux	3227	759444	36727
Musique de film (Various artists)	OST Cruising	3228	775415	35938
Pablo Cruise	Out of our hands	3229	775055	36721
Nicole Croisille	Mes coups de cœur	3230	745567	38101
The Cramps	Songs the lord taught us	3233	759183	36711
Depeche Mode	Get the balance right and live tracks	3234	569325	36738
Pascal Danel	Les plus belles chansons de Pascal Danel	3235	747385	38102
Darras & Desumeur	Darras & Desumeur	3236	747397	38104
Yvan Dautin	Boulevard des Batignolles	3237	747975	38105
Dave	L'année de l'amour	3238	747978	38106
David Essex	Stage Struck	3239	760438	38130
Rick Derringer	Good dirty fun	3240	759265	38135
Jean yves luley	Amour, tiroir-caisse et tango	3241	749869	38216
Video Liszt	Ektakrom Killer	3242	771434	37247
The little roosters	The little roosters	3243	761725	36914
Level 42	Standing in the light	3247	761647	36899
Leroux	Flash	3248	760425	36897
Francis Lemarque	Francis Lemarque	3249	749870	37327
Paul Louka	Paul Louka	3250	748032	38205
Raymond Lefevre et son orchestre	Operamania	3251	777476	37325
Paul Carrack	Suburban Voodoo	3252	775051	37096

Jean Paul Dréau	Jean paul dréau	3255	749742	38146
Jean Paul Dréau	Mes dimanches!...	3256	749753	38145
Drama	Breaking away	3257	761346	36771
12°5	12°5	3258	765829	36770
Donovan	Neutronica	3259	761345	36764
Don Henley	I can't stand still	3260	760426	36763
Alice Dona	Vivre	3261	749727	38151
Dr Buzzard's original savannah band	goes to washington	3265	765828	36754
Desmond Dekker	Black and Dekker	3269	755244	38478
The crusaders	Images Musiques Harmonie du mouvement	3271	634991	36722
George Chakiris	George Chakiris	3273	747390	38083
Buck Dharma	Flat out	3274	761289	36745
Richard Dewitte	Coup d'éclat dans le cœur	3275	748020	38137
Deutsch Amerikanische Freundschaft	Gold und liebe	3276	761298	36740
Machucambos	La salsa des Machucambos	3279	777306	37326
Bande original du film	Cats	3281	778212	37447
Pia Colombo	Les blés	3283	745936	38092
Attol	Cosmic trips	3284	754552	37039
Claire	Sortilège ou vérité	3285	745924	38093
François Chentrier	Les Alizés d'Eliza	3288	745592	38088
Georges Chelon	Tous les deux...comme hier	3289	673609	38087
Georges Chelon	Orange et citron	3290	673610	38086
Charlie	It's inevitable	3295	757714	37100
Change	Miracles	3296	757683	37099
Imago	Derrière le mur	3300	751413	38192
Pierre Groscolas	Le programmeur	3303	748405	38176
Sammy Hagar	Danger zone	3304	757513	36829
Heaven	Where angels fear to tread	3305	760600	36833
Gus & The New Breed	On the verge	3306	760603	36808
Peter Godwin	Correspondence	3307	757536	38174
The Fools	Heavy Mental	3308	758643	36837
Gillan	Magic	3309	760711	36821
Hatz	T'as même pas voulu	3312	751183	38186
Richard Gilly	Richard Gilly	3315	748454	38173
Jean-Pierre Huser	Guillaume Tell	3317	751028	38191
Jona Lewie	Kitchen at parties	3318	750130	38208

Jame Ingram	It's your night	3320	757501	38193
Paul Ives	Only fools	3322	757498	38194
Daniel Gérard	Regard	3324	748457	38172
Gibson Brothers	Quartet Latin	3325	757443	37443
Daniel Guichard	Parlez moi d'amour	3327	748403	38178
Ippu-Do	Lunatic Menu	3328	760465	36850
Lonnie Jordan	The affair	3336	756618	36874
Marc Lolivet	Le moins drole	3337	776934	38198
Wilko Johnson	Ice on the motor way	3339	757493	38196
Karoline	Couche-toi sur mes rêves	3341	756700	36878
Kool the Gang	Greatest hits	3342	757540	36887
Pierre Jolivet	Voici	3347	751181	38197
Jungle	A ferraille	3348	757335	36877
Michel Kricorian	Voyage à l'an vert	3349	750128	38204
Kool & the gang	Let's go dancing	3350	757445	36888
René Joly	Saravah	3351	751411	38199
Jean Ferrat	La montagne	3353	751182	38157
Léo Ferré	Aragon	3356	748247	38162
Daniel Balavoine	Loin des yeux de l'occident	3357	570707	38050
Jacques Brel	Le plat pays	3358	747035	38069
Jacques Brel	Les vieux	3359	747128	38068
Jacques Brel	Au suivant	3360	747116	38070
Jacques Brel	Ces gens-là	3361	747119	38071
Jacques Brel	J'arrive	3362	747118	38074
Jacques Brel	Ne me quitte pas	3363	747268	74397
Jacques Brel	Brel en public à l'Olympia	3364	747120	38072
Jacques Brel	Les Marquises	3365	747271	38075
Daniel Guichard	La Tendresse Le disque d'or	3366	748404	38177
Pierre Bachelet	Emmanuelle	3367	746484	38041
Bande original du film	Fame	3368	569739	35932
Georges Moustaki	Le Methèque	3370	570882	38236
Serge Reggiani	Le petit garçon	3372	751179	38269
Gilbert Becaud	Mes mains	3374	746482	38055
Gilbert Becaud	Le train de la vie	3375	746445	38056
Les compagnons de la chanson	Les compagnons de la chanson	3376	747893	38099
Yves duteil	La statue d'ivoire	3377	748122	38147

Bande original du film	La route des Indes	3380	778001	35929
Bande original du film	The emerald forest	3381	574240	35945
Bande original du film	Le bon, la brute et le truand	3382	738814	35944
Julien Clerc	Best-of	3387	747984	38094
Sardou	Vivant 83	3388	751159	38291
Michel Jonasz	Uni vers l'uni	3389	573972	38200
Michel Berger	Beaurivage	3390	746008	38061
Yves Montand	Ses grands succès vol. 2	3391	746007	38241
Barbra Streisand	OST Yentl	3392	761791	35931
Starmania	Starmania	3393	755143	35951
Bande originale de film	Paroles et musique (Michel Legrand)	3396	735572	35948
Bande originale de film	Au nom de tous les miens	3397	777998	35947
Hugues Aufray	Hugues Aufray	3398	745032	38038
Bande originale de film	Il était une fois... la révolution (Morricone)	3401	735570	35946
Serge Gainsbourg	1958-1983	3404	575558	74396
Serge Lama	L'enfant au piano	3405	750102	38210
Francis Lalanne	Rentre chez toi	3407	750100	38209
Nana Mouskouri	Je chante avec toi liberté	3408	751152	38234
Bande originale de film	Le professionnel (Morricone)	3410	574723	335986
Jean Ferrat	1966 (Maria / heureux celui qui meurt d'aimer)	3412	748218	38159
Jean Ferrat	1979 (les instants volés / le chef de gare est amoureux)	3413	748219	38158
Francis Lai	OST Bilitis	3418	777078	35953
Mike Oldfield	La déchirure (bof)	3421	775285	35927
Johnny Halliday	Rock'n'roll attitude	3428	567066	38183
Pierre Bachelet	Pierre Bachelet	3429	746485	38042
Tchaikovski	n° 22 la Dame de pique	3436	759273	35843
Gaetano Donizetti	Lucia di lammermoor	3449	XXXXXXXXXX	38539
Devienne	Six sonatas for bassoon & fortepiano	3457	760061	35456
Haydn	Symphonies n°92 & 101	3458	760105	35514
Mozart, Schubert	Mass in C major "coronation" ; Mass in G major	3460	759572	35632
Joseph Haydn	Harmoniemesse	3463	575405	35520
Ravel	Sonatine, valse noble et sentimentale...	3466	567654	35680
Milhaud	Kammermusik für Bläser and Klavier	3475	768716	35596
Weber	Symphonien	3476	xxxxx	35793
Mike Westbrook	On duke's birthday	3482	804795	36696
Giorgio Gaslini	Schumann reflections	3491	804769	38702

Schubert	Sinfonie no.7 E-Dur	3526	xxxxx	35721
Vaughan Williams	Flos Campi, Suite for viola & orchestra	3530	xxxxx	35796
Monteverdi	Ghirlande sacre, ghirlande profane	3532	xxxxx	37128
Muzio Clementi	Sonatine op.36	3533	xxxxx	35435
Mozart	Sonatas for violin and piano	3535	xxxxx	35608
Arrigo Barnabé	Tubaroes voadores	3551	804883	37345
Nivaldo Ornelas & Marcos Resende	Some fantasia	3553	804881	37346
Stacy Rowles with Jimmy Rowles	Tell it like it is	3562	xxxxxx	36592
Otis Redding	Come to me	3605	634169	37591
Nino Ferrer	Les plus belles chansons de Nino Ferrer	3613	748331	38167
Matioszek	Matioszek	3614	759049	36918
Bande originale de film	Nijinsky	3615	xxxxx	35928
Donovan	Love is only feeling	3616	761347	38144
Charles Dumont	Les chansons d'amour	3617	749754	38673
Legs Diamond	Fire power	3618	761287	36746
Serrge Lama & Lorin Maazel	Maazel - Lama	3619	xxxxx	37362
Franck Pourcel	Palmes d'or	3620	789463	37322
Molière	Hommage à Molière	3702	XXXXXXXXXX	38025
Stendhal, Balzac, Flaubert	Aspects du roman	3703	XXXXXXXXXX	38024
Delalande	Symphonies pour les soupers du roy (JF Paillard)	3707	xxxxx	35452
Delalande	Symphonies pour les soupers du roy (JF Paillard)	3708	xxxxx	35451
Vivaldi	Concerti per oboe, arechi e cembalo (Scimone)	3714	567791	35781
Liszt	Sonate en si mineur, deux légendes (Duchable)	3717	574293	35560
Gyorgy Kurtag	Messages de feu demoiselle R,V,	3718	745648	35544
Boieldieu, Krumpholz	Deux concertos pour harpe et orchestre (Laskine / Paillard)	3722	xxxxx	35351
Chausson - d'Indy - Magnard	Marie-Catherine Girod - piano	3723	xxxxxx	35407
Chausson - d'Indy - Magnard	Marie-Catherine Girod - piano	3724	xxxxxx	35406
Lucio Dalla	Viaggi organizzati	3729	747393	37330
Dizzy Gillespie	Dee gee days	3741	783192	36313
Erroll Garner	Dreamstreet	3744	806288	36321
Erroll Garner	Closeup in swing	3745	806286	36322
Glenn Miller	The Glenn Miller Story	3748	806781	36481
Hervé Legrand	Brouillard sur la mer	3759	806243	36456
Olivier Messiaen	Catalogue d'oiseaux	3770	727873	35589
Jimi Hendrix	The Jimi Hendrix concerts	3776	582102	36838
Ange	Soyez fou vivez	3782	754429	37035

Boell/Roubach	Babanas	3783	806319	36110
Gil Scott Heron	The best of	3786	757292	37161
UFO	Mechanix	3793	771534	37240
Les baladins et Musiciens de Provence	Les saisons de Roy René	3796	XXXXXXXXXX	37347
Robert Schumann	Six intermezzi	3799	XXXXXXXXXX	35727
Ibert, Debussy, Satie...	Saxophones et percussions	3805	XXXXXXXXXX	36014
Richie Cole & Boots Randolph	Yakety madness!	3806	805237	36159
Michele Torr	Olympia 87	3815	751646	38296
Barracudas	Endeavour to persevere	3816	755230	37048
J.P. Fouquey	Tactics	3818	805227	36299
Milva	I grandi successi	3824	751003	38306
Narcisso Yepes	Jeux interdits, menuet, gavotte...	3825	xxxxx	35934
Jacques Loussier	Play Bach n°2	3826	574309	37439
Bande originale de film	Maria Chapdelaine	3828	775301	35935
Dominique Bertram	Chinese Paradise	3829	734618	37058
, Heaven 17	The luxury gap	3835	760888	36834
Southside Johnny & the Jukes	In the heat	3836	765833	37183
Slickaphonics	Modern Life	3837	805148	36617
Robert Quine / Fred Maher	Basic	3838	768472	36968
Level 42	True Colours	3839	761726	36898
Ralph MacDonald	Universal Rhythm	3840	758419	37417
Bee Gees	Spirits having flown	3841	590362	37055
The singers unlimited	A capella	3856	751964	38283
Bizet	L'arlésienne - suites n°1 & 2 + Carmen suite	3868	xxxxxx	35348
The early brothers	Reunion concert	3892	760632	36791
Devo	Q : are we not men ?	3895	751147	36741
XTC	Drums and wires	3899	567065	37262
Comateens	Pictures on a string	3907	760594	37115
Simple Minds	Sister feelings call	3909	757285	37171
Les alligators	ça décoiffe	3911	753888	37025
Attentat rock	Strike	3912	754616	37041
Les rois fainéants	Tome 2	3913	763066	36977
Culture Club	Kissing to be clever	3914	775288	36724
Peter Blegvad	Knights like this	3917	755951	37064
Ryuichi Sakamoto	OST Furyo	3918	599104	35941
Mike oldfield	OST La Déchirure	3922	775285	35940

Southside Johnny & the Jukes	Trash it up!	3927	765848	37184
Culture Club	Waking up with the house on fire	3929	759182	36723
Warrior	Fighting for the Earth	3932	772661	37254
Alexis Korner	Juvenile delinquant	3933	757338	36889
Genesis	Duke	3935	760637	36819
Peter Blegwald	The naked Shakespeare	3936	755952	37063
Offenbach	La vie parisienne	3957	xxxxx	35813
Francis Lopez	Aventure à Monte-Carlo	3958	xxxxx	35811
Yoska Nemeth et son orchestre tzigane	Nuit tzigane	4013	xxxxx	37356
Sammy Price	Special bbogie woogie	4028	806378	38708
Various Artists	Les rois de l'accordéon	4029	775296	37450
Gershwin	Rhapsody in blue	4032	761195	35491
Wagner	Tristan et isolde, Tannhäuser, Les maîtres chanteurs... (Karajan)	4033	577699	35789
Various Artists	Musiques d'un soir vol. 4	4035	775299	38682
Various Artists	Musiques d'un soir vol. 5	4036	775298	38683
Pascal Danel	Un homme fou d'amour...	4041	747384	37668
Musique de film (Various artists)	OST Coal Miner's Daughter	4043	775279	38930
Marie Paule Belle	Sur un volcan	4045	746507	38489
Sardou	Palais des Congrès 85	4046	751624	38498
Renaud	Mistral gagnant	4049	751543	38495
Jean Ferrat	Je ne suis qu'un cri	4050	571288	38494
Jean Jacques Goldman	Non homologué	4053	576724	38491
Jacques Douai	Autrefois, Aujourd'hui vol. 1	4055	748206	38488
Gilbert Montagné	Liberté	4056	752096	38487
Angelo Branduardi	Chansons d'amour	4057	745419	38486
Philippe Lavil	San Miguel	4062	749881	38481
Yves Simon	L'autre côté du monde	4063	753507	38480
Musique de film (Various artists)	OST Un amour infini...	4064	776875	38552
Charles Aznavour	Une première danse	4066	746157	38040
Michèle Torr	Double album	4067	753504	38542
Catherine Lara	Flamenrock espionne...	4069	749883	38544
Jean-Jacques Lafon	Le géant de papier	4070	748039	38543
Alice Dona	Simplement	4071	749724	38545
Alan Stivell	Harpes du nouvel age	4073	xxxxxx	38553
Cheetah	Rock'n'roll women	4075	759106	38551
Bande originale de film	Fantôme d'amour	4076	776965	323865

Palestrina / Victoria	Messe et motet "tu es Petrus" & "O quam gloriosum"	4093	xxxxx	xxxxx
Willie Nelson	City of New Orleans	4109	762855	38807
Berlioz	Symphonie fantastique (Dutoit)	4110	xxxxx	xxxxx
Paul Young	The secret association	4118	761648	38675
Haydn, Vieuxtemp	Violin concertos (Cho-Liang Lin)	4121	xxxxx	xxxxx
Simon & Garfunkel	Parsley, sage, Rosemary and thyme	4124	xxxxx	70351
Charlie Mingus	Ah Um	4126	xxxxx	xxxxx
Leonard Cohen	Songs from a room	4127	566457	78169
Jean-Michel Jarre	Zoolook	4128	615857	305446
Rachmaninov	Piano concerto n°3 (Jorge Bolet)	4135	xxxxx	xxxxx
Granados	Six pièces sur des chants populaires espagnols (Alicia de Larroch)	4142	xxxxx	38734
Tony Joe White	Dangerous	4206	773731	38649
Francis Cabrel	Quelqu'un de l'intérieur	4214	582671	38646
Schubert	Piano sonata op. posth. D959 (Serkin)	4221	xxxxx	38639
Jeff Beck	Wired	4222	569276	38638
Vieuxtemps	Violin concerto n°4 & 5	4226	xxxxx	38634
Richard Strauss	Sonata op.5 (Glenn Gould)	4228	xxxxx	38632
Mozart	3 concerti + Scröter concerto (Perahia)	4231	xxxxx	38660
Johnny Cash	Greatest hits volume 1	4232	755628	38656
Brahms	4 ballades, scherzo, 8 piano pieces... (Bishop-Kovacevich)	4240	xxxxx	38720
Mozart	Sonates pour piano n°17 et n°8, rondo K511 (Ashkenazy)	4244	xxxxx	38372
Mozart	Piano sonatas KV 570 & 576, adagio 540 (Arrau)	4253	xxxxx	38721
Schubert	Wanderer fantaisie, transcriptions de lieder par Liszt (Brigitte Engè)	4254	746700	38744
Jimmy McCracklin & His blues Blasters	Reelin & rockin	4258	590860	38936
Gerschwin	Rhapsody in blue, concerto en fa (Labèque)	4267	xxxxx	38740
Adama Dramé	Tambour djembé	4286	xxxxx	38844
Pauline Julien	Où peut on vous toucher	4287	751903	38840
Mozart	Sonates pour violon et piano (Perlman & Barenboim)	4297	xxxxx	38722
Johannes Brahms	Des Liebsten Schwur op. 69 n° N°,4	4300	XXXXXXXXXX	38717
Leos Janacek	Suite pour cordes idyla	4301	XXXXXXXXXX	38738
Various Artists	Les premiers chefs d'œuvre de l'orgue français	4302	xxxxxxx	38810
Guy Ropartz	Ouverture, Variations et Final, etc...	4304	xxxxxxx	38737
Mozart	Trios pour piano, violon, violoncelle K.496 & K.502	4305	xxxxxxx	38719
Simple Minds	Once upon a time	4321	566941	38699
Klaxon	Klaxon	4322	761426	38696
anthologie	Irlande éternelle : harpe irlandaise et pub music (Gérard Kremer)	4326	800530	38804

Paul Robertson	The song is you	4330	785811	38820
Paul Robertson	Old Friends, new friends	4331	785815	38842
anthologie	Fête créole aux Antilles	4336	800472	38826
Zamfir	Les flûtes roumaines	4337	800454	38828
Zamfir	Les flûtes roumaines vol.2 "le nai"	4338	800455	38827
Jean Humenry	La chaleur qu'on peut	4340	748512	38726
Zoltan et son ensemble gypsy	L'âme tzigane	4342	800488	38800
Talila et l'ensemble Kol Aviv	Chants yiddish vol.2	4343	802243	38802
anthologie	Kora, balafon & percussions du Sénégal (Gérard Krémer)	4345	800526	38829
José Roux et l'Auvernha Tournidjaïre	Danses d'Auvergne	4346	800490	38795
anthologie	Bal champêtre tyrolien	4348	801867	38796
anthologie	Le chant profond de l'Irlande	4349	801807	38799
anthologie	Grèce éternelle	4350	xxxxx	38798
anthologie	Maroc éternel (Gérard Kremer)	4351	xxxxx	38797
Les Frères Jacques	La confiture	4352	748346	38824
anthologie	Musiques de cirque (orchestre F. Rauber)	4353	571547	38877
Les Jokarys	Viens danse séga, folklore de la Réunion	4359	xxxxxx	38830
Dominique Guiot	L'Univers de la mer	4361	777447	37960
Various Artists	Iles des Tropiques	4363	xxxxxx	38837
Scotty Stoneman & Bill Emerson	Fiddle and banjo blue grass	4364	xxxxxx	38847
Various Artists	Tunisie éternelle	4365	xxxxxx	38825
L'art de la trompe de chasse	Le débuché de Paris	4386	XXXXXXXXXX	38850
Bande originale de film	Opera sauvage (Vangelis)	4400	571731	38782
Pat Benatar	Seven the hard way	4401	575383	38774
Various Artists	Douce France	4404	747166	38817
Aristide Bruant	Chante "dans la rue"	4405	745126	38785
Lloyd Cole and The Commotions	Lost Weekend	4406	762538	38773
Fausto Papetti	In the air tonight	4407	777392	38815
Jean Michel Jarre	Equinoxe	4408	596145	38814
Sade	Diamond Life	4412	761463	38996
Luis Mariano	Disque d'or vol.1	4414	750206	38787
Tino Rossi	Mes succès avec Vincent Scotto	4415	751960	38788
Musique de film (Various artists)	Les musiques des films de Charlie Chaplin	4416	776966	38783
Bande originale de film	West side story	4417	585505	38816
Bangles	Different Light	4419	755052	38780
Théâtre	Le malade imaginaire	4425	xxxxxx	38933

Théâtre	Le malade imaginaire	4426	xxxxxx	38931
Various Artists	Harold Courlander, Logan English, Cisco Houston, Harry Jackson	4427	xxxxxx	38934
Lee Konitz & Michel Petrucciani	Toot Sweet	4440	566737	37588
Helen Merrill & Gordon Beck	No tears ... no goodbyes	4443	786229	37565
L'incroyable jungle beat	Edelweiss	4455	786279	37572
Françoise Joly	Night and Deal	4459	786236	38928
Geoffrey McCabe	Teseract Complicity	4463	786141	37587
Michael Shrieffer	In suspect terrain	4474	785068	39652
Daniel Cobbi	Dilatation	4488	784200	37680
Fanon	L'écharpe	4495	748343	38920
Bernard Dimey & Marcel Azzola	Poemes à bretelles	4496	xxxxxx	38979
Gainsbourg	1958-1963	4500	567574	38994
Various Artists	Boris Vian	4501	747985	37867
Anne Vanderlove	Anne Vanderlove	4504	673607	38875
Charles Trenet	Disque d'or	4505	751997	38923
Alain Souchon	C'est comme vous voulez	4507	594654	38872
Colette Renard	75 ans de chansons françaises	4509	751579	38926
Edith Piaf	Bobino 1963	4512	751928	38962
Alex Metayer	Y'a un malaise	4514	776808	38967
Jean Michel Piton	Le geste d'amour	4516	751931	38922
Mouloudji	Comme un p'tit coquelicot	4517	751915	38961
Isabelle Mayereau	Isabelle Mayereau	4518	750276	38901
Gilbert Lafaille	L'année du rat	4519	749876	38873
Lalanne	Coup de foudre	4520	749878	38898
Gréco 83	Lola la rengaine	4524	751954	38906
Coluche	Les interdits	4527	776871	38985
Julien Clair	Travailler c'est trop dur	4528	747983	38900
Coluche	...Adieu, me revoilà!	4529	575115	38991
Pino Daniele	Vai Mo	4530	747371	38958
Raymond Devos	Je roule pour vous	4532	573996	38989
Raymond Devos	Le plaisir des sens	4533	776834	38995
Jacques Dutronc	L'hotesse de l'air	4534	748208	38895
Carlosz Gardel	L'age d'or du tango	4536	742200	38956
Jo Akepsimas	Il y a tant de mots	4539	746016	38955
Edith Butler	Je m'appelle Edith	4543	747407	38899
Arletty	Le chant du monde	4544	746088	38904

Françis Cabrel	Cabrel public	4548	587002	38921
Georges Brassens	Chanson pour l'Auvergnat	4550	745153	38897
Georges Brassens	Les trompettes de la Renommée	4551	751950	38903
Jacques Brel	Les vieux	4552	747128	38919
Georges Brassens	Les amoureux des bancs publics	4554	732412	74398
The Dave Brubeck Quartet	Time out	4565	571838	38954
Glenn Miller	In concert	4568	786352	37582
Andrew Gold	Whirlwind	4571	770663	38976
Barbara streisand	The Broadway album	4572	768722	37495
Musique de film (Various artists)	OST 37°2 le matin	4573	776949	37498
Musique de film (Various artists)	OST Un homme et une femme - 20 ans déjà	4574	776947	37500
Musique de film (Various artists)	OST The Sting	4578	569427	37502
Roland Romanelli	Le cœur au bout des doigts	4580	777086	37513
Jean Michel Jarre	Rendez vous	4581	756638	37507
La garde républicaine de Paris	La garde républicaine de Paris n°1	4582	776962	37868
Joe Cocker	Cocker	4583	759586	37492
Emmylou Harris	Thirteen	4584	760719	37496
The moody blues	The other side of life	4585	758520	37514
Klaus Nomi	Klaus Nomi	4588	762857	37512
Propaganda	A secret wish	4589	760807	37487
Stan Ridgway	The big heat	4592	760730	37493
Balavoine	Sauver l'amour	4595	746502	37505
Michel Berger	Différences	4596	567599	37506
Musique de film (Various artists)	OST Out of Africa	4601	587466	37511
Catalani	La Wally	4604	xxxxxx	37656
Carlos d'Alessio	Luxe et autres musiques de scène	4605	776968	37631
Various Artists	Die schönsten böhmischen Märsche, Polkas und Walzer (Vaclav I	4615	xxxxxx	37639
Giacomo Meyerbeer	Gli Amori di Teolinda (Julia Varady)	4620	xxxxxx	37670
Bach J.S.	Cantatas n°56 & n°82 (Laszlo Polgar & Capella Savaria)	4646	xxxxxx	37528
Mozart	Piano concertos K.453 & 450	4663	xxxxxx	37626
Byrd	Choral music	4673	xxxxxx	37529
Schumann/Mendelssohn/Brahms	Duos	4678	xxxxxx	37655
Edita Gruberova	Airs d'opéra célèbres	4679	xxxxxx	37645
Mozart	Serenaden KV 375 & 388	4686	xxxxxx	37646
Smetana	Ma Vlast	4688	xxxxxx	37551
Ravel	Die Werke für Violine und Klavier	4689	xxxxxx	37550

J.S. Bach	Inventions & Sinfoniae	4692	xxxxxx	37539
Beethoven	Sonates	4693	xxxxxx	37540
Bill Evans	From the 70's	4726	802159	37678
Tina Turner	Break Every Rule	4729	594662	37687
Jane Birkin	Quoi	4733	745098	37688
The Cure	Standing on a beach - the singles	4735	759884	37698
The Art Of Noise	In visible silence	4736	569387	37692
Bananarama	True confessions	4737	755082	37693
Lionel Richie	Dancing on the ceiling	4743	760890	37843
Enrico Macias	Disque d'or	4744	750281	37707
Bruitage	Jingels (vol.4) from USA	4746	590832	37711
Mireille Mathieu	La demoiselle d'orléans	4747	750275	37706
Bande originale de film	White nights	4748	777092	37704
Tony Banks	Soundtracks	4750	780285	37705
Bande originale de film	Crossroads (Ry Cooder)	4755	776784	37712
Joan Armatrading	Sleight of hand	4756	754379	37708
Bande originale de film	Blue City (Ry Cooder)	4757	776768	37714
Lalanne	mai-86	4758	749880	37728
Bob Seger	Like a rock	4759	761462	37841
Katrina and the Waves	Waves	4766	761367	37784
Téléphone	Au cœur de la nuit	4768	577812	37725
Julien Clerc	Préférences	4776	571095	37727
New Order	New order	4777	762856	37785
Bill Baxter	Embrasse moi idiot	4781	755054	37789
Erasur	Wonderland	4783	761722	37729
Madness	Complete madness 16 hit tracks	4784	759035	37776
Depeche Mode	Black celebration	4785	569401	37724
Woody Herman	Early autumn	4824	815154	37720
Paganini	I Capricci op.1 (Michael Rabin)	4827	xxxxx	37770
Schumann, Mozart	Concerto en la mineur, concerto n°21 (Dinu Lipatti, Karajan)	4838	xxxxx	37762
Augustin Dumay	Poème (Chausson), Berceuse (Fauré), Massenet, Saint-Saens...	4844	xxxxx	37809
Mozart	Airs de concert & d'opéras (Barbara Hendricks)	4847	xxxxx	37767
Vivaldi	Les quatre saisons (Itzhak Perlman)	4851	xxxxx	37754
Saint-Saens	Le carnaval des animaux/Septuor	4853	570054	37756
Handel/Mozart	Arias/Arien	4861	xxxxxx	37766
Liszt	Sonata in B minor, etc...	4862	746703	37808

Beethoven	Klaviertrios n°3 & 4	4863	xxxxxx	37769
ZZ Top	Afterburner	4890	776701	37733
Charles Aznavour	Charles Aznavour	4891	746093	37788
Musique de film (Various artists)	OST The Mission	4894	688011	37835
Musique de film (Various artists)	OST Amadeus	4915	777076	37844
J.S. Bach	6 Sonates en trio	4917	xxxxxx	37884
Corelli	Concerti Grossi op. VI n°5,6,7	4921	xxxxxx	37880
Dvorak/Tchaikovski	Concerto pour violoncelle/Variations Rococco	4922	xxxxxx	37879
Gabriel Fauré	L'horizon chimérique, cinq mélodies,,,	4923	759187	37874
Durante/Pergolesi/Porpora	I Solisti Veneti	4937	xxxxxx	37886
Various Artists	From West Coast to East Coast	4960	784190	70176
Various Artists	A Mississippi Legend	4961	590656	37925
Kenny Rogers	The heart of matter	4964	760809	37909
anthologie	Country stars country hits	4965	754622	37893
anthologie	Country stars country hits volume 2	4966	754641	37894
anthologie	Country stars country hits volume 3	4967	754689	37895
Musique de film (Various artists)	OST Camorra	4973	772694	37897
Font et Val	ça donne pas envie de chanter	4975	776863	37906
Pierre Bachelet	Olympia 1986	4976	746497	39387
Musique de film (Various artists)	OST Lili Marleen	4977	782779	37898
Steve Winwood	Back in the High Life	4978	773497	37899
Eddy Mitchell	Happy Birthday	4979	687985	39227
Musique de film (Various artists)	Les Césars des Meilleures Musiques de films (3ème édition)	4980	795581	37900
James Galway	Plays Khachaturian	4984	xxxxxx	37903
Ivan Lins	Depois dos temporais	5015	794041	39020
Lucinha Lins	Sempre, sempre mais	5016	794040	39021
Baden Powell	O prestígio de Baden Powell	5019	635633	37939
Elba Ramalho	Coração Brasileiro	5027	796554	39015
Nana Caymmi	Chora Brasileira	5037	796340	39012
Clara Sverner e Paulo Moura	Clara Sverner e Paulo Moura	5038	796342	39025
Simone	14 grandes sucessos	5039	796175	39011
Cesar Camargo Mariano & Helio Delmiro	Samambaia	5040	783265	39069
Roberto Carlos	Roberto Carlos	5041	796171	37959
Tito Puente and his Latin Ensemble	Mambo Diablo	5057	783284	39071
George Shearing & Mel Tormé	An elegant evening	5060	783308	37938
Jorge Dalto & the Interamerican band	Urban Oasis	5063	783281	39070

Ron McCroby	Plays Puccolo	5068	783181	37944
Judy Garland	The hits of Judy Garland	5075	748498	37947
Baden Powell	A arte de Baden Powell	5080	797650	37940
Gilberto Gil	A arte de Gilberto Gil	5081	804202	39003
Eric Clapton	August	5091	756175	39099
J.S. Bach	Weihnachts - Oratorium, BMW 248	5092	xxxxxx	37924
Linda de Suza	32 Hits 32 Succès	5101	748127	37961
Various Artists	32 Tangos 32 Pasos - E viva Espana	5102	775520	37975
Firehouse Five plus two	Dixieland Favorites	5105	788081	39234
Gérard Seiler	Spécial Danse Orgue Hammond	5112	775590	39385
La compagnie créele	Le Bal masqué	5114	775377	37978
Marie Paule Belle	En Public	5115	755055	37792
Sacha Distel	Super Look Compilation	5119	748026	37976
Bruno Lorenzoni	56 super succès musette	5123	775585	37793
Maurane	danser...	5130	750283	39053
La Manigua	Mambo	5131	796573	39098
Touré Kunda	Natalia	5134	574770	39061
Alpha Blondy	Rasta Poué (maxi 45t)	5141	755245	39135
François Béranger	Chansons d'amour	5143	747275	39054
Gabriel Yared	OST Invitation au voyage	5148	778122	39055
Hanspeter Weber & Viktor Scholz	Pastorale für englischhorn und orgel	5159	xxxxxx	39193
Bach	Kantate BWV 80 & BWV 165	5161	xxxxxx	39382
Bach	Kantate BWV 94 & BWV 181	5162	xxxxxx	39159
Bach	Kantate BWV 163 & BWV 132	5163	xxxxxx	39383
Samuel Scheidt	Geistliche konzerte und motetten	5167	750889	39192
Boccherini & Vivaldi	Cello Concertos	5178	xxxxxx	39162
Weber	Clarinet quintet	5180	745162	39171
Telemann	6 phantasien für violine allein	5181	xxxxx	39156
Tchaikovski	Symphonie n°5	5182	XXXXXXXXXX	39169
Le Chœur des Moines de Chevetogne	Transfiguration du Seigneur	5183	XXXXXXXXXX	39191
Louis Spohr	Streich quartette 29/1 et 74/3	5185	xxxxx	39185
anthologie	Rügheimer Jagdmusik	5195	xxxxx	39186
Daniel Lavoir	Vue sur la mer	5196	747284	39138
Bande original du film	Top Gun	5197	601837	39278
Chet Baker, Ron Carter...	Round Midnight	5198	738813	39179
A-ha	Scoundrel days	5200	753929	39088

Gloria Lasso	L'étranger au paradis	5204	749808	39117
Marcel Dadi	Guitar anthology	5206	760269	39197
Jack Lantier	Femmes que vous êtes jolies	5209	749993	39108
Yoska Nemeth, Paul toscano...	Les rois du Tzigane	5210	797714	39124
Guy Béart	Demain je recommence	5213	746503	39092
Pierre Bachelet	Mais l'aventure	5215	756504	39281
Bande original du film	Iron eagle	5217	775395	39276
Mathé Altery	Mes plus belles chansons d'amour	5218	746160	39102
Branford Marsalis	Royal garden blues	5220	566682	39214
Golden Gate Quartet	When the saints go marchin'in	5221	783384	39152
Ric Ocasek	This side of paradise	5222	760103	39087
Yves Montand	Trois petites notes de musique	5224	752356	39228
Bande original du film	The Graduate	5227	735573	39143
Klaus Nomi	Silmples man	5228	760095	39139
Isaac Hayes	U-turn	5232	760015	39111
Phil Collins	No jacket required	5235	758565	39131
Carmel	The falling	5236	758664	39085
Glenn Gould Wagner	Die Meistersiner prelude	5237	XXXXXXXXXX	39177
Pavarotti	Anniversary	5240	XXXXXXXXXX	39212
André Bauge	Airs d'operettes	5248	616420	39223
Offenbach	Ouvertüren (Karajan)	5250	xxxxx	39176
Beethoven	Symphonie n°3 Eroica (Karajan)	5252	xxxxx	39166
Liszt	Cziffra : Saint-François de Paul marchant sur les flots, etc	5254	746666	39174
Mozart	Messe en ut mineur K.427	5255	xxxxx	39164
Max Bruch	Deux concertos pour violon (Yehudi Menuhin)	5256	xxxxx	39163
Jessye Norman	Chants sacrés	5258	xxxxx	39175
Anita Baker	Rapture	5263	570095	39180
The Pretenders	Get close	5271	758567	37991
Françoise Hardy	V.I.P	5273	601271	37992
Michel Jonasz	Y'a rien qui dure toujours	5276	758387	39100
Louis Armstrong	The good ibook	5282	783382	39280
Grover Washington Jr	Anthology of Grover Washington Jr	5293	567140	39104
Alan Stivell	Harpes du nouvel age	5299	xxxxxx	39682
Musique de film (Various artists)	OST Paris Texas	5305	569670	39141
Musique de film (Various artists)	OST Cabaret	5309	775394	39137
Frank Sinatra with Quincy Jones & Orchestra	L.A. is my lady	5310	783988	39230

Der Tölzer Knabenchor	Der Tölzer Knabenchor singt die schönsten deutschen Volkslieder	5312	xxxxxx	xxxxx
Mike + The Mechanics	M1ke + The Mechan1c5	5314	758824	39275
The Manhattan Transfer	Vocalese	5315	566692	39235
The Nightriders	Country and Western	5323	796558	70612
Nino Rota	Toutes les musiques de film de Fellini	5324	650985	39684
Jean-Luc Lahaye	Flagrant délit tendresse	5327	749888	39154
Fabienne Thibeault	Les plus belles chansons de Fabienne Thibeault	5328	753352	39153
Poulenc	Sinfonietta	5334	xxxxxx	39207
Diane Dufresne	Follement vôtre	5336	748125	39221
J.S. Bach	Sonatas for Flute	5337	xxxxxx	39222
Mozart	Exsultate	5338	xxxxxx	39238
Clemencic Consort	Troubadours	5401	xxxxxx	xxxxx
Marin Marais	Suites pour viole	5402	740362	39366
Fernando Marques	Esperando	5420	788271	39360
Christoph Willibald Gluck	Alceste	5429	xxxxxx	39377
Louis Armstrong	Reminiscin' with Louis	5441	788596	39579
Shirley Horn Trio	Violets for your furs	5471	788371	39575
Thelonious Monk	The man i love	5475	788241	39342
Charlie Parker	Bird with miles and dissy	5479	788303	39588
René Clementic	Danses anciennes de Hongrie	5501	XXXXXXXXXX	39637
Alexander Fesca	Septuor n°1 Opus 26 en do mineur	5511	XXXXXXXXXX	39601
Working Week	Campaneros	5518	773727	39472
Jean C Roché	Quelle est donc cette bête	5524	XXXXXXXXXX	39997
L'adagio d'Albinoni	Ensemble instrumental de France	5526	619892	39743
Wolfgan Amadeus Mozart	Messes breves	5528	XXXXXXXXXX	39606
Maxc seberg	Le chant des terres	5534	758515	39497
Julien Clerc	Aime moi	5544	566453	39558
Richard Cocciante	L'homme qui vole	5545	747981	39499
Mike Oldfield	Discovery	5566	566806	39462
Murray Head	Sooner or later	5567	568179	39417
Diane Schuur	Deedles	5575	785140	70174
Renaud	Mistral gagnant	5576	751543	39535
Friedrich-Heinrich Himmel...	Musiques Rituelles Maçonique du XVIIIe siècle	5579	XXXXXXXXXX	39695
La Maurache	La fête sur le parvis Notre-Dame	5584	XXXXXXXXXX	39607
Dyens, Granados, Pujol...	Charmes de la guitare (Alberto Ponce)	5615	xxxxx	39608
Sweet Melodie	Sweet Melodie	5687	777446	39631

Toulai et François Rabbath	Leylim	5689	745044	39549
Flute et guitare en liberté	Vivre d'amour	5690	777445	39620
Vulcain	Desperados	5695	771453	39501
Delois Barrett Campbell and The Barrett Sister	Precious lord	5703	590785	70103
Los Lobos	And a time to dance	5706	760351	39412
Giovanni Gabrieli	Sonate et Canzoni pour cinq orchestres	5720	XXXXXXXXXX	39693
Bruitage	Bruits d avions	5727	590846	39688
Espagne Eternelle	Interprétée par le peuple espagnol	5728	796546	39605
Shoes	Silhouette	5732	761458	39493
Bruitage	Mer - Bateaux	5733	590833	39403
Bizet, Verdi, Mozart...	Chœurs d'opéras célèbre	5737	XXXXXXXXXX	39526
U2	Where the streets have no name	5769	586431	39519
Tchaikowsky	Concerto n°1 (Barry Douglas)	5771	xxxxx	39559
Dalida	Pour en arriver là	5789	612090	39660
André Trichot	Balade dans le musette	5790	777388	39677
Bruno Lorenzoni	Succès Folies	5793	777160	39676
Yvette Horner	Les chansons du musette	5794	777159	39678
Musique de film (Various artists)	OST Singin' in the rain	5795	574258	39669
Neil Diamond	OST Jonathan Livingston Seagull	5796	577521	39670
Dolly Parton, Linda Ronstadt & Emmylou Harris	Trio	5800	760901	39672
The Alan Parsons Project	Gaudi	5801	583885	39689
George Benson	Give me the night	5802	688787	39747
Les compagnons de la chanson	Album d'or	5804	747892	39675
Yves Duteil	Yves Duteil	5805	748350	39671
Isabelle Aubret	Vague a L'homme	5806	745034	39661
Alain Barrière	Album Or	5807	746506	39659
Suzy Delair, Christian Borel, Ginette Garcin...	Les grands succès de la chanson française vol. 1	5809	601793	39681
Suzy Delair, Christian Borel, Ginette Garcin...	Les grands succès de la chanson française vol. 2	5810	747200	39683
Mathé Altéry, Caroline Cler, Simone Langlois...	Les grands succès de la chanson française vol. 3	5811	747201	39685
Machael Franks	The camera never	5813	760101	39666
Isabelle Mayereau	Film noir	5815	750285	39657
Catherine Lara	A travers les autres	5816	749814	39658
Leonard Cohen	Greatest hits	5817	747905	39722
Bruce Springsteen	Born to run	5818	567006	39748
Musique de film (Various artists)	OST La bamba	5819	776800	39754
Depeche Mode	Music for the masses	5822	594671	39750

Renaud	Morgane de toi	5825	671568	39871
Tri Yann	Les filles des Forges	5826	788451	39961
Léo Ferré	Le disque d'or	5828	748245	39869
Léo Ferré	Les poètes	5829	748399	39881
Serge Lama	Je vous salue Marie	5830	750102	39875
Maxime Le Forestier	Aftershave	5831	749873	39879
Pierre Desproges	Se donne en spectacle	5832	776802	39939
Elton John	Leather jackets	5838	568245	39874
Deep Purple	The house of blue light	5840	675874	39866
Carpenters	The singles 1969-1973	5846	758825	39878
Jean Michel Jarre	The essential 1976-1986	5850	756634	39885
Martin Stephenson & The Daintees	Boat to Bolivia	5855	768400	39957
William Sheller	Univers	5856	752665	39870
Dinah Washington	The Bessie Smith Songbook	5862	567137	39901
Art of Noise	in visible silence	5867	569387	39903
Jean Ferrat	Deux enfants au soleil	5870	778217	70169
Serge Reggiani	Les loups sont entrés dans Paris	5871	776599	39892
Brahms	Les 21 danses hongroises (Katia & Marielle Labèque)	5876	xxxxx	70022
Schubert	Lieder (Jessye Norman)	5880	xxxxx	39856
Joan Sutherland	Bel canto arias (Rossini, Bellini, Donizetti...)	5884	xxxxx	70012
Debussy	Suite bergamasque, Children's corner, etc (Weissenberg)	5885	xxxxx	39861
Danielle Messia	De la main gauche	6088	750286	40000
Musique de film	Easy Rider	6100	577125	70018
The Sister of Mercy	Floodland	6106	768538	39979
The Fabulous Thunderbirds	hot Number	6107	761780	39950
Inmates Meet the Beatles	Live in Paris	6114	762596	39949
Corelli, Torelli, Haendel, etc	Les plus célèbres concertos de Noël (Claudio Scimone)	6126	xxxxx	70154
Noël éternels	Flute de pan et orgue	6127	797670	70137
Maurice André	Les plus beaux Noël	6128	797647	70184
France Gall	Babacar	6131	570805	70074
Nicole Croisille	Jazzile	6133	745935	70077
Jerry Lee Lewis	Long tall sally	6137	758581	70168
Cat Stevens	Tea for the tillerman	6139	714262	70187
Gilbert Becaud	Le retour	6140	747559	70096
Les Chaussettes Noires Story	Vol, 1 & 2	6141	758422	70165
Maurice Ravel	Baccalauréat 1988	6142	XXXXXXXXXX	70093

Sapho	El soly la luna	6143	597487	70071
Georges Moustaki	Joujou	6144	752361	70075
Leny Escudero	Ses plus grands succès	6146	748118	70084
The Beach Boys	Surfer girl	6147	755102	70122
Mouloudji	Ses grands succès	6148	752074	70083
The Smiths	Strangeways, here we come	6151	631232	70112
Bande original du film	Le dernier empereur	6152	569917	70081
Les Petits Chanteurs a la Croix de Bois	Chantent Noël	6154	574842	70073
Bande original du film	Les ailes du désir	6155	569866	70079
Barbara	Chatelet 87	6156	747890	70086
Zool Fleischer	Picnic tragic	6158	785324	70091
Rémi Chaudagne	L'île des temps	6159	785251	70158
André Villéger Quartet	Something to live for	6163	785258	70186
Karen Young/Michel Donato	Happy talk	6166	785263	70142
Nivo & Serge Rahoerson Trio	On a clear day	6168	785250	70139
Maxime Goetz	Transit	6170	785187	70102
Herman Foster	hte one and only	6175	785183	70087
Claude Tissendier Sextet	Tribute to john kirby	6194	757314	70101
Michel Ripoché	Casino	6195	785178	70115
Roger Hodgson	Hai hai	6206	762883	70124
L'affaire Louis Trio	Chic planète	6207	753782	70150
Lyle Lovett	Cowboy man	6208	761691	70123
The Charlie Daniels Band	Powder Keg	6210	760646	70151
Larry Carlton	Discovery	6211	759653	70145
Testament	Live at Eindhoven	6216	771449	70147
Lynyrd Skynyrd	Legend	6220	761689	70121
Amalia Rodrigues	Tiro-liro-liro	6221	788465	70095
Bande original du film	Radio Days	6223	779241	70114
Romain Didier	Mal j'suis mal	6225	748021	70188
	In los Angeles	6226	785144	70243
François Rilhac	Megalo stride piano	6227	785650	70279
Helen Humes	And the muse all stars	6230	785141	70240
Les Haricots Rouges	En concert	6232	785123	70288
Nat King Cole	His greatest success	6234	734748	70289
Les As de l'accordéon	28 succès increvable du musette	6237	777166	70274
Maurice Larcange	La casquette à Momo	6238	777156	70259

Hank Jones	Groovin' High	6246	798089	70277
Eric Gemsa	Black and blue	6258	798088	70292
Albert Raisner	Le siffleurs et son chien	6259	777307	70393
Fred Aster	An evening with Fred Astaire	6262	798083	70345
Gilles Langoureau	Envie d'ailes	6266	749871	70239
Sarah Vaughan, Billie Holiday, Nina Simone...	Black Ladies	6268	749725	70315
André Verchuren	Aubade d'oiseau, Les triolets...	6269	777172	323870
Les Pirates, Les Vautours, Les Champions...	Le rock des années 60	6270	774905	323686
Jerry Lee Lewis, Chuck Berry, Little Richard	Let's dance rock'n roll	6271	755403	305340
Jeanne Moreau	Jeanne Moreau chante Norge	6272	752614	70237
Judy Garland	Her Greatest his	6276	748455	70258
Marilyn Monroe	Goodbye, primadonna	6277	752098	70238
Brigitte Bardot	Le disque d'or	6278	803792	70299
Grandes marches militaires françaises	La Marseillaise, Le joyeux trompette...	6280	776964	70320
Rallye Saint Hubert de Rambouillet	La messe de Saint Hubert	6281	XXXXXXXXXX	70304
Jean-François et son orchestre	Musique de cirque	6282	578674	70301
François Rabbath	Au Palais des sports	6283	745031	70343
The Earth's Lament	Dan ar bras	6284	804765	70245
Mouloudji	25 ans de chansons vol. 2	6294	752359	70347
Louise Forestier	La passion selon Louise	6354	748334	70307
Juliette Gréco	Volume 2	6358	601832	70280
France Lea	France Lea à L'Olympia	6364	747366	70309
Bruno Ruiz	L'homme vigile	6365	752741	70305
Michel Rivard	Un trou dans les nuages	6366	764637	70284
Mouron	Je cherche l'entrée de secours	6367	752097	70294
Gabriel Yacoub	Elementary level of faith	6369	803793	70281
Claude Semal et Charles Loos	Pour ceux-là	6378	765830	70319
Emmylou Harris	The ballad of Sally Rose	6381	767522	70524
Georges Chelon	Petit enfant de l'univers	6382	673820	70542
Bruno Lorenzoni	Sa majesté l'accordéon	6385	777310	70536
Karim Kacel	Sans en avoir l'air	6387	597486	70539
Henri Tachan	Moi j'aime les histoires d'amour	6388	753502	70541
The O'kanes	Tired of the runnin'	6400	764399	70543
George Jones & Ladies	I love country	6401	759246	70523
Merle Haggard	Chill factor	6402	768815	70522
Johnny Cash	I walk the line	6403	755631	70525

Charlie Rich	I love country	6405	764761	70613
Tammy Wynette	Higher Ground	6406	773726	70614
Ozzy Osbourne	Randy Rhoads Tribute	6415	566800	70661
Luchino Visconti	Mort à Venise	6422	577641	70664
Andreas Vollenweider	Down to the moon	6423	771532	74187
Joséphine Baker	Joséphine à Bobino 1975	6523	747509	70270
Handel	Water music	6535	XXXXXXXXXX	70573
Mozart	Concertos flute (Rampal)	6537	xxxxx	70578
Bande original du film	Le grand bleu	6546	578146	70596
Bande original du film	Bird	6547	569850	70686
Bande original du film	Bagdad café	6553	578145	70665
Mariachis Miguel Dias	Les Véritables Mariachis	6556	802214	70681
Graphic (Grignon, Ballester, Toth...)	Graphic	6754	798069	70923
Lionel Hampton	Made in Japan	6757	797816	70921
Joe Farrel-Louis Hayes Quartet	Vim'n'vigor	6758	798076	70920
Matt Bianco	Matt Bianco	6784	758423	74184
Ochestre d'Anches de Paris	Traveling	6786	XXXXXXXXXX	74098
Bande original du film	Le pianocinéma	6787	776699	70950
Randy Travis	Always & Forever	6792	771341	70989
Cher	Cher	6796	759360	74140
Musique de film (Various artists)	OST The Whales of August	6798	776921	70948
Bande original du film	Peggy Sue	6799	776918	70949
Bande original du film	Prick up your ears	6802	776786	70946
Ritmo del sur	Mambos, boléros, biguines...	6803	776872	74185
Daniel Lavoie	Olympia 87	6976	747365	74077
Raymond Boissierie, Yvette Horner,,,	Les Rois du musette	6990	777312	74334
Nöels éternels	Douce nuit	6992	750158	74278
Vangelis	Direct	6993	761685	74291
Jean-Claude Borelly	Bluesette	7004	777163	74955
Véronique Sanson	Moi le venin	7005	752664	305181
Fernand Raynaud	Sketches inédits	7006	672493	74327
Jean-Felix Lalane, Marcel Dadi	Country et gentlemen	7007	761794	74284
Aimable	Ouragan 86	7011	777164	74813
Sardou	Le successeur	7012	752663	74345
Charles Aznavour	Il faut savoir	7013	746155	74346
Stefan Nilsson	Pelle the conqueror	7015	778123	74610

Bande original du film	Buster	7016	614317	74602
Bande original du film	Starmania	7017	575938	74605
Keith Richards	Talk is cheap	7018	764638	74292
Raymond Devos	L'artiste	7022	776937	74330
Randy Newman	Land of dreams	7030	567091	74288
Jane Birkin	Au Bataclan Live	7035	747030	74312
Pierre Perret	Pierrot à l'Olympia	7037	752075	74599
Charles Trenet	Récital	7040	753623	74333
Mint Juleps	The power of six	7043	762944	74309
Robert Schumann	Symphonies n°1 et n°4	7045	xxxxxx	74308
Jim Snidero Quintet	Mixed bag	7058	785338	74847
anthologie	Baccalauréat 1989	7063	xxxxx	74322
Julia Fordham	Julia Fordham	7132	748344	74608
Orchestral Manœuvres in the Dark	The best of OMD	7133	785337	74380
Nicola Piovani	Intervisia	7134	778169	74389
Proclaimers	Sunshine on Leith	7135	758569	74361
Roy Orbison	Mystery girl	7136	764313	74360
Aragon Eluard	dits par JL Barrault et Gérard Philipe	7140	xxxxx	74486
Traveling Wilburys	Volume one	7142	761655	74409
Tanita Tikaram	Ancien heart	7143	785376	74404
The Pasadenas	To whom it may concern	7145	764745	74405
Memphis Slim	Boogie woogie piano	7146	590608	74812
Studio 9	Musiques d'un soir	7149	777389	74815
Bande originale de film	Le maître de musique	7150	570068	74407
Los Lobos	La pistola y el corazon	7271	761787	74631
Zizi Jeanmairre	Mon truc en plumes	7272	751408	74600
The everly brothers	Some hearts...	7274	761782	74607
Zucchero Sugar Fornaciari	Blue's	7275	768511	74855
Musique de film (Various artists)	OST Rain Man	7282	798194	74604
Al Sokya et son orchestre	Accordéon polonais	7345	800132	74638
Fernanda Maria	Fado...Fados!	7346	798294	74634
Janos Hosszu et ses tziganes	Le cymbalum hongrois	7347	800364	74633
Various Artists	Musik aus Bayern	7349	569611	74632
Bagad Kadoulal de la Kevrenn de Rennes	Bombardes et Binious de Bretagne vol. 3	7351	798295	74645
Various Artists	Les Vosges éternels	7353	800353	74647
Syrinx - Walter Artho	L'art de la flûte de pan	7355	800290	74987

Various Artists	Images Musiques Harmonie du mouvement	7359	782583	78144
Petula Clark	My greatest	7458	747986	74535
Thierry Mutin	Sketch of love	7460	752176	74603
Rondo Veneziano	Casanova	7461	777487	74534
Yvonne Printemps	Les triomphes de Yvonne Printemps	7463	xxxxx	74989
Georgette Plana	Le double disque d'or de la chanson populaire	7464	752049	74856
Primo Corchia	24 grands classiques du tango et du paso doble	7465	777968	74814
Musique de film (Various artists)	OST Rosalie goes shopping	7474	778210	74628
Various Artists	Toutes mes années 60	7658	748016	78515
Michel Fugain	Les plus grands succès de	7660	748347	74959
Francis Cabrel	Sarbacane	7662	570747	74958
Crosby, Stills, Nash & Young	American dream	7665	760638	74962
Julio Iglesias	Raices	7670	751325	74965
J.S. Bach	Les douze concertos pour clavecin et orchestre	7671	xxxxxx	78037
Schubert	Symphonie n°7 (9)(Karajan)	7725	xxxxx	78096
Fausto Danieli	24 Super Hits en Sax	7727	777390	78114
Various Artists	28 Mélodies Ballades Romantiques	7729	777947	78115
Rondo Veneziano	Concerto	7730	777967	78116
Claude Bolling Big Band	Jazz Brunch	7732	785384	78118
Wally Badarou	Echoes	7791	755083	78217
Maurice Jaubert	Musiques de films	7793	779264	78211
Jean Louis Aubert	Bleu Blanc Vert	7794	594652	78225
anthologie	Baccalauréat 1990	7795	xxxxx	78226
Arturo Benedetti Michelangeli	Chopin mazurkas, prélude, ballade...	8359	xxxxx	345938
Véronique Samson	7ème	8360	780286	334230
Tchaikowsky	Symphonie n°4 (Karajan)	8363	693263	238952
Fausto Papetti	Son sax alto et son orchestre	8375	777305	78921
Vangelis	Themes	8380	771456	78918
anthologie	Synthétiseurs 5	8382	776884	78917
Grieg / Schubert	Peer gynt suite et symphonie inachevée	9392	xxxxx	345932
Mahler	Symphonie n°9	9396	XXXXXXXXXX	345928
Tchaikowsky	Symphonie n°6 pathétique (Karajan)	10322	598631	155519
Berlioz	Ouvertures (Colin Davis)	10323	xxxxx	345930
Richard Wagner	Lohengrin : Prélude du 1er et 3ème acte	10324	XXXXXXXXXX	345929
Franck Pourcel	Digital around the world	37453	777477	37453
Bill Coleman & Guy Lafitte	Mainstream at Montreux	783061	xxxxx	78878

Berlioz	Roméo et Juliette (Maazel)	10326 x2	xxxxx	345931
Dvorak	Requiem (Kertesz)	107/108	xxxxx	35469
The Kinks	The Kinks	1380/1381	761425	36883
The Kinks	...encore ! Something else	1383/1384	761419	36884
Monteverdi	Orfeo (Corboz)	1540 x3	763912	35873
Jean-Pierre Rampal	sept concertos : Vivaldi, Mercadante, Mozart, Cimarosa...	00/1701/1702	765551	35807
Mozart	L'enlèvement au Sérail (Koreh)	173/174	xxxxx	35913
Liszt	Harmonies poétiques et religieuses, ballades n°1 & 2 (Ciccolini)	1838/1839	746668	35567
Haendel	Le Messie (Colin Davis)	46/1947/1948	771558	35509
Albert Nicholas	Memorial	196/187	755397	36511
Don Byas	Memorial	200/201	755411	36215
Franz Liszt	Années de Pèlerinage	5+2026+2027	746659	35551
Max Roach & Clifford Brown	2 giants	218/219	753490	36574
Haydn	The six last sonatas (Glenn Gould)	2194/2195	570398	35510
Donovan	Donovan	247/248	759750	36765
Status Quo	Double disqu d'or	2646/2647	762066	37195
anthologie	Wie einst in schonern Tagen (Salonmusik der Gründerzeit)	2652/2653	765581	38555
Elton John	Goodbye yellow brick road	2671 x2	756560	36868
Django Reinhardt	La grande parade de Django Reinhardt	269/270	755954	36567
Chuck Berry	Chuck Berry's golden decade vol.2	277/278	755110	37057
Rocky Sullivan	Illegal entry	28/46	762532	37208
Mozart	Cosi fan tutte (Karl Böhm)	280/281/282	xxxxx	35907
Barbara	enregistrement public	2997/2998	570752	38051
Joan Baez	Ballad book	3000/3001	754273	38048
Gluck	Iphigenie en Tauride	3141/42	763369	35906
Muddy Waters	Chicago golden years	33/34	590706	36686
Francis Cabrel	Public	3385 x2	746009	38077
Michel Polnareff	Double album	3399 x2	751155	38259
Felix Leclerc	Moi mes souliers	3400 x2	750061	38211
Serge Lama	A l'Olympia	3411 x2	750105	38215
Michel Polnareff	Double album	3414 x2	571255	38260
Mort Schuman	Le lac majeur, Papa tango Charly	3415 x2	751149	38287
Yves Montand	La bicyclette	3416 x2	751150	38238
Marie Laforet	24 succès	3417 x2	750097	38207
Bach	Johannes Passion (Corboz)	3758 x3	xxxxx	35287
Bo Diddley	Got my own bag of tricks	39/40	760000	36203

Operette	Trois vases	3953 x2	xxxxx	35816
Operette	La fille de madame Angot	3954 x2	xxxxx	35812
Offenbach	La belle Hélène	3955 x2	xxxxx	35815
Operette	L'auberge du cheval blanc	3956 x2	xxxxx	35814
Modern Jazz Quartet	The modern jazz quartet	3959 x2	805015	36492
Thelonious Monk	Brilliance	4011 x2	805019	345000
Pierre Sellin	Trompette succès n°1	4014 x2	778056	38671
Bach	Sonaten & Partiten (violon seul) (Shlomo Mintz)	4025 x3	xxxxx	35266
Marc Ogeret	Le double disque d'or	4052 x2	751619	38492
Georges Cantournet	C'est toute l'Auvergne	4068 x2	xxxxx	38561
Juliette Gréco	Les feuilles mortes	4074 x2	748401	38554
Beethoven	Les 5 concertos pour piano (Backhaus)	4132 x3	xxxxx	38714
Marilyn Horne	Souvenirs d'un âge d'or : hommage aux sœurs Garcia...	4138 x2	xxxxx	38858
Bach	Glenn Gould legacy	4157 x4	568835	38625
Rossini	La donna del Lago	4159 x3	570027	38617
Bach	Matthäus Passion (Karl Müncher)	4234 x4	xxxxx	38658
Bande originale de film	Les Demoiselles de Rochefort	4243 x2	579575	38711
Haydn	Symphonies n°97, 98, 99 & 100 "militaire" (Dorati)	4248 x2	xxxxx	38686
Haendel	Le Messie (Colin Davis)	4255 x3	xxxxx	xxxxx
Liszt	12 études d'exécution transcendante, 3 études de concert (Arrau)	4293 x2	746651	38735
anthologie	Bill Evans a tribute	4339 x2	801244	38821
Ray Ventura et ses Collégiens	Ray Ventura et ses Collégiens	4418 x2	751939	38786
The Temptations	25th anniversary	4741 x2	634828	37697
The Beatles	1962-1966 (album rouge)	4769 x2	569414	37777
Peter Gabriel	Plays live	4787 x2	591083	37775
J.S. Bach	Les sonates pour flûte et clavecin	4916/1	xxxxxx	37885
Django Reinhardt	Et le quintette du Hot Club de France	4962 x3	682975	37926
anthologie	24 original number one country hits	4963 x2	759263	305611
Berlioz	L'enfance du Christ	5189 x2	xxxxx	39172
Bizet	I pescatori di perle	5190 x2	xxxxx	39194
Glenn Gould	Haydn, Beethoven, Mozart	5238 x3	xxxxx	39220
Glenn Gould	Scriabin, Schoenberg, Berg, Prokofiev, etc	5239 x3	xxxxx	39271
anthologie	L'art des instruments anciens	5741 x3	720029	39612
Offenbach	La belle Hélène	5759 x2	xxxxx	39491
Elton John	Live in Australia with the Melbourne symphony orchestra	5839 x2	756789	39887
Brassens	Les dernières chansons inédites par Jean Bertola	605/606	747272	38067

Bach	Concertos (Gould)	6545 x2	xxxxx	70579
Paul Simon	Negociations & love songs	6989 x2	761454	74295
Lionel Hampton	Complete 1953 Paris session	7147 x2	785377	74811
Jzmes Last	Das beste aus goldenen 150	7148 x2	777393	78112
anthologie	Salut les copains vol. 2	7860 x2	xxxxx	78391
anthologie	Dance classics	7861 x2	xxxxx	78390
Dvorak	Intégrale des 9 symphonies (Vaclav Neumann)	789 x8	762904	305978
Bach	Sonaten un partiten für violine solo BWV 1001-1006	79/80	754086	35265
Dvorak	9 symphonien (Kubelik)	797 x9	762903	305977
Verdi	Othello (Solti)	8364 x3	xxxxx	345937
Massenet	Werther (Prêtre)	8366 x3	xxxxx	345936
Puccini	Madam Butterfly (Serafin)	8367 x3	xxxxx	345935
Jean Claude Borelly	24 merveilles de la trompettes volume II	8374 x2	777259	78920
André Claveau	André Claveau (Pathé)	8377 x2	745937	78929
Aimable	Faites la fête avec Aimable	8381 x2	781651	78923
Lagaf, Leeb, Magdane...	Les plus grands sketches comiques	8386 x2	776785	78919
Haydn	Dis Schöpfung (Karajan)	857/858	762486	35523
Mozart	Symphonies n°39, 40, 41 & Maurerische Trauermusik	886/887	762031	35622
Rachmaninov	Les 24 préludes (Ashkenazy)	90/91	740616	35664
Mozart	9 great symphonies (Krips)	919 x5	761953	78444
Mozart	Zauberflote (Solti)	9388 x3	xxxxx	345933
Eugène Ionesco	La Cantatrice Chauve	XXXX	XXXXXXXXXX	35970



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

N°13	Le Conseil municipal de la ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.
OBJET :	PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.
MODIFICATION DE TARIFS	ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux
HYGIENE ET SALUBRITE	ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.
DIRECTION DES FINANCES	SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations successives modifiant les tarifs des prestations réalisées par le service d'hygiène et de salubrité,



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20160322-20160325-13-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Séance du 25 mars 2016

Vu la délibération n°32 du 4 décembre 2015 qui réactualise les tarifs des prestations réalisées par le service d'hygiène et de salubrité,

Considérant la nécessité de changer le libellé d'une prestation d'hygiène et de salubrité afin de l'élargir à l'ensemble des communes de l'agglomération,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier le libellé de la prestation « Déplacement à Cusset et Bellerive » comme suit :

Hygiène - Salubrité	Tarifs 2016
Déplacement au sein de l'agglomération Vichy Val d'Allier	35,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7064 fonctionnalité 510 du budget principal de la Ville et que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Claude Malhuret,
Maire de Vichy





VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2016

N°14

OBJET :

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

EXERCICE 2016

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'application de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République qui impose aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires précédemment au vote du budget primitif,



Séance du 25 mars 2016

Présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 25 mars 2016.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





Débat d'orientation budgétaire 2016

Lundi 21 mars 2016

Salle des commissions - 17h00



Débat d'orientation budgétaire 2016

- Principales mesures nouvelles touchant les finances de la commune de vichy : dotations, fiscalité, FPIC, LRF, autres dispositions, etc.
- Analyse financière rétrospective 2013 – 2015
- Le compte administratif 2015 en chiffres
- Orientations du budget 2016
- Prospective après 2016



Débat d'orientation budgétaire 2016

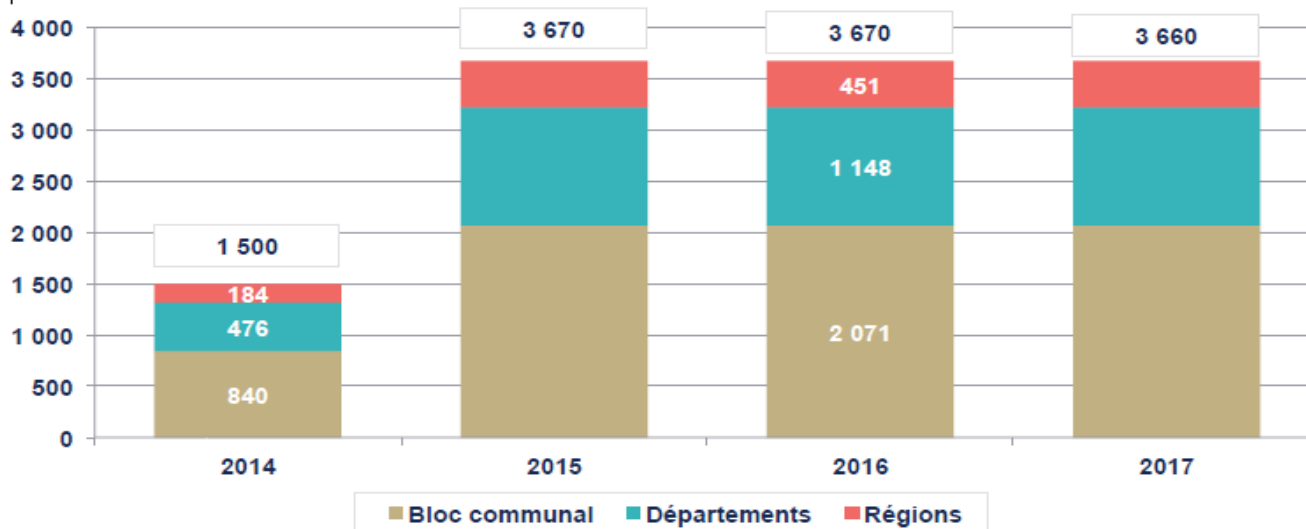
Mesures nouvelles touchant les finances de la commune de Vichy (LF 2016 – LFR 2015)

DGF

Un effort renouvelé des collectivités au redressement des comptes publics

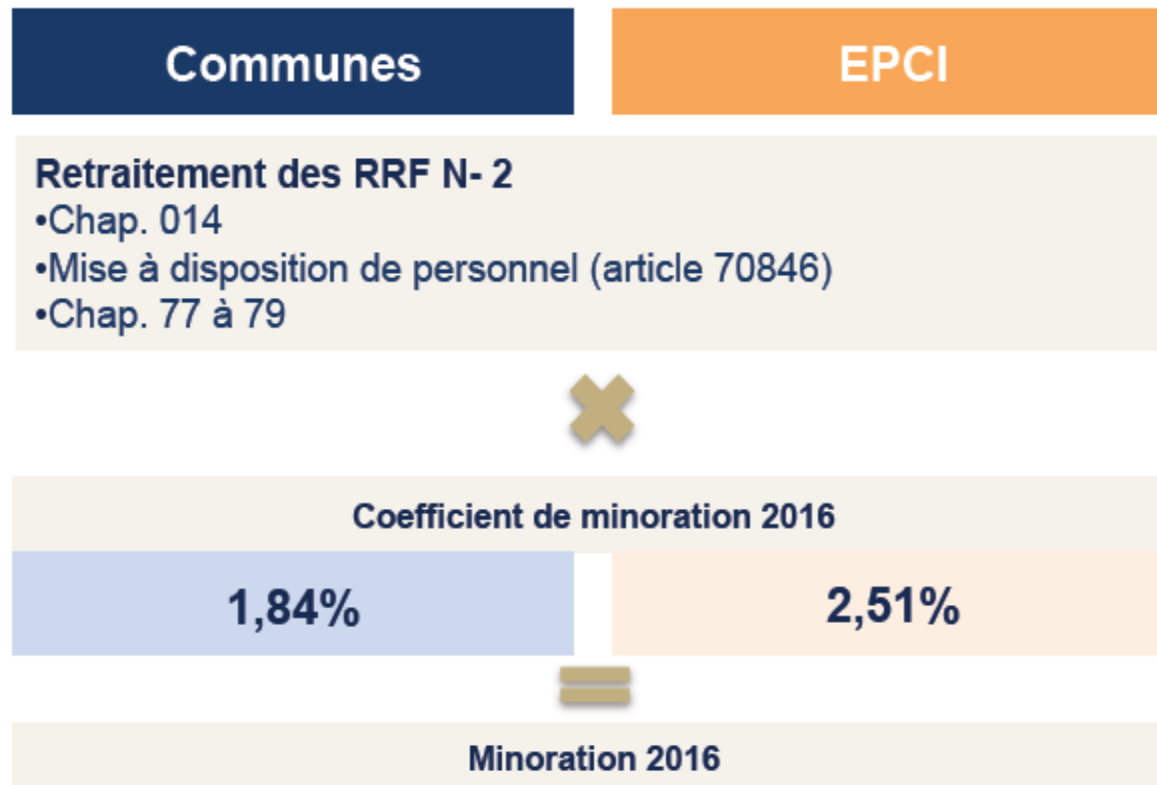
En 2016, l'enveloppe des concours financiers s'élève à 50,242 Mds € contre 53,45 Mds en 2015, soit une baisse de 3,2 Mds. Cette baisse correspond à l'effort net demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques.

Minoration de la DGF (en M€)



DGF

Calcul de la minoration 2016 : application d'un coefficient inchangé



DGF

Une réforme repoussée en 2017

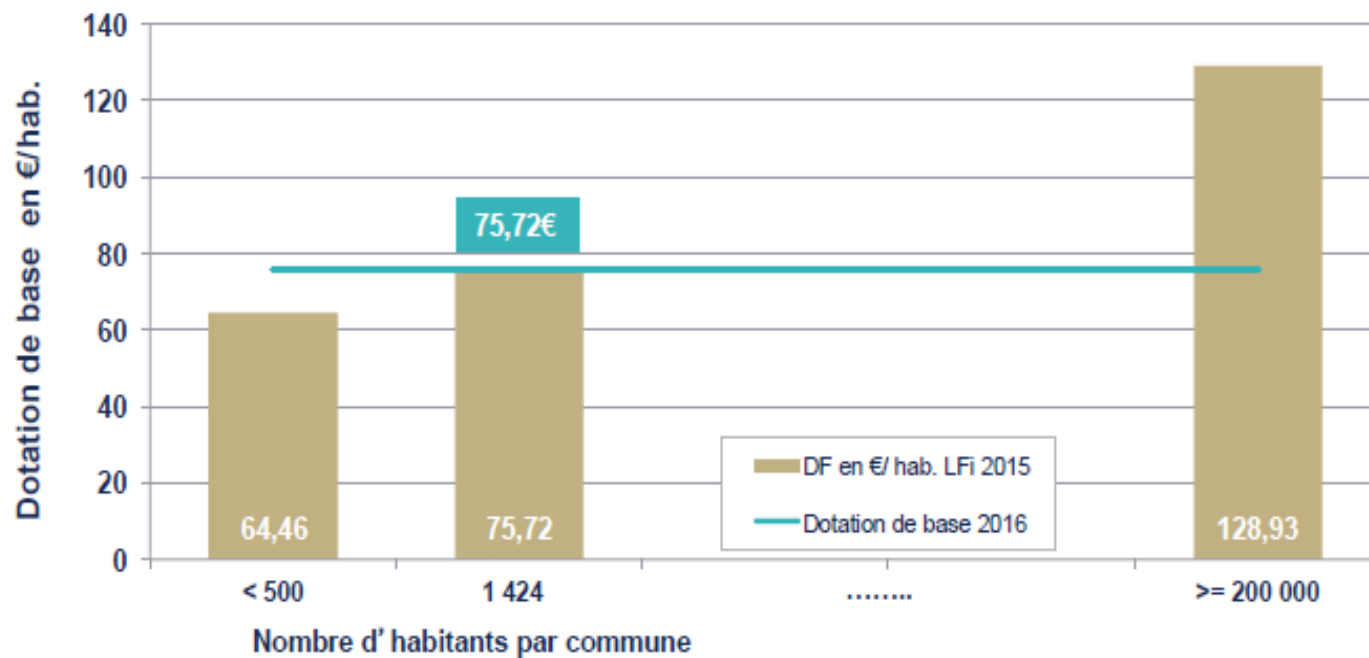
- Le premier Ministre a annoncé le 3 novembre 2015 le report d'un an de la mise en œuvre de la réforme
- En revanche, sont conservés les **principes et l'architecture** de la réforme
- Un rapport doit être rendu avant le 30 juin 2016 dont l'objet est d'approfondir l'évaluation de la réforme notamment en fonction des nouveaux périmètres issus des SDCI arrêtés fin mars.

Architecture de la dotation forfaitaire des communes

2014	2015	Après réforme
Dotation de base	Dotation forfaitaire N-1	Dotation de base
Dotation de superficie		Dotation charges de ruralité
Dotation parcs naturels et marins	Variation de la population N-1 /N	Dotation charges de centralité
Dotation de compensation		
Complément de garantie		
Ecrêtement du CG selon pf/hab	Ecrêtement max. 3% de DF N- 1 selon pf/hab.	
Minoration selon RRF N-2		

DGF

Une réforme repoussée en 2017 – La dotation de base selon la taille de la commune



DGF

Une réforme repoussée en 2017 – Une dotation de centralité « territorialisée »

Eligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Ensembles Intercommunaux (EI)• Communes isolées de plus de 500 habitants
Montant	15€ à 45€ par habitant en fonction de la taille démographique
Répartition de la dotation	<p>Entre l' EPCI (uniquement FPU) et ses communes : selon le CIF (limité à 0,4)</p> <p>Entre communes : selon leur poids démographique porté à la puissance 5</p>
Calcul DC	<p>Part EPCI = montant calculé au niveau de l' EI x CIF</p> <p>Part commune = (montant EI – part EPCI) x (pop DGF⁵ / somme POP DGF⁵)</p>
Régimes dérogatoires : délibération avant le 30 juin	<p>1) Majorité des 2/3 : répartition entre l' EPCI et les communes selon le CIF et entre les communes en fonction du niveau de dépenses d' équipement</p> <p>→ ne peut aboutir à une perte de plus 30% pour une commune et pour l' EPCI par rapport à la répartition de droit commun</p> <p>2) Unanimité: répartition libre</p>

Les autres mesures

Soutien à l'investissement du bloc communal : 1 Mds pour des projets ciblés

- Création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à hauteur de 800 M€
- Majoration de 200 M€ des crédits de DETR

	Enveloppe de 500M€	Enveloppe de 300M€	Abondement DETR reconduit pour 200M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre	Communes de moins de 50 000 hab. (ou EPCI si compétence transférée)	Communes et EPCI à FP situés en milieu rural
Quoi ?	Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes d'équipements publics, équipements rendus nécessaires en faveur de la hausse du nombre d'habitants	Projet global de développement d'un territoire	DETR maintenue à 816M€ Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics
Attribution	Par le représentant de l'Etat dans la région suite au dépôt de dossier		

Les autres mesures

FCTVA : une assiette élargie impactant l'enveloppe normée pour 2016

Eligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

FCTVA : estimation du coût pour 2016 et en année pleine (selon le régime de reversement)

Année de reversement du FCTVA	2016 N	2017 N+ 1	2018 N+ 2
Dépenses d'entretien des bâtiments publics	12M€	97M€	143M€
Dépenses de voirie (amendement)	20M€	100M€	300M€
Coût total	32M€	197M€	443M€



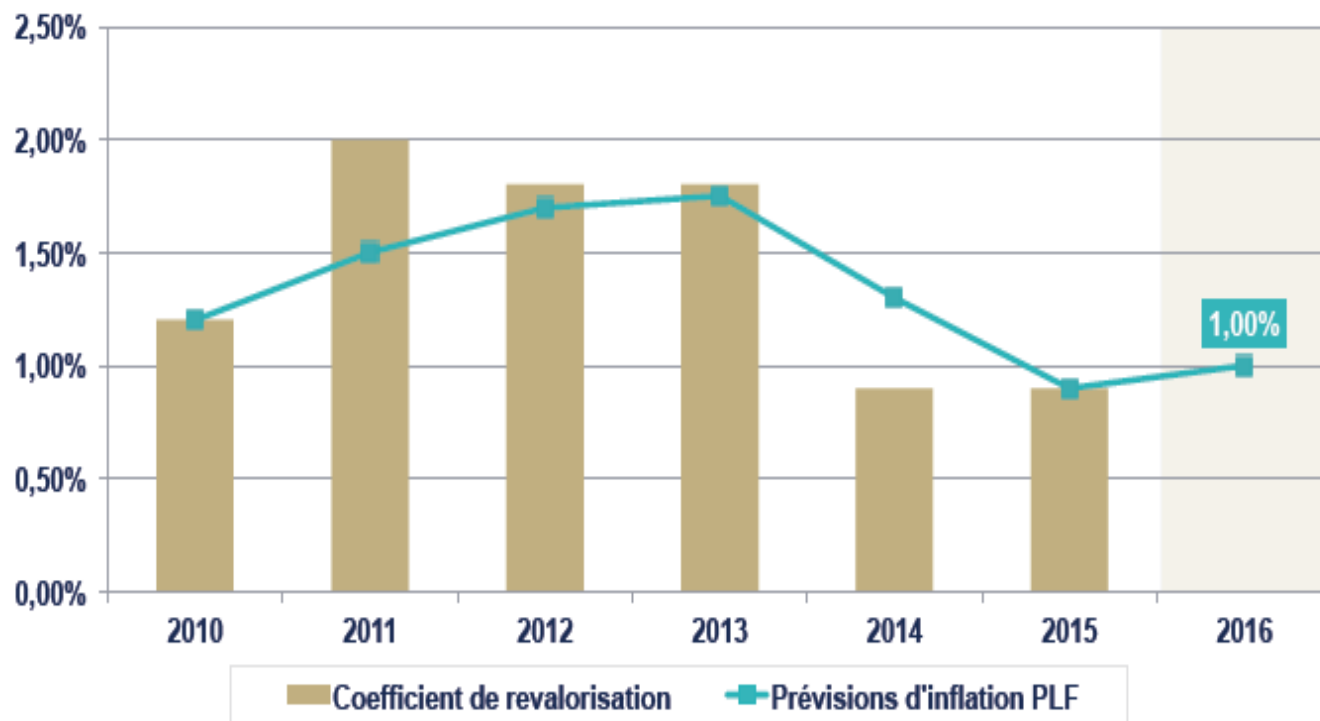
Les autres mesures

Ajustements apportés au FPIC

- Pour 2016, les ressources du FPIC progressent de 220 M€ entre 2015 et 2016, soit une progression proche de celle opérée entre 2014 et 2015 (+210 % M€). Le montant cible de 2 % des recettes fiscales du bloc communal évalué à 1,150 Mds € devrait être atteint en 2017
- Modifications des modalités de répartition interne dérogatoire du prélèvement (et du reversement)

Les autres mesures

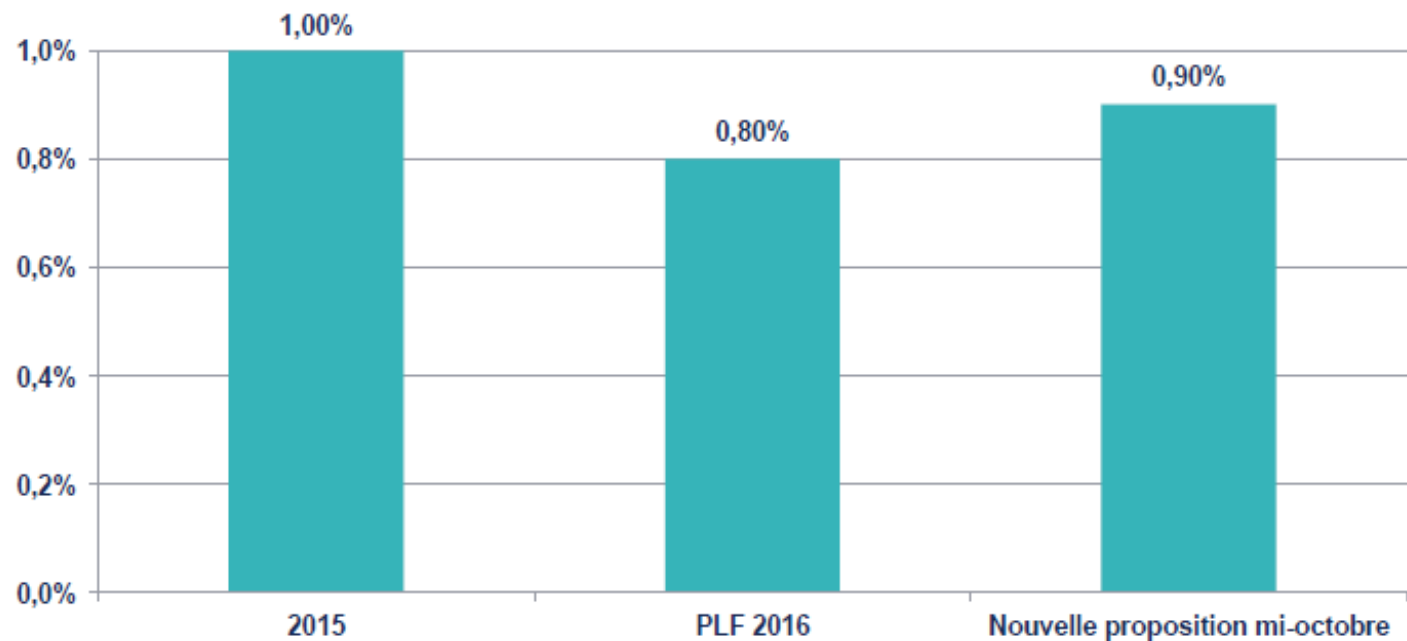
Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité : +1% en 2016



Les autres mesures

CNFPT : taux de cotisation abaissé pour alléger les charges des collectivités

Taux de cotisation au CNFPT (en %)



Dotations de l'État

La contribution au titre du redressement des finances publiques

(article 107 LFI)

○ **Le montant de contribution est réparti entre communes, EPCI, départements et régions en fonction de la part de chacun dans le total des recettes locales de fonctionnement et d'investissement** (clé de répartition décidée à l'unanimité par les membres du CFL pour la contribution 2014).

Au sein du bloc communal, la clé de répartition est identique à celle de 2014 : 70% pour les communes (soit 1 450Md€ en 2015) 30% pour les EPCI (soit 621Md€ en 2015)



Débat d'orientation budgétaire 2016

Analyse financière rétrospective 2013 - 2015

LF 2016 et LFR 2015 : que retenir ?

❖ Réforme d'envergure de la DGF du bloc communal ...

... dont l'application a été repoussée en 2017

... et dont les mécanismes d'encadrement devraient limiter les impacts à moyen terme

❖ L'enjeu majeur reste le **renouvellement de la contribution des collectivités locales**

Analyse financière rétrospective

Les soldes intermédiaires de gestion

La commune clôture son exercice 2015 avec une épargne nette de 2,3 M€ en baisse de 261 K€ par rapport à 2014. L'EBE s'est amélioré de 365 K€ grâce à la baisse nominale des charges de fonctionnement courantes de 2,7 % alors que les produits de fonctionnement courant n'ont diminué que de 0,5 % par rapport à 2014. La variation du solde des opérations exceptionnelles et du remboursement du capital de dette expliquent la dégradation (faible) de l'épargne nette.

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2013	2014	2015
Produits de fonctionnement courant	47 057 328	46 742 091	46 478 534
- Charges de fonctionnement courant	37 120 278	37 323 395	36 693 995
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 937 050	9 418 697	9 784 539
+ Solde exceptionnel large	-738 617	-1 290 549	-1 422 911
= Produits exceptionnels larges*	708 909	94 755	1 808 191
- Charges exceptionnelles larges*	1 447 526	1 385 304	3 231 102
= EPARGNE DE GESTION (EG)	9 198 433	8 128 148	8 361 628
- Intérêts	1 082 466	1 267 467	1 272 978
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 115 967	6 860 680	7 088 650
- Capital	4 464 638	4 299 505	4 788 699
= EPARGNE NETTE (EN)	3 651 328	2 561 175	2 299 951

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Analyse financière rétrospective

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement courantes baissent sensiblement (-220 K€ charges à caractère général – 286 K€ charges de personnel – 496 K€ autres charges). Le versement des arriérés d'intérêts à la SFIL (2 464 K€) expliquent la progression des charges exceptionnelles. Les intérêts de la dette sont stables.

€	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	36 823 062	36 867 259	35 855 151
Charges à caractère général	5 989 816	5 718 286	5 488 688
Charges de personnel	22 350 589	22 211 805	21 925 499
Autres charges de gestion courante	8 482 657	8 937 167	8 440 964
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	297 216	456 136	838 844
Contribution FPIC	115 076	180 112	237 402
Solde atténuations de produits	182 140	276 024	601 442
Charges de fonctionnement courant	37 120 278	37 323 395	36 693 995
Charges exceptionnelles larges	1 447 526	1 385 304	3 231 102
Charges financières (66)	197 639	143 860	2 611 214
Charges exceptionnelles (67)	668 007	561 444	529 428
Provisions semi-budgétaires (68)	581 880	680 000	90 460
Charges de fct hors intérêts	38 567 804	38 708 699	39 925 097
Intérêts	1 082 466	1 267 467	1 272 978
Charges de fonctionnement	39 650 270	39 976 166	41 198 075

Analyse financière rétrospective

Evolution nominale des charges de fonctionnement

	Moy.	2014/13	2015/14
Charges fct courant strictes	-1,3%	0,1%	-2,7%
Charges à caractère général	-4,3%	-4,5%	-4,0%
Charges de personnel	-1,0%	-0,6%	-1,3%
Autres charges de gestion courante	-0,2%	5,4%	-5,6%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	68,0%	53,5%	83,9%
Contribution FPIC	43,6%	56,5%	31,8%
Solde atténuations de produits	81,7%	51,5%	117,9%
Charges de fonctionnement courant	-0,6%	0,5%	-1,7%
Charges exceptionnelles larges	49,4%	-4,3%	133,2%
Charges financières (66)	263,5%	-27,2%	n.s.
Charges exceptionnelles (67)	-11,0%	-16,0%	-5,7%
Provisions semi-budgétaires (68)	-60,6%	16,9%	-86,7%
Charges de fct hors intérêts	1,7%	0,4%	3,1%
Intérêts	8,4%	17,1%	0,4%
Charges de fonctionnement	1,9%	0,8%	3,1%

Analyse financière rétrospective

Structure des charges de fonctionnement

	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	92,9%	92,2%	87,0%
Charges à caractère général	15,1%	14,3%	13,3%
Charges de personnel	56,4%	55,6%	53,2%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	21,4%	22,4%	20,5%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	0,7%	1,1%	2,0%
Charges de fonctionnement courant	93,6%	93,4%	89,1%
Charges exceptionnelles larges	3,7%	3,5%	7,8%
Frais financiers divers	0,5%	0,4%	6,3%
Charges exceptionnelles	1,7%	1,4%	1,3%
Provisions	1,5%	1,7%	0,2%
Charges de fct hors intérêts	97,3%	96,8%	96,9%
Intérêts	2,7%	3,2%	3,1%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%

Analyse financière rétrospective

Les produits de fonctionnement

Conformément aux prévisions, les dotations baissent fortement (-7,1 % pour la DGF) mais cette baisse est atténuée par une progression sensible du produits des contributions directes (+3,1 %). Les produits exceptionnels sont impactés par la reprise de prov SFIL (1 381 K€) et le produit à recevoir du fonds de soutien (330 K€).

€	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant stricts	46 893 895	46 563 940	46 346 033
Impôts et taxes	28 548 968	28 633 416	29 242 605
Contributions directes	18 111 923	18 269 326	18 836 488
Attribution de compensation reçue	5 568 429	5 568 429	5 568 429
Reversement FNGIR	6 752	6 752	6 752
Solde impôts et taxes	4 861 864	4 788 909	4 830 936
Dotations et participations	15 748 581	15 351 013	14 530 133
DGF	13 420 924	13 067 548	12 136 369
Compensations fiscales	1 505 243	1 429 026	1 439 024
Solde participations diverses	822 414	854 439	954 740
Autres produits de fct courant	2 596 346	2 579 510	2 573 295
Produits des services et du domaine (70)	2 252 557	2 225 686	2 234 976
Solde produits des services	2 252 557	2 225 686	2 234 976
Autres produits de gestion courante (75)	343 789	353 824	338 319
Atténuations de charges	163 433	178 151	132 501
Produits de fonctionnement courant	47 057 328	46 742 091	46 478 534
Produits exceptionnels larges	708 909	94 755	1 808 191
Produits financiers (76)	10 113	45 168	339 727
Produits exceptionnels (77)	99 248	49 587	87 164
Reprises/provisions (78)	599 548	0	1 381 300
Produits de fonctionnement	47 766 237	46 836 846	48 286 725

Analyse financière rétrospective

Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2014/13	2015/14
Produits fonctionnement courant stricts	-0,6%	-0,7%	-0,5%
Impôts et taxes	1,2%	0,3%	2,1%
Contributions directes	2,0%	0,9%	3,1%
Solde impôts et taxes	-0,3%	-1,5%	0,9%
Dotations et participations	-3,9%	-2,5%	-5,3%
DGF	-4,9%	-2,6%	-7,1%
Compensations fiscales	-2,2%	-5,1%	0,7%
Solde participations diverses	7,7%	3,9%	11,7%
Autres produits de fct courant	-0,4%	-0,6%	-0,2%
Produits des services et du domaine (70)	-0,4%	-1,2%	0,4%
Solde produits des services	-0,4%	-1,2%	0,4%
Autres produits de gestion courante (75)	-0,8%	2,9%	-4,4%
Atténuations de charges	-10,0%	9,0%	-25,6%
Produits de fonctionnement courant	-0,6%	-0,7%	-0,6%
Produits exceptionnels larges	59,7%	-86,6%	n.s.
Produits financiers (76)	479,6%	346,6%	652,1%
Produits exceptionnels (77)	-6,3%	-50,0%	75,8%
Reprises/provisions (78)	51,8%	-100,0%	s.o.
Produits de fonctionnement	0,5%	-1,9%	3,1%

Analyse financière rétrospective

Structure des produits de fonctionnement

	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant stricts	98,2%	99,4%	96,0%
Impôts et taxes	59,8%	61,1%	60,6%
Contributions directes	37,9%	39,0%	39,0%
Impôts ménages larges	37,7%	38,8%	38,2%
Rôles supplémentaires	0,2%	0,2%	0,8%
Dotation communautaire reçue	11,7%	11,9%	11,5%
AC reçue	11,7%	11,9%	11,5%
Solde impôts et taxes	10,2%	10,2%	10,0%
Dotations et participations	33,0%	32,8%	30,1%
DGF	28,1%	27,9%	25,1%
Compensations fiscales	3,2%	3,1%	3,0%
Solde participations diverses	1,7%	1,8%	2,0%
Autres produits de fct courant	5,4%	5,5%	5,3%
Produits des services	4,7%	4,8%	4,6%
Produits de gestion	0,7%	0,8%	0,7%
Atténuations de charges	0,3%	0,4%	0,3%
Produits de fonctionnement courant	98,5%	99,8%	96,3%
Produits exceptionnels larges	1,5%	0,2%	3,7%
Produits financiers divers	0,0%	0,1%	0,7%
Produits exceptionnels	0,2%	0,1%	0,2%
Reprises sur amort. et prov.	1,3%	0,0%	2,9%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%

Les charges de personnel en 2015

Eléments de synthèse

- La masse salariale s'est élevée à 22 211 485 € pour l'année 2015 :
 - Soit un différentiel de fin d'exercice de 242 342 € correspondant à un taux d'engagement de 98,9% du prévisionnel 2015.
 - Une diminution de 292 342 € par rapport à 2014 soit 1,3 %
- Résultat conforme à l'objectif de maîtrise prolongée de la masse salariale, premier poste de dépenses du budget de fonctionnement participant largement à l'équilibre financier de la collectivité.
- Il convient surtout d'évaluer les résultats obtenus en tendance, sur plusieurs années, afin d'isoler les éléments de la politique RH de la collectivité qui influent sur les évolutions de la masse salariale.

Les charges de personnel 2015

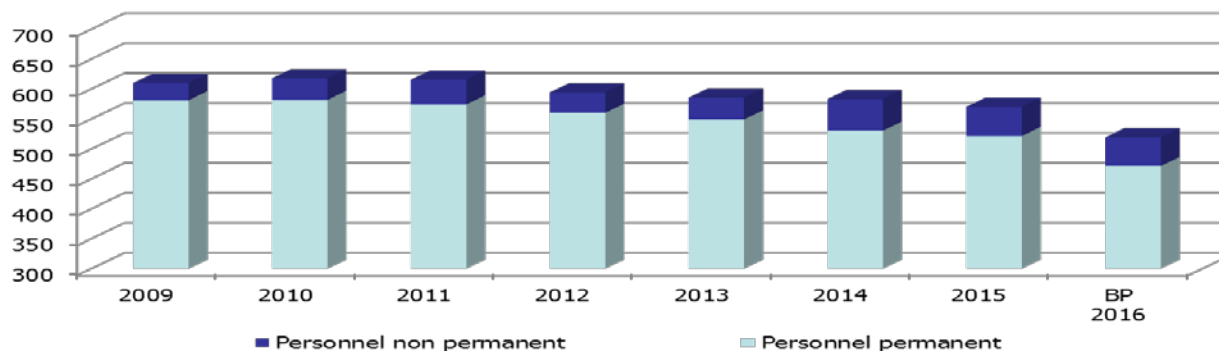
Eléments de synthèse

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Masse salariale prévisionnelle	23 496 095 €	23 484 111 €	23 079 526 €	22 693 549 €	22 657 135 €	22 453 827 €
Masse salariale exécutée	23 041 368 €	23 158 641 €	22 573 670 €	22 657 135 €	22 503 827 €	22 211 485 €
Ecart en € CA / BP	-454 727 €	-325 470 €	-505 856 €	-36 414 €	-153 308 €	-242 342 €
Taux de réalisation	98,06%	98,61%	97,81%	99,84%	99,32%	98,92%
évolution en € de la masse salariale	505 286 €	117 273 €	-584 971 €	83 465 €	-153 308 €	-292 342 €
évolution en % de la masse salariale	2,24%	0,51%	-2,53%	0,37%	-0,68%	-1,30%

- **Efforts de gestion continus et progressifs concernant la masse salariale :**
 - Stabilisée dès 2009 par des démarches d'optimisation et la recherche de marges de manœuvre, pour une inflexion limitée à 0,7% en moyenne depuis 2010.
 - Un travail constant et ciblé de réorganisation des services et de gestion efficace de la mobilité professionnelle a dans le même temps permis de conforter cette politique RH, tout en préservant la qualité du service proposé aux usagers.
- **Résultats très concluants depuis 2 ans : diminution de la masse salariale.**

Les charges de personnel 2015

Eléments de synthèse



Les efforts consentis visant à limiter l'inflexion de la masse salariale ont concerné :

- Les effectifs employés sur des besoins permanents ainsi que l'essentiel des éléments variables (remplacements, renforts occasionnels, heures supplémentaires..)
- Ces résultats ont été facilités par la dynamique des mouvements de personnels intervenus depuis 2014 (61 mobilités), qui se poursuivra jusqu'en 2018, sur une base moyenne annuelle de 4% des effectifs, permettant d'adapter plus facilement les moyens humains aux besoins de services.
- 522 ETP permanents rémunérés fin 2015 contre 530 en fin d'année 2014.

Analyse financière rétrospective

La DGF

POPULATION DGF

	2013	2014	2015
Population totale	25 235	25 469	25 793
Résidences secondaires	1 234	1 337	1 330
Majoration places de caravane *	0	0	0
Population DGF	26 469	26 806	27 123
dont Population ZUS	2 239	2 239	2 239

DGF - DECOMPOSITION

€	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire (DF)	13 420 924	13 067 548	12 136 369
Effet variation de population	-50 037	39 764	34 055
Effet prélèvement pour péréquation	-99 431	-46 870	-101 278
Contribution RFP suppl.		-346 270	-863 956
= DGF (A)	13 420 924	13 067 548	12 136 369

Compensations fiscales (B)	1 505 243	1 429 026	1 439 024
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------

DOTATIONS (A) + (B)	14 926 167	14 496 574	13 575 393
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Analyse financière rétrospective

Evolution nominale de la DGF

	Moy.	2014/13	2015/14
Dotation forfaitaire (DF)	-4,9%	-2,6%	-7,1%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	s.o.	s.o.	s.o.
DGF	-4,9%	-2,6%	-7,1%
Compensations fiscales	-2,2%	-5,1%	0,7%
Dotations	-4,6%	-2,9%	-6,4%

Analyse financière rétrospective

Analyse de la dotation forfaitaire

DOTATION FORFAITAIRE AVANT 2015

€	2013	2014	2015
Dotation de base	2 836 608	2 876 372	
+ Dotation superficière	1 886	1 886	
+ Dotation parcs nationaux	0	0	
+ Dotation de compensation	191 388	191 388	
+ Dotation de garantie	10 391 042	10 344 172	
- Contribution RFP suppl.		346 270	
= Dotation forfaitaire	13 420 924	13 067 548	

DOTATION FORFAITAIRE A COMPTER DE 2015

€	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire de référence			13 064 521
+ Variation "DF - population"			34 055
+ Variation "DF - besoin de financement"			-101 278
- Contribution RFP suppl.			860 929
= Dotation forfaitaire			12 136 369

Analyse financière rétrospective

La fiscalité - explications de forte augmentation du produit fiscal en 2015

Le produit de la fiscalité directe locale (y compris avec les rôles supplémentaires et complémentaires) est passé entre 2014 et 2015 de 18 269 326 € à 18 836 488 € représentant une augmentation de +567 162 € soit + 3,1 %, contre seulement +158 033 € entre 2013 et 2014 (+0,9 %).

En 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision a conduit à diminuer le nombre de parts servant à déterminer si une personne âgée peut bénéficier d'une exonération de sa taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de sa taxe foncière (à partir de 75 ans), alors même que son revenu réellement perçu n'est pas modifié à la hausse.

En 2015, les collectivités ont donc bénéficié d'une diminution des exonérations de TH ainsi que d'une forte progression de leurs bases nettes de TH, d'où l'augmentation du produit de la fiscalité directe locale.

Analyse financière rétrospective

La fiscalité – Incidence sur 2016

Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016, **le gouvernement est revenu sur ce dispositif :**

- les personnes à revenu modeste bénéficient du maintien pérenne de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de l'exonération de taxe d'habitation;
- pour les autres contribuables dont la situation a évolué et qui perdent le bénéfice des exonérations, les exonérations d'impôts locaux sont prolongées en 2015 et 2016, puis réduites progressivement les deux années suivantes afin d'éviter les effets de seuil.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement. Les dégrèvements de taxe d'habitation en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles.

Les collectivités locales vont donc connaître, une baisse de leur base nette de TH entre 2015 et 2016 car les contribuables pour lesquels l'exonération de TH avait disparu (suite à la perte de leur demi-part supplémentaire) vont en retrouver le bénéfice.

Par ailleurs, le 9° de l'article 75 de la LF 2016 prévoit que les compensations de TH ne s'appliquent pas aux dégrèvements accordés par l'Etat, aux contribuables pour compenser l'absence d'exonération. **En 2016, la compensation de TH affichera donc une baisse conséquente.**

Analyse financière rétrospective

La fiscalité (hors rôles supplémentaires et complémentaires)

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2013	2014	2015
Taux TH	17,31%	17,31%	17,31%
Taux FB	22,68%	22,68%	22,68%
Taux FNB	25,62%	25,62%	25,62%

BASES NETTES D'IMPOSITION

€	2013	2014	2015
Base nette TH	48 752 866	48 789 330	51 223 000
Base nette FB	42 101 390	42 821 202	43 562 350
Base nette FNB	85 623	88 934	81 220

PRODUITS FISCAUX

€	2013	2014	2015
Produit TH	8 439 121	8 445 433	8 866 701
Produit FB	9 548 595	9 711 849	9 879 941
Produit FNB	21 937	22 785	20 809
Produit 3 Taxes ménages	18 009 653	18 180 067	18 767 451

Analyse financière rétrospective

La fiscalité

EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	Moy.	2014/13	2015/14
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	0,00%	0,0%	0,0%

EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moy.	2014/13	2015/14
Base nette TH	2,5%	0,1%	5,0%
Base nette FB	1,7%	1,7%	1,7%
Base nette FNB	-2,6%	3,9%	-8,7%

EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX

	Moy.	2014/13	2015/14
Produit TH	2,5%	0,1%	5,0%
Produit FB	1,7%	1,7%	1,7%
Produit FNB	-2,6%	3,9%	-8,7%
Produit 3 taxes ménages	2,1%	0,9%	3,2%

Analyse financière rétrospective

La fiscalité

TAUX D'IMPOSITION INTERCOMMUNAUX

	2013	2014	2015
Taux TH	11,72%	11,72%	11,72%
Taux FB	0,38%	0,38%	0,38%
Taux FNB	2,55%	2,55%	2,55%
Taux TP / CFE	28,68%	28,68%	28,68%

Taux TEOM	6,75%	6,75%	6,75%
-----------	-------	-------	-------

TAUX D'IMPOSITION DU SYNDICAT

	2013	2014	2015
Taux TH	0,17%	0,17%	0,16%
Taux FB	0,23%	0,22%	0,21%
Taux FNB	0,26%	0,25%	0,24%

Analyse financière rétrospective

La fiscalité

TAUX D'IMPOSITION DEPARTEMENTAUX

	2013	2014	2015
Taux FB	20,08%	20,21%	20,31%

TAUX D'IMPOSITION GLOBAUX

	2013	2014	2015
Taux TH	29,20%	29,20%	29,19%
Taux FB	43,37%	43,49%	43,58%
Taux FNB	28,43%	28,42%	28,41%
Taux TP / CFE	28,68%	28,68%	28,68%

VARIATION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION GLOBAUX

	Moy.	2014/13	2015/14
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,2%	0,3%	0,2%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	0,78%	0,6%	0,9%

Analyse financière rétrospective

La fiscalité

TAXE D'HABITATION

	2013	2014	2015
Commune	60%	60%	60%
Groupement	40%	40%	40%
Département	0%	0%	0%

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

	2013	2014	2015
Commune	53%	52%	52%
Groupement	1%	1%	1%
Département	47%	47%	47%

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

	2013	2014	2015
Commune	91%	91%	91%
Groupement	9%	9%	9%

Analyse financière rétrospective

La dette – Chiffres clés au 31/12 – tous budgets

La dette de la commune compte 53 emprunts contractés auprès de 5 groupes bancaires

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2015	31/12/2014
Votre dette est de	55 683 655 €	54 906 371 €
Son taux moyen s'élève à	3,05%	2,87%*
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 1 mois **	13 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 11 mois **	7 ans et 1 mois

* Alors que la ville ne payait que le taux légal sur le produit structuré sur EUR/CHF

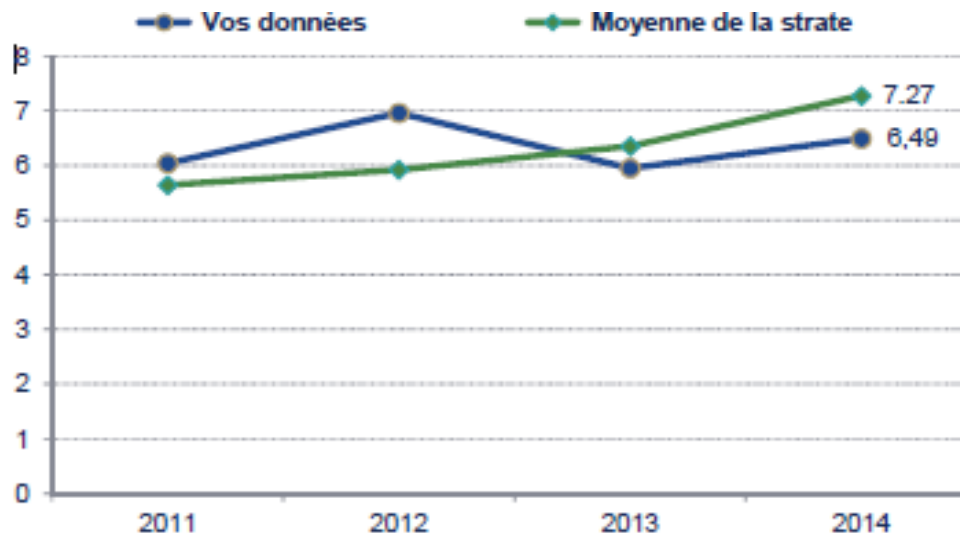
** Le produit EUR/CHF a pris fin le 01/01/2016. Au 31/12/2015, sa courte durée résiduelle tirait donc temporairement vers le bas les agrégats temporels de la dette

Budget	CRD	Part de l'encours	Taux moyen
Budget Principal	48 924 912 €	87,86%	3,05%
Budget annexe des Parkings	17 859 €	0,03%	4,30%
Budget annexe Salles Meublées Louées	4 220 924 €	7,58%	2,40%
Budget annexe Locations Industrielles et Commerciales	2 519 960 €	4,53%	4,18%
Total	55 683 655 €	100,00%	3,05%

Analyse financière rétrospective

La dette – Ratio de désendettement

Le ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne. Au-delà de 10 ans, ce ratio peut entraîner des difficultés d'accès au crédit. Ce ratio augmente légèrement entre 2011 et 2014 (de 6,04 ans à 6,49 ans), soit légèrement en deçà de la moyenne de la strate.



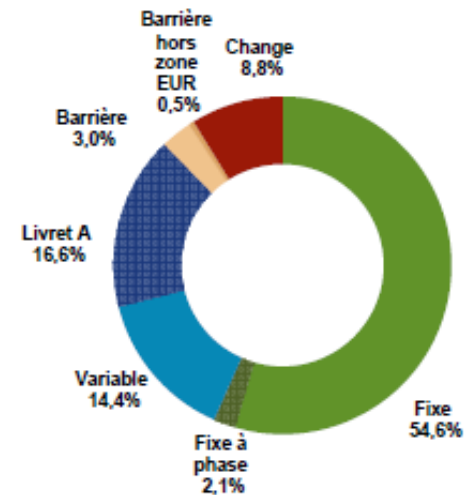
Encours de dette du budget principal / Capacité d'autofinancement brute, au 31/12/N, en années. Sources : DGFIP et Finance Active.

Analyse financière rétrospective

La dette – Structure au 31 décembre 2015 tous budgets

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,05%

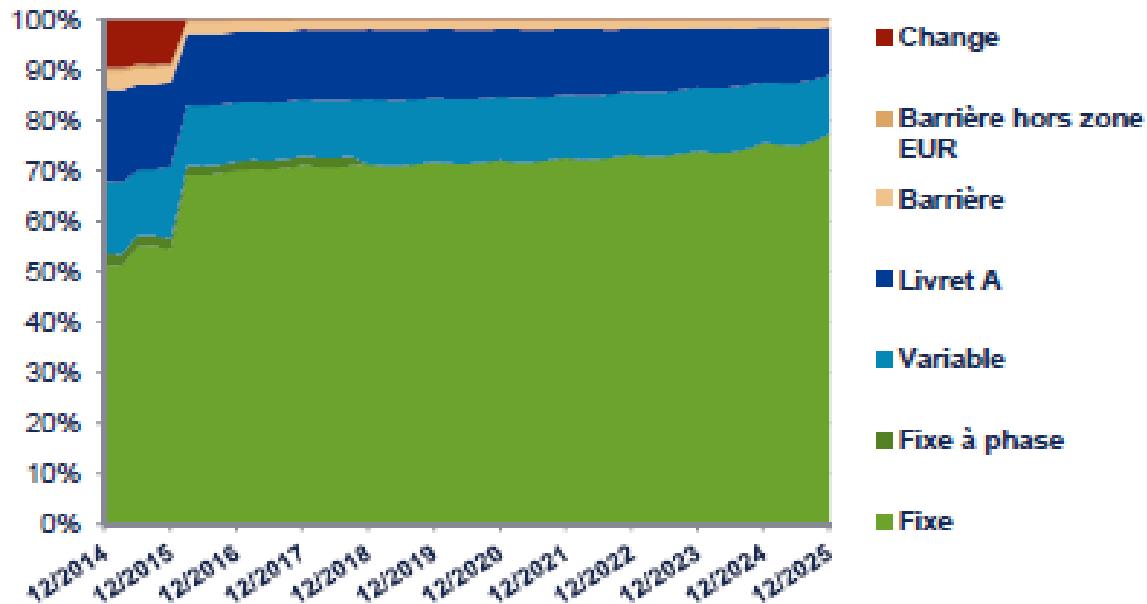
Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	30 379 382 €	54,6%	3,55%
Fixe à phase	1 170 000 €	2,1%	3,79%
Variable	8 020 624 €	14,4%	1,23%
Livret A	9 276 780 €	16,6%	1,86%
Barrière	1 648 107 €	3,0%	4,88%
Barrière hors zone EUR	286 054 €	0,5%	3,86%
Change	4 902 708 €	8,8%	4,30%
Total	55 683 655 €	100,0%	3,05%



Analyse financière rétrospective

La dette – Evolution de la répartition du risque de taux

Le réaménagement en 2015 du produit de change augmente la part de dette à taux fixe.



Analyse financière rétrospective

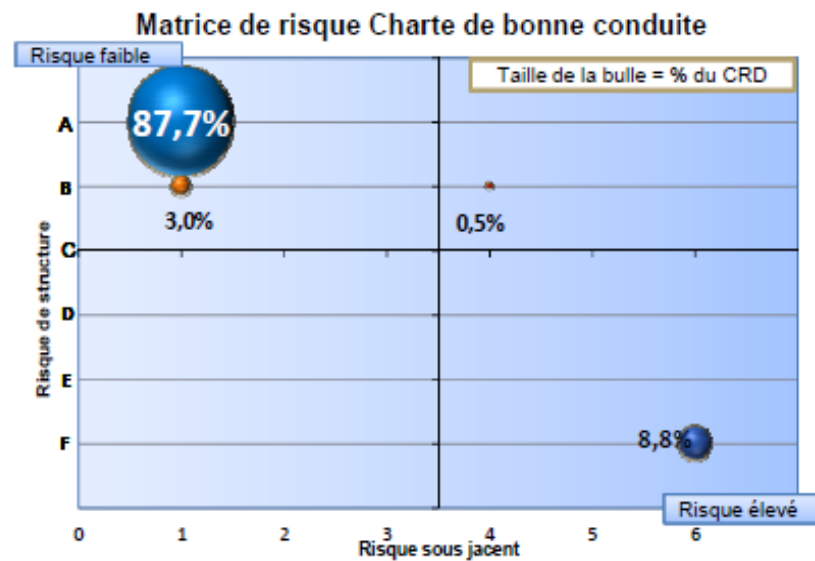
La dette – Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

Produits non structurés : 87,7 %

Produits à risque faible : 3,0 %

Produits à risque limité : 0,5 %

Produits Hors Charte : 8,8 %

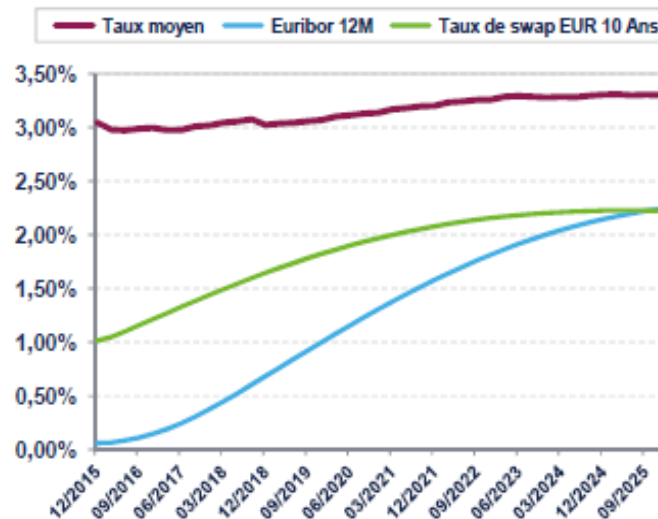


Analyse financière rétrospective

La dette – taux moyen de la dette au 31/12/2015

Date	31/12/2015	31/12/2014
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	3,05%	2,87%*

* Alors que la ville ne payait que le taux légal sur le produit structuré sur EUR/CHF

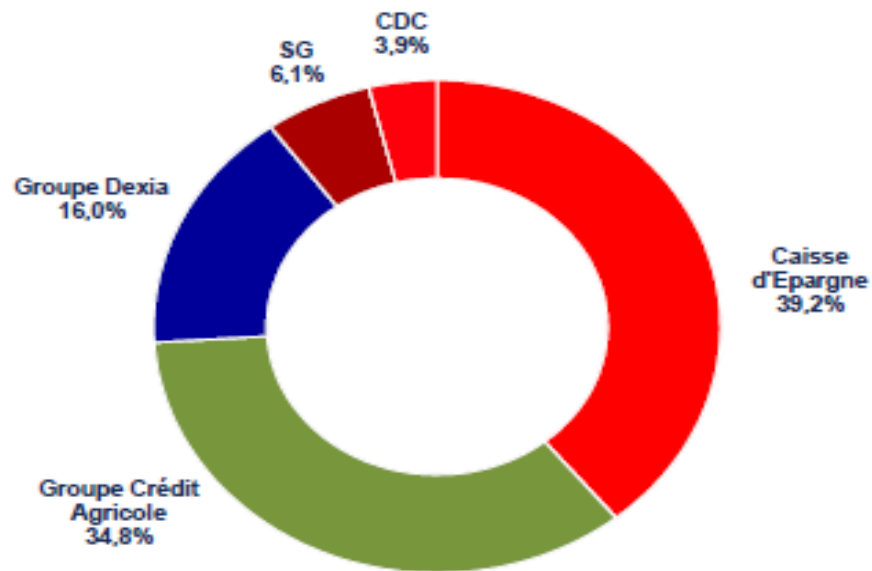


Anticipations réalisées dans les conditions de marché du 31/12/2015

Analyse financière rétrospective

Répartition de la dette par établissement prêteur

La Caisse d'Épargne (39,2 %) est le principal prêteur de la commune.



Analyse financière rétrospective

Le refinancement de l'emprunt EUR/CHF

- **Délibération du conseil municipal du 4 décembre autorisant le Maire à signer :**
 - un protocole d'accord avec la SFIL ayant pour objet de mettre fin aux différends opposant la commune et CAFFIL, SFIL et DCL en refinançant le contrat de prêt litigieux par un emprunt à taux fixe maximal de 3,25 %/l'an, sur une durée maximale de 20 ans ainsi que l'indemnité compensatrice maximale de 6 633 000 € aux mêmes conditions.
 - Une convention avec le représentant de l'Etat relative au fonds de soutien
- **11 décembre 2015** : signature du protocole transactionnel avec la CAFFIL, SFIL
- **14 décembre 2015** : topage du réaménagement

Nouveau contrat souscrit de 15 585 411,22 € sur 20 ans au taux fixe de 3,21 % se décomposant comme suit :

- 5 000 000 € emprunt nouveau en financement des investissements 2016
- 5 750 000 € refinancement de l'indemnité compensatrice dérogatoire
- 4 835 411,22 € CRD refinancement du CRD de l'emprunt remboursé
- **15 janvier 2016** : notification du fonds de soutien pour un montant maximal d'aide de 4 521 196,59 €
- **9 février 2016** : acceptation de l'aide par la commune

Analyse financière rétrospective

En résumé : les éléments marquants 2015

- **L'épargne nette à fin 2015 a faiblement baissé : -260 K€ / 2014. La commune clôture son exercice 2015 avec une épargne nette de 2.3 M€.**

3 éléments expliquent la dégradation moins rapide que prévue, de l'épargne nette :

- La forte augmentation (non prévue dans l'état 1259 des bases prévisionnelles) du produit des contributions directes de + de 3 % représentant un produit supplémentaire de 567 K€ (contre seulement 157 K€ entre 2013 et 2014). Ce produit exceptionnellement élevé s'explique par le fait qu'en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009. Cette décision a conduit à une augmentation du produit fiscal de TH et de TFB de 297 111 €.
 - la baisse plus forte que prévu des dépenses de personnel (hors travaux en régie) de 286 K€
 - et l'encaissement exceptionnel de 170 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la cession de la Pergola.
- **Les résultats 2015 sont fortement impactés par le réaménagement en décembre 2015 de l'emprunt eur/chf qui a généré de nombreuses écritures d'ordre (qui s'équilibrent entre elles).**



Débat d'orientation budgétaire 2016

Orientations du Budget 2016

Les orientations du budget 2016

Les évolutions nationales

(source : la lettre des finances locales du 18 février 2016 selon une note publiée le 10 février 2016 de l'agence Standard and Poor's)

◆ Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

Limiter à 1,5 % la hausse de leurs dépenses de fonctionnement en 2016 et 2017 (au lieu de 2% en 2015 et 3 % entre 2012 et 2014)

◆ Baisse de l'épargne brute

> À 10 % recettes de fonctionnement en 2017 (13 % en 2015)

◆ la baisse des recettes entraine la baisse des investissements

Réduction annuelle de 6 % de l'investissement local en 2014 et 2015. En 2016, même prévision de baisse de 6 %

◆ Recours à l'emprunt limité

De l'ordre de 5 % en 2016 et 10 % en 2017

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues par la commune de Vichy

Recettes de fonctionnement

- **DGF** : - 853 K€ participation RFP et – 108 K€ prélèvement sur dotation forfaitaire pour la péréquation mais + 16 K€ au titre de la variation de population, positive depuis 3 ans.

- **Autres recettes fiscales (en stagnation/2015 sauf pour les casinos suite à la fermeture du casino des 4 chemins) :**
 - Taxe sur l'électricité : 525 K€
 - Surtaxe sur les eaux minérales : 225 K€
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 900 K€
 - Taxe de séjour : 340 K€
 - Prélèvement sur le produit des jeux : 1 000 K€ ↓ (- 293K€)
 - Droits de stationnement : 1 232 K€
 - TLPE : 75 K€

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues par la commune de Vichy

Recettes de fonctionnement

- **Participations casinos** Grand café et des quatre chemins au dév touristique et culturel : 100 000 € (-76 224 € participation du casino de l'Elysée palace)
- **Redevances occupation du domaine** (eau, assainissement, gaz) : 420 000 €
- **Attribution de compensation de la taxe professionnelle** : 3 831 394 € (5 568 429 € AC 2015 – 1 737 035 € masse salariale transférée)

Les orientations du budget 2016

Prévisions d'évolution de la DGF

POPULATION DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale	25 469	25 793	25 943	26 093	26 243	26 393
Résidences secondaires	1 337	1 330	1 330	1 330	1 330	1 330
Majoration places de caravane *	0	0	0	0	0	0
Population DGF	26 806	27 123	27 273	27 423	27 573	27 723
dont Population ZUS	2 239	2 239	2 239	2 239	2 239	2 239
dont Population ZFU	0	0	0	0	0	0

DGF - DECOMPOSITION

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	13 068	12 136	11 192	10 278	10 215	10 130
Effet variation de population	40	34	16	16	16	16
Effet prélèvement pour péréquation	-47	-101	-108	-85	-80	-101
Contribution RFP suppl.	-346	-864	-853	-844	0	0
= DGF (A)	13 068	12 136	11 192	10 278	10 215	10 130

Les orientations du budget 2016

Prévisions d'évolution de la DGF

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Evolution nominale	-4,5%	-7,1%	-7,8%	-8,2%	-0,6%	-0,8%	-1,8%
Evolution réelle	-5,3%	-7,2%	-8,7%	-9,1%	-1,6%	-1,8%	-2,8%
<i>Inflation</i>	<i>0,85%</i>	<i>0,10%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>

Si la réforme de la DGF est votée dans les conditions annoncées, la DGF de la ville baissera de 1,5 M€ / an à compter de 2017 ramenant l'évolution réelle à – 12,7 % en 2017, -15,4 % en 2018, -18,2 % en 2019, etc.

Les orientations du budget 2016

Les recettes fiscales – les corrections apportées à la notification des bases prévisionnelles (état 1259 COM)

Les dégrèvements de taxe d'habitation (pour les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu) en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles.

Les montants effectifs de ces dégrèvements seront connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation. Il en résulte que les bases qui seront exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle. **Les bases de taxe d'habitation qui nous ont été notifiées sont donc surestimées.**

Par ailleurs, les mécanismes d'exonération conduiront pour un nombre important de collectivités à une **faible progression, voire une baisse, des bases fiscales en 2015, en particulier pour la taxe d'habitation.**

Les orientations du budget 2016

Les recettes fiscales – les corrections apportées à la notification des bases prévisionnelles (état 1259 COM)

Le montant notifié des bases de TH sur l'état de vote des taux reçu le 14 mars dernier n'est donc pas correct. Au stade du BP, la démarche consiste à prévoir une valeur différente de celle qui figure sur l'état de vote des taux pour essayer d'approcher la valeur réelle de la base nette TH.

La méthode proposée est d'enlever des bases prévisionnelles de TH, l'écart de base nette exonérée entre 2016 et 2015. Cet écart est égal à 1 824 K€ (9 353 € bases nettes exonérées 2015 – 7529 K€ bases nettes exonérées 2016). En effet, les bases nettes exonérées en 2016 devraient retrouver leur niveau de 2014.

Cet écart est retranché des 52 082 000 € de bases prévisionnelles notifiées sur l'état 1259, ramenant ces dernières à 50 258 000 €.

La même méthode est appliquée aux bases prévisionnelles de TF qui sont ramenées au budget primitif à 43 686 000 € (au lieu de 43 830 000 €).

Au stade du budget primitif, hors rôles supplémentaires, le produit attendu des 3 taxes sera donc inférieur au produit 2015.

Par ailleurs, en 2016, la compensation de TH affiche aussi une baisse conséquente car elle est fonction des exonérations N-1 qui ont elles mêmes diminué en 2015.

Les orientations du budget 2016

Les bases prévisionnelles corrigées

BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2014	2015	2016
Base nette TH	48 789	51 223	50 258
Base nette FB	42 821	43 562	43 686
Base nette FNB	89	81	80

PRODUITS FISCAUX

K€	2014	2015	2016
Produit TH	8 445	8 867	8 700
Produit FB	9 712	9 880	9 908
Produit FNB	23	21	20
Produit 3 Taxes ménages	18 180	18 767	18 628

Les orientations du budget 2016

Les compensations fiscales

COMPENSATIONS FISCALES

K€	2014	2015	2016
Compensations TH	1 121	1 236	1 012
Compensations FB	106	70	74
Comp. FB contribuables modestes	74	48	35
Comp. FB zones urbaines	32	21	34
Comp. FB immeubles	0	0	5
Compensation FNB	0	0	0
Compensations TP / CFE / CVAE	202	133	113
Dotation unique spécifique (TP)	202	133	113
TOTAL Compensations	1 429	1 439	1 199

Les orientations du budget 2016

Décomposition des bases de TH, TF

DECOMPOSITION DE LA BASE DE TAXE D'HABITATION

K€	2014	2015	2016
Base brute	57 719	58 452	59 316
- base brute abattue	1 449	1 480	1 502
= Valeur locative nette	56 270	56 972	57 814
- Base nette exonérée	9 195	7 529	9 353
= Base nette hs logements vacants	47 075	49 443	48 461
+ Base nette logements vacants	1 715	1 780	1 797
= Base nette	48 789	51 223	50 258

DECOMPOSITION DE LA BASE DE FONCIER BATI

K€	2014	2015	2016
Base brute FB	44 767	45 429	45 706
- Exo contribuables modestes (LF92)	1 035	891	1 035
- Exo temporaires non compensées	0	0	0
- Exo ZUS/ZFU	349	370	374
- Exo liées aux constructions	561	606	612
= Base nette FB	42 821	43 562	43 686

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues

Dépenses de fonctionnement

- Dotation aux provisions pour créances douteuses : 82 K€
- contribution au FPIC : 314 K€ (estimation) en 2016 – 368 K€ estimés en 2017 – 391 K€ estimés en 2018 – 402 K€ estimés en 2019
- 172 K€ contribution SRU
- intérêts de la dette : en légère baisse par rapport à 2015 (environ 1,150 M€ contre 1,273 M€ en 2015 à taux constant)
- Subventions versées aux associations : baisse générale des subventions de fonctionnement de l'ordre de 10 %, avec examen au cas par cas des situations justifiant le maintien ou une baisse moindre des subventions.

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues

Dépenses de fonctionnement

- Subventions OTT et CCAS : -100 K€ OTT et – 50 K€ CCAS
- Baisse des budgets de fonctionnement des services de 10 % pour les dépenses flexibles
- Dépenses en hausse limitées : Euro 2016 (25 K€) – changement des illuminations de centre ville (marché de prestations qui passe de 46 K€ à 71,5 K€ pour la mise en place de nouveaux ancrages) – école de musique +10 K€ (hébergement et restauration steel drum), +7700 € maintenance du nouveau système de péage du parking de la poste
- Budget en baisse pour électricité suite au nouveau marché (-12 000 K€ soit -2,44 % pour un budget total de 479 500 €), pour la location maintenance des sanisettes – 87 K€ (en 2015 paiement de l'installation et baisse des prix de location)
- Certains budgets de fonctionnement sont en baisse suite à la mutualisation (DSI et archives) : prise en charge des frais de maintenance de certains logiciels par VVA (compta, GRH, marchés...) puis refacturation aux communes (47 750 € pour Vichy). Prise en charge de certains abonnements, publications... par VVA. Le budget documentation mairie passe de 27500 € en 2015 à 19 900 €.
- Dépenses de personnel : 20,261 M€ K€ (- 1,950 M€/CA 2015)

Les orientations du budget 2016

La masse salariale : objectifs poursuivis

- **Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2016 vise à :**
 - Une maîtrise prolongée de la masse salariale pour la 3ème année consécutive permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre,
 - Autofinancer les augmentations mécaniques de la masse salariale, qui pèsent fortement sur son évolution (1,2% en moyenne).
 - Anticiper les transferts de compétences éventuels à intervenir dès 2017

- **Des efforts de gestion poursuivis tout au long de l'année 2016 :**
 - Non remplacement systématique des postes laissés vacants en fin d'année 2015 ou au cours de l'année 2016.
 - Examen au cas par cas de chaque situation en envisageant d'éventuelles adaptations ou évolutions des organisations, dans le respect des besoins du service public et des souhaits d'évolution professionnelle des personnels.
 - Recours limité aux éléments variables compressibles (heures complémentaires et supplémentaires, renforts, remplacements, besoins occasionnels et saisonniers, interventions extérieurs) afin d'allouer les moyens humains disponibles sur les besoins en personnel jugés les plus prioritaires.

Les orientations budgétaires 2016

La masse salariale : hypothèses retenues

- **Application des éléments de pondération « incompressibles » de la masse salariale :**
 - L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, relativement soutenu pour 2015 et 2016
 - Les mesures d'augmentation de traitement prévues pour 2016 dans le cadre des accords PPCR
 - La revalorisation du SMIC au 1er janvier 2016,
 - Les effets reports des mouvements de personnel de 2015 déjà connus.
 - L'intégration de toutes les décisions individuelles ou collectives de 2015 en 2016

- **Application des mesures réglementaires connues à ce jour :**
 - Réformes indiciaires et intégration des mesures catégorielles.
 - Evolution des taux et conditions de recouvrement des cotisations sociales et patronales obligatoires (retraite, URSSAF, CNFPT..)

Les orientations budgétaires 2016

La masse salariale : hypothèses retenues

- **Intégration des mouvements de personnel 2015 et 2016 :**
 - Prise en compte du transfert de 1,8 ETP à VVA pour 2015 au titre de la création du service commun ADS, et de 42 ETP au 1^{er} janvier 2016 au titre de la création des services communs (RH, Finances, DSI, Juridique, Marchés Publics Achats, Archives). Intégration des économies d'échelle intervenues du fait de la mutualisation.
 - En privilégiant la mobilité interne sur des postes vacants, la prise de responsabilités et le développement des compétences des personnels de la collectivité.
 - Poursuite des efforts visant à assurer le remplacement des personnels en mobilité (prévisionnel de 5% pour les années 2016 et 2017 pour le personnel permanent) au plus juste, dans les conditions strictement nécessaires à la continuité du service proposé aux usagers,
- **Maitrise des effets mécaniques de la masse salariale dits compressibles (renforts, personnel saisonnier, heures supplémentaires, personnel extérieur...) permettant :**
 - de soutenir et de préserver la politique RH de la collectivité, notamment en matière de rémunération et d'avancement du personnel permanent (qui devrait concerner près de 7% des personnels en 2016).
 - d'améliorer les conditions de travail des personnels et la politique d'action sociale.

La prévision budgétaire 2016

La masse salariale : éléments de synthèse

- **Masse salariale prévisionnelle estimée à 20 261 k€ en 2016,**
- **Diminution des dépenses de personnel en 2016 de 8,9 % du fait des :**
 - > Transferts de personnels intervenus au 1^{er} juillet 2015 et 1^{er} janvier 2016 .
 - > Effets mécaniques « incompressibles » estimés à + 267 k€
 - > Effets mécaniques « compressibles », de l'ordre de - 40 k€
 - > Mouvements de personnels intervenus depuis 2015 et programmés pour l'année 2016, dont les effets sont estimés pour l'année 2016 à - 463,4 k€.
- **Hors transfert, diminution programmée de 0,9 % de la masse salariale en 2016.**

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues

Dépenses d'investissement (tous budgets)

- Reports 2015 : 3 390 462 € en dépenses et 1 701 071 € en recettes
- Dépenses d'équipement (c/20,21 et 23) : 10,8 M€ budget principal et 1,5 M€ budgets annexes
- baisse du remboursement du capital de dette : 4,544 M€ (4,789 M€ en 2015) : seulement 1 trimestre de capital de l'euro/chf remboursé en 2016 (65 K€)
- FCTVA : 700 K€

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues

Les autorisations de programme et crédits de paiement

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Réalisé au 31/12/2015	Réalisations cumulées au 31/12/2015 pour mémoire	Solde de l'AP	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits de paiement ouverts 2017	Reste à financer 2018 & >
Budget Principal							
AP2043-Centre Omnisport : terrain de rugby synthétique et vestiaires	700 000	-	-	700 000	20 000	-	-
AP2064-Rénovation barrage - clapet 2	5 684 800	73 578	4 032 121	1 646 257	-	-	-
AP2082-Aménagement des plages Rive Droite	11 857 183	239 974	11 072 354	769 829	400 000	369 829	-
AP2095-Rénovation des passages privés - Amirauté et Opéra Gibouin	1 540 000	556	588 277	951 723	100 000	470 000	381 723
AP2109-Rénovation du Parvis St Louis - Rues Ste Cécile & Ste Barbe	1 450 000	401	1 378 284	71 716	-	-	-
AP2116-Plan d'eau-vidange 2012-2013-Curage prise d'eau & port Rotonde	640 000	-	122 747	517 253	150 000	-	367 253
AP2117-Réfection couverture et façade Eglise Saint Louis	320 000	20 858	20 858	300 142	300 142	-	-
AP2118-Hôtel de Ville - Ascenseur & accessibilité PMR	1 420 000	148 353	1 243 031	176 969	30 000	146 969	-
AP2119-Ecole Maternelle Lyautey - Rénovation /Extention	1 700 000	-	1 607 915	92 085	-	-	-
AP2121-Acquisition bateau faucardeur	470 000	70 392	409 680	60 320	-	-	-
AP2123-Réhabilitation groupe scolaire Sévigné Lafaye	4 200 000	635	635	4 199 365	300 000	1 200 000	2 699 365
AP2124-Voirie travaux Pluriannuels Entreprise 2014 - 2015 - 2016	1 600 000	515 112	954 404	1 005 000	1 005 000	-	-
AP2125-Médiathèque Valéry Jarbaud - Refection des éclairages	300 000	19 870	19 870	280 130	280 130	-	-
AP2126-Rénovation du barrage - Etude de danger et AMO	1 000 000	122 695	122 695	877 305	400 000	477 305	-
AP2128-Sports - Rénovation terrains	560 000	351 861	351 861	150 000	150 000	-	-
AP2129-Rénovation "Vieux Vichy"	80 000	-	-	80 000	-	-	-
AP2130-Rénovation rue du Maréchal Foch	820 000	104 241	104 241	800 000	800 000	-	-

Les orientations du budget 2016

Les évolutions prévues

Les autorisations de programme et crédits de paiement

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Réalisé au 31/12/2015	Réalisations cumulées au 31/12/2015 pour mémoire	Solde de l'AP	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits de paiement ouverts 2017	Reste à financer 2018 & >
AP2131-Rénovation ponts et passerelles - Programme Pluriannuel	420 000	-	-	420 000	245 000	145 000	30 000
AP2132-Rénovation COSEC des Célestins	350 000	148 139	148 139	90 000	90 000	-	-
AP2133-Mise en conformité - Accessibilité ERP	2 700 000	51 723	51 723	2 648 277	250 000	600 000	1 798 277
AP2134-Travaux réfection couvertures & terrasses - Batiments Communaux	2 500 000	124 972	124 972	2 375 028	600 000	500 000	1 275 028
AP2135-Performances énergétiques - Batiments Communaux	2 100 000	169 898	169 898	1 930 102	800 000	400 000	730 102
AP2137-Sport rénovation de la piste d'athlétisme			-	350 000	350 000		
AP2138-Réhabilitation groupe scolaire Georges Méchin			-	3 700 000	5 000		
Total CP Budget Principal 2016					6 275 272		
Salles Meublées							
AP2120-Réfection terrasse Nord et escaliers - PCO	2 520 000	974 406	2 386 467	178 533	178 533	-	-
AP2127-Remplacement des groupes de production de froid-Palais des Congrès	460 000	269 699	269 699	221 821	221 821		-
AP2136-Palais des Congrès - Restauration façades Relais des Parcs	280 000	605	605	280 695	280 695	-	-
Total CP Salles Meublées 2016					681 049	-	-



Débat d'orientation budgétaire 2016

Prospective après 2015

Un exercice de prévision de plus en plus difficile ...

Débat d'orientation budgétaire 2016

- Le réaménagement de l'emprunt eur/chf en 2015 modifie de manière forte les équilibres financiers prospectifs :
 - La Ville n'a plus à provisionner le différentiel d'intérêts entre le taux légal et le taux dégradé (au plus fort, jusqu'à 900 K€/an) → impact sur les charges exceptionnelles
 - La Ville percevra annuellement environ 330 K€ de recettes au titre du fonds de soutien (en aide au refinancement des 5,5 M€ recapitalisés qui génèrent une annuité supplémentaire de l'ordre de 470 K€ la première année, soit un surcoût budgétaire de 145 K€ au plus fort) → impact sur l'annuité de la dette.
- Le plan d'extinction de la dette varie de manière sensible : à la hausse en 2017 (notamment décalage d'un an de l'amortissement de l'emprunt eur/chf refinancé et dont le nouvel emprunt n'est amorti qu'à compter de 2017) mais surtout à la baisse en 2017 (-766 K€ consécutifs à la fin de vie de 9 emprunts).
- A partir de 2018, les équilibres financiers seront très fortement dépendants des décisions prises en matière de DGF : suite à la contribution au redressement des finances publiques après 2017 (enjeu -1 M€/an) ? Quid de la réforme de la DGF applicable en 2017 (enjeu -1,5 M€/an) ?
- Poursuite de la mutualisation (étape 2) → impact sur la masse salariale (012) et l'attribution de compensation reçue (chap 73)

Débat d'orientation budgétaire 2016

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations et participations	15 351	14 530	13 330	12 565	11 444	11 349	11 200
Autres produits fct courant	2 758	2 706	2 666	2 626	2 586	2 546	2 506
Produits exceptionnels larges	95	1 808	417	417	417	417	417
Produits de Fonctionnement	46 837	48 287	43 478	43 056	42 279	42 536	42 746
Ev° nominale Charges fct courant strictes	0,1 %	-2,7 %	-6,0 %	0,0 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
Charges fct courant strictes	36 867	35 855	33 705	33 705	33 905	34 107	34 310
Atténuations de produits	456	839	839	839	839	839	839
Ch. exceptionnelles larges	1 385	3 231	780	750	750	750	750
Annuité de dette	5 567	6 062	5 677	6 778	6 269	6 547	7 015
Ch. de Fonctionnement larges	44 276	45 987	41 001	42 072	41 763	42 242	42 915
Epargne nette	2 561	2 300	2 477	984	517	293	-168
Dép Inv. hs Capital	14 982	5 262	6 000	8 000	10 000	10 000	8 000
Emprunt	5 065	4 800	1 203	5 135	7 427	7 371	5 554

Variables de pilotage	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution FPIC	180	237	314	368	391	402	414
AC reçue	5 568	5 568	3 831	3 831	3 831	3 831	3 831
Contributions directes	18 269	18 836	18 698	19 074	19 458	19 850	20 250
Contributions directes [Evol° nominale]	0,9 %	3,1 %	-0,7 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
DGF	13 068	12 136	11 176	10 249	9 189	9 111	8 950
DGF [Var°]	-353	-931	-960	-928	-1 060	-78	-162



RAPPORT 2015 EN MATIERE D'EGALITE FEMMES - HOMMES

Conseil Municipal du 25 mars 2016



Cadre légal et réglementaire du rapport

- Article 52 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 instaurant la création d'un rapport égalité hommes-femmes :
 - > Il doit concerner le recrutement, la formation, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre activité professionnelle et vie privée.

- Loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité hommes-femmes, venue renforcer cette obligation : nécessité de mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, puis de veiller à l'évaluation des actions mises en œuvre.

- Décret 2015-761 du 24 juin 2015 : prescription d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.
 - > Ce rapport doit donc faire état de la politique de ressources humaines de la Ville de VICHY en matière d'égalité professionnelle.



Mixité professionnelle au sein de la collectivité

- 216 des 538 emplois permanents ont été pourvus en 2015 par des femmes :
 - > Le taux de féminisation, de l'ordre de 42%, est en légère diminution sur les trois dernières années parmi les effectifs permanents.
 - > Il se situe très en deçà de la moyenne constatée sur des collectivités de même strate (61%) compte tenu des effectifs importants employés dans certains services opérationnels (CTM, espaces verts) et des compétences exercées par la collectivité.

- Surreprésentation du personnel féminin parmi les effectifs permanents de la Ville au sein de la filière administrative et médico sociale :
 - > taux de féminisation de 82 % au sein de la filière administrative du personnel permanent pour l'année 2015 contre un taux de 21% au sein de la filière technique,
 - > Taux de féminisation de 97% au sein de la filière médico sociale (ATSEM),

- Pour le personnel d'encadrement :
 - > Stabilité du taux de féminisation sur la période 2013-2015
 - > La parité est respectée : sur 24 responsables de services, 13 sont des femmes soit un taux de 52%.
 - > Surreprésentation du personnel féminin sur la catégorie B de catégorie administrative

Répartition des effectifs par filière et catégorie

	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Administrative	10	5	11	1	69	13	90	19
Animation	0	0	1	0	0	0	1	0
Culturelle	5	7	18	10	5	4	28	21
Médico-sociale	0	0	0	0	28	1	29	1
Sportive	0	0	2	5			2	5
Technique	2	11	3	12	58	232	63	255
Police	0	1	0	2	3	18	3	21
TOTAL	17	24	35	30	163	268	216	322

- Taux de féminisation disparate selon les filières et typologies de métiers :
 - > Taux important dans la filière administrative et médico sociale
 - > Nombre de femmes et d'hommes relativement équilibré au sein de la filière culturelle ou encore sportive
 - > Sous représentation au sein des filières technique et de police municipale

Politique RH de recrutement et de mobilité

- 10 jurys de recrutement ont été organisés en 2015 :
 - > 4 femmes ont été retenues
 - > Ces jurys généralement composés de 4 personnes, respectaient dans la plupart des cas la parité femme - homme
 - > Relative homogénéité des recrutements effectués, qui ne concernaient pas seulement des métiers dits féminisés

- La politique RH de la collectivité en matière de recrutement et prévention des risques professionnels, centrée sur le développement des compétences et les équilibres organisationnels :
 - > favorise une véritable mixité professionnelle ancrée dans les pratiques
 - > Se trouve confortée par des conditions de travail auxquelles la collectivité reste vigilante.

Politique RH de recrutement et de mobilité

- La collectivité facilite et incite depuis plusieurs années à la mobilité interne afin de pourvoir ses besoins en personnels sur des postes vacants :
 - > En 2015 sur 6 mobilités internes, 5 concernées du personnel féminin dont deux mouvements correspondant à une prise de responsabilité
 - > En 2014 sur 8 mobilités internes, 3 concernées du personnel féminin dont un mouvement correspondant à une prise de responsabilité
 - > Forte augmentation du nombre de personnel féminin ayant souhaité changer de service entre 2014 et 2015. Accompagnement de la DRH dans cette démarche afin de pouvoir répondre favorablement à ces démarches, sous réserve des besoins du service.

La politique salariale de la collectivité

- > La politique RH menée au sein de la collectivité facilite depuis plusieurs années :
 - > Un traitement équitable des déroulés de carrière entre hommes et femmes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur.
 - > Une relative homogénéité dans la politique d'avancement (d'échelon, de grade), du fait de règles de reconnaissance de la valeur professionnelle uniformes et d'une attention portée en permanence aux équilibres professionnels entre hommes et femmes,
 - > La diminution des disparités en matière de rémunération, du fait de régimes indemnités faiblement individualisés (fonction de la nature des fonctions exercées, de critères de responsabilité et d'expertise, et de l'appréciation de la qualité des services) qui préservent une égalité de traitement à missions équivalentes, et de l'examen régulier du dispositif de rémunération.
 - > De l'absence d'attributions de compléments rémunération inégalitaires, quelle que soit la catégorie hiérarchique ou les fonctions exercées,

La politique salariale de la collectivité

- > Les différentiels de rémunération mensuelles brutes, estimées à près de 20% entre hommes et femmes dans la fonction publique territoriale, ont été progressivement diminués ces dernières années au sein de la collectivité :

Ecart Rémunération brute mensuelle Hommes – Femmes (lissée sur l'année)	2013	2014	2015
Encadrement (catégorie A et B)	+ 10,5 %	+ 6,5 %	+ 3,7 %
Catégorie C	+ 4,5 %	+ 3,8 %	+ 3,5 %
Total	+ 7,9 %	+ 5,06 %	+ 2,4 %

- > Ces résultats sont d'autant plus probants que :
 - > le taux de féminisation a faiblement évolué sur la période 2013-2015
 - > les inégalités de rémunération sont globalement restées stables ces dix dernières années au sein du secteur public local
 - > le rééquilibrage constaté est tout autant imputable aux évolutions collectives des personnels employés sur toute la période qu'aux flux de mobilités.

Politique RH menée au sein de la collectivité

- Plusieurs facteurs contribuent également à réduire les inégalités de traitement au sein du personnel de la collectivité.
- Une attention particulière de la DRH aux déroulés de carrières :
 - > non linéaires pour les personnels titulaires (du fait notamment de congés parentaux) ou non titulaires
 - > au retour à l'emploi des personnels concernés après une période d'absence.
- Une politique RH qui permet également aux personnels de mieux articuler vie professionnelle et vie familiale :
 - > Mesures de soutien à la parentalité (octroi de temps partiel facilité)
 - > Souplesse dans l'aménagement des cycles et horaires de travail dès que les besoins du service le permettent.
 - > Porosité limitée entre la sphère professionnelle et personnelle (peu de réunions en soirées sauf pour les cadres de direction, encadrement des conditions de recours à la messagerie électronique).
 - > Octroi de prestations sociales notamment par un soutien financier à la garde des jeunes enfants,
 - > Octroi indifférencié selon le sexe d'absences liées à la parentalité.



Politique RH menée au sein de la collectivité

- En dépit des mesures mises en place visant à réduire les inégalités d'emploi au sein du personnel de la Ville, une proportion élevée de femmes :
 - > Reste employée à temps partiel (de droit ou pour convenances personnelles)
 - > Bénéficie de temps de travail statutaires à temps non complet compte tenu des besoins du service, même si la collectivité s'emploie à accroître leur quotité statutairement rémunérée pour limiter leur précarité.
 - > Toute filière confondue, 26 agents permanents exercent à ce jour leur activité à temps non complet ou temps partiel, et 24 sont des femmes. Ces données s'expliquent par les fonctions exercés par ces personnels, principalement en catégorie C, sur des fonctions essentiellement techniques qui ne coïncident pas toujours avec un besoin d'emploi à temps complet compte tenu de la périodicité et des plages d'intervention.

- La politique de formation professionnelle via la mise en place des itinéraires métiers, permet un accès égal du personnel féminin et masculin à la formation professionnelle en privilégiant dans le cadre du plan de formation des actions dispensées en intra ou en unions de collectivité sur le territoire, pour faciliter la participation de tous.
 - > La proportion de femmes parmi le personnel ayant participé à des actions de formations est globalement stable depuis trois ans
 - > 415 agents ont participé à des formations : 226 hommes contre 189 femmes.

Objectifs et plan d'actions 2016-2017

- Poursuivre les démarches menées visant à rechercher davantage d'égalité entre les hommes et les femmes :
 - > en matière de rémunération et d'évolution de carrière, par des séquences d'informations et de sensibilisation plus ciblées, notamment au niveau de l'encadrement
 - > qui tiennent compte des évolutions réglementaires à l'échelle nationale

- Mise en place d'actions de sensibilisation, d'information et de formation aux enjeux de l'égalité, afin de limiter certaines représentations sociales, notamment auprès de l'encadrement, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, qui porte une démarche similaire.

- Faciliter la mixité dans le cadre des procédures de recrutement ou de mobilité interne à l'échelon communal, en :
 - > développant la gestion par les compétences et la construction de parcours professionnels individualisés
 - > menant des actions de communication, en adaptant ou améliorant les conditions de travail, et en continuant de faciliter l'accès à la formation professionnelle continue.
 - > En intégrant la question de l'égalité professionnelle dans les entretiens professionnels d'évaluation.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VICHY**

**CONSEIL MUNICIPAL
INFORMATION DES ELUS**

VILLE VICHY	Ac	Av	Info	VILLE VICHY	Ac	Av	Info
Dir. Cabinet			<input checked="" type="checkbox"/>	D.A.G./Jurid./Patr.			
Dir. Général			<input checked="" type="checkbox"/>	Dir. Pop.	<input checked="" type="checkbox"/>		
D.G.S.T.			<input checked="" type="checkbox"/>	Dir. Urba.			

C. Grélaud

22 FEV. 2016 28633

VILLE VICHY	Ac	Av	Info	SERV. COMMUNS	Ac	Av	Info
Sécurité publique			<input checked="" type="checkbox"/>	D.R.H.			
Fêtes & Manif.				Dir. JPF			
SHUI 6160				Dir. Finances			
Académie				Dir. Commande Publ.			

Clermont-Ferrand
 direction des services
 départementaux
 de l'éducation nationale
 Allier



L'Inspectrice d'Académie,
 Directrice académique des services
 départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
 à

Monsieur MALHURET Claude
 Maire de Vichy
 Place de l'hôtel de Ville Bp 42158
 03201 VICHY

Moulins, le 15 février 2016

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016, la situation de chacune des 355 écoles du département a été examinée.

Les instances consultatives se sont réunies, le 05 février 2016 pour le Comité Technique Spécial Départemental et le 9 février 2016 pour le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

A l'issue de ce processus d'étude, je souhaite vous communiquer la décision suivante concernant votre commune :

- Implantation d'un emploi d'enseignant dans l'école :
- Elémentaire Sévigné-Lafaye : ½ emploi Dispositif Plus De Maîtres Que De Classes.
- Retrait d'un emploi d'enseignant dans l'école :
- Maternelle Lyautey.
- Elémentaire Georges Méchin.
- Revalorisation des temps de décharge des écoles à 8 classes (circ. n 2014-14-115 du 03/09/2014):
- Elémentaire Pierre Coulon : passage d'1/4 d'emploi de décharge à 1/3 d'emploi de décharge de direction..

Vous trouverez ci-joint l'arrêté correspondant à ces mesures pour votre information et celle du Conseil Municipal.

L'arrêté collectif d'attributions et de retraits d'emplois sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Annie DERRIAZ

**Division de
 l'Organisation
 Scolaire et des
 Statistiques**

Chef de Division

Affaire suivie par
 Sarah BACONNET
 Téléphone
 04 70 48 02 03
 Fax
 04 70 48 02 28
 Mél.
 ce.doss-ia03
 @ac-clermont.fr

Château de Bellevue
 Rue Aristide Briand
 CS 80097
 03403 Yzeure
 Cedex

Division de l'Organisation
Scolaire et des Statistiques

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
de l'Allier

VU le Code de l'Éducation, notamment les articles L.211-1 et .211-8 ;

VU la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de
compétences entre les communes, les départements, les régions de
l'État ;

VU le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation
académique ;

VU la Circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation
de la carte scolaire du premier degré ;

VU l'Avis du Comité Technique Spécial Départemental en date du 5
février 2016 ;

VU l'Avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en date
du 9 février 2016 ;

ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS

Article 1 :

Sont autorisées dans les écoles de la commune de Vichy, à compter de la rentrée scolaire 2016, les mesures
suivantes :

A – IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS PREELEMENTAIRES

1-Retrait d'emplois en préélémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
EM Lyautey	1

B – IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS ELEMENTAIRES

1-Implantation d'emplois « Plus de Maîtres que de Classes »

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Sévigné Lafaye	½

2-Retrait d'emplois en élémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Georges Mechin	1

C – DIVERS

1-Implantation de décharge de direction

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Pierre Coulon	1/3

2-Retrait de décharge de direction

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Pierre Coulon	1/4

Moulins le, 16 février 2016


Annie DERRIAZ

En vertu de l'article R-421-1 du code de justice administrative, le délai courant est de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision pour intenter un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance du 25 Mars 2016

Tenue à 18 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Frédéric AGUILERA à Claude MALHURET, Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Yves-Jean BIGNON à Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, Marie-Odile COURSOL à Jean-Louis GUITARD, Stéphane VIVIER à Jean-Philippe SALAT, William PASZKUDZKI à Muriel CUSSAC, Mickaël LEROUX à Myriam JIMENEZ, Orlane PERRIN à Sylvie FONTAINE, Imen BELLAHRACH à Marie-Hélène ROUSSIN, Christophe POMMERAY à Isabelle RECHARD, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Claudine LOPEZ, Conseillère municipale.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR ADRESSE LE 18 Mars 2016

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL
- 4-/ MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES

SPORTS

- 5-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT » - EURO 2016 FOOTBALL - SOCIETE EURO 2016 SAS ET VILLE DE VICHY

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ DESIGNATION - CENTRE DE GESTION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

OPERATIONS TECHNIQUES

- 7-/ APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE
- 8-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°12 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
- 9-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET LES COMMUNES DE CUSSET ET BELLERIVE-SUR-ALLIER - GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AFFAIRES GENERALES

- 10-/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE - FEDERATION THERMALE CENTRE FRANCE
- 11-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - LOTS N°7 ET 13 ALLEE DES AILES - 03200 VICHY

FINANCES

12-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE VINYLES - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD

13-/ TARIFS - HYGIENE-SALUBRITE

14-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INFORMATION DES ELUS

ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS - INSPECTION
ACADEMIQUE

QUESTIONS DIVERSES

1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015 - APPROBATION

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2015.

2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

⇒ M. Skvor, Mmes Malarmey, Réchard sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. le Maire.

3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de la liste des marchés à procédure adaptée qu'il a été appelé à contracter dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

4-/ MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuver la demande de participation de Mme Christiane LEPRAT à la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Environnement en lieu et place de la Commission Education, Jeunesse et Vie sociale où elle siégeait précédemment. La liste des élus (jointe en annexe) siégeant aux diverses commissions est modifiée en conséquence.

SPORTS

5-/ SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION « CENTRE D'ENTRAINEMENT » - EURO 2016 FOOTBALL - SOCIETE EURO 2016 SAS ET VILLE DE VICHY

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à finaliser et signer l'avenant n°1 à la convention « Centre d'entraînement » joint en annexe avec la société Euro 2016 SAS et à recourir aux différents prestataires chargés de la fourniture des services supplémentaires, l'équipe nationale de Slovaquie ayant retenue Vichy comme camp de base, en vue de participer au Championnat d'Europe de Football, qui se déroulera en France du 10 juin au 10 juillet 2016,

- et à percevoir la participation financière de la société Euro 2016 SAS et d'affecter cette recette sur l'antenne 70631-B428 - EURO 2016 - Redevance à caractère sportif.

* * * * *

⇒ M. Skvor est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

PERSONNEL COMMUNAL

6-/ DESIGNATION - CENTRE DE GESTION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'élire parmi ses membres, à la majorité absolue, après vote à main levée, le délégué en charge de représenter au sein du conseil de recours compétent pour la région Auvergne Rhône-Alpes :

A obtenu à la majorité absolue :

Nombre de votants :	34
Abstentions :	5
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15
M. Jean-Jacques MARMOL	29 voix

M. Jean-Jacques MARMOL est élu **délégué** en charge de représenter la Ville au sein du conseil de recours compétent pour la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'intéressé a déclaré accepter cette fonction.

OPERATIONS TECHNIQUES

7-/ APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'opération de restauration du barrage ci-annexé pour une enveloppe financière prévisionnelle de 9 077 000 € HT (sur trois ans) (études, travaux et divers),

- d'affermir la tranche conditionnelle n°2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,

- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération,

- de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme n° 2126 en la portant à 11 000 000 € TTC avec un crédit de paiement de 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2016.

* * * * *

⇒ M. Skvor, Mme Réchard sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. le Maire et Mme Tauveron, Directrice générale des services techniques.

8-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N°12 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Par 28 voix pour, 5 contre et une abstention, le Conseil municipal décide :

- de conclure un avenant n°12 au contrat de concession du 28 février 1990 pour le service public eau potable entérinant les dispositions ci-après exposées :

- Le solde à 0 du bilan financier de l'application de l'avenant n°11 pour les années 2013 et 2014,

- la prise en compte de l'évolution de la réglementation pour la réalisation de travaux à proximité de réseaux souterrains sensibles,

- la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau autorisant, pour la durée résiduelle du contrat, une hausse portant principalement sur la part abonnement de l'utilisateur,

- l'ajustement des volumes de référence annuels que CBSE escompte vendre jusqu'à la fin de contrat,

- et autorise M. le Maire à signer cet avenant et ses annexes joints en annexe.

* * * * *

⇒ Mme Réchard, M. Skvor sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. le Maire et par Mme Tauveron, Directrice générale des services techniques.

* * * * *

Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray (par procuration), Mme Réchard, conseillers municipaux, ont voté contre, M. Sigaud, conseiller municipal, s'est abstenu.

9-/ APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VVA ET LES COMMUNES DE CUSSET ET BELLERIVE-SUR-ALLIER - GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de constituer, au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics de prestations de services et de prestations intellectuelles, des groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les communes de Bellerive-sur-Allier et Cusset pour une mise en commun progressive des services communaux et intercommunaux, notamment dans les domaines des marchés publics et achats pour lequel un service mutualisé a été créé, et de l'Ingénierie, pour lequel une mission « Ingénierie bâtiments-voirie » a été créée, réunissant à ce jour des agents des services techniques de la communauté d'agglomération et de la Ville de Vichy,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements telle qu'annexée.

AFFAIRES GENERALES

10-/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE - FEDERATION THERMALE CENTRE FRANCE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner, après vote à main levée, un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la ville de Vichy au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France,

- pour le délégué titulaire :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- M. Yves-Jean Bignon	28
- Mme Marie-Martine Michaudel	5

M. Yves-Jean BIGNON est élu en tant que délégué titulaire.

- pour le délégué suppléant :

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Abstention :	1
- Mme Marie-Martine Michaudel	33

Mme Marie-Martine MICHAUDEL est élue en tant que déléguée suppléante.

11-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - LOTS N°7 ET 13 ALLEE DES AILES - 03200 VICHY

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le principe d'acquisitions à l'amiable qu'elle a déjà engagé dans ce secteur aux fins de l'opération de rénovation urbaine prévue et décide pour ce faire :

- de majorer dans la limite de 10% l'évaluation de France-Domaine et d'acquérir auprès de l'indivision RONGERE les lots de copropriété n°13 (appartement de 66 m²) et n°7 (cave) sis 15 allée des Ailes à Vichy, figurant au cadastre sur la parcelle BE n°4 à Vichy, au prix de cinquante-trois mille neuf cents euros (53 900€).

- et donne mandat à M. le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

12-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE VINYLES - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à désaffecter les documents concernés conformément à la liste ci-jointe,
- d'autoriser la vente publique des documents déclassés au profit des particuliers dans le cadre des animations de la Médiathèque Valery-Larbaud,
- de fixer le tarif à 1€ l'unité,
- l'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie des recettes.

13-/ TARIFS - HYGIENE-SALUBRITE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le libellé de la prestation « Déplacement à Cusset et Bellerive » comme suit :

Hygiène - Salubrité	Tarifs 2016
Déplacement au sein de l'agglomération Vichy Val d'Allier	35,00€

14-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés. Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Introduction de M. le Maire :

« Le DOB de ce soir préfigure les orientations qui vous seront proposées lors du vote du BP 2016 dans trois semaines, le 15 avril prochain.

Ce débat d'orientation budgétaire 2016 s'inscrit dans un contexte général qui pèse toujours plus lourdement sur les collectivités territoriales. Celles-ci subissent depuis ces dernières années les décisions visant à diminuer la dépense publique et ce à leur détriment, alors que les transferts de charges et le désengagement de l'Etat sont bien réels.

Comme je le fais habituellement, j'aborderai donc brièvement dans un premier temps l'environnement général de notre collectivité, qui comprend notamment les modifications législatives contenues dans la Loi de Finances 2016 et qui toucheront notre commune.

I- Les modifications législatives ayant une incidence directe sur les finances de Vichy

La loi de finances pour 2016 confirme les inquiétudes des élus locaux sur deux points majeurs : la baisse des concours financiers de l'Etat pour la troisième année consécutive et la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Malgré une mobilisation sans précédent des élus, le secteur public local va devoir à nouveau se serrer la ceinture en 2016 puisque la Loi de Finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ces derniers diminueront, comme en 2015, de 3,67 milliards d'euros dont 2,071 milliards pour le bloc communal.

Autre épée Damoclès, la nouvelle architecture de la DGF qui devrait comprendre une dotation socle d'un même montant par habitant pour garantir à chaque commune une enveloppe permettant d'assurer un certain niveau de service public. Cette dotation serait complétée par deux autres, plus spécifiques pour mieux prendre en compte les charges liées à la centralité, d'une part, et la ruralité, d'autre part.

Face à la levée de boucliers suscitée par l'annonce de cette réforme, le gouvernement a annoncé le 3 novembre dernier son report dans l'attente notamment du rapport qui doit être rendu le 30 juin prochain, dont l'objet est d'approfondir l'évaluation de la réforme notamment en fonction des nouveaux périmètres issus des SDCI.

Mais au travers de cette réforme, il faut que vous sachiez que ce sont les écarts de dotation forfaitaire entre les communes qui sont dans le collimateur et une des principales causes d'écart de dotation forfaitaire, c'est la garantie. Cette partie devrait d'une manière ou d'une autre à plus ou moins long terme disparaître. Pour la Ville, la part « garantie » représentait fin 2014, 79 % de sa DGF...

Nous avons déjà fait quelques simulations pour Vichy et si la réforme est votée pour 2017 dans ses grands principes, les années 2017 et les suivantes seront encore bien plus difficiles qu'aujourd'hui. D'après nos calculs, notre dotation forfaitaire référence de long terme serait de l'ordre de 3,7 M€ contre 12,136 M€ ! Vichy ferait partie des communes impactées dans la limite maximum par la réforme en cours de la DGF. François Baroin, Président de l'Association des Maires de France, a fait un communiqué ce jour qui précisait que, dès 2017, si la réforme est appliquée telle quelle, elle ne sera pas tenable pour les collectivités.... ». Cela se traduirait par une nouvelle baisse de la DGF en 2017 de l'ordre de 1.5 M€ (900 000 € au titre de la ponction RCP et 600 K€ au titre de la réforme) !

La Loi de finances 2016 repose également sur la poursuite de la péréquation financière horizontale : montée en régime du Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à + 28 % par rapport à 2015.

Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est reconduit à 50 €/élève pour toutes les communes.

La revalorisation des valeurs locatives 2016, pour la fiscalité, sera fixée à + 1 % (contre 0.9 % en 2015).

Dernière actualité récente : la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a annoncé, jeudi 17 mars, une hausse de 1,2 % en deux fois du point d'indice servant à calculer les rémunérations des fonctionnaires, gelé depuis 2010. Une première revalorisation de 0,6 % aura lieu au 1er juillet ; une seconde, de 0,6 %, au 1er février 2017.

Cette revalorisation représentera un surcroît de dépenses d'environ 2,4 milliards d'euros par an pour l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux publics. Pour la ville le coût de cette mesure est évalué à 60 000 € sur 2016 et environ 230 000 € sur 2017.

L'augmentation des taux de cotisations retraite (IRCANTEC et CNRACL) se poursuivra en 2016 selon le calendrier pluriannuel 2011/2017. En revanche, le taux de cotisation au CNFPT est ramené à 0.9 % à compter de cette année (contre 1 % en 2015), ces deux mesures se neutralisent quasiment et devraient représenter un coût neutre pour la ville.

II - La situation financière de la Ville de Vichy à fin 2015

La commune clôture son exercice 2015 avec une épargne nette de 2.3 M€ en baisse de 262 K€ par rapport à 2014.

La baisse de l'épargne nette est moins forte que prévue grâce au redressement de l'excédent brut courant de 366 K€, j'en détaillerai les raisons dans quelques instants.

Trois éléments expliquent cette différence :

- l'augmentation non prévisible (car non communiquée par les services fiscaux lors de la notification des bases prévisionnelles) du produit des contributions directes de plus de 3 % représentant un produit supplémentaire de 567 K€ (contre seulement 157 K€ entre 2013 et 2014). Ce produit exceptionnellement élevé s'explique par le fait qu'en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision a conduit à une augmentation du produit fiscal de TH et de TFB de 297 111 €.

Face à la contestation de très nombreux contribuables, le gouvernement est revenu sur ce dispositif dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016 et les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement. En 2016, le produit de la fiscalité sera de ce fait corrigé de ces dégrèvements et donc certainement en stagnation, voire en baisse par rapport à 2015.

- la baisse plus forte que prévue des dépenses de personnel de 286 K€. Depuis plusieurs années, la ville fournit des efforts de gestion continus et progressifs concernant la masse salariale, et mène un travail constant et ciblé de réorganisation des services et de gestion efficace de la mobilité professionnelle.

- et l'encaissement exceptionnel de 174 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la cession de la Pergola à ICADE SANTE pour 14,5 M€

Par ailleurs, cette année encore la collectivité a démontré une grande rigueur dans sa gestion en remplissant pleinement ses objectifs de stabilisation en volume de ses dépenses courantes. Grâce à des dépenses d'investissement destinées à réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et de l'éclairage public, nous avons réussi à contenir nos dépenses d'électricité à un niveau proche de 2014, à baisser très sensiblement nos dépenses de chauffage urbain (- 34 % par rapport à 2014). De la même façon, l'effondrement du prix des carburants ont fait baissé ce poste de 40 K€ (- 15 %).

Enfin, comme vous le savez la Ville a été obligée de reconsidérer l'ensemble de ses postes de dépenses et, inévitablement et malheureusement parmi eux, celui des subventions aux clubs et associations qui ont vu, pour la majorité d'entre eux, leur subvention baisser d'environ 10 %. Certaines associations, de manière très marginale, ont même vu leur subvention baisser plus fortement : je parle de celles qui disposent d'une trésorerie surabondante qui leur permet d'absorber une baisse plus significative de subvention publique, subvention qui n'a pas vocation à être thésaurisée pendant plusieurs années.

Le CCAS et l'OTT ont aussi été associés aux efforts d'économies et ont vu respectivement leur subvention de fonctionnement baisser de 55 000 € et 100 000 €. La communauté d'agglomération a par ailleurs « repris » les 50 000 € de subvention de fonctionnement versée en 2014 par la Ville à la société des courses puisque c'est VVA qui percevait la taxe sur les paris hippiques.

La contribution au FPIC de la Ville est passée de 180 K€ en 2014, à 237 K€ en 2015.

Tous les détails que je viens de vous communiquer se traduisent par une baisse des charges en 2015, les charges à caractère général de 4 %, les charges de personnel de 1.3 % et les autres charges de gestion courante de 5.6 %. Comme je vous le disais dans mon propos introductif, l'ensemble de ces réductions de dépenses ont permis de compenser la baisse des recettes, au premier rang desquelles, la DGF.

Conformément à ce qu'il vous avait été annoncé, la DGF de la commune a baissé drastiquement de 931 K€ en 2015, - 101 K€ au titre du prélèvement pour la péréquation et seul point positif + 34 K€ consécutif à l'augmentation de la population depuis 2 ans.

Les autres produits des services se sont globalement maintenus à leur niveau de 2014.

L'annuité de dette payée augmente un peu au budget principal (de 4.3 M€ à 4.7 M€ du fait de l'amortissement de 2 nouveaux emprunts souscrits en 2014 et qui commencent à être amortis en 2015), mais les intérêts payés restent stables à 1.27 M€. L'encours de dette total augmente très légèrement (55.7 M€ à fin 2015 contre 54.9 M€ à fin 2014).

L'un des faits marquants en 2015 est bien sûr le réaménagement en fin d'année de l'emprunt à risque que la Ville détenait auprès de la SFIL, réaménagement qui a généré de nombreuses écritures comptables d'ordre qui impactent le compte administratif.

S'agissant des investissements, après un pic lié pour une part à l'aménagement de la rive droite du lac d'Allier dont l'exercice 2014 a supporté 8 347 652 € de dépenses, le niveau des investissements réalisés est revenu à un niveau plus « normal » avec au budget principal 5.3 M€ de dépenses d'équipement réalisées.

Les principaux chantiers conduits en 2015 ont été :

- la rénovation de l'éclairage médiathèque, qui se poursuit sur début 2016 ;
- la réfection des terrasses de la Médiathèque ;
- la finalisation du programme concernant la rénovation du Groupe scolaire Sévigné Lafaye et la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre ;
- l'élaboration du dossier des agendas d'accessibilité programmée qui a été validé par la Préfecture ;
- la rénovation du COSEC des Célestins ;
- la réfection de l'étanchéité de la salle théâtre au Centre Social Barjavel ;
- la fin des travaux de rénovation des terrasses et escaliers du PCO et le remplacement des groupes froids ;
- le remplacement du système de péage du parking de la poste ;
- la réfection de la couverture de l'école maternelle la Colline ;
- la rénovation de la chaufferie de l'Espace du Parc et de la VMC et CTA du théâtre - Phase étude.

En dehors du contexte budgétaire actuel et des mesures de restriction drastiques, l'épargne nette dégagée à fin 2015 par la commune (2.3 M€) combinée à des efforts de gestion, aurait probablement permis à la Ville d'assumer pour les années à venir ses missions sans difficulté majeure.

Toutefois et comme j'ai développé dans mon propos introductif, dans le contexte de forte diminution du soutien de l'État aux collectivités, la ville de Vichy est rentrée dans une nouvelle ère financière, et va devoir plus que jamais faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse. En effet, ses dépenses de fonctionnement croissant plus vite que ses recettes de fonctionnement, sans mesure correctrice, la commune de Vichy sera soumise à un effet ciseaux.

III - Les orientations du budget 2016

Il faut s'attendre en 2016 (la DGCL n'ayant pas encore communiqué le chiffre exact) à un écrêtement élevé de la DGF de la Ville de Vichy d'environ 950 K€ après une première baisse de 314 K€ en 2014 et une baisse de 932 K€ en 2015.

C'est sur les dépenses de fonctionnement que pèsent particulièrement les efforts. La section de fonctionnement est cette année plus fortement contenue. Dans cette perspective, tous les leviers sont mobilisés : réduction des charges générales, économies d'énergie et d'électricité, baisse de la masse salariale et baisse des subventions et participations.

En premier lieu, la baisse des dépenses de personnel, premier poste budgétaire de la commune, de 1.950 M€ par rapport à 2015, effet mutualisation compris. Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2016 vise à une maîtrise prolongée de la masse salariale pour la 3ème année consécutive permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre, autofinancer les augmentations mécaniques de la masse salariale, qui pèsent fortement sur son évolution (1,2% en moyenne) et anticiper les transferts de compétences éventuels à intervenir dès 2017.

Pour atteindre cet objectif, des efforts de gestion seront poursuivis tout au long de l'année 2016 par le non remplacement systématique des postes laissés vacants en fin d'année 2015 ou au cours de l'année 2016, l'examen au cas par cas de chaque situation en envisageant d'éventuelles adaptations ou évolutions des organisations, dans le respect des besoins du service public et des souhaits d'évolution professionnelle des personnels.

La masse salariale prévisionnelle est estimée à 20 261 k€ en 2016, représentant une diminution des dépenses de personnel en 2016 de 8,9 % du fait :

- des transferts de personnels intervenus au 1er juillet 2015 et 1er janvier 2016 ;
- des effets mécaniques « incompressibles » estimés à + 267 k€ ;
- des effets mécaniques « compressibles », de l'ordre de - 40 k€ ;
- des mouvements de personnels intervenus depuis 2015 et programmés pour l'année 2016, dont les effets sont estimés pour l'année 2016 à - 463,4 k€.

Hors transfert, la diminution programmée de la masse salariale en 2016 est de 0.9 %. En intégrant l'augmentation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} juillet, la diminution cible serait de 0.6 %.

▪ Second enjeu, l'objectif de stabiliser en volume nos dépenses courantes qui s'accompagne d'une réflexion sur le niveau de service public offert. Comme en 2015, il a été décidé, pour les dépenses non obligatoires, d'une diminution annuelle des moyens généraux donnés aux structures et aux services, couverte par une optimisation constante de nos achats et marchés publics et un ciblage étroit de nos dépenses.

▪ enfin, compte tenu de ces fortes tensions budgétaires, la Ville a également été obligée de reconsidérer l'ensemble de ses postes de dépenses et, inévitablement et malheureusement parmi eux, celui des subventions aux clubs et associations que nous sommes dans l'obligation de diminuer d'environ 10 % avec un examen au cas par cas.

▪ D'autres recettes dont l'évolution est liée à la conjoncture économique, sont inscrites au BP 2016 à leur niveau de 2015. C'est en tout cas, l'option qui a été choisie s'agissant de la surtaxe sur les eaux minérales, la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation, les droits de stationnement ou la taxe de séjour dont le produit a sensiblement augmenté en 2015. En revanche la prévision du prélèvement sur le produit des jeux des casinos intègre une baisse de 297 K€ par rapport à 2015.

▪ S'agissant de la fiscalité directe locale, les choses sont plus compliquées cette année. En effet, nous avons un problème sur la notification des bases prévisionnelles de TH et de TF qui sont cette année très largement surévaluées suite à la décision du gouvernement de revenir sur la décision de la suppression de la ½ part supplémentaire pour les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement.

Pour bien faire, afin de ne pas fausser les équilibres du budget, et dans la mesure où la collectivité peut évaluer le montant surestimé de ses bases prévisionnelles, il faudrait prévoir au budget primitif le produit fiscal attendu corrigé (donc différent du produit attendu figurant sur ledit état). Après corrections, le produit fiscal attendu, hors rôles supplémentaires, serait de 18 628 113 € en 2016 au lieu de 18 976 505 €, soit une différence de 348 K€. J'ai demandé l'autorisation de la Préfecture, qui a toute son importance, et qui n'intègre pas cette correction car au lieu d'avoir un produit fiscal qui progresse, le produit attendu en 2016 des 3 taxes (hors rôles supplémentaires) serait inférieur au produit 2015. Je suis en attente de la réponse de l'Etat.

En 2016, les compensations de TH affichent une baisse significative (de 1 236 M€ en 2015 à 1 012 M€ en 2016).

S'agissant des taux, je vous propose de les reconduire au même niveau, soit 17.31 % pour la TH, 22.68 % pour la TFB et 25.62 % pour la TFNB.

S'agissant des dépenses de fonctionnement :

- La Ville aura à assumer une hausse de sa contribution au FPIC d'environ 77 K€ pour une contribution totale estimée de 314 000 €.

- Pour la deuxième année, la ville sera imposée au prélèvement SRU pour 172 K€ alors que l'offre globale de logements locatifs est aujourd'hui surabondante à Vichy. C'est une mesure absurde et incompréhensible (dans une agglomération où le nombre de logements vacants est important) que j'ai dénoncé auprès du Préfet, auprès de l'Etat... Nous sommes en contentieux.

S'agissant de la dette, le remboursement du capital baissera, de manière un peu artificielle, en passant de 4.789 M€ payés en 2015 à 4.544 M€ en 2016 dans la mesure où seulement 1 trimestre de l'emprunt EUR/CHF a été assumé en janvier 2016, puisque le nouvel emprunt souscrit pour son réaménagement, est amorti annuellement qu'à compter de 2017. C'est donc une charge qui ne pèse pas sur l'année 2016.

J'ajoute que la sécurisation de l'emprunt eur/chf intervenue fin 2015 modifie les équilibres financiers des années 2016 et suivantes.

En effet, la Ville n'a plus à provisionner le différentiel d'intérêts entre le taux légal et le taux dégradé (au plus fort, jusqu'à 900 K€/an) ce qui a un impact fort sur les charges exceptionnelles qui se réduisent sensiblement. De même, la ville percevra annuellement environ 330 K€ de recettes au titre du fonds de soutien.

L'encours de dette augmente sensiblement en 2016 du fait de ce nouvel emprunt de 15.5 M€ souscrit en décembre dernier mais deux décrets publiés le 31 décembre 2015 permettent aux collectivités ayant recours au fonds de soutien, de minorer de leurs ratios financiers relatifs à l'endettement le montant de l'aide allouée par ce dispositif de soutien.

Aucune tendance générale ne se dégage en revanche pour la section d'investissement.

Les éléments marquants programmés pour 2016 seront :

- la fin de la rénovation de l'éclairage de la médiathèque ;
- la réfection de la salle polyvalente de la Maison de la Mutualité « Maison du peuple » (sur 2 exercices) ;
- la réfection de la couverture des chapelles et absidioles de l'Eglise Saint Louis ;
- la démolition d'immeubles 11-13, avenue Gramont et 13, rue Neuve ;
- les travaux de mise en conformité incendie à l'Espace du Parc ;
- la rénovation du Groupe scolaire Sévigné Lafaye avec l'élaboration du projet et la consultation des entreprises ;
- la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, 2016 étant la 1ère année de réalisation des travaux concernant une quinzaine de sites ;
- la réfection de l'étanchéité du Coséc Jules Ferry ;
- la réfection de l'étanchéité du Yacht Club ;
- la réfection du sol de la passerelle de la Rotonde du Lac ;
- la rénovation de la chaufferie de l'Espace du Parc et de la VMC et CTA du théâtre– Phase travaux ;
- le remplacement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Jacques Laurent ;
- la réfection des façades Est et Sud du relais des Parcs (après obtention de la subvention DRAC) du PCO ;
- le remplacement de la GTC de l'Opéra du PCO.

Voici donc les orientations qui vous seront proposées lors du vote du budget primitif 2016. Si ces orientations sont à peu près connues pour 2016, comme je vous le disais en introduction, l'avenir financier de la commune reste largement dépendant des décisions qui seront prises cette année par le gouvernement en matière de DGF dans la cadre de la réforme et donc du niveau de baisse de sa dotation. Dans un contexte difficile de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des charges transférées, le plus petit échelon administratif, c'est-à-dire la commune, est clairement à la peine et son avenir devra être repensé, la mutualisation de moyens que nous avons engagée avec VVA est une des solutions. »

* * * * *

⇒ M. Skvor, Mmes Réchard, Malarmey, conseillers municipaux, sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. le Maire.

**-/ ARRETE PORTANT SUR LES IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS -
INSPECTION ACADEMIQUE**

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté de la Direction des services Départementaux de l'Education nationale de l'Allier portant sur les implantations et les retraits d'emplois.

⇒ Mme Michaudel, conseillère municipale, est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses (article 13 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Vichy), le Groupe «Pour Vichy » et le Groupe « Vichy, nouveau souffle » sont intervenus :

Question orale posée par Mme Réchard - « Pour Vichy » - Poste Lardy :

« Plusieurs conseillers municipaux, de l'opposition comme de la majorité, avaient manifesté leur inquiétude face à la modification des horaires du bureau de poste de Lardy, et en particulier de sa fermeture pendant l'été. On apprend aujourd'hui que c'est la fermeture complète de ce bureau qui est à l'ordre du jour.

M. le Maire peut-il nous indiquer si la ville a été informée de ce projet et quelle est la position qui a été prise sur ce dossier ? »

Question orale posée par Mme Réchard - « Pour Vichy » - Mise à disposition de salles aux associations :

« Les associations de Vichy ont la possibilité de solliciter à titre gratuit, et une fois par an, la mise à disposition de la salle des fêtes.

Au regard de la taille de certaines associations, de la fréquentation importante et de la nature des événements qu'elles peuvent organiser, serait-il possible d'envisager une réflexion sur la modification de cette mesure, en particulier pour des événements caritatifs dont les recettes sont par ailleurs souvent destinées à soutenir les services publics. »

Question orale posée par Mme Michaudel - « Vichy, nouveau souffle » - Parc des Sources :

« Les Vichyssois ont vu apparaître, depuis quelques mois déjà, des écriteaux épinglés aux arbres du parc des sources, leur signifiant qu'ils se trouvent dans un lieu privé et que, s'ils traversent ces parcs, c'est sous leur entière responsabilité.

Ces affichettes ne sont pas signées. Certains initiés peuvent deviner qu'il s'agit de la compagnie de Vichy mais d'autres s'interrogent encore.

« Lieu privé... » « Entière responsabilité » qu'est-ce-que ça signifie ?

Vu l'état du lieu, on a le choix entre se tordre les pieds sur des dalles mal jointes ou tomber malade parce qu'on aura respiré l'odeur pestilentielle des fientes d'oiseaux, surtout en été quand il fait chaud, mais, quoi qu'il en soit, on ne devra s'en prendre qu'à soi-même.

Cette situation est intolérable, elle n'est plus tenable et n'a que trop duré, nous voulons exprimer, ici, dans le cadre de ce conseil municipal, notre colère et notre indignation.

Avez-vous réagi, M. le Maire, à ce sujet, ou que comptez-vous faire ?

Ce parc des sources est à l'abandon depuis plusieurs années et il n'est que la partie émergée de l'iceberg puisque, derrière, la négociation à propos du domaine thermal est en jeu.

On attend depuis des mois, les rapports de la Chambre et de la cour des comptes pour, nous dit-on, entamer des négociations entre l'Etat, la compagnie de Vichy et, nous l'espérons, la ville.

Mais rien ne vient. Qui bloque ? Que se passe-t-il ?

Tient-on les Vichysois en si grand mépris pour qu'on continue à laisser pourrir la situation, sans intervenir, sans tracer de perspectives d'avenir, sans envisager, Cour des comptes ou pas, une ébauche de solution.

Qu'est-ce qu'on attend ?

On ne nous enfermera pas dans l'idée qu'il s'agit d'un problème juridique, nous pensons que c'est une volonté politique qui permettra ou pas, d'avancer en défendant les intérêts de la ville et de nos concitoyens.

Dans le doute, et faute d'informations, on peut tout imaginer y compris le pire. »

* * * * *

⇒ Réponse leur a été donnée par M. le Maire.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 15.

Anne-Sophie RAVACHE
Secrétaire de séance